3 1761 07833146 9

LE

LIVRE COMMODE

DES ADRESSES DE PARIS

—

TOME II

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Histoire de la Butte des Moulins, suivie d'une étude historique sur les demeures de Pierre Corneille à Paris, avec deux vues de la Butte en 1551 et 1652. Beau volume in-18, papier vélin. 3 fr. 50

Le Vieux Neuf. Seconde édition, refondue et considérablement augmentée. 3 vol. gr. in-18. 15 fr.

L'Esprit des autres. 5e édition refondue et considérablement augmentée. 1 vol. in-18. (Sous presse.)

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.
Caractères elzeviriens de la Librairie Daffis.

LE

LIVRE COMMODE

DES ADRESSES DE PARIS

POUR 1692

par

ABRAHAM DU PRADEL

(NICOLAS DE BLEGNY)

Suivi d'appendices,
précédé d'une introduction, et annoté

par

ÉDOUARD FOURNIER

TOME II

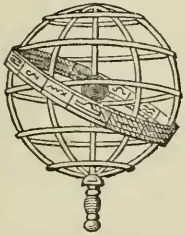

PARIS
PAUL DAFFIS, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
DE LA BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE
7, rue Guénégaud

M DCCC LXXVIII

DC
704
B5
1878
t.2

LIBRARY
OCT 17 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

EPICERIES

ET AUTRES DENRÉES DOMESTIQUES.

Pour le Bureau des Epiciers et Droguistes, voyez l'article de la matiere Medecinale[1].

Messieurs Jourdan rue saint Denis au Cheval blanc[2], Lion rue de la Truanderie[3], Chabouillé rue de la Poterie, Mercier rue de la Verrerie, du Bois rue Quinquempoix, etc., tiennent magasin d'Epiceries domestiques, de Sucre, d'Huiles, etc.

1. T. I, p. 164.

2. Dans l'édit. précéd., p. 31, il est qualifié « epicier grossier, » — c'est-à-dire en gros — et nommé seul, comme faisant « gros commerce d'huiles d'olive et des fruits de Provence. » A la suite, se trouve cet autre article omis ici : « M. Petit, Chef au Chevalier du Guet, fait venir beaucoup de caffé, de cacao, etc. » *Chef* se prenoit à la cour et dans les grandes hôtelleries avec le sens qu'il a encore. On disoit suivant Richelet : chef de gobelet, chef d'échansonnerie, chef de panneterie, etc.

3. « Lion, rue Jean de l'Epine, à l'enseigne de la Ville de Tours, tient magasin de fruits secs, d'eaux de vie, et de diverses autres sortes de drogueries. » Édit. 1691, p. 31.

M. Barre rue Quinquempoix[1], tient grand magasin de Sucre, rafinage de Roüen[2].

Le Sieur Chambellan rue de Baffroy fauxbourg saint Antoine, vend en gros du plus beau Miel blanc, du Miel commun, etc.

1. « Joignant la Chambre des assurances. » Edit. 1691, p. 31. Les assurances, dont la Chambre est indiquée ici, étoient les *assurances maritimes,* constituées en 1681, et pour lesquelles un édit de mai 1686 avoit autorisé une compagnie.

2. Le sucre du raffinage de Rouen, fait avec le produit de nos îles d'Amérique, étoit de ceux qui ne payoient pas de droits de sortie. On en consommoit à Paris beaucoup de cette provenance, comme on le verra plus loin. — Le sucre entroit pour une très-grande part dans le commerce des épiciers. Les apothicaires, communauté qui leur touchoit de très-près, le leur avoient, nous l'avons vu (t, I, p. 164), fort longtemps disputé, comme une sorte de monopole, dont ils pouvoient seuls disposer. Ils avoient pour eux le proverbe : « On ne prend pas un apothicaire sans sucre, » mais cela ne suffisoit pas. Il falloit un privilége. Ce fut à qui l'auroit des deux corporations. Un arrêt de la Cour, du 27 novembre 1632, attribua aux épiciers le droit exclusif des confitures, sirops « restant des dites confitures, » dragées, etc. Ce ne fut pas assez. Ces sucreries n'étoient pas le sucre, auquel prétendoit si ardemment l'épicerie. Il y eut un procès, dont Gui Patin a parlé (anc. édit., t. I, p. 38; II, 134). Les épiciers l'emportèrent. Nous trouvons, en effet, dans un arrêt du 1er septembre 1689 : « Défense à autres que marchands épiciers de vendre aucun poivre, *sucre,* clous de giroffle, savon, huile, muscade, etc., à peine de confiscation, et cinq cents francs d'amende. » La querelle, apaisée à Paris, ne le fut pas en province. Un siècle après, par exemple, nous l'avons dit aussi, t. I, p. 164, elle s'étoit réveillée entre les apothicaires et les épiciers de Chartres. — Les épiciers de Paris faisoient un tel commerce de sucre, pour l'exportation, que le naufrage d'un navire venant de Rouen en fit perdre à l'un d'eux pour 8000 livres, à la fin de 1660. (V. Loret, t. III, p. 295.)

La Manufacture de Savon d'Alicanthe[1] est au même Fauxbourg rue de Charonne.

Le Sieur Moüèvre qui demeure rue Bertin Poirée, fait et vend au cent et au millier des Bouchons de liege[2].

Pour les Droguistes de parfums, voyez l'article des Gantiers parfumeurs.

Pour les Fruits de Provence, de Portugal, de la Chine, etc., voyez aux Offices de Fruiterie.

Pour les Drogueries, voyez l'article des matieres Medecinales.

On tient à la Halle les Mercredis et Samedis un marché franc pour la Chandelle, où elle n'est vendue en gros que six sols la livre.

Il y a une manufacture de tres belle Chandelle rue Neuve saint Mederic, où elle est vendue huit sols la livre.

Il y a une autre manufacture de Chandelle fauxbourg saint Antoine devant la Halle, où la plus belle Chandelle n'est qu'à sept sols la livre[3].

1. Ce savon blanc jaspé, fait avec de la soude d'Alicante, passa jusqu'à la fin du dernier siècle pour être le meilleur de tous. En 1655, les fruitiers s'étoient mis à en vendre. Les épiciers firent opérer des saisies. Le 25 avril, on en faisoit une chez Henry Hue, qui a été nommé plus haut, et qui demeuroit rue de la Cossonnerie. Il s'agissoit de « huit pains de savon d'Alicante. »

2. On les faisoit venir des Landes, où ils se fabriquoient au couteau. *V.* Pomet, *Histoire des Drogues*, chap. *liége*. Pomet, historien des drogues, étoit lui-même épicier droguiste.

3. Cette manufacture de chandelles étoit tenue, en 1676, par un nommé Orléans, qui, ayant voulu joindre à la vente de ses produits celle de l'huile d'olive, absolument interdite aux chandeliers, dut subir, le 14 mars, une saisie, dont

Le marché au Suif[1] se tient tous les Jeudis dans la vieille place aux Veaux[2].

Le Grenier à Sel est à l'entrée du quay de la Mégisserie et rue saint Germain l'Auxerrois[3].

Pour les Œufs, Beurre, Fromages et Legumes, voyez l'article de ces denrées.

Les Chantiers où se vendent les Bois à bruler, sont à la porte saint Antoine, à la porte saint Bernard, et à la Grenouillere[4].

On vend aussi du Bois neuf, des Cottrets et

nous avons vu le procès-verbal imprimé. — Il se trouvoit, au même faubourg, une autre fabrique de chandelles tenue par les frères Brès. (*Correspondance des Contrôleurs généraux*, n° 1177.)

1. On savoit déjà l'épurer avec une certaine perfection, et l'on obtenoit ainsi des « chandelles de suif, façon de bougies, » pour lesquelles un valet de chambre de Monsieur avoit obtenu privilége en 1669. — Plus tard, à la fin de mars 1728, s'ouvrit, rue Saint-Martin, à l'Hôtel des Quatre Provinces, une fabrique de chandelles d'une épuration plus irréprochable encore. V. un fragment des *Nouvelles à la main* de cette époque dans le *Bullet. des Biblioph.* 1846, p. 860.

2. Elle se trouvoit entre la rue Saint-Jacques-la-Boucherie et la rue Planche-Mibray. La famille des Saint-Yon, qui, au XIVe siècle, y tenoit sa boucherie, lui avoit longtemps donné son nom. On l'appela *la Vieille Place aux Veaux* à partir de 1646, lorsqu'une nouvelle place eut été créée pour ce marché, sur le quai des Ormes.

3. Il étoit près de la rue de la Saunerie, qui lui devoit son nom.

4. Le quai d'Orsay, aujourd'hui. Quand furent bâtis les hôtels de la rue de Lille, les propriétaires se plaignirent de ces chantiers, qui leur masquoient la Seine, et qui étoient, pour eux, un continuel danger d'incendie. Ils ne purent rien obtenir. Les *mss.* légués par Beffara à l'Hôtel de Ville contenoient à ce sujet de curieuses pièces. Ces chantiers ont existé jusqu'à nos jours. Le palais de la Cour des Comptes a remplacé le dernier, qui étoit immense. C'est dans un

des Fagots sur le quay de l'Ecole[1], sur le quay de la Grève, et au Port saint Paul.

Le Charbon se vend sur le Port de la Grève.

On trouve quelquefois sur les Ports et dans les Chantiers du Bois de rebut qui se donne à bon marché.

ETOFFES.

Le Bureau des Marchands Drapiers est dans la rue des Déchargeurs[2].

Celuy des Marchands Merciers Grossiers, qui vendent les Etoffes de soyes et autres petites Etoffes, sera indiqué dans l'article de la Mercerie.

Pour les petites Etoffes de l'aport de Paris,

autre plus rapproché de la rue de Bourgogne, qu'Adrienne Lecouvreur, à qui l'Eglise refusoit une sépulture en terre sainte, fut clandestinement enterrée en 1730.

1. Le *Pédant joué*, de Cyrano de Bergerac (acte II, scène 4), a rendu célèbres, nous l'avons déjà dit, les cotrets du quai de l'Ecole. « GRANGER. Eh! qu'allois-tu faire à l'Ecole, baudet? — CORBINELLI. Mon maître s'étant souvenu du commandement que vous lui avez fait d'acheter quelque bagatelle qui fût rare à Venise, et de peu de valeur à Paris, pour en régaler son oncle, s'étoit imaginé qu'une douzaine de cotrets n'étant pas chers, et ne s'en trouvant pas par toute l'Europe de mignons comme en cette ville, il en devoit porter là bas : c'est pourquoi nous passions par l'Ecole pour en acheter. »

2. Le portail de cette maison des Drapiers, d'un beau style dorique, dont Piganiol (t. II, p. 176) regrette qu'on eût trop tôt gâté les sculptures « par une couleur à l'huile, » avoit été construit, avant 1675, par Jacques Bruant. On l'a conservé, lorsque la maison fut démolie, et il sera rétabli, tel qu'il étoit, dans l'ancien jardin de l'hôtel Carnavalet.

voyez l'article des Tapisseries et Marchandises ordinaires.

Entre les Marchands Drapiers qui ont de gros fonds et qui font de grandes fournitures, sont dans la rue saint Honoré[1] :

Messieurs de Vins au Grand Loüis[2]; les frères Berny au Chateau couronné; Faré et Paris au Grand Monarque, Charon au chateau de Vincenne, Yon au Grand Turc[3], Boucher au Lion d'argent[4], le Large à la Clef d'argent, et Forquin au Croissant d'argent, rue de l'Arbre sec, Messieurs les frères Brochand à la Trinité[5];

1. « Depuis les piliers des Halles, dit Sauval (t. I, p. 142), jusqu'à la rue d'Orléans, ce ne sont que gros marchands merciers. »

2. « Monsieur Devins, au grand Louis, rue Saint-Honoré, fournit des draps pour les personnes royales, dont il fait d'ailleurs grand commerce. » Edit. 1691, p. 63. — On écrivoit aussi De Vins. De 1676 à 1683, un De Vins fut conseiller de ville et échevin. C'étoit sans doute celui-ci. Comme drapier, et faisant par conséquent partie des six corps, il avoit le droit d'arriver à l'échevinage et au titre de juge-consul. — Il existe, au Cabinet des médailles, un jeton des drapiers, avec le nom de J. de Vin, et la date de 1703 à l'exergue.

3. Cette enseigne du Grand Turc existoit encore, et pour le même commerce, en 1789, rue Saint-Honoré. Buffault, que la protection de Mad. Du Barry fit directeur des octrois de Paris, ce qui lui permit de donner son nom à une rue nouvelle, l'avoit rendue célèbre. (*Etat actuel de Paris*, 1789, in-32, *Quart. du Louvre*, p. 77.)

4. Au coin de la rue des Prouvaires. La boutique existe toujours avec sa devanture en boiserie du meilleur style. Le *Lion d'argent*, qui se voyoit encore, il y a quelques années, dans un médaillon au-dessus de la porte, a seul disparu.

5. « Où sont fournies toutes les étoffes pour les livrées du Roy. » Edit. 1691, p. 63. — Les Brochand étoient très-célèbres dans le commerce de Paris. Plusieurs furent éche-

près l'aport de Paris, Messieurs Tourau[1] au Cheval noir, Revelois[2] et Arsan à la Croix de fer, et Caron aux deux Moines rue des Fourreurs, M. Porcher, rue de Bussy, M. Vassal[3], etc.

M. Sauvage[4] rue S. Denis fait encore un grand détail de Draperie.

Enfin les Marchands Drapiers qui ne vendent qu'en gros, sont Messieurs Fayert et Feroüillac[5]

vins ou juges-consuls. Ils touchoient aux Poquelin de la branche riche, qui n'étoit pas celle à laquelle nous devons Molière. Leur généalogie complète existe aux *Mss.* de la Biblioth. Nat. Un d'eux, qui avoit été consul, possédoit une magnifique maison à Fontenay-aux-Roses. (*V.* Piganiol, t. IX, p. 241.)

1. Lisez Thourou. Nous trouvons son nom ainsi écrit dans un arrêt du Conseil d'Etat, du 11 oct. 1687, servant de règlement entre les drapiers et les merciers, et dénommant tous ceux de ces derniers qui avoient opté pour la draperie et s'y étoient fait recevoir.

2. Il est nommé Adrien Revelois dans l'arrêt que nous venons de citer. Celui qui suit ici, et qui sans doute étoit son associé, y est nommé François Hersant.

3. Louis Vassal.

4. Pierre Sauvage l'aîné. Il étoit d'une famille de grande considération dans le commerce parisien. On trouve dans l'épitaphier de Saint-Jacques-la-Boucherie, un P. Sauvage qui avoit été échevin, « et l'un des porteurs de la châsse de sainte Geneviève, » ce qui n'étoit pas un moindre honneur. — C'est surtout dans la partie de la rue Saint-Denis qui avoisinoit celle d'Aubry-le-Boucher, et, en face, l'église des Saints Innocents, qu'il y avoit aussi de riches drapiers. Dans le *Bourgeois gentilhomme,* acte III, sc. 12, Mme Jourdain dit que son père et celui de son mari « vendoient du drap auprés de la porte Saint Innocent ».

5. L'arrêt du Conseil d'Etat le nomme Ferouillet, mais peut-être — ce qui se rapprocheroit davantage du nom écrit ici — faut-il lire Férouillard. Il y eut, en effet, un fameux marchand de draps qui s'appeloit ainsi, et chez lequel fut commis, pendant la Fronde, un vol considérable. (*V. le Journal des Savants*, 1854, p. 440.)

rue des mauvaises Paroles, Cadeau[1], Rousseau, de la Mothe le jeune, Mignot et Sellier au Chevalier du Guet[2], Poncet[3] rue des Prouvaires, Bachelier rue Montorgueil, Gaillée rue de la Truanderie, Marchand rue des Déchargeurs, etc.

Ceux qui ont un grand assortiment d'Etoffes d'été, sont Messieurs Rotisset rue des cinq Dia-

1. Les Cadeau étoient une des plus anciennes familles du commerce de Paris. Il en existe encore, qui connaissent leur origine, et en sont fiers. Un Cadeau, marchand de draps, de la rue Saint-Denis, au *Marteau d'or*, père sans doute de celui qui est ici, fut un des grands meneurs de la Fronde à ses commencements. Le Parlement dut ordonner prise de corps contre lui. *V.* aux Mss. de la Biblioth. Nat., *Remarques journalières et véritables de ce qui s'est passé dans Paris... durant l'année* 1648, p. 10. — Marchands et courtauds de boutique de la rue Saint-Denis avoient, du reste, la réputation d'être tapageurs et même bretteurs : « Bon! dit M. de Colafon, dans *Arlequin Misanthrope*, acte II, scène VIII, je suis le premier homme du monde pour escrimer. C'est moi qui ai mis les armes à la main aux trois quarts de la petite gendarmerie de la rue aux Fers et de la rue Saint-Denis. » — Le magasin des Cadeau étoit si célèbre, que le drap qu'ils vendoient n'étoit connu que par leur nom : on disoit « le drap Cadot (*sic*). » (*Théophraste moderne*, 1701, in-12, p. 40.)

2. François Mignot et François Scellier. C'est ainsi qu'ils sont nommés dans l'arrêt du Conseil d'Etat de 1687. Ils étoient associés. Mignot épousa la sœur de Scellier, et il naquit de ce mariage un fils, Pierre-François Mignot, qui se maria, le 29 janvier 1709, avec Catherine Arouet, sœur aînée de Voltaire, dont l'abbé Mignot et la fameuse mad. Denis furent les enfants. Jal a retrouvé l'acte de mariage de ce fils du marchand de draps, qui, lui, n'étoit pas dans le commerce, mais conseiller du Roi, correcteur en sa Chambre des Comptes. Il y est dit « fils de deffunt François Mignot et de dame Anne Sellière (*sic*). »

3. Un jeton des drapiers, au Cabinet des Médailles, porte son nom à l'exergue, avec la date de 1701.

mans, Bergeon[1] rue des Lombars, Picart rue de la vieille Monnoye, etc.

Les Marchands Merciers qui vendent des Toilles peintes et autres Etoffes de la Chine, sont près l'aport de Paris, Messieurs le Brun ainé et cadet, Chauvin[2] et Liettier, et encore au Cloitre sainte Opportune, M. Barroire.

Les Crepes et Crepons se vendent en magasin chez Messieurs le Breton rue des Lavandieres, Gaubas et Solicoffre au cul de sac des Bourdonnois[3].

On vend aussi au même lieu les Treillis d'Allemagne, et encore chez M. de la Riviere, rue des Bourdonnois[4].

Les Etoffes de soyes, d'or et d'argent[5], sont[6]

1. Peut-être faut-il lire Bergeron, comme dans l'arrêt de 1687.

2. Dans l'édition de 1691, chap. XII, *du Commerce des habillements*, p. 26, il est seul nommé : « les étoffes de la Chine se vendent chez les marchands tapissiers de la Porte de Paris, entre lesquels M. Chauvin, à l'enseigne du Roy de la Chine, est toujours bien assorti. »

3. Jusqu'au règne d'Henri IV, les crêpes et crêpons nous venoient de Bologne. On en dut la fabrication en France à Sully, dit Laffémas, « à la prétieuse manufacture par lui establye dans le château de la ville de Mantes. » *Archives curieuses*, 1re série, t. XIV, p. 223.

4. A la suite, on lit dans l'édit. de 1691, p. 25 : « Au Cheval noir, près la porte de Paris, il y a grand magasin de draperie. » — Les treillis, selon Richelet, étoient « une sorte de grosse toile, dont s'habillent, dit-il, les charretiers, les mariniers et autres gens de cette manière, et dont on fait quelques sacs. »

5. Le milannois Furato avoit, sous Henri IV, importé à Paris, hôtel de la Macque, rue de la Tixeranderie, l'art de faire ces étoffes d'or, ce qui fut pour le royaume une épargne de plus de douze cents mille écus par an, suivant Laffémas. (*Loc. citat.*)

6. « Amplement, » édit. de 1691, p. 25.

commercées par Messieurs Gautier[1] et Regnault, rue des Bourdonnois.

Mr du Moütier rue Chanverrie à la ville de Hambourg tient magasin de petites Etoffes fabrique de Paris, et M. Brulé même rue, tient magasin de Taffetas et autres Etoffes de Tours et d'Avignon[2].

Pour les Etoffes concernant le Theâtre et le Carnaval, voyez l'article des Passetemps et Menus Plaisirs[3].

1. C'étoit le plus en vogue. On se ruinoit surtout chez lui — du moins pour les étoffes — en corbeilles, ou, comme on disoit alors, en « carreaux » de mariage : « l'utile et louable pratique, dit La Bruyère, de perdre en frais de nôces le tiers de la dot qu'une femme apporte! de commencer par s'appauvrir, de concert, par l'amas et l'entassement de choses superflues, et de prendre déjà sur son fonds de quoi payer Gautier, les meubles et la toilette. » Le marquis de la *Femme d'intrigue*, de Dancourt, « dont le revenu est en fond de crédit, » assure (acte III, sc. X) qu'il se fait des rentes avec ce qu'il achète, pour le revendre, dans cette boutique célèbre : « Il n'y a point d'années, dit-il, ... que je ne touche sept à huit cent pistoles chez Gauthier, cela en étoffes. » Les gros gains de Gautier étoient les noces de rois ou de princes, qu'il fournissoit tous. A la fin de 1679 et au commencement de 1680, il eut, par exemple, après le mariage du roi d'Espagne, celui du prince de Conti. Mme de Sévigné écrivit alors à sa fille : « Gautier ne peut plus se plaindre, il aura touché en nôces, cette année, plus d'un million. » Ce dont il se plaignoit peut-être, c'étoit des lenteurs à payer que se permettoit la marquise. Elle et sa fille achetoient beaucoup chez lui, et payoient rarement. Il réclamoit, et il falloit lui écrire le plus honnêtement du monde pour qu'il prît patience. (*V.* les *Lettres* de Mme de Sévigné, édit. L. Hachette, t. III, 76 et 88; VII, 438.)

2. Le taffetas d'Avignon, ou demi-armoisin, étoit le plus mince de tous; celui de Tours, ou « petit gros de Tours », l'étoit un peu moins.

3. T. I, p. 269.

LINGES, POINTS ET DENTELLES DE FIL.

Messieurs Bourdet rue Troussevache, Moret rue du plat d'Etain, Thuisy rue du Coq[1], Thuiard rue Chanverrerie, Doujat, rue Dauphine à la ville de Bruxelle[2], etc., tiennent magasin de Toilles et de Dentelles.

Il y a un grand nombre de magasins pour les Points et Dentelles rue des Bourdonnois et rue saint Denis devant le Sepulcre[3].

Il y a aussi plusieurs boutiques de Lingeres qui vendent des Dentelles et Garnitures de tête au Palais[4] sur le quay de Gesvres et sous les galeries des Innocens[5].

1. Il est seul nommé dans l'édit. de 1691, p. 25.

2. Peut-être faut-il lire Boujat ou Bougeat, nom du marchand de dentelles à qui l'on accusoit Richelet d'avoir dédié son *Recueil de lettres*, vers ce temps-là. (*Sentim. crit. sur les Caract. de La Bruyère*, p. 75-76.) Richelet, qui demeuroit rue des Boucheries (v. t. I, p. 259), étoit presque son voisin.

3. Dans l'édit. précédente, « la rue Betizy » est au nombre de celles où « les points et dentelles se vendent en plusieurs boutiques et magasins. » — Il n'y a plus aujourd'hui de cet ancien commerce, dans la rue des Bourdonnois, que des magasins de bonneterie et de toiles.

4. Elles étoient les plus en renom. Corneille, dans sa pièce *la Galerie du Palais*, jouée en 1634, n'a pas oublié les scènes pour la lingère. Ce sont les 12, 13 et 14es du IVe acte. On joua plus tard, à la Comédie italienne, une farce, *la Lingère du Palais*, où Arlequin, dans une scène d'invectives avec la marchande, lui dit entre autres choses : « Tais-toi, vendeuse de points d'Angleterre faits à Paris. » Leur réputation étoit mauvaise. Sauval, t. I, p. 147, cite des statuts qui les assimilent aux filles.

5. « Et sous les charniers du cimetière des Innocents. »

Il y a aux Halles un marché franc pour les Toilles.

Plusieurs Marchands Lingers tiennent magasins de toutes sortes de Toilles à la place aux Chats.

Les Lingeres de la rue de la Lingerie, vendent toutes sortes de vieux linges, de lits, de tables, d'enfans, etc.

Il y a quelques Lingeres sur le Pont neuf qui vendent des Dentelles, et qui ont quelque fois de très bon linge de hazard.

DENTELLES, POINTS, BOUTONS, ET GALONS D'OR, D'ARGENT ET DE SOYE.

Messieurs Foissin et le Doux rue saint Denis[1], tiennent magasin de Dentelles et de Galons et de Boutons d'or, d'argent et de soye[2].

Edit. de 1691, p. 25. Le reste de l'art. est identique. Deux autres le précèdent, qui manquent ici : « les marchands qui font les garnitures de rubans, ont leurs boutiques dans les cours, salles et galeries du Palais. — Le sieur Le Gras est un des plus renommez, sa boutique est devant l'escalier de la Cour des Monnoyes. » Il s'appeloit Philippe Le Gras, et nous avons vu, t. I, p. 238, qu'il comptoit parmi les marchands les plus renommés de Paris. Après l'édit de mars 1700 sur les objets de luxe, sa boutique, place Dauphine, en face de la Cour des Monnoies, fut minutieusement visitée. (*Collect.* Delamarre, n° 21, 626, p. 70.)

1. Dans le curieux pasquil, la *Révolte des passements*, fait à propos de l'Edit somptuaire du 27 novembre 1660, et que nous avons publié, dans nos *Variétés*, t. I, p. 223, les Révoltés se rassemblent rue Saint-Denis, au *Vase d'or*.

2. Ces boutons de soie et d'autres étoffes, qui se substituoient aux boutons d'argent ou d'or, amenèrent une grosse querelle entre les boutonniers et les rubaniers. A Lyon, cinq cents des premiers adressèrent des plaintes à l'intendant, le

Les Marchands en boutique qui font commerce de Points, Dentelles et Galons d'or et d'argent, sont pour la plûpart rue saint Honoré, depuis la Croix du Tiroir jusqu'à la rue de la Feronnerie[1].

Messieurs Boucher rue des Bourdonnois, et M. Payot devant l'Hotel de la Monnoye[2], en ont un grand assortiment.

Les Dentelles, Guipures[3] et Galons de soye, se vendent principalement sur le petit Pont[4] et rue au Fevre, où l'on vend aussi des Galons de livrées.

26 avril 1695, contre les seconds « qui font, disoient-ils, des boutons avec des rubans d'etoffe d'or, d'argent et soie. » (*Correspondance des Contrôleurs généraux*, publiée par M. de Boislisle, t. I, n° 1426.) On leur donna raison. *V. la Correspondance administrative de Louis XIV*, à la même date, t. III.

1. L'édit. de 1691, p. 25, diffère un peu : « les dentelles et galanz d'or se vendent rue des Bourdonnois et rue Saint-Honoré, entre la place aux Chats et les piliers des Halles. » La place aux Chats fut remplacée par le cul-de-sac des Bourdonnois, qui existe encore.

2. Il étoit alors dans la rue qui en a gardé le nom de rue de la Monnoie.

3. Ces guipures, qu'il ne faut pas confondre avec celles d'aujourd'hui qui ne sont que d'anciens passements de fil, étoient une sorte de dentelle de soie qui venoit de Flandre ou d'Angleterre, comme on le voit par le tarif du 18 avril 1667. Il en est parlé dans l'*Ecole des maris*, acte II, sc. 7.

4. La boutique des *trois Croissants* étoit la principale de celles des galons d'or et d'argent, « vendus à Petit-Pont, » comme on disoit. Auprès étoient de gros marchands d'étoffes, *à la Croix d'or*, *au Bras d'or*, *à la Tête d'Or*, *au Saint-Esprit*, *à l'Annonciation*, *à l'Enfant Jésus*, *aux deux Anges*. Toutes ces maisons furent brûlées à l'incendie du Petit-Pont en 1718. *V. le Mercure*, avril 1718, p. 208-209.

Le Sieur Guidot rue des Filles Dieu qui travaille aux Galons d'or et d'argent, entreprend des fournitures et les passe à un mediocre gain[1].

Entre les autres Ouvriers de Galons d'or et d'argent qui font beaucoup travailler, sont les Sieurs Mouzé rue de la Truanderie, Anduroy[2] rue Tictonne, Pelletier rue saint Denis près le grand Cerf[3], Merlier père et Merlier fils même rue près la fontaine du Ponceau, etc.

MERCERIE ET QUINCAILLERIE.

Le Bureau des Marchands Merciers, Jouailliers, Quincailliers-Grossiers, etc.[4], est dans la rue Quinquempoix.

1. Il le pouvoit d'autant mieux que les ouvriers rubaniers et passementiers, presque tous logés dans le misérable quartier du faubourg Saint-Marceau, étoient de pauvres gens qu'on faisoit travailler pour presque rien. La Reynie lui-même avoit conscience de les mettre à la taxe : « Il n'a été, écrivoit-il à Colbert, le 2 août 1675, signifié aucune taxe à aucun artisan de Paris. J'ai même pris soin, suivant vos ordres, de faire entendre et il y a longtemps, à cette communauté de rubaniers, qui est très-nombreuse et très-pauvre, qu'elle n'avoit qu'à continuer de vivre, comme elle avoit accoutumé. » Cette lettre étoit motivée par un horrible événement : un de ces rubaniers avoit tué quatre de ses enfants, et l'on disoit qu'il y avoit été poussé par les poursuites des collecteurs d'impôts. *V.*, à ce sujet, la *Lettre* de Mme de Sévigné, du 31 juillet 1675.

2. Il faut lire Auduroy, nom qui fut longtemps en crédit dans le commerce de Paris et d'Orléans.

3. C'étoit une grande hôtellerie dont il sera reparlé, sur l'emplacement de laquelle a été percé le passage du même nom.

4. Cet *et cœtera* n'est pas pour la forme. Les joailliers et les quincailliers n'étoient pas, en effet, les seuls métiers qui fissent, avec les merciers, proprement dits, partie du corps

Les Maîtres et Gardes en charge de la Marchandise de Mercerie, Jouaillerie, etc., sont Messieurs Arlot grand Garde rue saint Germain, Perichon rue saint Honoré, l'Evesque rue des Bourdonnois, le Doux, Baroy, Testart et Sautereau rue saint Denis.

Les Marchands de Fer pour le commerce desquels il y aura un article à part, sont néanmoins du même corps.

La Mercerie en gros se fait par un grand nombre de Marchands qui ont des Boutiques et Magasins rue saint Denis, depuis la rue des Lombards jusqu'à la rue du petit Lion[1], entre lesquels Mrs Maillet aux trois Maillets[2], le Bray à la Gibeciere, Bioche au Cheval d'or, Choisy à la Lune, Deplanc à la Boëte d'or, Nique au Cheval noir, Regnault aux trois Agneaux, Milochin, Sauvage, Marcadé[3], etc., ont un grand assortiment de Mercerie pour les Détailleurs.

de la Mercerie. Dix-sept autres en dépendoient aussi. Ce n'étoit pas le premier des six corps, mais c'étoit le plus important. Voici, du reste, quel en étoit l'ordre : la Draperie, l'Epicerie, la Mercerie, la Pelleterie, la Bonneterie, l'Orfévrerie. Les libraires et les marchands de vin, qui n'en étoient pas, mais venoient immédiatement après, avoient des priviléges égaux : ils pouvoient être aussi échevins et juges-consuls.

1. Liger, dans son *Voyageur fidèle*, p. 359, donne la même indication.

2. Son article est plus détaillé dans l'édit. de 1691, p. 21 : « les marchandises qui conviennent aux savoyards et colporteurs ambulans, se vendent chez le S. Maillet, rue S. Denis, près le Sepulcre, à l'enseigne des Trois-Maillets. »

3. « Rue Saint-Denis, à la Rose-Blanche. » Edit. 1691, p. 21. Deux lignes plus loin, il est encore question de lui : « le même M. Marcadé et Messieurs Bellavoine, rue Saint-Denis, et Villaine, rue Bourlabé, envoyent toutes sortes de

M. du Moutier rue de la Chanverrie à la Ville d'Hambourg, tient magasin de toutes sortes de Rubans.

Autant en font Mrs le Clerc rue saint Denis aux Balances, et le Roy au Chevalier du Guet.

Il y a un grand magasin d'Evantailles chez M. Lambert derriere saint Leu et saint Gilles, où se fournissent la plus grande part des Détailleurs [1].

M. le Leu rue du petit Lion, fait le même commerce [2].

Mrs Gelée au Chevalier du Guet, et Guillery [3] rue de la Tabletterie, tiennent magasin de diverses marchandises d'outremer.

Pour les Curiositez et Bijouteries qui sont commercées par divers Marchands du même

marchandises de bijouteries dans les pays estrangers. » Marcadé et Bellavoine étoient, comme nous l'avons prouvé dans notre *Notice* sur lui, des proches parents du poëte Regnard. C'est sans doute avec l'un d'eux qu'il commença ses voyages, dont le premier, qu'il fit de très-bonne heure, ne fut pas moins que jusqu'à Constantinople. Gelée, dont le nom viendra un peu plus loin, et qui, on le verra, faisoit le commerce des marchandises d'Outre-Mer, étoit aussi de sa famille. Monteil possédoit et a souvent cité l'inventaire d'un Bellavoine, sans doute père de celui qui figure ici. L'acte est de 1667.

1. « Les magasins d'éventails sont derrière Saint-Leu et Saint-Gilles, au Grand-Navire, et en différents endroits de la rue Saint-Denis et de la rue du Petit-Lion. » Edit. de 1691, p. 26.

2. Les éventaillistes faisoient dans le corps des merciers une communauté à part, de même que les tablettiers, avec lesquels ils eurent même, en juin 1701, un procès assez vif pour une affaire de privilége.

3. Nous le retrouverons plus loin au chap. des « Marchandises des gantiers et parfumeurs. »

corps, il faut recourir à l'article de ces sortes de Marchandises.

Les Bijouteries communes pour les Savoyards, Colporteurs[1] et autres, sont commercées par Madame la veuve Lagny au Cloître saint Jean de Latran.

Les Marchands de Soyes qui vendent en gros et en détail, sont au quartier de la rue saint Denis et de la rue Briboucher[2], par exemple, Mrs Vince[3], du Courroy, etc.

Le Sieur Avalon qui demeure dans le Temple, tient magasin de petits Miroirs pour les Colporteurs[4].

Les Coffres et Miroirs d'écaille tortue[5] se fabriquent rue saint Denis joignant le Coq croissant[6].

1. Presque tous étoient du Dauphiné ou de la Savoie. On les y appeloit *bizordi*, et chez nous *bisouart*, à cause de leurs habits de grosse étoffe bise.

2. Le peuple prononçoit et prononce encore ainsi le nom de la rue Aubry-le-Boucher.

3. C'est le même que nous avons vu tout-à-l'heure appelé De Vins au chapitre des *Etoffes*.

4. Le Temple, comme l'enclos de Saint-Jean de Latran, étant lieu de franchise, les magasins où les colporteurs venoient s'y fournir, pouvoient vendre à meilleur compte que partout ailleurs.

5. Lisez « de tortue, » correction des plus simples, et que Liger, copiste de ce volume, n'a cependant pas faite pour le sien. A la page 360 du *Voyageur fidèle*, il répète la faute.

6. Le commerce des miroirs étoit alors le plus en vogue. Le Sicilien, dont nous avons déjà cité la lettre, nous en donne la raison : « les rubans, dit-il, les miroirs et les dentelles sont trois choses sans lesquelles les françois ne peuvent pas vivre; » et un peu plus loin : « ceux qui ne sont pas françois ne peuvent souffrir que les hommes se

Les Joyaux d'Orfeverie au tour, qui se vendent, par les Merciers du Palais, sont très proprement fabriquez par le Sieur Gorin, rue saint Louis de la Cité[1].

Pour les autres ouvrages d'Orfeverie, de Pierreries et de Perles, qui se vendent par les Merciers Jouailliers, voyez l'article qui en traite.

Mademoiselle Richard près l'Echelle du Temple[2], fait et vend des Ecrans d'une beauté singuliere.

David Laurent et David l'Escuyer qui apportent des Marchandises de Diepe[3], logent à Paris, rue Bourlabé au Lion d'or.

Les Sieurs Gaudet, le Clerc et du Val rue d'Arnetal[4], vendent en gros les Rubans étroits qu'on nomme nompareilles[5].

peignent publiquement dans la rue, et que les dames portent toujours un petit miroir à la main. »

1. « Rue Saint-Louis, quartier du Palais. » Edit. de 1691, p. 22.

2. L'ancienne échelle patibulaire, marque de la haute justice des Templiers. Elle étoit placée au coin des rues du Temple et des Vieilles-Haudriettes. Quelques étourdis de la noblesse du Marais l'avoient brûlée un soir d'hiver, en 1649, ce qui avoit inspiré à Blot une amusante complainte qu'on peut lire dans le *Recueil Maurepas*, et dont l'air fut longtemps célèbre.

3. C'est-à-dire toutes sortes d'objets d'ivoire et de corne sculptés, ou faits au tour : « Dieppe, dit Piganiol, est peut-être le lieu du monde où l'on travaille le mieux l'ivoire et la corne. On y fait des ouvrages d'une délicatesse étonnante, et il n'y a guère de gens plus adroits à manier le tour que les Dieppois. » *Nouveau Voyage de France*, t. II, p. 332.

4. Aujourd'hui la rue Grenetat, dont le nom n'est peut-être qu'une altération de celui-ci.

5. « Sorte de petit ruban fort étroit, » dit en effet Richelet. On en bordoit les galons ou *galants :*

Les Jouailliers forains de saint Claude[1] logent rue Bourlabé au Lion d'argent.

Les Jouailleries enfantines pour les Foires[2], se font et se vendent chez les Sieurs Prevost rue saint Martin devant la rue aux Ours, et Favre, rue saint Denis devant les Filles Dieu.

La veuve Caré même rue, et la veuve Poisson à la Pierre au lait[3], font commerce de cette sorte de Marchandises, et vendent d'ailleurs toutes les sortes de Boetes d'Allemagne peintes et en blanc, de Caffé et autres.

Il y a un magasin de Jartieres de soye rue d'Arnetal au Signe de la Croix[4].

Le beau galant de neige avec sa nompareille

que le Gros René du *Dépit amoureux* rend à Marinette, s'explique ainsi.

1. Ces joailliers de Saint-Claude, dans le Jura, venoient vendre à Paris les menus objets de buis fabriqués dans leurs montagnes : « les ouvrages de buis, dit Hesseln, sont le principal commerce de Saint-Claude. On y travaille fort bien en ce genre. » (*Dict. univ. de la France*, t. VI, p. 45.) — Aujourd'hui la « joaillerie de Saint-Claude » se vend et se fabrique aussi : rue Saint-Martin, rue Folie-Méricourt, rue Turbigo, etc.

2. On appeloit ainsi ces petits ménages d'enfants faits d'étain commun ou de plomb, et aussi quelquefois d'argent. On sait combien la petite Françoise d'Aubigné, élevée à la prison de Niort, regardoit avec envie le ménage d'argent de la fille de son geôlier.

3. Elle est seule nommée dans l'édit. précédente, p. 21 : « la veuve Poisson, marchande à la Pierre au Lait, tient magasin de toutes sortes de boëttes d'Allemagne, de sapin et de bois blanc, peintes et non peintes. » On en fait encore de pareilles dans la Forêt-Noire et à Spa.

4. La renommée des jarretières de Paris étoit encore la même soixante ans après, lorsque Voltaire écrivoit à Madame de Fontaine, le 26 janvier 1758 : « Madame Denis a cru qu'on ne pouvoit avoir une jarretière bien faite sans la faire venir de Paris, à grands frais. »

Les bonnes Epingles et les fines Eguilles se vendent rue de la Huchette à l'Y[1], et près la Croix du Tiroir à la Coupe d'or.

Le Sieur Langlois rue saint Sauveur au Fer à cheval, fait des Buscs et Bois d'Evantails[2] d'une grande propreté[3].

Les Marchands qui font les Garnitures de Rubans, et qui vendent les Coiffes, Fichus et

1. C'est là, en effet, que se vendoient les « aiguilles de Paris, » dont Gros René, « avec tant de fanfare, » donna un demi-cent à Marinette. Cette maison de l'Y existe encore, avec la fameuse lettre figurée en fer au milieu des balcons du premier étage. C'étoit une enseigne en rébus, comme il y en avoit tant : « les grègues, ou culottes à la grecque, dit Aimé Martin, dans une note sur *la Fable* 15 du livre III de La Fontaine, s'attachoient avec un nœud de ruban nommé *un lié-grègue*, qui a longtemps servi d'enseigne aux merciers, avec cette légende-rébus : *à l'Y.* » Plusieurs marchands avoient pris cette enseigne, entre autres un marchand d'épingles du Petit-Pont, dont la boutique fut brûlée par l'incendie de 1718, mais c'est le mercier de la rue de la Huchette qui la rendit le plus célèbre. Il est parlé de sa boutique et de sa marchandise dans l'introuvable petit poëme scarronnesque du chevalier de Loutaud, *Plaidoyez d'Ajax et d'Ulysse*... 1653, in-12, p. 28 :

J'avois aiguilles de Paris
De l'Y grec dedans la Huchette,
Où j'en fais toujours mon emplette.

V. sur la maison où se trouve cette boutique célèbre l'abbé Le Beuf, édit. Cocheris, t. III, p. 61.

2. « Les buscs et bois d'éventail curieux. » Edit. de 1691, p. 23.

3. Les buscs, si nécessaires pour les hauts et roides corsages que les femmes portoient alors, se façonnoient en ivoire ou en bois. Mme de Villedieu en a fait le sujet d'une *galanterie* assez leste, imprimée à la suite de son poëme le plus rare, *le Carousel de Monseigneur le Dauphin*. 1672, in-12, p. 14 :

Qu'il est heureux de tous costez
Le joly bois que vous portez, etc.

autres Ajustemens des femmes, ont pour la plus-part leurs boutiques au Palais, et quelques uns devant saint Mederic, rue saint Antoine[1], et ailleurs.

Pour les Gands, voyez l'article des Gantiers Parfumeurs.

Pour le Papier, l'Encre, la Cire d'Espagne, les Ecritoires, etc., voyez l'article des Papetiers, Cartonniers, etc.

Pour les Masques et Ornemens de Balets, voyez l'article des Passetemps et Menus-Plaisirs.

Entre les Quincailliers-Grossiers qui fournissent les Détailleurs, sont Mrs Bioche au Cheval d'or, Gabeüil au bon Pasteur, Moreau à la Teste d'or[2], et Menedrieux au saint Esprit rue saint Denis.

Il y a d'ailleurs plusieurs boutiques et magasins bien fournis de Quincailleries[3] à l'entrée du quay de la Mégisserie[4].

1. Les broderies du faubourg Saint-Antoine étoient déjà célèbres en 1660. (*Variétés hist. et litt.*, t. I, p. 240.)

2. « Marceau et Nedrigan, rue Saint-Denis. » Edit. de 1691, p. 23. A la suite, on lit encore : « Il y a aussi un magasin de quincaillerie rue des Deux-Boules, chez un charon. »

3. « Qui font ensemble le gros et le détail. » Edit. de 1691, p. 23.

4. Dans la partie qui s'appeloit plus spécialement quai de la Ferraille, non-seulement à cause de ces quincailliers, mais parce qu'il étoit encombré de petits marchands qui, sur le pavé même, y étaloient leurs ferrailles. Ils y restèrent jusqu'à l'époque du premier Empire. Piis résuma dans ce distique l'arrêté de police qui les fit déguerpir :

Enjoignons aux vieux ferailleurs
De vendre leur vieux fer ailleurs.

MARCHANDISES DE PAPETIERS, CARTIERS ET CARTONNIERS.

Entre les Marchands Papetiers qui font en gros le commerce de Papiers et qui ont de grands magasins, sont, Mrs du Puis rue saint Jacques, Godart et Cousin rue des deux Boules, Melun Cloitre saint Jacques de la Boucherie, Nourry rue des trois Mores[1], etc.

M. Beaumont Cartier du Roy, demeure près la place des Victoires[2], et M. Mathas[3] Cartier de Monsieur, près S. Roch.

1. Cette rue peu connue alloit de la rue Trousse-Vache à celle des Lombards. Elle devoit son nom à l'enseigne d'un cabaret où M. de Roquelaure mena un soir Henri IV. (*Histor.* de Tallemant, édit. P. Paris, t. IV, p. 14 et 16.)

2. « Les sieurs Beaumont, rue Neuve-des-Petits-Champs, et Langlade, rue Platrière, font encore de très-bonnes cartes à jouer. » Edit. de 1691, p. 60. — Sauval, t. I, p. 109, parle de cet Anglade ou Langlade, à propos de la rue du quartier Saint-Roch, à laquelle on croyoit qu'il avoit donné son nom : « Jean Anglade, dit-il, maître cartier à Paris, qui met pour devise sur l'enveloppe de ses cartes :

Jean Anglade je me nomme,
Et vous prie de jouer et n'offenser personne. »

Les fabriques de cartes étoient moins importantes à Paris qu'à Rouen, où toute l'Europe et l'Amérique s'en fournissoient. (*Archives curieuses*, 2e série, t. XII, p. 230.) A la suite de la révocation de l'Édit, les cartiers rouennais, la plupart protestants, ayant émigré, leur industrie baissa beaucoup. (*Segraisiana*, p. 40-41.) Il resta ceux de Paris, et ceux de Thiers en Auvergne, célèbres depuis plus d'un siècle. Montaigne, en 1588, visita la fabrique de Palmier, qui l'emportoit sur tous les autres. (V. son *Voyage*, édition in-12, t. II, p. 598.)

3. Avant l'art. de Beaumont et Langlade, on trouve dans l'édit. précédente : « le sieur Ouynel, cartier du Roi, de-

M. de la Bourde rue Bourlabé, vend les Cartons dorez pour les Reliquaires, et Mrs Culambourgt rue d'Escosse, Boissiere rue de Versailles[1], la Ruelle rue saint Victor, vendent celuy qui sert aux Relieurs, et d'autres pour differens usages.

Le même la Ruelle fait grand commerce de Boetes de Carte[2], et d'Estuis de Manchons et de Chapeaux.

Les Ecritoires de corne sont fabriquées en gros par les Marchands rue Betizy et rue des deux Boules à l'Empereur, sur le quay neuf à la Renommée, et rue saint Denis au grand Charlemagne[3].

Les Dames Futeau, Gamet, Morand, la Bus-

meure près des Bâtons-Royaux. » Ensuite vient Mathan, et non Mathas, comme ici.

1. L'adresse de ces deux derniers est indiquée dans l'édit. de 1691 : « près le Puits-Certain, » qui étoit, en effet, situé à peu de distance de la rue d'Ecosse et de la rue de Versailles.

2. C'est ce que nous appelons « cartons de bureau. » La préfecture de police, avant l'incendie de 1871, en possédoit de très-anciens, ceux entre autres qui contenoient les pièces du procès de Cartouche. Ils avoient été vendus par les papetiers des environs du Palais : Picard, *à la Vertu;* Gorgeret, *à la Grande Vertu*. Quand Guyot prit l'enseigne : *à la Petite Vertu*, ce fut par concurrence à celles-ci, qui n'étoient, au reste, qu'un rebus, comme l'Y de tout-à-l'heure. *La Vertu* s'y figuroit pour un V voyelle, c'est-à-dire un U, peint en vert.

3. Cet article est différent dans l'édit. de 1691, p. 22 : « les écritoires de corne sont fabriquez par les sieurs Langlois frères, rue Bourlabé. » Ces sortes d'encriers, en usage encore dans notre enfance, servoient surtout aux écoliers. J.-J. Rousseau n'en eut cependant jamais d'autres. L'abbé de Tersan possédoit celui dont il se servoit à la fin de sa vie. Les écritoires à la mode étoient toujours « façon d'ébène, » comme du temps de Loret, t. I, p. 244.

sière et quelques autres[1] qui logent aux environs de saint Hilaire, achetent et vendent toutes sortes de vieux Papiers et Parchemins.

A la Reigle d'or, place aux Chats près saint Innocent, on trouve un grand assortiment de Papiers reiglez pour la Musique[2].

A l'Image saint François, rue saint André du coté du pont saint Michel, il y a un Papetier renommé pour la bonne Encre[3], pour les Canifs fins et pour les Plumes taillées.

OUVRAGES ET COMMERCE DE BONNETIERS.

Le Bureau des Marchands Bonnetiers, Bas-

1. Toutes ces femmes, d'après l'édit. précédente, p. 60, formoient, à ce qu'il paroît, une sorte de Société. Quelques lignes plus loin que leur article s'en trouve un, qui complète celui qui le précède ici. Les mêmes marchands de la rue Bétizy, de la rue des Deux-Boules, etc., y sont indiqués pour la vente en gros, aux marchands, de la cire d'Espagne. On l'appeloit aussi « cire des Indes, » suivant l'*histoire des Drogues* par Pomet, liv. VII. Son nom de cire, soi-disant importée d'Espagne, où, par parenthèse, on ne s'en servoit pas, paroît lui être venu de ce que le premier livre qui en ait parlé étoit d'un Espagnol. C'est le *Traité sur les aromates et les simples* publié en 1563 par Garcias de Orta.

2. Plusieurs manuscrits de musique à la Bibliothèque du Conservatoire portent l'adresse de « La Reigle d'or. »

3. On trouve la recette de « cette bonne encre, » que le père de Mme Dacier avoit soigneusement transcrite, dans les *Mélanges de la Société des Bibliophiles*, 1850, in-18, p. 342. Nous ignorons le nom de son inventeur et l'époque de l'invention, mais peut-être étoit-ce la même que « l'encre nouvelle, » dont la marchande qui en faisoit commerce « sur le pont, » figure, en 1622, parmi les commères des *Caquets de l'accouchée*. *V.* notre édit., p. 60.

tiers, etc., est au Cloitre saint Jacques de la Boucherie.

Les Maitres et Gardes en charge des Marchands Bonnetiers sont Messieurs Besnard rue saint Denis, Jeson le jeune au coin du Marché neuf, Lory et Courcelle à la Halle, et Vaze rue saint Denis.

Entre les Marchands Bonnetiers qui tiennent magasin et font commerce en gros, sont lesdits Sieurs Besnard, Lory et Vaze, et encore Mrs Chastelain Chevalier du Guet, Mignot rue de la Savonnerie, de la Croix et le Comte, rue S. Denis, Banche sous les Pilliers des Halles.

Entre les Marchands Bonnetiers tenans boutiques, qui font un fort grand détail, sont Mrs Perdrigeon aux quatre Vents près saint Denis de la Chartre[1], Naü à la Place Royale près la Croix du Tiroir, du Four aux quatre Vents à petit Pont[2], de Lorme rue saint An-

1. Il est célèbre depuis les *Précieuses ridicules*, scène X, où Mascarille demandant à Madelon : « le ruban est-il bien choisi ? » Madelon lui répond : « Furieusement bien. C'est Perdrigeon tout pur. » Loret se sert de la même expression dans sa *Gazette* du 3 février 1663. Il figure comme le plus fameux vendeur de rubans dans la *Révolte des passements*. (V. nos *Variétés*, t. I, p. 235.) — En 1692, il est encore nommé dans la farce italienne d'*Arlequin-Phaéton*, acte II, sc. V, et mis bien au-dessus des médiocres marchands. Dans le *Procès-verbal de visites pour les marchandises de luxe*, en 1700, nous trouvons, p. 65, un Jean Perdrigeon, qui doit être ou lui, ou son fils. En 1711, cette fameuse boutique existoit encore, avec le nom qui en avoit fait la chalandise. Le Cabinet des Médailles possède un jeton de mercier, qui porte cette date, avec le nom de J. Perdrigeon.

2. Variante de l'édit. précédente : « à la Place-Royale, près la Croix du Tiroir, et aux Quatre-Vents, au bout du

toine, et le Roux au Cerf volant Pont Notre Dame.

Il y a au Fauxbourg saint Marcel un grand nombre d'Ouvriers pour les Bas drapez.

Il se fait aussi des Bas drapez[1] de Laine de Cigovie[2] et de diverses autres sortes de Laine et de Soye, chez plusieurs Manufacturiers du Fauxbourg saint Antoine[3], de la Cour du Palais, Porte saint Marcel, saint Victor, saint Denis, saint Martin, et Fauxbourg saint Germain, qui travaillent au metier dont les Jurez sont Mrs Martin à la Villeneuve, Tonnelier rue Darnetal, Largilliere[4] même rue, Vaudin rue....

pont Notre-Dame, il y a de gros magasins de bas de soie, de laine, de cotton, etc. » A la suite : « les bas de toile se font par des chaussetiers, près la porte Dauphine. » — Nous lisons dans le *Menagiana*, t. III, p. 99, une amusante anecdote sur le bonnetier des Quatre-Vents, et un docteur : « M. Peaucelier, y est-il dit, du collége des Cholets, achetoit une paire de bas *aux Quatre-Vents*. Le marchand lui en donna de plusieurs sortes, qu'il ne trouva pas à sa fantaisie. Ils n'étoient pas assez forts, ni assez épais. Donnez-m'en, dit-il, qui soient de *matière continue*, et non pas de matière discrète. Le tour d'expression est d'un véritable docteur. »

1. On appeloit « bas drapés » ceux dont on épaississoit la laine, en la tirant légèrement avec le chardon à bonnetier.

2. Ségovie. Les meilleures laines pour les draps fins se tirèrent longtemps de cette ville d'Espagne.

3. Le 9 janvier 1683, par arrêt du Conseil d'Etat, permission avoit été donnée au sieur Corrozet d'établir, au faubourg Saint-Antoine, vingt métiers « pour faire travailler en bas et autres ouvrages de soie au métier. » Il étoit neveu de Hindret, qui, en 1656, avoit fondé une manufacture pareille au château de Madrid.

4. Il étoit parent du célèbre peintre, qui n'avoit, du reste, dans sa famille toute parisienne, que des passementiers, des boutonniers, des chapeliers. *V.* Jal, *Dict. crit.* à son nom.

Leur Bureau est rue des Canettes; ceux qui en font le plus grand commerce en gros et en détail sont Mrs Mirebeau, Guyart, et Josse Cour neuve du Palais, et Boucher Fauxbourg saint Marcel.

MARCHANDISES DES GANTIERS ET PARFUMEURS.

Il y a près les Peres de l'Oratoire rue saint Honoré, et dans la rue de l'Arbre sec, des Marchands qui vendent des Gands de Rome[1], de Grenoble[2], de Blois[3], d'Eslan, de Chamois et

1. On savoit déjà combien ils étoient en vogue dès le temps de la Fronde, par quelques lettres de Poussin à M. de Chanteloup, qui le chargeoit de lui en acheter. Un sien ami, « connoisseur en matière de gants, » faisoit l'emplette, et, lui, faisoit le paquet et l'envoi : « Il y en a une douzaine, écrit-il, le 7 octobre 1646, la moitié pour les hommes, et la moitié pour les femmes. Ils ont coûté une demi pistole la paire, ce qui fait dix huit écus pour le tout. » Le 18 octobre 1649, autre achat, mais cette fois de gants parfumés à la frangipane. Poussin s'en est fourni, pour M. de Chanteloup, chez la signora Maddalena, « femme fameuse pour les parfums. »

2. Leur réputation commençoit. Sous Louis XV, elle s'étoit beaucoup étendue : « les étrangers, dit l'abbé Jaubert, dans son *Dict. des Arts et Métiers*, t. II, p. 313, les préfèrent à ceux d'Italie et d'Espagne. » Pour ces derniers, il en étoit ainsi déjà sous Louis XIII, même de la part des Espagnols. Pendant que nous recherchions leurs gants, ils ne vouloient que des nôtres. Il existe aux Archives, dans la partie qui vient de Simancas, une lettre de Dona Ines Henrique de Sandobal, datée de Madrid et adressée au duc de Monteleone à Paris, par laquelle demande lui est faite de douze paires de gants pareils à celui qu'elle lui envoie pour modèle. Il y est joint encore. C'est un gant de peau blanche, cousu à la diable, comme tous les gants parisiens de ce

diverses autres sortes de la meilleure fabrique.

Il y a d'ailleurs des Marchands Gantiers en divers quartiers de Paris qui sont bien assortis, par exemple, Mrs Remy devant saint Mederic, en réputation pour les bons Gands de peau de cerf, Arsan près l'Abbaye S. Germain, Richard rue S. Denis au petit S. Jean renommé pour les Gands de Cuir de Poules[1], et Richard rue Galande au Grand Roy qui fait grand commerce de Gands de Daim et façon de Daim.

temps-là, mais d'une très-jolie coupe, avec son revers retombant du poignet sur la main, et les petits rubans et les fines rosettes de couleur incarnat qui s'entrelacent sur ce revers.

3. Ils étoient de peau de chevreau bien choisie, et mieux cousus que ceux de Grenoble et de Paris, « à l'angloise, » dit l'abbé Jaubert, car c'étoit autrefois un proverbe que, pour qu'un gant fût bon et bien fait, il falloit que trois royaumes y contribuassent : « l'Espagne, pour en préparer la peau, la France, pour le tailler, et l'Angleterre, pour le coudre. » C'est la souplesse des gants espagnols qui avoit donné lieu au proverbe, aujourd'hui mutilé : « souple comme un gant d'Espagne. » (*Francion*, 1663, in-12, p. 63.) Il étoit de mode, sous Louis XIII, « de présenter aux dames après la collation des bassins de gants d'Espagne. » Tallemant, *Edit.* P. Paris, t. IV, p. 209.

1. On appeloit « cuir de poule » l'épiderme de la peau du chevreau. Il falloit, pour l'enlever, une délicatesse extrême qui ne se trouvoit que chez les ouvriers de Rome et de Paris. Ces gants étoient d'une telle finesse qu'on en faisoit tenir une paire dans une coquille de noix. Les gants de Vendôme, dont il devroit être parlé ici, car ils étoient depuis longtemps célèbres, avoient la même réputation de finesse et de souplesse. Ils ne sont pas oubliés dans le petit poëme si curieux publié en 1588, *Le Gan* de Jean Godard, reproduit dans nos *Variétés*, t. V, p. 180-181 :

Il est temps de parler des gans blancs de Vendosme,
Qui sont si délicats que bien souventes fois
L'ouvrier les enferme en des coques de noix ;
On en parle aussi tant que leur ville gantière
Reçoit presque de là sa renommée entière.

Mesdames de France rue de la Limace, et Charpy quay des Orfèvres, tiennent magasins de Gands de Rome, de Grenoble et de Blois.

Les Parfumeurs qui font grand commerce de Poudre[1] et de Savonnettes[2], sont au bout du Pont saint Michel, à l'entrée de la rue de la Harpe, à l'entrée de la rue d'Hurepoix, au bout du Pont au Change, à l'entrée de la rue de Gesvres et rue Bourlabé près la Trinité.

Le Sieur Bailly rue du petit Lion près la rue Pavée, vend des Savonnettes legères qu'il dit être de crême de savon, et meilleures que les Savonnettes ordinaires.

Le Sieur Adam Courier du Cabinet du Roy pour l'Italie, apporte souvent des Essences de Rome, de Gennes, et de Nice[3]; il demeure chez

1. La mode de la poudre, comme on voit, ne s'étoit jamais perdue depuis Louis XIII. La plus célèbre, « la poudre à la maréchale, » datoit même à peu près de ce moment. Elle devoit son nom à l'une des femmes curieuses que nous avons vues plus haut : « le nom de *poudre à la maréchalle*, lisons-nous dans l'avertissement du *Parfumeur françois*, n'a été donné que parce que Madame la maréchalle d'Aumont se divertissoit à la faire. »

2. C'est d'Italie qu'on faisoit venir les plus renommées : « les meilleures savonnettes sont celles de Boulogne (Bologne). » (Richelet, *Dictionnaire*.) — On en trouve la recette dans le *Nouveau Recueil des Secrets et Curiositez* de l'académicien Lemery, p. 133.

3. « Ces essences, ajoute Liger (*Voyageur fidèle*, p. 376), sont bien plus spirituelles que celles de France, et par conséquent bien plus estimées. » On étoit, lorsqu'il parloit ainsi, à la veille de la Régence, qui fut l'époque des parfums violents. Louis XIV n'en avoit voulu que des plus modérés, dont il faisoit même assez peu d'usage, au grand étonnement du Sicilien, dont nous vous avons cité la lettre. Il suffisoit de papiers trop parfumés pour lui porter à la

M. Crevon Marchand devant la barrière saint Honoré [1].

M. Guilleri rue de la Tabletterie, fait venir de Portugal la veritable Eau de Cordouë [2].

L'Eau de Fleurs d'Oranges et les Essences pour les cheveux et pour le Tabac [3], sont apportées et commercées par les Provençaux au cul de sac saint Germain l'Auxerrois [4].

On trouve en détail de bonne Eau de Fleur

tête. (*Journal de la Santé*, p. 284.) Plus jeune, il veilloit lui-même à la confection des odeurs qu'il pouvoit supporter. C'est le gantier Martial, valet de chambre de Monsieur, que l'on connoît par la grotesque confusion que la comtesse d'Escarbagnas fait de lui avec le poëte Martial, qui les composoit devant lui : « le plus grand des monarques, dit l'avertissement du *Parfumeur françois*, s'est plu à voir souvent le sieur Martial composer dans son cabinet les odeurs qu'il portoit sur sa sacrée personne. »

1. C'est-à-dire la barrière des Sergents, dont nous avons parlé.

2. Cette eau de Cordoue, qui vient du Portugal, ne donne qu'une médiocre confiance dans le savoir de Blegny, pour peu qu'il fût apothicaire comme il étoit géographe.

3. « Les essences fortes et douces à tabac et à cheveux, les vins de liqueurs, les fromages de Roquefort, les eaux de fleurs d'oranges de Cette, etc., se vendent en gros en différents magasins du cul de sac des Provençaux, etc. » Edit. de 1691, p. 32. — Pour les cheveux ou perruques, c'est l'essence de jasmin qui étoit la préférée; et, pour le tabac, c'étoit déjà la civette, mais frelatée par un procédé que Lémery indique dans son *Nouv. Recueil des Curiositez*, p. 122.

4. C'est de Grasse qu'il en venoit surtout. Antoine Artaud, « marchand parfumeur, » en faisoit là un très-grand commerce. On a son adresse gravée en bois par Papillon. Le plus en vogue des parfumeurs de Lyon, Jean Chabert, dont la boutique se trouvoit sur la place des Terreaux, avoit pris pour enseigne : « au Jardin de Provence. » On a son portrait gravé avec cette indication.

d'Oranges à l'Orangerie rue de l'Arbre sec, et à la Devise Royale, sur le quay de Nesle près la rue de Guenegaud.

On vend au même lieu les fines Essences pour les Tabacs, les Eaux odoriférantes d'Anges[1] et de Mille fleurs[2], les Cassolettes philosophiques, le Lait d'Amarante qui parfume les chambres sans blesser les vaporeux, les Essences d'ambre, de musc, etc.

Le Sieur Joubert[3] qui demeure au Soulier d'or, rue des vieilles Estuves près la Croix du Tiroir, est un Colporteur qui donne à très grand marché des sortes de Poudres et de Savonnettes communes.

PELLETTERIE ET FOURRURES.

Le Bureau des Marchands Pelletiers et Fourreurs qui sont des six Corps des Marchands[4], est rue de la Tabletterie ou des Fourreurs[5].

1. Lémery a donné aussi, p. 131, la recette de cette eau, dont la gomme odorante, appelée *Benjoin*, l'iris et les clous de girofle étoient la base.

2. C'étoit moins un parfum qu'un remède. On la devoit à la comtesse de Daillon, et la préparation en fut longtemps faite par le médecin Defougerais — le Défonandrès de Molière. — Plus tard, on en tira une sorte de panacée, que recommande une brochure, aujourd'hui rare, publiée à Lyon, en 1706 : *Traité de l'Eau de Mille fleurs*.

3. Peut-être faut-il lire Jobert. Il y eut, en effet, un peu plus tard, un parfumeur de ce nom, rue de la Croix-des-Petits-Champs, qui étoit célèbre pour sa « pommade au pot-pourri. » Papillon a gravé son adresse.

4. Nous l'avons dit plus haut, c'étoit le troisième des six.

5. La rue des Fourreurs, étant la prolongation de la rue de la Tabletterie, du côté de la rue de la Ferronnerie, où

Les Maitres et Gardes en Charge de la Marchandise de Pelletterie, sont Messieurs le Grand rue saint Antoine, Maillard rue saint Mederic, Lepreux, Ferrat, Hemins et Maçon rue de la Tabletterie ou des Fourreurs.

Les Marchands qui font grand commerce et qui tiennent magasins de peaux, sont Messieurs Goblet, Vendretin, Mole et Julien même rue; Denis, rue saint Honoré; Gorge rue saint Denis[1]; Loger Pont saint Michel, Charniette rue saint Martin, etc.[2]

Les boutiques des Marchands Pelletiers qui font le détail sont pour la plupart près l'aport de Paris, rue du Crucifix saint Jacques de la Boucherie, et rue de la Juifferie aux environs de la Magdelaine[3].

On tire par le Messager de Niort des Peaux de Chevres et de Mouton passées en Chamois en huille[4].

elle débouchoit au carrefour de la place aux Chats, on les confondoit souvent l'une avec l'autre.

1. C'est le même qui, plus bas, est nommé Georges.

2. « On trouve dans ces endroits, dit Liger, p. 379, de très-beaux manchons pour hommes et pour femmes et des plus à la mode... On y vend aussi de très-belles aumusses à petit gris. » Il ajoute un mot sur « les *palatines* travaillées proprement, composées de peaux d'animaux, tant étrangers que du pays. » Madame, princesse *Palatine*, mère du Régent, les avoit mises à la mode. Elles ont gardé son nom. Elle en porte une de la plus belle hermine sur son portrait peint par Largillière, qui est aujourd'hui au musée de Genève. — Liger, en parlant des manchons, auroit pu dire qu'il s'en tenoit au Temple une foire très-courue à la fin d'octobre. (V. Palaprat, t. II, 2e part., p. 20, et le *Journal de Collé*, t. I, p. 121.)

3. En la Cité.

4. L'édit. de 1691, p. 37, contient sur l'article des peaux

Le Sieur Rosnel au Plat d'Etain[1] à l'entrée de la rue saint Denis fait grand débit de toutes sortes de Peaux, et vend des Calçons et Chaussons de vray et de faux Chamois[2].

Le Sieur l'Evêque Güaisnier[3] rue de la Coustellerie fait grand commerce de Peaux de Chagrin.

M. Santeuil[4] rue Bourlabé, tient magasin de Vaches de Roussy[5], de Levant, de Peaux de Castors[6] et de diverses autres Peaux étrangeres.

de Niort, qui sont encore célèbres aujourd'hui, un détail plus clair : « On fabrique à Niort, en Poitou, des peaux de chèvres et de moutons passées en chamois, en huile et en détrempe. » Un autre article suit : « les peaux imperméables à l'eau et à l'air se vendent rue du Four, faubourg Saint-Germain, au coin de la rue des Canettes. »

1. « Près la porte de Paris. » Edit. 1691, p. 37. C'est porte Saint-Denis qu'il faut lire. Le *Plat d'étain* en étoit tout proche.

2. L'édit. précédente ajoutoit : « et de chèvre passée en huile. »

3. Richelet dans son Dictionnaire donne une définition intéressante du « gainier » de son temps : « ouvrier, dit-il, qui fait des gaînes, et qui avec du veau, du maroquin ou du chagrin, couvre des cassettes, des coutelières, étuis, écritoires et autres pareilles choses qu'il figure (enjolive) avec des fers. »

4. Il étoit de la famille du poëte, une des plus importantes du commerce parisien, et qui avoit même eu quelques-uns des siens dans l'échevinage.

5. On prononçoit ainsi Russie. Ces cuirs russes servoient depuis Louis XIII à faire les bottes à la mode. On les imitoit à Paris, mais imparfaitement. Richelet explique le procédé dans son *Dictionn.*, t. I, p. 427, et ajoute : « M. Mérigo, l'un des plus habiles tanneurs de Paris, m'a dit ce que j'avance ici de la vache de Roussy. »

6. Notre compagnie du Canada ou de la Nouvelle-France en avoit le privilége, mais à la condition expresse de ne les tirer que de nos colonies pour les débiter en France. (*Correspond. des Contrôleurs généraux*, n° 174.)

M. George rue saint Denis près la fontaine la Reine, fait commerce de Peaux de Lapin, de Lievres et autres pour les Chapeliers.

M. Toupault rue Quinquempoix fait le même commerce, et vend diverses sortes de Peaux pour les Fourreurs.

Les Marchands Foureurs qui font le détail des Manchons des Hermines[1], et generalement des Marchandises de Fourures, sont pour la plupart dans la rue des Foureurs près sainte Opportune et dans la rue de la vieille Bouclerie[2].

Il y en a d'ailleurs quelques autres rue de Gesvres, sur le quay neuf et rue saint Antoine.

Pour les Peaux de Buffles, voyez l'article des Armes et Bagages de Guerre.

Pour les Vaches de Roussy et Maroquins façon de Levant, voyez l'article des Bureaux publics.

Sous Louis XIII, cette compagnie, dont le mercier Nicolas Libert étoit un des directeurs et associés, avoit une manufacture de ces chapeaux dans l'enclos de la Trinité, rue Saint-Denis. V. la réimpression faite pour l'Académie des Bibliophiles, en 1867, d'un « arrêt de 1634 pour les chapeaux de castor. »

1. « Peaux en poils. » Edit. précédente, p. 37. — L'hermine ne servoit pas seulement aux vêtements des avocats. On en faisoit aussi des pelisses. Voilà pourquoi, jouant sur le nom de Pelisson, Somaize, dans le *Dictionnaire des Précieuses*, l'appelle Herminius.

2. On lit, à la suite, dans l'édit. de 1691 : « Il y a beaucoup de corroyeurs au faubourg Saint-Marcel, aux environs de la rivière des Gobelins, rue Maubuée et cloître Saint-Jacques de la Boucherie. » On sait que les corroyeurs n'ont pas encore quitté les bords de la rivière des Gobelins.

OUVRAGES ET MARCHANDISES DE CHEVEUX.

Monsieur Binet qui fait les perruques du Roy[1], demeure rue des Petits Champs, M. le Grain qui fait celles de Monsieur, est logé au Palais Royal dans la Cour des cuisines.

Le Bureau des deux cens Barbiers, Baigneurs, Etuvistes et Perruquiers de Paris[2], est sur le

1. Ces perruques, dont la forme fut longtemps en vogue, s'appeloient, à cause de lui, des *binettes*, ou *perruques-binettes*, comme dit Salgues dans un curieux chapitre de son livre : *Paris*, 1813, in-8, p. 352. Le mot se conserva dans le peuple, qui, de la perruque, finit par l'appliquer à la tête. Le mot tintamarresque « une binette » vient de là. — Le Roi avoit tout un cabinet de perruques, séparé de sa chambre par la salle du Conseil, et qu'on appeloit soit cabinet des perruques, soit cabinet des Termes. Il étoit, en effet, garni tout autour de Termes ayant chacun une perruque sur la tête. Les formes varioient suivant que le Roi alloit à la chasse, recevoit les ambassadeurs, ou restoit dans ses appartements. Binet, qui avoit soin de cette singulière collection, quittoit rarement la Cour. Il comptoit parmi les cent cinq personnes, distribuées en cinq tables, qui avoient droit de manger chez le Roi, et qui, à ce titre, comme nous l'avons vu dans le manuscrit que possédoit Techener : *État et menu des dépenses pour* 1705, recevoient chacune un chapon. La consommation de cheveux choisis qu'exigeoient les perruques royales étoit considérable. Binet n'y épargnoit rien : « Je pélerois, disoit-il, toutes les têtes du Royaume, pour parer celle de Sa Majesté. » Son fils François Binet eut en survivance sa charge de premier barbier, et sa fille épousa, en 1720, le fils de Quentin, un des barbiers ordinaires. (*Mercure*, mai 1720, p. 172.) C'est Quentin qui, avec Binet, avoit la garde des perruques du Roi, et lui donnoit celle du lever plus courte que les ordinaires.

2. Cette corporation des deux cents barbiers de Paris avoit été créée le 14 décembre 1673, par déclaration royale, en exécution d'un édit du mois de mars précédent. En

quay des Augustins au coin de la rue Git-le-cœur.

Les Prévots Sindics de cette Communauté, sont Messieurs Broussin rue de Bussy, Petit rue de la Verrerie, Boudet rue saint Loüis près le Palais, du Chemin rue Montmartre, Caquet rue Dauphine, et Daubons sous l'Orloge du Palais.

Entre ceux qui sont renommez pour faire les Perruques de bon air, sont Messieurs Pascal quay de Nesle[1], Pelé rue saint André, du Pont et des Noyers rue de Richelieu, Jordanis rue d'Orléans, l'Abbé rue des Petits Champs, d'Angerville près le Palais Royal, Vincent quay des Augustins, etc.

Messieurs de la Roze[2] et du Bois sont renommez pour les petites Perruques servant aux Ecclésiastiques.

Messieurs Pelé et Vincent ci-devant désignez font aussi commerce de Cheveux en gros et en détail[3].

décembre 1691, au moment où ce *Livre commode*, déjà imprimé sans doute, étoit sur le point de paroître, le nombre des barbiers avoit été augmenté de cent, et, deux mois après, il le fut encore de cinquante; enfin, en 1701, cent nouvelles places héréditaires furent créées.

1. « Le sieur Pascal, au coin de la rue de Guenegaud, est fort renommé pour les perruques. » Edit. 1691, p. 26.

2. « M. De la Roze, à l'entrée de la rue Saint-André, est renommé pour les perruques abbatiales. » Edit. 1691, p. 63.

3. Ces marchands de cheveux avoient des coupeurs qu'ils envoyoient en Normandie, en Flandre, en Hollande, etc., d'où ils leur rapportoient à la fois, six, huit ou dix livres de cheveux, qui devoient avoir au moins vingt-quatre à vingt-cinq pouces de long. Les meilleurs venoient toujours

Autant en font Messieurs du Mont, Potiquet et Rossignol sous la galerie des Innocens, et encore Mesdames Lançois rue d'Orléans et Danteuil rue Tirechappe.

Le Sieur Thomé Clerc de la Communauté des deux cens Barbiers, demeure en leur Bureau, c'est à luy qu'il faut s'adresser pour les privileges qui sont à vendre ou à loüer[1].

Entre les Coiffeuses qui sont fort employées, sont Mesdemoiselles Canilliat place du Palais Royal, Poitier près les Quinze Vingts, le Brun au Palais, de Gomberville rue des bons Enfans, et d'Angerville devant le Palais Royal[2].

COMMERCE DES VERRIERS.

Le Bureau des Marchands Verriers[3] est au

du Nord. C'étoit ensuite la Normandie qui en fournissoit le plus. Le prix varioit de quatre francs la livre pour les cheveux communs, jusqu'à cinquante écus pour les blonds argentés, qui étoient les plus recherchés. *V.* sur tout cela, Jaubert, *Dictionn. des Arts et Métiers*, t. III, p. 436-437.

1. On a lu dans l'Introduction, t. I, p. XLI, comment les privilèges, quels qu'ils fussent, se louoient.

2. « On fait des calottes de toile jaune et de serge à mettre sous les perruques, chez un calotier, qui a sa boutique sous la porte de la cour neuve du Palais. Les calottes ordinaires se trouvent sur le quay de l'Horloge du Palais. » Edit. précéd., p. 26. A l'époque de la Terreur, le commerce des cheveux se faisoit sur ce même quai, où l'on n'avoit vu jusqu'alors que « les perruquiers en vieux. » Il s'alimentoit des chevelures des condamnés de la Conciergerie. Le nombre en fut si grand qu'à un moment le prix des cheveux en baissa! Aujourd'hui le bureau de placement des garçons coiffeurs est sur le quai des Orfèvres.

3. Dans l'édition de 1691, p. 30, il est dit que les verriers de ce bureau étoient seulement ceux « qui font des ouvrages

Renard rue saint Denis, où l'on décharge toutes les Marchandises de leur commerce.

Le Sieur Trincart rue de la Verrerie, l'Hoste porte saint Germain, Aubry près la Comedie Françoise, et le Grand rue saint Denis, ont un grand assortiment de Marchandises de Cristal, de Fayence et de Porcelaine[1].

Le Sieur Rose rue Darnetal fait le plus grand commerce de Bouteilles couvertes[2], de Verres de tables, de Cloches de Jardins, de Vaisseaux chimiques, etc. Il fait des fournitures en gros et à bon compte aux détailleurs[3].

On trouve des Bouteilles de Cristal taillées pour la poche chez le Sieur le Grand le Jeune, et de Guerre Verriers, rue saint Denis[4], le Quin Emailleur, rue saint Martin[5], Gilbert Lapidaire,

de feugère, » c'est-à-dire de fougère. On sait que le verre ne se faisoit alors qu'avec la potasse extraite des cendres de cette plante. De là, les métaphores des poëtes sur le vin qui pétille ou qui rit dans « la fougère, » comme disent Chaulieu et Boileau.

1. Dans l'édition de 1691, p. 30, ils ne sont tous trois mentionnés que pour ce dernier article : « Ils tiennent, y est-il dit, magasin de porcelaine. »

2. C'est-à-dire entourées d'osier.

3. Son article est un peu différent dans l'édition de 1691, p. 30. Après la mention du bureau des verriers, il y est dit : « Ce qu'on ne trouve pas dans ce bureau, peut être recouvert et acheté en gros, à bon compte, dans les magasins du sieur Rose, verrier, rue d'Arnetal (Grenetat), etc. »

4. Ils sont indiqués, dans l'édition de 1691, p. 30, comme « verriers faisant grand négoce de bouteilles de poche à bouchons de verre. » A la suite, viennent « Grancire, rue de la Coutellerie, et Ancelin, au cul de sac Saint-Sauveur, » qui ne se retrouvent pas ici.

5. Il étoit de la famille de l'orfèvre Lequin, que nous trouverons à la fin du chap. suivant.

rue sainte Croix de la Cité[1], et le Seür aussi Lapidaire, rue saint Denis près le Sepulcre.

Il y a une Fayancerie à saint Cloud[2] où l'on peut faire exécuter tels modèles que l'on veut.

M. de Saint Estienne Maitre de la Fayencerie de Rouen, a trouvé le secret de la Fayence violette tachetée, et de faire en France de la Porcelaine semblable à celle des Indes[3].

Les Fayences de Nevers arrivent sur le quay de la Tournelle près la porte saint Bernard[4].

1. L'édition de 1691, p. 30, le place « sur le Quai-Neuf, au Berceau d'or. »

2. On en connoît les principaux ouvriers à cette époque : Trou, le potier, et Chicanneau père et fils. Ils fabriquoient une faïence à émail stannifère, en camaïeu bleu, le plus souvent. Leur faïencerie avoit assez d'importance pour que la duchesse de Bourgogne la visitât, en 1709, le 3 sept. Les Chicanneau ajoutèrent à la fabrication de la faïence celle de la porcelaine, « façon des Indes, » dont ils se disoient inventeurs. A la fin de 1696, ils adressèrent, comme tels, un placet à l'intendant de Paris. (*Correspond. des Contrôleurs généraux*, n° 1342.) Lister (chap. V) admira fort leurs porcelaines. V. aussi J. Marryat, *Hist. des Poteries*, etc., trad. franç., t. II, p. 212.

3. Dans l'édition de 1691, p. 30, il n'est mentionné que pour la porcelaine qu'il a « le secret de faire en France. » — Il fabriquoit bien réellement tout à la fois de la faïence et de la porcelaine, et cela, par privilége, avec d'autres concessionnaires, depuis 1644. Le 30 juin 1694, M. d'Ormesson envoya un rapport au contrôleur général sur l'état de cette fabrique et sur le renouvellement de son privilége. Comme on vouloit que Saint-Etienne livrât son secret pour que la fabrication fût continuée par les Invalides, et comme il refusa, ce renouvellement n'eut pas lieu. Le privilége obtenu en 1673 pour la porcelaine, « façon de Chine, » fut seul continué pour vingt ans encore, mais à condition qu'au bout de ce temps le secret de fabrication seroit livré au public. (*Correspond. des Contrôleurs généraux*, n° 1342.)

4. Ces faïences de Nevers, qui avoient leurs collectionneurs, comme on le voit par quelques vers de Sénecé dans

M. Perrot Maitre de la Verrerie d'Orléans[1], a trouvé le secret de contrefaire l'Agathe et la Porcelaine avec le Verre et les Emaux. Il a pareillement trouvé le secret du Rouge des Anciens, et celuy de jetter le Verre en moulle pour faire des bas reliefs et autres ornemens. Il a son Bureau à Paris sur le quay de l'Orloge à la Couronne d'or.

M. Massolat Maitre de la Verrerie de Rizancourt[2], a son Bureau à Paris rue du Four près

ses *Epigrammes* (1717, in-12, p. 224), se fabriquoient depuis longtemps déjà, et en dernier lieu, sous la direction d'un nommé Castelnau.

1. Bernard Perrot étoit neveu de Castelnau que nous venons de voir à la faïencerie de Nevers. Dès le mois de décembre 1655, il avoit obtenu le privilége de la verrerie royale d'Orléans et de celle de Fay-aux-Loges, qui en étoit la succursale, à six lieues de là sur le canal. En 1666, autre brevet délivré à Perrot en faveur d'une découverte fort importante pour l'exploitation de sa verrerie : il tiroit d'une pierre « qui abonde en France, » — la houille certainement — un combustible moins cher que le charbon. En 1688, ayant perfectionné la fabrication du verre, « soit colorié, soit en relief, » et aussi « le coulage des métaux à table creuse, avec des figures, » un privilége nouveau lui fut encore accordé. Il le garda, ainsi que les deux autres, jusqu'à sa mort, en 1710, malgré les concurrents qui firent faire sur ses fabriques une enquête, en février 1692, dont le résultat tourna pour lui. Deux de ses parents, peut-être ses neveux, Jean Perrot et Jacques Jourdan lui succédèrent avec un renouvellement de privilége en date du 2 août 1710, où il étoit dit que les ouvrages de Perrot « égalent en beauté et en qualité les porcelaines ». La rue près des remparts Saint-Euverte, où Perrot avoit sa verrerie à Orléans, s'appelle encore aujourd'hui *rue des Bouteilles*.

2. Paul de Masselai, et non Massolat. Il avoit été un des concurrents de Perrot, et, n'ayant pu lui faire perdre le privilége de la verrerie d'Orléans, il étoit allé en établir une à Rizaucourt, au fond de la Champagne.

la Foire saint Germain chez le Sieur Feloix Huissier[1].

Pour le Verre blanc et le Verre des Vitriers, voyez l'article fait exprès.

Pour les Glaces, voyez l'article des marchandises de Miroitiers[2].

On dit que M. de la Motte de qui on a veü à la Foire, il y a quelques années de si beaux ouvrages d'Emaux et de Verre façon d'Agathe et de Porcelaine, va faire un établissement à Paris, en vertu d'un Privilege du grand Sceau[3].

COMMERCE DE DIVERSES MATIERES METALLIQUES, ET OUVRAGES DE COUTELLIERS, TAILLANDIERS, ETC.

Messieurs Hébert cul de sac de la rue Quinquempoix, Presty et Alain rue Neuve saint Mederic, et Coquart rue Simon le Franc, font

1. L'édition de 1691, p. 30, ajoute « au Châtelet. »

2. On trouve dans l'édit. de 1691, au chap. « du Commerce du verre, etc., » p. 30, les indications suivantes qui manquent ici : « le verre blanc pour les mignatures et autres tableaux, se vend chez un vitrier qui demeure rue aux Ours, devant l'image de la Vierge, et chez un autre qui demeure vieille rue du Temple, au coin de la rue de Bercy. »

3. Il obtint ce privilége, mais ce faillit être au préjudice de Bernard Perrot, dont, comme Masselai, ce La Mothe étoit le concurrent. Ce fut sur ses instances que le contrôleur général écrivit, le 29 février 1692, à l'intendant d'Orléans, M. de Creil, pour savoir où en étoit la faïencerie-vitrerie privilégiée de Perrot, le sieur De La Mothe, disoit la lettre, demandant, lui aussi, un privilége « pour fabriquer avec une matière vitrifiée, dont il a le secret, des ouvrages en façon de porcelaine, d'agathe, de jaspe, de lapis. » La réponse de M. de Creil fut, à ce qu'il paroît, favorable, car si La Mothe eut son privilége, Perrot garda le sien.

commerce d'Etain et de Plomb d'Angleterre[1].

Le Fer blanc est négocié en gros par Messieurs le Doux rue Jean de l'Epine, Fontaine rue des Lombards, et Frezan rue de la Vannerie[2].

Il y a plusieurs magasins de Cuivre et de Leton, rue Quinquempoix.

Les Bateurs d'or qui vendent l'or en feuilles et en coquilles, sont établis en différens quartiers de Paris, par exemple, rue du Cimetiere saint Nicolas des Champs, rue saint Jacques, rue de Gesvres, rue saint Denis, etc.

Les Tireurs d'or qui vendent l'or et l'argent trait et filé, sont pour la plupart rue saint Denis[3] au dessus de saint Jacques de l'Hopital[4].

Pour l'Or et l'Argent en lingots et grenaille, voyez l'article fait exprès.

Pour le Plomb en balles et en graine, voyez l'article des Armes et Bagages de Guerre et de Chasse.

Le Sieur Guilloüet Taillandier et Ferblantier, à l'entrée de la rue de Gesvres, a un particulier

1. L'édit. de 1691, au lieu d'Hébert, nomme Duval. Son magasin y est indiqué « au cloître Saint-Thomas du Louvre. »

2. « Au bout de la rue de la Vannerie. » Edit. précéd., p. 22. Le fer blanc ne se fabriquoit en France que depuis Colbert, qui en avoit établi la première fabrique à Beaumont-la-Ferrière dans le Nivernois. Il avoit dû pour cela faire appel aux ferblantiers allemands. (*Correspond. administrat. de Louis XIV*, t. III, p. 740.)

3. « Aux environs de la rue Mauconseil. » Edit. de 1691, p. 23.

4. « Cet or et cet argent tirés, ajoute Liger, p. 394, s'emploient pour les broderies, les galons et les boutons qui se débitent pour les habits. »

talent pour les plus beaux Ouvrages de Fer blanc et de Leton planez[1].

Pour les Arcs et Ressorts qui sont ouvrages de Taillandier, voyez l'article des Chevaux et Equipages.

Entre les Couteliers renommez pour les Couteaux et les Cizeaux sont le Maitre de l'Eglise rue saint Martin, et le Maitre du Coutelas rue de la Coutelerie, qui a un talent particulier pour les Lames de couteaux de tables qui se montent sur des manches d'argent[2].

Entre les Couteliers en réputation pour bien faire et bien repasser les Lancettes, sont les

1. « PLANER, c'est unir la besogne à force de petits coups de marteau ». (Richelet, *Dictionn.*) — A la suite de l'art. sur le sieur Guillouet, on lit dans l'édit. de 1691, p. 111 : « Le sieur Jo et quelques autres potiers d'étain, près la porte Saint-Marcel, vendent des grandes et petites seringues bien faites et à juste prix. » — La vaisselle d'étain se travailloit avec le plus grand soin. On y étoit parvenu à donner au métal la consistance et le brillant de l'argent. *V.* Loret, t. II, p. 427-428 ; et Faugère, *Voyage de deux Hollandois, à Paris*, p. 276.

2. Dans l'édition de 1691, p. 59, il n'est recommandé que pour les rasoirs. Le coutelier « du Trèfle, » rue de la Coutellerie, qui ne se retrouve plus ici, est indiqué à la même page, comme étant « renommé pour les couteaux ». — Ce *trèfle* étoit à la fois l'enseigne et la marque de ce coutelier en renom. Nous l'avons vu souvent sur des couteaux des derniers siècles. Toute marque — et chaque coutelier-fabricant avoit la sienne — étoit une propriété qu'aucun autre ne devoit prendre ni contrefaire. (*Lettres patentes sur le règlement des ouvrages de quincaillerie et de coutellerie de la ville de Thiers*, 24 déc. 1743, art. 2.) Suivant Clicquot-Blervache, *Considérat. sur les Compagnies, Sociétés et Maîtrises*, p. 165, on offrit jusqu'à 22,000 livres de la marque que Palme, de Thiers, mettoit à ses couteaux : « C'étoit, dit-il, la plus accréditée. »

Sieurs Surmont au tiers-point[1] rue saint Julien le Pauvre, et Touyaret au Verre couronné rue de la Coutellerie[2].

L'acier crud est commercé par les Marchands de Fer, et les Instrumens de Moulins pour les Dents, par les Quincailliers, qui vendent d'ailleurs toutes les Marchandises foraines de Coutellerie.

Le Maitre de la Coupe rue Troussevache, est distingué pour les Instrumens de Chirurgie.

On peut par les Messagers de Moulins et de Langres tirer de bons Cizeaux[3]; et par celuy de Caen, de Couteaux de poche d'une propreté et d'une bonté singulière.

On fait de très bons Canifs à la Masse et au Pistolet, rue de la Coutellerie[4].

Le Sieur le Quin Orfèvre, rue de la Fromagerie[5], fabrique les Instrumens d'argent servant aux Chirurgiens.

1. Le *tiers-point* est un outil triangulaire, qui sert surtout aux bourreliers. Louvel, qui l'avoit été, assassina le duc de Berry avec un tiers-point.

2. Dans l'édition de 1691, p. 59, il est mentionné avec son enseigne, pour la même spécialité des lancettes, mais n'est pas nommé.

3. Les couteaux de Langres étoient au moins aussi renommés que ses ciseaux. Les voleurs leur avoient même fait une réputation sinistre : le couteau pour eux étoit un *lingre;* et, pour assassiner, ils disoient *lingrer*. Diderot, on le sait, étoit fils d'un coutelier de Langres.

4. Dans l'édition de 1691, p. 59, c'est « le coutelier de l'Antonnoir (*sic*), rue aux Ours, » qui est recommandé pour les canifs.

5. C'est le grand-père du tragédien Le Kain, dont le vrai nom n'étoit ni celui qu'il prenoit, ni celui qu'on lui donne ici. Il s'appeloit Caïn. Son acte de naissance, reproduit par Jal, à ce nom, dans son *Dictionnaire critique*, nous le donne

Le Sieur Landrieux Gaisnier près le Palais, fait très proprement les Etuis servant aux ouvrages de Coutellerie.

DOMESTIQUES ET OUVRIERS.

Le Bureau d'adresse pour les Maitres qui cherchent des Serviteurs, et pour les Serviteurs qui cherchent des Maitres, est au Marché Neuf devant saint Germain le vieil.

Il y a un particulier Bureau d'adresse à la Grève pour les Cuisiniers et Garçons de cabaret.

Les Nourrices et Servantes à louer se trouvent en des Bureaux de Recommanderesses[1], rue de la Vannerie[2], et rue du Crucifix saint Jacques[3].

comme né le 3 avril 1729, de Henri Caïn, « marchand orfèvre, rue de la Fromagerie, » lequel, ajouterons-nous, avoit succédé à son père dans la même boutique. Pour Caïn, on prononçoit Quin, et même Le Quin, comme on le voit ici. Le nom que prit Lekain, en se mettant au théâtre, fut un compromis entre les deux formes.

1. V. notre *Introduction*, p. x. — Dans une pièce de la fin du XVIe siècle que M. de Montaiglon a jointe à ses anciennes poésies, t. I : *Chambrière à louer à tout faire*, se trouve, p. 90, un passage curieux sur ces premiers bureaux de placement des servantes :

> Pourtant me vient à souvenir
> Que chez les *recommanderesses*
> Est le lieu où sont les addresses
> Pour trouver servantes à louer....

2. Le bureau des servantes y étoit si connu, qu'au XIVe siècle on l'appeloit moins rue de la Vannerie que rue des *Commanderesses* ou des *Recommanderesses*. Il en étoit de même de la rue de la Coutellerie, où se trouvoit un bureau pareil. (*Registres crimin.* du Châtelet 1389-1392, t. I, p. 37.)

3. Quand une servante avoit mérité une punition publique,

Plusieurs Laquais cherchant maitres, et qu'on peut même louer par jour[1], se tiennent tous les matins sur les degrez de la vieille Cour et près la petite porte du Palais.

Les Garçons de Métier trouvent des embauches ou adresses de boutiques[2] aux lieux ci-après, à sçavoir : pour les Marchands, au Bureau de la rue Quinquempoix; pour les Verriers, rue saint Denis au Renard; pour les Drapiers, au Bureau rue des Déchargeurs; pour les Chirurgiens, chez les Couteliers travaillant aux lancettes, et encore aux Ecoles de Chirurgie rue des Cordeliers; pour les Apoticaires à la Lamproye rue de la Huchette, et encore au Bureau, cloitre sainte Opportune; pour les Droguistes Epiciers, au même Bureau;

c'est devant le bureau des *Recommanderesses* qu'on la lui infligeoit pour l'exemple. En 1576, une chambrière ayant eu un enfant du clerc de la maison où elle servoit, et l'ayant exposé la nuit à une porte voisine, fut condamnée au fouet par sentence du Châtelet, le 24 octobre, et c'est devant la maison des Recommanderesses qu'elle fut fouettée. (Bouchel, *Bibliothèque*, au mot *Exposés*.)

1. Liger, qui donne aussi ce détail, p. 403, le relève ainsi : « l'on voit qu'on peut, dans l'occasion, se faire suivre à Paris, et se donner l'air d'homme à laquais, sans qu'il en coûte beaucoup. »

2. Ces adresses imprimées, et souvent enjolivées de dessins gravés, que se faisoient faire tous les marchands, ont eu leur mention plus haut à propos de celles qu'illustra Papillon. Quelques-uns les faisoient frapper en jetons. Nous en avons vu une de ce genre, en cuivre rouge et de forme octogone, portant, d'un côté : un chiffre entrelacé, avec la légende PIERRE. BIZET. MARCHAND. MIROITIER, et la date de 1703, à l'exergue; de l'autre : une console drapée d'un tapis fleurdelisé, un miroir carré surmonté d'une pendule; au fond, un manteau retroussé, et, pour légende : AV MAGAZIN. ROYAL. RUE ST. MARTAIN.

pour les Fourbisseurs au Bureau rue de la Pelleterie; pour les Gantiers et Chapeliers, même rue; pour les Tourneurs Tablettiers, rue de la Savonnerie; pour les Tanneurs, au fauxbourg saint Marcel; pour les Fondeurs, près saint Nicolas des Champs; pour les Orfèvres, en leur Bureau et Chapelle rue S. Germain l'Auxerrois, et encore chez le Petit père cour du Palais; pour les Patissiers, rue de la Poterie; pour les Teinturiers, rue de la Tannerie; pour les Bonnetiers, au Bureau cloitre S. Jacques de la Boucherie; pour les Peintres, Doreurs et Sculpteurs, aux Filles Penitentes de la rue saint Denis tous les Dimanches au matin [1]; et pour les Menuisiers, rue des Ecouffes.

Les Cordonniers, Serruriers, Menuisiers, Tonneliers, Arquebusiers, Rotisseurs et autres, s'embauchent par eux mêmes en se présentant dans les boutiques.

Les Maçons, Manœuvres, Limousins, etc., s'assemblent à la Grève [2] tous les matins des

1. Ces filles pénitentes étoient les religieuses de Sainte-Catherine, dont il est parlé dans l'*Introduction*, p. ix-x. L'Académie des peintres avoit, au commencement du règne, loué, rue des Déchargeurs, le second étage d'une maison qui leur appartenoit et s'y étoit reconstituée. Elle y resta deux ans, puis alla s'établir au Louvre. Tout lien ne fut pas rompu entre elle et les religieuses de la rue Saint-Denis, qui se firent ses « recommanderesses, » chaque dimanche, pour les jeunes gens qui voudroient y être admis comme élèves.

2. Ils y étoient tout près de la rue de la Mortellerie — aujourd'hui de l'Hôtel de Ville — où ils habitoient, et habitent encore en grand nombre, et qui devoit son premier nom à ces « mortelliers » ou maçons. Ils se tiennent à présent un peu plus haut que la Grève, sur la petite place qui

jours ouvrables depuis quatre jusqu'à six heures, où l'on va prendre ceux dont on a besoin pour les atteliers.

Les Revendeuses, Blanchisseuses, Ravaudeuses, etc., se melent de placer presque toutes les Servantes.

VÉRIFICATIONS ET RAPPORTS DE JUREZ.

Monsieur Rainsant Medecin Juré du Parlement[1], demeure Isle Notre Dame, et M. du Tertre Chirurgien Juré de la même Cour[2] rue du Jardinet. Madame Maillard y fait la fonction de Sage femme Jurée, et demeure près le Palais.

Messieurs Chauvel et Moreau Jurez Medecins du Chatelet demeurent, sçavoir, le premier rue saint Severin, et le deuxième rue de la Verrerie[3].

Les Jurez Chirurgiens du Chatelet sont Messieurs Auguy près la Magdelaine, Helot rue de la Calandre, le Dran quay de l'Orloge, et Clerambourg rue saint Germain l'Auxerrois.

Le Livre de M. de Blegny contenant la Doctrine et les formules des Rapports de Chirurgie[4] se vend chez la veuve Nion.

se trouve entre la rue et le pont Louis-Philippe.

1. Fils du savant médecin-numismatiste Rainssant, mort deux ans auparavant.

2. Il a été nommé plus haut, t. I, p. 157, au chapitre des opérations chirurgicales.

3. « M. Arlot, médecin juré du grand Conseil, demeure rue du Four, près la Croix du Tiroir. » Edit. 1691, p. 39. Il a aussi été nommé plus haut.

4. Voici le vrai titre du livre de Blegny, qu'il abrège ici

Madame Bureau et Mademoiselle sa fille Jurées Sages-femmes du Chatelet, demeurent rue saint Germain l'Auxerrois.

M. Dozier reconnu pour le plus expert Genealogiste[1], demeure au carrefour des trois Maries[2].

M. de Lonchamps au bout du Pont au Change du côté du Chatelet s'occupe pareillement à dresser et vérifier les arbres généalogiques.

Les Maitres Ecrivains Jurez nommez et employez pour la vérification des écritures et signatures contestées en Justice, ont leur Chambre chez M. des Planches[3], à présent Sindic en charge de leur Communauté, rue et devant le petit saint Antoine, tous peuvent être appellez à cette fonction, mais les plus ordinairement employez ce sont ceux des Anciens qui y sont occupez depuis longtemps; comme Messieurs du Houx à l'Hotel des Ursins, le Comte rue saint Jacques, Lesgret rue du gros Chênet, et de Blegny rue saint André, etc.

M. de Blegny fils de l'Ecrivain[4] à l'entrée de

et rend ainsi plus clair : *la Doctrine des rapports, fondée sur les maximes d'usage, et sur la disposition des nouvelles ordonnances*. 1684, in-12.

1. Charles d'Hozier, fils de Pierre, qui avoit commencé la célébrité du nom. Il fut, comme lui, juge d'armes de la noblesse de France.

2. Son adresse étoit ainsi donnée l'année précédente, p. 40 : « Monsieur d'Hozier, qui demeure au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, chez Monsieur Desvieux, greffier du Conseil.... »

3. Il a été nommé déjà plus haut.

4. Il a été parlé plus haut d'un de ses livres de première éducation.

la rue saint André, est ordinairement nommé par Nosseigneurs de Parlement pour les Calculs et verification de Comptes.

M. Barême aussi Aritméticien[1], devant le Pont Neuf au coin de la rue Dauphine[2], est occupé au même employ à la Chambre des Comptes[3].

M. Penon fauxbourg saint Antoine près l'Abbaye, dresse et verifie les Arpentages[4].

Les Jurez Bourgeois Expers pour le Toisé, Visite, et Estimation des ouvrages dependantes de l'Architecture, ont leur Bureau à l'entrée de la rue de la Verrerie, et sont compris dans les deux colonnes suivantes[5] :

Expers Bourgeois[6].

Simon Lambert, quay de Nesle.

1. François Barrême, dont le nom est encore si populaire. Son *Livre des Comptes faits*, auquel il doit cette popularité, avoit paru pour la première fois en 1670, avec une dédicace à Colbert. En voici le titre complet : « *le Livre des Comptes faits, où, sans avoir appris l'arithmétique, on y fait toutes sortes de comptes et multiplications les plus difficiles, quand il y auroit même des grandes fractions. Livre très-facile, et d'une grande utilité.* » Barrême mourut en 1703.

2. Il donne ainsi son adresse en tête de ses livres : BARRÊME, *arithméticien, demeurant au bout du Pont-Neuf, rue Dauphine, enseigne briefvement l'arithmétique.*

3. « Il y a plusieurs écrivains déchiffreurs, qui ont leurs bureaux au Palais. » Edit. 1691, p. 41.

4. « M. Caron, rue Saint-Antoine, devant l'hôtel de Beauvais, est renommé pour l'arpentage. » *Ibid.*

5. Ils avoient été créés au mois de mai 1690, sous le titre d'experts jurés pour les bâtiments, et ne formoient qu'une communauté avec les entrepreneurs.

6. Cette liste est plus complète ici que dans l'édit. précédente, surtout pour les adresses, qui y manquent pour la plupart.

Gabriel le Duc[1], rue saint Denis.
Nicolas de l'Epine[2], rue de Clery.
Jacques Mazières, rue Neuve des Petits Champs[3].
Pierre le Maistre, aux Invalides[4].
Jean Boullier de Bourges, rue Montmartre.
Rolland le Proüst, rue Bardubec.
Michel de Mezerets, rue de la Verrerie.
Isaac Meusnier, rue S. Martin.
François Pageois, rue S. Bon.
François Doucet[5], rue S. Bon.

L'auteur s'en excuse par quelques lignes curieuses sur la création alors toute récente de ces experts : « Il y a, dit-il, p. 40, des Jurez bourgeois de nouvelle création pour le toisé, visite et estimation des bâtiments de la ville, fauxbourg, prévosté et vicomté de Paris, qui sont au nombre de cinquante ci-après dénommez, mais qui ont si nouvellement financé qu'on n'a pu encore recouvrer les adresses que d'un petit nombre d'entre eux; au besoin, il sera facile d'apprendre la demeure des autres par la liste qui sera apposée au Châtelet après la prestation du serment, après laquelle ils doivent être divisez en deux colonnes comme ci-après. »

1. Fils ou neveu de l'un des architectes qui avoient travaillé au Val-de-Grâce. Il avoit lui-même construit aux Petits-Pères la partie des bâtiments où se trouvoit la bibliothèque.

2. Reçu de l'Académie d'architecture, en 1699. Nous trouverons plus loin son père Pierre-Nicolas de l'Epine parmi les entrepreneurs.

3. Il avoit fait beaucoup bâtir dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, où nous le voyons logé. C'est à lui et à Lulli qu'on en devoit les premières maisons dans la partie qui longeoit le versant septentrional de la butte Saint-Roch. Nous le trouverons plus bas, avec Le Maistre qui suit, parmi les grands maçons.

4. Il fut au nombre des entrepreneurs de la place Vendôme et il y vint loger. Nous l'y trouvons en 1702.

5. L'Almanach royal de 1702, p. 113, lui donne son vrai nom : Doussot.

François le Clerc, rue de Grenelle, quartier saint Eustache.
Claude Alexandre Voullau, rue Montmorency.
Louis Couvers[1], rue Chapon.
Charles Mollet[2], rue Champfleury.
Michel le Bouteux, rue de la Magdelaine, fauxbourg saint Honoré.
Charles François Person[3], place du Palais Royal.
Jacques Piretoüy, vieille rue du Temple.
Jean François Gobin, rue de la Parcheminerie.
André Perravet[4], rue des Prouvaires.
Jean Baillif, rue Levêque, quartier saint Roch.
Baudouin Paul Lourdet, rue S. Thomas du Louvre.
Nicolas le Juge, rue du Gindre, fauxbourg saint Germain.

Expers-Entrepreneurs.

Bernard Menessier, rue des Roziers[5].
Jean Richer, rue saint Martin.

1. Il faut lire Convers, comme dans l'*Almanach royal.*
2. Nous l'avons déjà vu plus haut au chapitre Jardinages, ainsi que Michel Le Bouteux, qui suit.
3. Lisez Poerson, qu'on prononçoit Person. C'est l'assez médiocre peintre Charles-François Poerson, qui fut professeur à l'Académie de peinture, en 1695, et directeur de notre école de Rome, en 1704. Nous le trouvons avec Mazière, nommé tout-à-l'heure, dans une expertise d'art assez délicate pour un différend soulevé entre le riche amateur Crozat et Boule. (*Archives de l'Art françois,* t. IV, p. 332.)
4. Lisez Perrault.
5. « Près l'hôpital Saint-Gervais, » ajoute l'*Almanach royal* de 1702. Nous le trouverons plus bas parmi les trésoriers alternatifs des bâtiments.

Jacques de la Joue[1], rue sainte Avoye.
Claude Aubry, rue Montmartre.
Jean Serouge[2], rue Beauregard.
Charles Joubert, rue de Poitou.
Jean Bailly, rue Copeau.
Jean Dorbay, rue Montorgeuil[3].
Simon Pipault, à l'Arsenal[4].
Jacques Gabriel[5], rue S. Antoine[6].
Maurice Gabriel, rue S. Antoine.
Jean Philippes, rue Michel le Comte.
Nicolas Berthier, rue Neuve S. Roch[7].
Estienne le Roy, rue du bout du monde.

1. Il eut un fils qui fut reçu de l'Académie d'architecture, en 1721.

2. Il descendoit de Toussaint Serouge, qui avoit été pour une part dans la construction des Tuileries.

3. Il y logeoit, selon l'*Almanach royal*, à l'enseigne des « petits Carreaux, » celle même qui donna son nom à la partie de cette rue comprise entre la rue Saint-Sauveur et la rue de Cléry. Elle se trouvoit en face du n° 29, et représentoit des petits carreaux à carreler, ce qui convenoit fort bien comme enseigne, à un entrepreneur. Jean D'Orbay l'étoit, en même temps qu'architecte. Il fut même, en 1705, de l'Académie d'architecture, dont son père, François D'Orbay, avoit été un des fondateurs.

4. Il étoit grand entrepreneur de maçonnerie. *V.* plus bas.

5. Premier architecte des bâtiments du Roi, reçu de l'Académie d'architecture, en 1700. Il fut aussi premier ingénieur des ponts-et-chaussées. On lui doit le projet du grand égout de Paris. Il mourut en 1742. C'est son fils, plus célèbre encore que lui, qui a construit le Garde-Meuble.

6. La maison que Jacques Gabriel habitoit, rue Saint-Antoine, avoit été construite par lui-même, et ornée de sculptures par Le Hongre. On y remarquoit surtout la statue d'Uranie, que celui-ci avoit posée au-dessus de la porte. (*Mém. inéd. sur la vie et les ouvrages des membres de l'Acad. de peinture,* t. I, p. 369.)

7. « Près la porte Gaillon, » ajoute l'*Almanach royal*.

Pierre Hacquan[1], rue Neuve saint Laurent.
Germain Guezard, rue Royale, quartier saint Roch.
Jean Michel Poisson, rue Roiale, quartier saint Antoine.
Pierre Levé, rue des Petits Champs.
Noel Masson, rue du Roy de Sicile.
Pierre Nicolas de l'Epine, rue de Richelieu[2].
Jacques Guesniers, rue neuve saint Denis.
Jean Poisson, rue Jean Beau Sire[3].
Estienne Yvon, rue Montmartre[4],
François Havart, rue Mauconseil.
Martin Coulle[5], quartier de l'ancienne Estrapade.
Jean Baptiste Marteau, rue Phelipeaux[6].
Jean Laisné, rue Gervais Laurent.

HABITS D'HOMMES
ET DE FEMMES.

Monsieur Oultran Tailleur ordinaire du Corps

1. L'*Almanach royal* l'appelle « Hequan. »
2. Père de celui que nous avons trouvé plus haut, rue de Cléry. Il avoit pris une grande part à l'aplanissement de la butte que longeoit la rue de Richelieu, et il s'y étoit fait bâtir un certain nombre de maisons. *V.* notre *Histoire de la Butte des Moulins.*
3. Nous le trouverons plus bas parmi les grands entrepreneurs de charpentes.
4. Il faisoit des grandes entreprises de toitures. *V.* plus bas.
5. Lisez : Caulle, comme dans l'*Almanach royal.*
6. Il fut, ainsi que Caulle, qui précède, expert dans l'affaire de Boule et de Crozat, dont nous avons parlé plus haut.

du Roy et de Monseigneur[1], demeure rue et vis à vis l'Hôtel de la Monnoye.

M. Barois aussi Tailleur du Roy[2], demeure rue saint Honoré près les Peres de l'Oratoire.

Messieurs Francisques[3] et du Puis[4] Tailleurs de Monsieur et de Monseigneur le Duc de Chartres, demeurent sçavoir le premier près le Palais Royal, et le deuxième rue des Petits Champs.

M. Mindy aussi Tailleur de Monsieur, demeure devant l'Hotel d'Aligre à l'Escouvette[5].

Le Bureau des Maitres et Marchands Tailleurs de Paris est sur le quay de la Mégisserie[6].

Les quatre Jurez en Charge de la Communauté, sont Messieurs Blin cloitre Notre Dame, la Lande rue saint Antoine, Brigüion rue Neuve saint Mederic, et Caubet rue de Grenelle.

Entre les Tailleurs pour hommes qui sont d'ailleurs renommez pour bien travailler, sont Messieurs Bonneau, Lagaru, Theveniere et la Lande devant l'Hôtel d'Aligre, Prévost et Landault rue des Petits Champs, la Lesse et Durant

1. Il s'appeloit Barthélemy Autran, « travaillant seul, dit l'*Etat de France*, pour les habits du Roy, de Monseigneur le Dauphin et de Messieurs les princes ses enfants. »

2. Il étoit sans doute des douze tailleurs ordinaires. L'*Etat de France* ne le nomme pas.

3. L'*Etat de France* le nomme Francisque Sérini.

4. François-Louis Du Puy. Son fils Gabriel avoit sa charge en survivance.

5. L'*Ecouvette*, que ce découpeur de draps avoit pour enseigne, étoit une longue brosse à manche, dont l'apprêteur se servoit, pendant le pressage des étoffes, pour asperger d'eau les plaques employées à les chauffer.

6. Il n'y avoit, quai de la Mégisserie, que leur bureau. La confrérie étoit à la Trinité.

rue d'Orléans, la Borde rue du Four quartier saint Eustache, Chapignolle et du Chesne près la Boucherie de Beauvais[1], André rue Betizy, Guérard rue de Montmorency, Ruby rue de Guénégaud, Bresson rue saint Martin, Bausquet, Bouret et Ferret rue des Prouvaires, Goguet et Trallot rue de l'Arbre sec, Juste rue des Bourdonnois, Migeon devant le Jeu de Metz, etc.

Le Sieur Roussel Tailleur privilegié rue saint Honoré au coin des Pilliers des Halles, tient magasin de toutes sortes d'habits pour hommes, neufs et de rencontre.

Il y a sous les mêmes Pilliers un grand nombre de Tailleurs Fripiers, qui tiennent magasin d'habits de rencontre, entre lesquels le Sieur Fournerat[2] entreprend d'entretenir un homme d'habits honnêtes pour quatre pistoles par an[3].

1. Cette boucherie, qui devoit son nom à la Halle, dont elle avoit pris la place, et que s'étoient longtemps partagée les tisserands de Paris et les marchands de Beauvais, se trouvoit au coin de la rue Saint-Honoré et des piliers des Halles.

2. La rédaction est un peu différente dans l'édit. de 1691, p. 25 : « Le sieur Fournerat, marchand fripier, sous les piliers des Halles, entretient bourgeoisement et honnêtement d'habits, pour quatre pistoles par an. » Avant cet article, on y trouve celui-ci : « Il y a une friperie aux Halles, qui s'étend jusqu'au Pont-Neuf, pour le commerce des habits tout faits, vieux et neufs, simples et garnis, et même pour les habits de deuil et pour ceux de théâtre et de mascarades qu'on peut louer à tant par jour. » Le Pont-Neuf étoit leur limite. Depuis une ordonnance de police du 9 mars 1669, ils n'avoient sous aucun prétexte le droit d'y étaler pas plus qu'à la place Dauphine. On les parquoit aux Halles et dans les rues avoisinantes pour mieux pouvoir les surveiller, presque tous étant soupçonnés d'être des recéleurs.

3. Fournerat eut souvent, pour son genre d'industrie,

Les Frères Tailleurs[1] demeurent à present rue saint Denis au bon Pasteur près sainte Opportune.

Il y a au bout de la rue Dauphine un Marchand Chaussetier qui fait des bas de toiles pour hommes.

Entre les fameux Tailleurs pour femmes[2], sont Messieurs Regnaud devant l'Hôtel d'Aligre, Villeneuve près la place des Victoires, Lallemand rue saint Martin, le Brun, le Maire et Bonjuste rue de Grenelle, Chalandat rue de l'Arbre sec, Fabre rue saint Antoine au Plat d'Etain, la Barque devant le Sepulcre, Bertrand rue des Petits Champs, Taland vis à vis saint Germain, etc.

maille à partir avec les drapiers. Il ne se conformoit pas — car il travailloit autant sur le neuf que sur le vieux — à l'arrêt du 6 février 1616, enjoignant aux fripiers de n'avoir que des morceaux d'étoffes de cinq aunes au plus, et non des pièces entières. Aussi les drapiers obtinrent-ils contre lui une condamnation, le 23 décembre 1697. — Les drapiers étoient, au reste, très-attentifs aux intérêts de leur commerce et, par là, très-processifs. Ils avoient eu par exemple, pour faire valoir les droits de leur corporation, un procès en 1688 avec les marchands de soie. Ils le gagnèrent. Regnard y fait allusion dans sa farce *Le Divorce*, acte III, sc. 6.

1. C'étoit une communauté, moitié laïque, moitié religieuse, que ne lioit aucun vœu, mais dont quelques pratiques religieuses et surtout le travail étoient la règle.

2. Ils étoient moins des tailleurs que des *Corsetiers :* « Ils s'attachent particulièrement, dit M. de Paulmy, à faire les corps et corsets baleinés, ce qui est vraiment un ouvrage difficile et délicat. » (*Mélanges d'une grande Bibliothèque*, t. XXII, p. 223.) — C'est donc comme corsetier et non autrement que Bandelet, propriétaire de la maison de la rue de Richelieu où mourut Molière, étoit tailleur de la reine.

Entre les Maîtresses Couturières qui sont en réputation de bien habiller les Dames, sont Mesdames Charpentier rue Montorgueil près saint Eustache, Villeneuve près la place des Victoires, Remond et Prevot rue des Petits Champs, Billard rue sainte Avoye, Bonnemain rue des fossez saint Germain l'Auxerrois, Fauvé Port saint Landry, etc.

M. l'Hermineau Brodeur du Roy, demeure aux Galeries du Louvre[1].

Les autres Brodeurs qui travaillent pour Sa Majesté[2] et pour la Cour, sont Messieurs de la Croix rue Neuve Saint Martin, Quenain rue d'Enfer[3], etc.[4]

Les Sieurs Thierry, Frères[5], fameux découpeurs, demeurent rue Tirechappe, et devant saint Mederic.

Pour les Habits de Théatre et de Balets, voyez l'article des Passetemps et Menus Plaisirs.

M. du Mont près les Quinze Vingts qui fait

1. Il occupoit ce logement des galeries depuis 1663 ; il y mourut en 1694. L'abbé de Marolles, dans *Le Livre des Peintres*, etc., édit. G. Duplessis, p. 87, accorde ce détestable vers à cet artiste de la broderie :

Larmino, grand brodeur, le fut aussi du Roy.

2. Le roi, outre L'Hermineau, avoit deux brodeurs ordinaires.

3. « M. Quenain, fameux brodeur, demeure rue d'Enfer, au faubourg Saint-Michel. » Edit. 1691, p. 63.

4. Il faut placer parmi ceux que Blegny ne nomme pas, Moignon, « excellent brodeur, » comme l'écrit Duché dans une note de ses Pensées, à la suite des *Préceptes de Phocylide*, 1693, in-12, p. 118, après avoir dit : « Vous êtes jeune. Lisandre, bien fait, bruyant, effronté, vous avez un habit brodé par Moignon, un carrosse du bon faiseur... »

5. « Qui découpent les étoffes en perfection. » *Id.*, p. 60.

très bien les Habits ordinaires, travaille aussi par excellence aux Habits de Theâtre et de Balets.

COMMERCE DE CHAPEAUX.

Le Bureau de la Communauté des Maîtres et Marchands Chapeliers est rue de la Pelleterie où arrivent tous les Caudebecs[1] et autres Chapeaux manufacturez au dehors.

Pour les Bureaux de la Marque des Chapeaux, voyez l'article des Bureaux publics.

M. le Page Chapelier du Roy et qui fournit presque toute la Cour[2], demeure rue saint Honoré près les Peres de l'Oratoire.

Entre les Marchands Chapeliers qui tiennent magasin, et qui font de grosses fournitures aux troupes et aux Marchands forains, sont Messieurs Coquelin, Halé l'ainé et Bizoret rue de la vieille Monnoye, Marie rue des Boucheries saint Germain, Veron rue du Four, Fromentin près le Palais Royal, Gobert rue de la Bucherie, Brisan et le Tourneur rue de Betizy, etc.

1. Ces chapeaux étoient une fabrication toute spéciale à la ville de Normandie qui leur avoit donné son nom. Pour les obtenir, on feutroit la laine d'agneau ou l'agnelin, avec le poil de chameau et le duvet d'autruche. (Savary, *Dictionn. du Commerce*, au mot chapeau.) On en vendoit beaucoup à Paris. Les vers de Boileau, dans sa VIe épître, sont bien connus :

> Pradon a mis au jour un livre contre vous,
> Et chez le chapelier du coin de notre place,
> Autour d'un *Caudebec* j'en ai lu la préface.

2. Il ne figure pas dans l'Etat de France. On n'y trouve nommé que Edme De Jouy, chapelier de Monsieur.

Les Veuves[1] qui font aussi un fort grand commerce de Chapeaux, sont Mesdames Meralde rue Briboucher, Durant pont saint Michel, etc.

Entre les Marchands Chapeliers qui tiennent boutique et qui font un grand détail, sont Messieurs Herard rue saint Honoré au Grand Mousquetaire, Vernault rue de l'Arbre sec, le Lievre et Verron place Maubert, Buquet, le Camus et Halé cadet fauxbourg saint Marcel, le Page et Fery Pont Notre Dame, Joffroy près l'aport de Paris, les Frères Gasteliers Pont au Change[2], Aprin Pont Saint Michel au Loüis d'argent, Menil rue aux Ours, Santerre rue des Juifs, etc.[3].

1. Ce sont des veuves de maîtres, qui continuoient, avec la même maîtrise, le commerce de leur mari. Dans la librairie surtout et l'imprimerie cette succession des veuves, à Paris du moins, étoit un droit : « A Paris, lisons-nous dans un document du temps de la Régence, les veuves des Libraires et Imprimeurs sont dans une possession constante de continuer la profession de leurs maris. » *Minutes des Lettres du Conseil* pour 1717, p. 14, à la Biblioth. du Ministère de l'Intérieur.

2. Les vieux chapeaux, dont le commerce n'étoit pas moins considérable que celui des neufs, se vendoient tout près de là : « pour la commodité de bien des gens, dit Liger, p. 400, on vend des vieux chapeaux repassez sous le petit Châtelet. » C'est là que se fournissoit le poëte besogneux, dont Monteil possédoit manuscrite une requête rimée au prince de Turenne :

Je chercherai des nippes au hazard,....
Au Châtelet, à bon marché un feutre,
Castor tout neuf est trop cher pour un pleutre.

Il a paru dans la *Revue des Provinces* de juin 1865, p. 531, à l'article *Varia*, un curieux fragment inédit de l'abbé de Choisy sur *ce que devenoient sous Louis XIV les vieux castors*.

3. « Il y a un grand magazin de chapeaux rue des Assis (Arcis); un autre rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain, et un autre rue Saint-Denis, au grand Signe. » Edit. 1691, p. 26.

OUVRAGES ET MARCHANDISES DE CORDONNIERS.

La Halle aux Cuirs est au bout de la rue de la Lingerie, où arrivent tous les Cuirs forains[1].

Le Bureau de la marque des Cuirs où l'on paye le sol pour livre[2], est rue Betizy[3].

Le Bureau des Maîtres et Marchands Cordonniers, est sur le quay de la Mégisserie près le Chatelet[4].

Il y a pour les Cuirs de Paris un grand nombre de Corroyeurs rue de la Tannerie, rue Marivaux, cloitre saint Jacques de la Boucherie, et faux-bourg saint Marcel aux environs des Gobelins.

Il y a plusieurs Marchands Cordonniers qui vendent des souliers tous faits aux Halles, rue

1. On y vendoit spécialement « les cuirs à soulier, » suivant l'édit. de 1691, p. 37.

2. « Le bureau du sol pour livre pour les vendeurs de cuir. » Edit. 1691, p. 36.

3. « Devant l'hôtel de Montbason. » *Id.*

4. A quelque distance, se trouvoit un débit de marchandises dont parle la 1re édit., p. 37, et qui n'est mentionné nulle part dans celle-ci : « les vrais maroquins du Levant se vendent chez divers marchands pelletiers qui ont leurs boutiques et magasins près l'égoût du grand Châtelet, et qui font, d'ailleurs, commerce de buffles, de chamois et de toutes sortes de peaux. » Un peu plus haut, se lit cet autre détail : « la manufacture des maroquins rouges, façon du Levant, est dans la rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine. » La comtesse de Beuvron avoit fait accorder le privilége d'une fabrique pareille, dont nous avons parlé t. I, p. 109, sous la condition d'une grosse part dans les bénéfices. (*Correspondance administrat. de Louis XIV*, t. III, Introduction, p. LV.)

Notre Dame, rue Dauphine, rue de Bussy et rue sainte Marguerite [1].

Entre les fameux Cordonniers pour hommes qui servent un grand nombre de personnes de considération, sont les Sieurs Lucas vieille rue du Temple, Carré rue de la vieille Bouclerie, Perrot rue de la Verrerie, des Ordres rue saint Jacques, Raverdy rue saint André, Chiroir sur les fossez saint Michel, Malbeau rue de la Harpe, le Breton rue Dauphine, Poiree rue des Nonnandieres, Soyer porte saint Germain, Parent et le Basque rue de Bussy, Loziers rue de Seine, Halloz rue Galande, etc.[2]

Entre les Cordonniers pour femmes qui se font distinguer par la propreté de leurs ouvrages, sont les Sieurs Raveneau rue des Cordeliers, Vernon, Gaborry et Couteaux rue des fossez saint Germain, Bisbot rue Dauphine, Sulphour rue saint Severin[3], etc.

1. Ces souliers tout faits se vendoient principalement aux Halles, où il en venoit de toute la France. Le Berry en fournissoit beaucoup, la Flandre de même. Déjà, sous Henri IV, tout ce qu'elle avoit de vieux souliers étoit expédié à Paris, où on les remettoit à neuf. (Montchrestien, *Traité de l'Œconomie politique*, 1615, in-4°, p. 108.)

2. Dans cet *et cætera* de Blegny il faut placer le cordonnier Prudent que cite Coulange au premier couplet de son excellente chanson, *Les Moines*.

3. Il ne faut pas s'étonner de voir un cordonnier à la mode logé dans une rue aussi malpropre que la rue Saint-Séverin; celui qui chaussoit, au siècle suivant, la dernière favorite de Louis XV, ne l'étoit pas mieux. Chantoiseau l'indique ainsi, en 1773, dans son *Almanach général d'indication :* « Charpentier, cul de sac de la Fosse aux Chiens, cordonnier ordinaire de Madame la Comtesse du Baril (*sic*) et autres dames de la Cour. »

Le Sieur des Noyers rue sainte Anne, fait des Souliers de femmes d'une grande propreté qu'il vend un louis d'or[1].

Le Poitevin rue Mazarine, fait[2] des Souliers d'hommes qui résistent fort à l'eau, et qu'il vend un demi louis d'or.

Plusieurs Cordonniers des environs du Palais[3], dont il a été parlé à l'article des Armes et Bagages de guerre, font des Souliers de Cuir de botte qu'ils tiennent tous faits dans leurs boutiques, et qui sont d'un bon usage en hiver, par exemple, les Sieurs Noel, Picard, Simon, etc.

Les Frères Cordonniers logent présentement rue saint Denis au Bon Pasteur vers sainte Opportune[4].

Le Sieur Goubier Epicier rue de Gesvre, vend une bonne Cireure pour les Cordonniers[5].

1. Le louis d'or étoit alors de 12 livres 10 sols, depuis 1689. Il descendit à 12 livres, en avril 1692, puis à 11 livres 10 sols, en 1693. (Dangeau, t. III, 39; IV, 61, 349.)

2. « De très-beaux et bons souliers à la cavalière, qu'il vend un demi-louis d'or. » Edit. de 1691, p. 25-26.

3. Les pantoufles de velours, autrement appelées *mules*, se vendoient au Palais même. Les hommes s'y fournissoient surtout. (Liger, p. 401.) Ces pantoufles du Palais furent longtemps célèbres.

4. Dans l'édit. précédente, p. 61, on lisoit : « les frères cordonniers demeurent rue des Grands-Augustins. » C'étoit une communauté pareille à celle des frères tailleurs, dont il est parlé, p. 61, et avec laquelle, comme on voit, elle étoit venue se loger sous l'enseigne si bien choisie du *Bon-Pasteur*. Racine s'y fournissoit pour son fils aîné : « Vous trouverez, lui écrit-il, le 26 janvier 1698, dans les ballots de Monsieur l'Ambassadeur : un étui, où il y a deux chapeaux pour vous, un castor fin et un demi-castor; vous y trouverez aussi une paire de souliers des frères. »

5. Son article est plus étendu dans l'édit. précéd. : « le

ADRESSES

Concernant les articles precedens, recouvertes après leur impression.

Messieurs Doye et Falaiseau rue des cinq Diamans, Piogé rue du petit Lion, et Bastonneau vieille rue du Temple[1], tiennent comptoirs pour la Banque et les Remises de places en places.

M. Bourdon qui grave pour la Taille douce et pour les Cachets, demeure rue Dauphine, M. Garrier quay des Orfevres à la Banniere de France, est encore distingué pour les Cachets.

Entre les Chirurgiens renommez pour les opérations, sont Messieurs Lartet Chirurgien du Roy par quartier[2], Isle Notre Dame sur le quay Bour-

sieur Goubier, apothicaire-épicier, fait et vend toutes sortes de bijouterie de cire pour les enfants, et une bonne cire neuve pour les cordonniers. » Richelet donne dans son *Dictionnaire* la recette de ce cirage primitif : « composition de cire, dit-il, de suif et de noir de fumée, de térébentine de Venise, de blanc de plomb, et autres ingrédiens qu'on fait bouillir, pour cirer les bottes, les gros souliers... »

1. Il étoit de la famille de ces Bastonneau, les gros marchands de soie, dont Guy Patin a parlé (anc. édit., t. II, p. 220). Ils étoient venus de Lyon à Paris, où, après avoir continué leur commerce, ils s'étoient mis dans la banque. Un d'eux, Claude Bastonneau, avoit, en 1640, été enterré à St-Eustache (Le Beuf, *Hist. du dioc. de Paris*, édit. Cocheris, t. I, p. 240). En 1662, François Bastonneau et Pierre Bidal, son associé, marchands de soie, avoient fait saisir, pour une forte somme qui leur étoit due, les biens du baron de Blancheface. (*Archives hospitalières*, Hôtel-Dieu, t. I, p. 172.)

2. Il étoit de service chez le Roi pendant le quartier de janvier.

bon, et Gervais[1] premier Chirurgien de la feue Reine et ordinairement de Monseigneur à l'Hôtel de Noüailles près saint Roch pour la Saignée, M. du Pré rue Platrière, et pour les accouchements M. Marcel près la porte saint Martin.

Madame Parfait au Pavillon des Tuilleries près la grande Ecurie[2], est une Sage femme de distinction[3].

Messieurs Boudin[4], Poisson[5], Beaulieu[6] et Doquican[7] premiers Apoticaires du Corps du Roy, logent quand ils sont à Paris chez M. de Rouviere Apoticaire de Sa Majesté près saint Roch.

M. Benoist qui tient le Cercle Royal rue des saints Pères, et Mademoiselle Benoist rue saint Antoine, font très bien les Portraits en cire[8].

1. Il servoit pendant le quartier d'octobre.

2. Celui qui, vers le même temps, commença d'être appelé le pavillon Marsan.

3. Les sages-femmes étoient peu nombreuses alors, mais d'autant plus considérées. Plusieurs avoient marqué dans le monde, ainsi la fameuse Mme Pilou que l'abbé de Choisy (*Mém.*, coll. Petitot, 2e *série*, t. 63, p. 515) nous dit formellement avoir été une accoucheuse; et la grand'tante de Racine, Mme Vitart. (Mesnard, *Vie de Racine*, p. 40.) On ne leur reprochoit que de n'être pas assez instruites. Elles ne l'étoient pas plus à Amsterdam, mais on y avoit avisé en leur donnant pour maître le célèbre Ruysch. V. son éloge par Fontenelle, *Œuvres*, t. VI, p. 512.

4. Philibert Boudin. Son service chez le Roi, avec un aide-apothicaire, le sieur Damaron, étoit celui du trimestre d'avril.

5. Il servoit pendant le quartier de janvier.

6. Son service commençoit en octobre.

7. Son vrai nom étoit de Hoquiquant, comme le donne l'*Etat de France*. Il étoit de service pendant le quartier de juillet.

8. Ce Benoît fut, avec plus de perfection, le *Curtius*

M. Coquelin Chancelier de l'Eglise de Paris[1], demeure rue saint Louis en l'Isle.

du XVIIe siècle. Il faisoit, en effet, avec la cire, des portraits d'une ressemblance inouïe. Le plus curieux spécimen qui nous en soit parvenu, est celui de Louis XIV, retrouvé à Versailles par Eudore Soulié et placé aujourd'hui dans la chambre à coucher du Roi. Ses masques, dont Saint-Simon a parlé, n'étoient pas moins étonnants : « On avoit fait, dit-il, t. III, p. 135, pendant l'hiver précédent, plusieurs masques de cire de personnes de la Cour, au naturel, qui les portoient sous d'autres masques, en sorte qu'en se demasquant on y étoit trompé en prenant le second masque pour le visage, et c'en étoit un véritable, tout différent, qui étoit dessous; on s'amusa fort à cette badinerie. » Ailleurs, t. II, p. 72, il nous avoit déjà fait voir, dans un autre bal de la Cour, un masque, dont les quatre visages de cire, représentant quatre personnes différentes, et qu'il faisoit tourner avec la plus amusante adresse, avoient intrigué tout le monde. — Benoist ne s'en tenoit pas à l'industrie des bustes et des masques, il faisoit aussi des personnages de grandeur naturelle. C'est ce qu'il appeloit son *Cercle*, ou *le Cercle du Louvre*, comme dit Robinet dans sa *Gazette* du 23 fév. 1667, époque vers laquelle il en commença l'exhibition. Chaque année, il l'exposoit à la foire Saint-Germain, voisine de son logement de la rue des Saints-Pères. Dancourt en fait une des principales curiosités de cette foire : « LORANGE. Voyez ici, Messieurs, le Cercle nouveau des figures parlantes, aussi hautes que le naturel. » *La foire Saint-Germain* (1696), scène XVIII. La Bruyère n'a pas oublié Benoît. « B..., dit-il, s'enrichit à montrer dans un *Cercle* des Marionnettes. » Benoît devint riche en effet : lorsqu'il mourut, en 1717, il l'étoit. Le Roi y avoit aidé, en lui donnant, en 1668, le titre de son sculpteur en cire, et permission d'exposer dans tout le royaume « les personnes de tout rang qui composoient le cercle de la feue Reine, d'en faire même de nouveaux, et de masquer en cire à sa convenance. » Cette permission, qui étoit de trente ans, lui fut continuée sous forme de privilége exclusif, pour trente années encore, en 1688. Il étoit né en 1632 à Joigny, où il avoit fondé un lit à l'hôpital. V. *Rev. des Soc. sav.*, 4e série, t. II, p. 232.

1. Il avoit, comme chancelier, le sceau du chapitre de

On recite tous les Samedis et veilles de la Vierge, des Motets en musique à Notre Dame devant sa Chapelle après Complie.

M. Chartrain dont on n'a pas l'adresse, est un grand maître pour le Grec [1].

Les Medecins en leur Collège rue de la Bucherie, visitent gratuitement les pauvres Malades tous les Samedis matin, et les Chirurgiens sous les Charniers de S. Côme tous les premiers Lundis des mois.

M. Gaultier enseigne en ville et chez luy rue des Petits Champs, l'Architecture civile et militaire, et généralement les parties de Mathématiques.

Nota. Qu'outre les jours marquez pour les Audiances des Officiers du Grenier à Sel, ils les tiennent encore tous les Lundis en Janvier, Octobre, Novembre et Décembre.

On vend des Truffles rue Serpente au Messager de Thoulouse [2].

Notre-Dame, et une partie du soin des petites écoles lui revenoit. Il faisoit aussi l'ouverture des conférences de l'archevêché. Ménage, qui logeoit au cloître et en savoit toutes les histoires, en racontoit une à ce sujet : « M. Coquelin, ayant quitté la perruque, étoit presque méconnaissable. En ce temps-là, il fit l'ouverture d'une des conférences archiépiscopales, fort bien à son ordinaire. M. de Vert lui dit : Monsieur, je ne vous ai reconnu qu'à votre éloquence. » (*Menagiana*, t. II, p. 72.)

1. Il étoit de la même famille que le M. Chartrain indiqué plus haut, t. I, p. 257, comme excellent maître de géographie, histoire, blason, etc.

2. Il étoit du bel usage, selon Richelet, d'écrire et de prononcer *truffles*. Elles étoient un régal en vogue. Les dames surtout en étoient très-friandes. (L'abbé de Villiers, *Vérités satiriques*, p. 199.)

Aux environs du Temple, de la porte Mouton et de la porte saint Louis, il y a des femmes qui fournissent aux malades du lait d'anesse[1], de vaches et de chevres frais tiré.

M. Martin rue de Richelieu, est encore un fameux pour le Clavesin[2], M. de Vizé à Luxembourg pour le Theorbe[3], Louis Horteterre près saint Jacques de la Boucherie pour tous les Instrumens à vent[4], des Cotteaux au fauxbourg saint Antoine, et Filbert rue saint Antoine pour la Flute Allemande[5].

M. Coquart rue Simon le Franc, fait commerce en gros de toutes sortes de cannes[6].

1. C'étoit déjà, sur la recommandation des médecins galénistes, qui l'avoient trouvé prescrit par Galien, leur maître, un des remèdes en vogue pour les poitrines débilitées. Gui Patin dit que sa grand'mère put vivre jusqu'à quatre-vingts ans, parce qu'elle avoit pris du lait d'ânesse pendant soixante. (*Lettres*, édit. in-8, t. III, p. 462-463.)

2. Blegny oublie qu'il l'a déjà dit plus haut.

3. Il n'avoit été cité plus haut, t. I, p. 211, au chapitre des musiciens que pour son talent sur la guitare, fort semblable du reste au théorbe. C'est pour la guitare qu'il est surtout vanté dans les lettres de Mad. de Sévigné, t. X, p. 352. Un autre instrument de la même famille que le théorbe, le luth, et la guitare étoit « l'angélique » dont jouoit « excellement, » suivant Richelet, t. I, p. 59, Lefèvre, de la même famille que celui que nous avons vu, t. I, p. 209, parmi les fabricants d'orgues.

4. Il étoit de la famille de Colin et Jean, qui ont eu plus haut, t. I, p. 212, leur mention pour la fabrication des instruments.

5. Blegny ne fait encore que répéter à peu près ce qu'il a déjà dit. V. t. I, p. 212-213.

6. Nous verrons un peu plus loin, par les bois dont il faisoit commerce, qu'il étoit tablettier. Ses cannes ne pouvoient donc être d'un grand prix. Des arrêts, que celui du 26 avril 1700 confirma, enjoignoient, en effet, aux tablet-

Messieurs Halin rue Jean saint Denis, indiquez[1] pour les Timballes et Trompettes, sont aussi d'excellens Maîtres pour le Basson[2].

Mademoiselle Cochois rue Briboucher près saint Josse[3], est fort stilée aux Coiffures de Toilles et de Dentelles pour les Dames[4].

Madame Roüin devant le Collège des Plessis fait des Rabats unis par excellence[5].

M. Ladoireau rue Tictonne fait de beaux Ouvrages d'Orfèvrerie[6].

DIVERSES ADRESSES
Concernant des talens distinguez des articles précédens.

Entre les Orlogeurs qui sont en réputation

tiers, de ne vendre qu'une seule espèce de cannes, sans ornement d'or, d'argent ou d'acier.

1. *V.* plus haut, t. I, p. 215, à la suite des maîtres, pour l'art de chanter.

2. C'est le *fagotto* italien, adopté depuis peu chez nous, où on l'avoit appelé « basson, » parce qu'il y servoit surtout de basse dans les concerts de musette, alors à la mode. (Mersenne, *Harmonie du Monde*, liv. 5.)

3. La chapelle Saint-Josse faisoit le coin de la rue Aubry-le-Boucher et de la rue Quincampoix.

4. Les marchands lingers et les marchandes lingères étoient depuis longtemps en nombre dans la rue Aubry-le-Boucher. Bodeau, le riche linger, qui fit tant de folies pour Mlle Paulet, y logeoit. C'est là que Lemaître, dont le fils, Antoine Lemaître, fut une des gloires de Port-Royal, avoit sa boutique de dentelles de Flandre ; enfin, c'est rue Aubry-le-Boucher que Mme Coisnard, la grosse lingère et dentellière, fit sa fortune. (*V.* Tallemant, *Historiettes*, édit. P. Paris, t. I, 225 ; III, 16, 34, 114 ; VI, 116.)

5. Dans l'édit. précéd., elle est nommée avec « le sieur Des Trapières, rue Bétizy, aux Trois-Bourses, » p. 62.

6. Pour une saisie faite chez lui, en 1693, *v.* t. I, p. 244, note 4.

pour les Montres et Pendules, sont Messieurs Turet aux Galeries du Louvre[1], de Mergue Cour Neuve du Palais, Cribelin rue de Bussy, etc.

Le Sieur Chambon habile Guainier, demeure Cour neuve du Palais.

Le Sieur le Sansonnier Ecrivain Juré de l'Université, a le talent de bien dresser et de bien écrire les Placets sur quelque sujet que ce soit, dont il garde religieusement le secret[2], son Bureau est à l'Hôtel de la Préférence sous le Cadran de l'Eglise des Innocens.

Le Sieur le Febvre rue de Venise au quartier de la rue Quinquempoix, vend et loue des chevaux à toutes mains.

Nicolas le Heurteur, aporte à Paris de Fleury-la-Forest en Normandie, toutes sortes de boettes de Liettiers[3] qu'il vend en gros à juste prix; il vient ordinairement deux fois le mois et loge rue Montorgueil à l'image saint Nicolas.

Le Bois d'Ebène et de Gayac, sont commercez en gros par M. Coquart rue Simon le Franc.

1. Il avoit ce logement des galeries depuis le 30 janvier 1686 : « Isaac Turet, écrit G. Brice, horloger de l'Académie des Sciences, qui a beaucoup contribué à perfectionner la pendule. » (3e édit., t. I, p. 73.) Il ne faut pas le confondre avec Huret « horlogeur du Roy », gendre de Bérain.

2. Blegny nous surfait beaucoup l'honnêteté de l'écrivain-juré. Il n'étoit rien moins que sûr. Il fut compromis, en 1699, avec les prévaricateurs du commerce des blés et arrêté. Les détails de son affaire se trouvent dans les *mss.* Delamarre, à *la Biblioth. Nat.*, n° 21,644, p. 187.

3. C'est laïettier qu'il faut lire. La « laïette » n'étoit, en effet alors, qu'une de ces sortes de boîtes qu'on faisoit venir de Fleury-la-Forest, près les Andelys, d'où il n'en vient plus : « petit coffre de bois, dit Richelet, qui n'a qu'une simple serrure, et qui n'est couvert ni de peau ni de cuir. »

La Dame Passavant[1] près la Magdelaine a le talent de bien faire les Bonnets carrez.

On fait des Calottes de toile jaune et de ratine à mettre sous les perruques, chez un Calotier à la porte neuve du Palais.

La Manufacture de Stuc Cuit[2] est au fauxbourg saint Antoine.

Les faiseurs de Fourneaux et de Creusets servant à la Chimie, demeurent place de l'Hotel de Conty, rue Mazarini et au fauxbourg saint Jacques.

Le Sieur Rohault Emailleur[3] rue saint Denis, fait des Figures et Aigrettes d'émail.

Les Yeux artificiels se font chez le même Hubin rue saint Martin et chez le Sieur le Quin rue Dauphine.

La Folie rue du petit Pont[4], et Thevenot rue Git le Cœur, affichent pour le public.

Le Sieur Bara qui vend du Canepin[5] pour boucher les bouteilles, demeure au cul de sac de la porte saint Martin[6].

1. « Sage-femme. » Edit. 1691, p. 26.

2. Le stuc est toujours cuit. C'est du plâtre mêlé de poudre de marbre, qu'une forte cuisson durcit, et permet de polir. On en faisoit alors des plafonds, sur lesquels on peignoit comme à fresque.

3. *V.* les notes sur lui et sur Hubin, qui suit, au chapitre du *Commerce de Curiositez*, t. 1, p. 242.

4. Dans la première édit., p. 59, son adresse est donnée « rue de la Huchette, aux Trois-Bources. » A la suite, vient « le Comte, rue du Petit-Pont, à la Rose-Rouge. »

5. On appeloit ainsi l'épiderme de peau d'agneau ou de chevreau. Il avoit servi, comme un vélin très-fin, pour écrire; et nous ne serions pas surpris que le mot *calepin* en fût venu, quoi qu'en dise l'étymologie courante.

6. Les Bara étoient nombreux dans Paris et d'industries

Le Sieur Dalesme[1] rue saint Denis près la fontaine la Reine, vend des Plumes et Semelles d'acier de son invention, et encore un Tuyau de tolle de fer, où l'on brule le bois sans cheminée et sans fumée.

La bonne faiseuse de Mouches demeure rue saint Denis à la perle des Mouches[2].

Les Manufactures de Toilles cirées sont dans la grande rue du fauxbourg saint Antoine[3].

différentes. Mme Sand, *Histoire de ma vie*, t. I, p. 19, en cite un, qui avoit été parrain de sa mère, et dont nous avons connu le petit-fils, qui vendoit des oiseaux, comme son aïeul, au coin de la rue Saint-Claude et du boulevard, dans l'hôtel où avoit logé Cagliostro. Le grand-père de Mme Sand étoit lui-même « maître oiselier » et de plus « maître paulmier, » ce qui ne nous surprend pas, les marchands d'oiseaux faisant volontiers plusieurs métiers. Un d'eux, que Blegny n'auroit pas dû oublier au chapitre du *Commerce de Curiositez*, s'étoit enrichi à vendre toutes sortes de bijoux, après n'avoir d'abord vendu que « des cages de prix et des oiseaux. » On ne l'appeloit pour cela que l'Oyselier. Son vrai nom ne nous est pas parvenu. (*Mercure galant*, nov. 1683, p. 287.) Chevreau parle de lui dans cette note de ses *Œuvres meslées*, 1697, in-8°, p. 200 : « L'Oiselier étoit un fameux marchand de Paris, qui vendoit à toute la Cour toutes sortes de curiosités. »

1. André Dalesme, qui, de simple marchand de tuyaux fumivores, devint membre de l'Académie des Sciences. On voit ici qu'il avoit devancé les inventeurs de plumes d'acier. Il toucha de près aussi à l'invention du *Thermolampe* et à celle de la machine à vapeur. *V.* sur lui, *le Vieux-Neuf*, 2e édit., t. II, p. 384-385.

2. Blegny auroit bien dû nous dire son nom. Nous aurions su ainsi — ce qui ne manquoit pas de curiosité — si c'étoit toujours la femme Chevalier, dont, suivant l'auteur du *Peintre-Graveur*, la fille Madeleine avoit épousé le peintre Bernard, et étoit devenue mère du fameux financier Samuel Bernard. — *V.* dans nos *Variétés*, t. VII, p. 9, une pièce de 1661, *La faiseuse de mouches*.

3. C'est à Paris qu'il s'en fabriquoit le plus. Jusqu'à la

Les Boisseliers de la Halle au bled font[1] les tamis d'Apoticaires et de Parfumeurs.

Le Sieur Barbier qui indique des Privilèges à vendre et à louer pour les Arts et Métiers, demeure rue des Lombars au Plat d'Etain.

Le Sieur Jo et quelques autres Potiers d'Etain près la porte saint Marcel, font de grandes et petites Seringues qu'ils vendent aux Marchands à juste prix.

Le Sieur Colson fauxbourg saint Antoine devant la rue de Charonne, a un particulier talent pour monter les Scelets[2] de toutes sortes d'Animaux, et pour les monter en poil et en plumes.

M. Antoine, Chevalier et Medecin Général des Hopitaux du saint Esprit[3], logé au Collège de Boncour, se dispose à donner des preuves publiques du secret qu'il dit avoir trouvé, pour connoitre par la disposition des poux et des urines, les causes cachées et les crises futures des plus extraordinaires maladies; il a une nou-

fin du dernier siècle, le secret de l'enduit des toiles cirées fut gardé par ceux qui les fabriquoient.

1. « Un particulier commerce de tamis à passer les poudres. » Edit. 1691, p. 64.

2. C'est ainsi qu'on écrivoit encore squelette. L'orthographe d'Ambroise Paré se rapproche toutefois un peu plus de cette dernière forme : « une desquelles, dit-il, parlant d'autruches qu'on faisoit voir à Paris, estant morte, me fut donnée, et en fis un *scelette*. » Ailleurs, il dit un « sceletos, » se rapprochant ainsi tout-à-fait du mot grec, d'où vient squelette, et qui signifie séché.

3. Il n'y avoit à Paris qu'un hôpital du Saint-Esprit, celui qui occupoit tout le côté gauche des bâtiments qu'envahit ensuite tout entiers son voisin l'Hôtel-de-Ville. On n'y recevoit que des orphelines légitimes et il s'appeloit aussi *Hôpital des Enfants-Dieu*.

velle espèce de plante Sensitive[1] que les curieux ont veüe avec admiration.

Le Sieur Lelot sur le Quay neuf[2] à la Perruque d'or, trace et peint les Cadrans au soleil[3].

OMISSIONS ET CHANGEMENS.

On auroit dû dire à l'article des Vacations des Tribunaux.

Que Nosseigneurs de la Cour des Aydes prennent les mêmes vacations que le Parlement, et encore les veilles de Fêtes de Notre Dame, le lendemain de la saint Jean, et la veille et le lendemain de la Magdelaine.

Qu'à la Chambre des Comptes on n'entre ni les Jeudis ni les Samedis ni les veilles de Fetes de relevée[4], et que la Chambre vaque d'ailleurs le Jeudi de la mi-Carême, en May le neuf, en juin le onze, et encore depuis le Vendredy qui

1. La Sensitive, *mimosa pudica*, bien qu'elle eût été importée d'Amérique sous Henri IV, par Robin, avec les autres espèces du genre acacia, n'étoit pas encore bien connue, comme on le voit ici. L'Académie des Sciences ne s'en étoit même pas encore occupée. Mairan n'en fit l'objet d'un premier travail qu'en 1729, puis on eut en 1736 le mémoire plus complet de Du Fay.

2. On appela presque toujours ainsi, jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, comme on le voit par *le Journal* de Barbier, édit. in-18, t. I, p. 142, le quai voisin de la Grève, construit, en 1675, sous la prévôté de Claude Le Pelletier, qui lui avoit donné son nom.

3. Il étoit rare qu'il n'y eût pas dans la cour ou le jardin de chaque hôtel un de ces cadrans peints sur la muraille en bonne exposition.

4. Les fêtes de relevée étoient celles où l'on ne siégeoit pas « de relevée, » c'est-à-dire après midi.

precede la Pentecôte jusqu'au lendemain de la Trinité; en Septembre le onze, et encore depuis le vingt dudit mois jusqu'au lendemain de la saint Denis, en Octobre le dix huit jour de saint Luc, et le trente et un veille de la Toussaints, en Novembre le vingt cinq jour de sainte Catherine, en Décembre le six jour de saint Nicolas et le vingt quatre veille de Noël, outre les veilles et Fêtes de la Vierge, les Foires, etc.

Qu'au Chatelet les Vacations durent depuis le 9 Septembre jusqu'à la saint Simon et saint Jude; et qu'outre les jours de Vacations qui sont communes à tous les Tribunaux et particulierement au Parlement; on y vaque encore en janvier le 22 jour de S. Vincent, en May les 2, 6, 9, 10 et 19, et les veilles de la Pentecôte, de la Fete Dieu et de l'Octave, en Juillet le 31, et en Octobre le premier.

La veuve Nion à l'adresse marquée à la première page, vend un traité très curieux sur les Vapeurs du Corps humain[1] de M. Lange Medecin de la Societé Royale; et le Medecin sincère de M. de la Haye Docteur en Medecine.

CHANGEMENS.

Les Fermes des Aydes et Domaines de France et droits y joints, ont été réunies en cinq grosses Fermes.

Le Département de Messieurs les Fermiers Généraux des Fermes Unies, pour le service

1. Voici le vrai titre : *Traité des Vapeurs*, par M. Lange, 1689, Paris, chez Nyon.

desdites Fermes, pendant l'année 1692, a été reglée comme il s'ensuit par Monseigneur le Controlleur Général.

PARIS.

I.

Messieurs[1]

Berthelot, Turgis, de la Porte, Courchamp, Bigodet[2], Blin et Thomé :

La Regie du Bureau Général de la Douane et Droits y joints, et des Greniers à Sel de la Ville et Généralité de Paris.

II.

Pelissier, Laugeois, le Maistre, Arnaud, Dapongny, Rancy[3], Henault :

La Régie de la Ferme du Tabac et dument demaine d'Occident.

III.

Luillier, du Ruaupallu, Turgis, Menon, de la Porte, Mouchy, Rancy et Blin :

1. La plupart des noms qui suivent ayant figuré au chapitre des Fermiers généraux, t. I, p. 28 et suiv., nous n'y reviendrons pas. Nous dirons seulement quelques mots de ceux qui sont nouveaux ici et méritent quelque attention.

2. Il devint secrétaire du Roi, et il étoit, en 1702, un des plus considérables des Fermes. Il logeoit dans un magnifique hôtel, rue Coquillière.

3. Paul-Etienne Brunet de Rancy, frère des trois autres, que nous avons vus plus haut : Brunet de Chailly, Brunet de Montferrand et Brunet de Vauxge. Il devint secrétaire du Roi. En 1695, ayant été envoyé en Bretagne dans l'intérêt des Fermes, les Etats se plaignirent qu'il leur en avoit coûté cent mille francs d'augmentation. (*Correspondance des Contrôleurs généraux*, n° 1478.) C'est lui qui,

Le Soin et Fournissement des Gabelles de France.

IV.

Laugeois, Remond, Menon, d'Apougny, le Normand, Hénault :

La Regie des Entrées de Paris.

Du Gros[1].

Du Huitieme[2].

Du Pied-Fourché[3].

Et des Droits de Rivières et leurs Dependances.

V.

Luillier, le Maistre, Courchamp, le Tellier, Delpesche, Montry :

La Régie du Papier et Parchemin Timbré de la Ville et Généralité de Paris.

Des Aydes du plat Païs[4] et Versailles.

Et des grandes Entrées de Rouen, Diepe, le Hâvre, et ses dépendances.

VI.

Luillier, Laugeois, du Ruaupallu, le Tellier, le Maistre, Courchamp, Arnaud, Thomé :

après la mort de Mme de Sévigné, vint habiter l'hôtel Carnavalet.

1. Le « gros » étoit le revenu, le produit fixe des impôts, et, par conséquent, le contraire du « casuel. »

2. Droit payé au Roi par les cabaretiers de Paris, pour chaque muid de vin qu'ils vendoient à pot ou à assiette.

3. Droit d'entrée sur le bétail à pied fourchu : moutons, chèvres, etc. L'Estoille (*Edit. du Panthéon*, t. II, p. 422) a parlé de cet impôt déjà fort ancien de son temps. Ceux qui l'affermoient en devoient une part à l'Hôtel-Dieu. V. *Inventaire des Archives hospitalières*, t. I, p. 359 et 391.

4. La banlieue.

Le soin de faire remettre les deniers des Provinces à la Recette générale.

De faire payer tous les Sous Fermiers.

De Vérifier et Controller les Caisses.

De faire les payemens au Trésor Royal.

D'acquiter les Charges des Etats du Roi.

Et des Comptes à rendre au Conseil et à la Chambre.

VII.

Laugeois, l'Huillier, du Ruaupallu, Arnaud, Delpesches, Romanet, Dumas, Henault :

La suite des Etats Alphabétiques[1].

L'examen des produits.

La Verification des Passe-ports de Sa Majesté.

Et les Arretez des Comptes des Directions et des Comptes de Societé.

VIII.

Pelissier, Rémond, Menon, Mouchy, de la Porte, Cormery, Dumas, Vauxge :

Le Contrôle Général de toute la Depense de la Ferme.

La Garde des Papiers, Registres et Titres de la Ferme.

IX.

Pelissier, Menon, Vallier, Lagny, Henault, Vauxge, Cormery, Douilly, le Jariel :

La suite des affaires du Conseil, au Parlement, à la Cour des Aydes, à la Chambre du

1. Ce sont les états indiqués dans la série précédente, l'état des pensions notamment.

Trésor, et en l'Election[1], et l'Assistance à l'Assemblée des Avocats à tenir une fois la semaine au Bureau[2] pour les affaires de la Ferme.

X.

Luillier, Berthelot, de Ruaupallu, Arnaud, Turgis, Henault, Mouchy :

La Correspondance.

Les Achats.

Et les Comptes du Traité des Vivres de la Marine.

PROVINCES.

I.

Messieurs

Langlois, Vauxgé, de la Porte :

Directions[3] de Rouen, Caën et Allençon.

II.

De Belloy, le Tellier, Blin :

Directions d'Amiens, Guises, Soissons[4] et l'Isle.

III.

Baugier, Luillier, de Turgis :

1. Il a été dit plus haut ce qu'étoit une Election, et sa juridiction spéciale pour statuer sur les différends survenus à propos des aides et des tailles.

2. Ce bureau étoit à l'Hôtel des Fermes, ancien hôtel du chancelier Séguier, dont l'imprimerie Paul Dupont occupe aujourd'hui une partie, entre la rue du Bouloi et la rue Jean-Jacques Rousseau, alors rue de Grenelle.

3. La direction étoit le bureau spécial des finances pour chaque généralité.

4. Les directions de Guise et de Soissons furent remplacées, peu après, par celle de Saint-Quentin.

Directions de Dijon, Langres et Franche Comté.

IV.

Romanet, Cormery, Laugeois :
Directions de Chalons, Sedan, Lorraine et Alsace.

V.

Blin, de Lagny, Remond :
Direction de Lyon.

VI.

Saint Amant, Luillier, Mouchy :
Direction de Valence, Avignon et Marseille.

VII.

Le Juge, Delpesche, Berthelot :
Directions de Montpellier et Thoulouze.

VIII.

Grandval, Menon, Menault :
Directions de Bourdeaux et de Dax.

IX.

Germain, du Ruaupallu, Thomé :
Directions de la Rochelle et Charante.

X.

De Blair[1], Vallier, le Jariel :

1. Melchior de Blair, d'abord simple intéressé dans les fermes. Il étoit arrivé à être fermier général, après deux missions qu'il avoit habilement remplies : l'une, en 1609, en Picardie; l'autre, en 1691, en Bretagne.

Directions d'Angers, Laval, le Mans et Bretagne.

XI.

Des Espoisses, Rancy, Dumas :
Directions d'Orléans et de Tours.

XII.

Martin, Germery, d'Apougny :
Directions de Bourges et Moulins, avec les Dépôts d'Auvergne, Limosin et la Marche.

La Manufacture Royale des Bandages de nouvelle invention[1], qui a toujours sa principale entrée par la rue de Guénégaud, communique d'ailleurs presentement avec la boutique de M. de Blegny le fils Apoticaire du Roy, sur le quay de Nesle à la Devise Royale[2], où l'on fera bien de s'adresser pour eviter la surprise de quelques imposteurs.

Ces Bandages ont des formes différentes selon les diverses dispositions des Malades et de leurs incommoditez ; on y trouve à ressort, à visse, à charnieres ployantes, à champignons, à ceinture de Buffles, etc., mais telle que soit la conformation particuliere de chacun de ces Bandages, on y trouve cet avantage qu'ils retiennent parfaitement, et dans les plus impetueux mouvemens, les Décentes qui n'ont pû être arrêtées par aucune sorte de Bandages, et qu'ils conduisent à la guerison qu'on a coutume de tenter

1. L'industrie des bandages avoit été la première qu'eût exploitée Blegny. Aussi, ne manque-t-il pas d'y revenir sans cesse. *V.* plus haut.

2. Il y avoit succédé, avec la même enseigne, à Delaunay, chirurgien herniaire, dont J. Lepaute a gravé l'adresse.

vainement par l'usage des bandages ordinaires.

On trouve au même lieu un livre et des mémoires curieux sur la guerison des Decentes [1], et sur le prix des Bandages et des Remedes.

Messieurs l'Abbé de la Roque qui tenoit des Conférences rue de Guénegaud [2], et Legier qui étoit censeur de la Faculté de Medecine, sont décedez [3].

M. Frosne qui etoit Inspecteur des Batimens du Roy, a présentement un autre employ en Cour.

Les Droits et Bureaux des Chevaux de renvoy ont été suprimez [4].

Le Sieur Marseilles Marchand rue Saint Denis qui vendoit des Cuirs dorez de Flandres, a manqué [5].

1. Voici le titre du livre de Blegny, donné déjà, d'ailleurs, dans l'*Introduction*, p. xlv : *l'Art de guérir les hernies de toute espèce dans les deux sexes, avec le remède du Roi*, in-12. La première édition parut en 1676, la seconde en 1693.

2. Il a été parlé de lui plus haut, t. I, p. 128, au chapitre *Conférences*. L'époque de sa mort, qu'on ne savoit pas, peut être ainsi fixée à la fin de 1691.

3. *V.* t. I, p. 151.

4. Ils étoient, on l'a vu, t. I, p. 108, à l'hôtel de Sens.

5. Cette expression, pour dire faire banqueroute, commençoit à être employée. Dancourt s'en est servi dans les *Agioteurs* (acte III, sc. VII), où un des personnages dit : « Son marchand est un fripon, elle a raison; il est prêt à manquer. Ses affaires périssent. » — D'autres reprirent le commerce mis en péril par la banqueroute de Marseilles. Liger, en effet, dit en 1715, dans son *Voyageur fidèle*, p. 366 : « On vend des *Tapisseries de cuir doré*, rue St-Antoine, proche de la Bastille : celles de *cuir doré de Flandres* se vendent dans la rue St-Denis, proche de la Sellette. »

BATIMENS DU ROY[1].

Sur-intendant et ordonnateur general des Batimens et Jardins du Roy, et des Manufactures Royales des Gobelins.

Monsieur le Marquis de Villacerf ruë de l'Egout près la place Royal.

Inspecteur Général, premier Architecte et Intendant des Bâtimens et Jardins de Sa Majesté.

Monsieur Mansard[2] rue des Tournelles[3], et encore pour Intendans Mrs de la Mothe, Coquart rue des Poulies, et Essein rue neuve des Petits Champs.

Controlleurs en Charges.

Messieurs le Nostre aux Tuilleries, le Febvre au vieux Louvre, et Gabriel rue de Cléry.

Intendans et Controlleurs par Commission des Batimens et Maisons Royales de Paris et de Versailles.

Messieurs de la Chapelle, Besse ancienne cour du Palais, et Lambert rue neuve des Petits Champs.

1. Ici encore, nous trouverons beaucoup de noms déjà rencontrés plus haut, au chapitre des *Vérifications et Rapports des Jurez* et ailleurs. Nous ne nous occuperons que des noms ou des détails nouveaux.

2. Hardouin Mansard, architecte de Versailles, etc.

3. L'hôtel, qu'il s'y étoit fait bâtir, auprès de celui de Ninon, existe encore en partie.

Architectes ordinaires des Batimens de Sa Majesté.

Messieurs Dorbay rue des Poulies, Buland[1] rue saint Louis du Marais, de Coste[2] rue des Tournelles, et Perrault l'ainé place du Chevalier du Guet.

Inspecteurs par Commission pour les Batimens des Maisons Royales de Paris.

Messieurs Fossier père et fils rue des Poullies, le Court aux Invalides, et l'Abbé au vieux Louvre.

Trésoriers alternatifs des Batimens de Sa Majesté.

Messieurs de Mageinville rue Traversine qui est en exercice, et Manessier rue de Cléry.

Ceux qui entreprennent d'ailleurs pour les particuliers les plus considérables edifices pour la Maçonnerie, sont Mrs le Maistre, Maziere, Gabriel et Pipault ci devant désignez, Marcoult[3] rue neuve saint Honoré, Bergeron le jeune[4] butte saint Roch rue Royale, etc.

1. Seroit-ce un arrière-petit-fils de Jean Bullant, architecte des Tuileries et d'Ecouen? Il n'y a rien là d'impossible. Le fils de Bullant, Charles, fut entrepreneur de maçonnerie, et sa descendance dut rester dans le même métier.

2. Robert de Cotte, qui succéda, en 1708, à Hardouin Mansart, son maître, comme premier architecte du Roi. Il existe à la Biblioth. Nat., cabinet des Estampes, un grand nombre de mémoires, devis, procès-verbaux de travaux faits à Paris ou dans les environs, qui viennent tous de Robert de Cotte. Ils furent acquis en 1821

3. Le *Ms.* du commis de Mansart, G. Marinier, sur les travaux de Versailles, sous Louis XIV, et les entrepreneurs qui y furent occupés, le nomme Gérard Marcou.

4. Pierre Bergeron, d'après le même *Ms.*

Les Entrepreneurs de Sa Majesté pour les autres parties d'Architecture, sont pour la Charpente Messieurs Malet[1] quartier saint Germain, la Porte rue de Seine près la Pitié, Aubert à saint Germain en Laye, et Poisson à la porte saint Antoine.

Pour la Menuiserie Messieurs Rivet[2] rue du gros Chenet, Remy porte Montmartre, Verdeau cloitre saint Julien le Pauvre, Nivet quartier saint Germain, et la veuve Dionis porte de Richelieu[3].

Pour les Couvertures, M. Yvon, rue Montmartre[4].

Pour la Serrurerie, Messieurs Roger[5] aux Invalides, Boutet rue Frementeau, Haté place

1. G. Marinier l'appelle Jean Mallet. Il ne nomme pas les trois autres qui suivent.

2. Antoine Rivet, selon G. Marinier. Il nomme ensuite Louis Rivet, sans doute son frère, dont Blegny pourroit bien avoir altéré le nom, en l'appelant deux lignes plus loin Nivet. En 1733, un Jacques Rivet étoit encore « menuisier ordinaire des bâtiments du Roy. » Sa nièce Geneviève Papillon avoit épousé le célèbre vernisseur Robert Martin, dont le petit-fils fut Martin le chanteur si connu. (Jal, *Dict. crit.*, p. 845 et 846.)

3. Son mari, dont elle continuoit le métier, avoit fait bâtir un certain nombre de maisons, rue de Richelieu, entre autres celle qui touchoit à la maison du tailleur Bandelet, où mourut Molière. La famille des Dionis ou Dyonis, à laquelle on dut plusieurs savants célèbres du XVIIIe siècle, étoit ancienne à Paris. Plusieurs figurent, de 1472 à 1527, dans l'Epitaphier des Saints Innocents. (Le Beuf, *Hist. du diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. I, p. 198.)

4. Dans le *Ms.* de Marinier, il est, comme ici, nommé tout seul. C'est donc cet Etienne Yvon qui eut, sous Louis XIV, l'entreprise générale des toitures des Palais Royaux.

5. Pierre Roger, d'après le même *Ms.*

de Cambray, Fordrain à la Monnoye, et Lucas rue saint Nicaise.

Pour la Plomberie, M. Lucas[1] place du vieux Louvre.

Pour la Vitrerie, Messieurs Pougeois vieille rue du Temple, Gombault rue saint Thomas du Louvre, et la veuve Janson rue de l'Arbre sec.

Pour les Ouvrages de marbre, Messieurs Deschamps place du Carrousel, Baudin porte Montmartre, et Ergo porte Gaillon.

Pour les Peintures d'Ornemens, Messieurs Poisson fils à saint Germain en Laye, et le Febvre rue de Richelieu.

Pour la Doreure, M. des Oziers[2] à Versailles.

Pour la Sculpture, Mrs Jouvenet rue des Jeuneurs[3], Mazeline[4] à la Ville neuve, Dieu[5] au Palais Brion[6], Lespingola[7] rue neuve saint Ho-

1. Il eut, lui aussi, tout seul, l'entreprise de la plomberie de Versailles et des autres palais, suivant G. Marinier, qui l'appelle Jacques Lucas.

2. Guillaume Desauziers.

3. Il étoit cousin du peintre célèbre, mais n'arriva pas à l'Académie. Il travailla pour le Roi, à Versailles, avec le Hongre. Son prénom étoit Noël.

4. Pierre Mazelines. G. Marinier ne l'oublie pas parmi les sculpteurs employés à Versailles. Mazelines y travailla, lui aussi, avec le Hongre. Il étoit de Rouen, fut reçu de l'Académie le 7 juillet 1668, et mourut le 7 février 1708, à soixante-quinze ans.

5. Antoine de Dieu, né à Paris en 1653, mort en 1727. Il y avoit une statue de lui à Saint-Germain-des-Prés, chapelle de saint Jérôme.

6. Nous avons dit, t. I, p. 124, ce qu'étoit cette dépendance du Palais-Royal.

7. Il vint de Rome, où il étoit de l'Académie de Saint-Luc, travailla à Versailles avec Nic. Coustou, fut reçu de l'Académie le 29 février 1676, en fut exclu pour cause d'absence prolongée, en 1694, et mourut le 10 juillet 1705.

noré, Maziere[1] place du Carrousel[2], Bonvalet à la Ville neuve, et Carlier rue Montmartre.

Pour le Pavé Messieurs Renoult rue de Grenelle saint Germain, Aubry rue de Seine[3], et Colin rue des Tournelles[4].

Les Juges établis pour connoître des matières concernant les Batimens du Roy et les edifices publics, sont Messieurs de l'Epine rue neuve des Petits Champs[5], et Villedo[6] rue saint Louis

1. Il travailla aux sculptures des Tuileries.

2. C'est rue des Orties-du-Louvre, derrière l'hôtel de Beringhen, qu'il logeoit, et non sur la place même du Carrousel. (*Arch. de l'Art françois*, t. III, p. 227.)

3. Cet Aubry, paveur des bâtiments du Roi, étoit bien probablement de la famille de Léonard Aubry, qui, en 1643, avoit le même titre, et joua, ainsi que plusieurs des siens, un certain rôle dans l'histoire de Molière. C'est lui qui mit en état, sur les fossés de Nesle, les abords du Jeu de paume, où Molière donna ses premières représentations; et l'un de ses fils, Jean-Baptiste Aubry, qui s'étoit fait auteur de tragédies, *Démétrius* et autres, qui existent *mss.* à la Biblioth. Nat., épousa Geneviève Béjard, sœur de Madelaine, dont Molière avoit épousé la fille. Cet Aubry, auteur tragique, qui se faisoit appeler sieur des Carrières, n'étoit pas moins devenu, comme son père, paveur des bâtiments du Roi. Il l'étoit, en 1677, lorsqu'il signa au contrat du second mariage d'Armande Béjard. Peut-être est-ce lui qui figure ici?

4. Ici devroit être nommé Villiard, qui eut pendant vingt-six ans l'entreprise du pavage et des aqueducs à Versailles. Ses comptes existent à la Bibliothèque du Ministère de l'Intérieur en 3 vol. in-fol. sous ce titre : *Registre des Ouvriers qui ont travaillé pour le Roy suivant les ordres du seigneur surintendant des bastiments de Sa Majesté, sous la conduite du* SIEUR VILLIARD. Le Ier va de 1679 à 1696; le IIe, de 1697 à 1701; et le IIIe, de 1702 à 1705.

5. De la même famille que ceux que nous avons vus plus haut parmi les experts jurés.

6. Un des fils de Michel Villedot, qui fut un des entre-

au Marais, qui sera en exercice pendant les années 1692 et 1693.

OUVRAGES EXQUIS
De Peinture et de Sculpture.

Cet article a dû suivre celuy des Batimens du Roy, parce que presque tous les Peintres et Sculpteurs dont on va voir les noms et les adresses sont employez aux ouvrages de Sa Majesté, et sont membres de l'Academie Royale de Peinture et de Sculpture, dont il a été parlé dans l'article général des Academies.

C'est au Palais Brion où elle se tient qu'on peut recouvrer la liste de ceux qui la composent. Le degré de distinction dans lequel il faut nécessairement parvenir pour y être admis, est une preuve certaine de leur habileté; c'est pourquoy en quelque occasion que ce fût, il n'y auroit point à balancer sur le choix, si ce n'étoit que plusieurs d'entre eux ont des singuliers dans lesquels ils excellent principalement, par exemple entre les Peintres.

Pour l'Histoire Mrs Mignard[1] premier Peintre du Roy, Chancelier de l'Academie, et Directeur des Atteliers des Gobelins[2] rue de Richelieu[3];

preneurs de l'aplanissement de la Butte des Moulins, dont une rue a gardé son nom. *V.* notre *Histoire* de cette butte.

1. Pierre Mignard, trop célèbre, pour que nous ayons à dire ici autre chose de lui, que ses noms.

2. Il avoit eu toutes ces charges, à quatre-vingts ans, en mars 1690, après la mort de Le Brun.

3. *V.* sur cette maison, qu'il occupoit depuis longtemps, et où il mourut le 15 mai 1695, notre *Histoire de la Butte des Moulins*, p. 114-115.

Jouvenet[1] à l'un des Pavillons du Collége Mazarini[2], Hoüasse[3] au Cabinet du Roy[4]; Coüapel père et fils[5] aux Galeries du Louvre, Corneille l'aîné[6] rue des Petits Champs, Verdier aux Gobelins[7], Paillet rue neuve saint Eus-

1. Jean Jouvenet, dont la célébrité nous dispensera aussi de longs détails. Né à Rouen, en 1644, il fut reçu de l'Académie le 27 mars 1675, et mourut le 5 avril 1717. Les douze apôtres de la coupole des Invalides sont de lui.

2. Il y mourut. Ce pavillon étoit celui qui touche au quai Malaquais. L'adresse de Jouvenet est donnée ainsi sur l'acte de mort de l'une de ses filles, le 5 juin 1680 : « Sur le quai Malaquais, dans le grand pavillon sur l'eau, au collége des Quatre-Nations. »

3. René-Antoine Houasse, né à Paris en 1644, reçu de l'Académie le 15 avril 1713, mort le 27 mai 1710. Le Brun, dont il fut un des bons élèves, l'avoit marié à une de ses parentes. Il y avoit des tableaux de lui à Notre-Dame, Saint-Eustache, Saint-Côme, etc.

4. Sa véritable adresse étoit celle-ci : « rue du Coq, au cabinet des tableaux du Roi. » Il étoit garde de cette collection, première idée, au Louvre même, du musée du Louvre.

5. Noël et Antoine Coypel : Noël, le père, né en 1628, reçu de l'Académie en 1663, et mort en 1707; et Antoine le fils, né en 1661, académicien en 1681, mort en 1722. Noël fut directeur de notre école de Rome, en 1692; et, à la mort de Mignard, premier peintre du Roi. Il y avoit de ses œuvres aux Invalides, au Palais-Royal, à l'Assomption, aux Tuileries, au Louvre, à Versailles, etc. Antoine, qui avoit suivi son père à Rome, s'y perfectionna. Il devint aussi premier peintre du Roi, et directeur de l'Académie. Un de ses travaux les plus considérables à Paris fut la galerie d'Enée au Palais-Royal. On a de lui vingt discours sur la peinture.

6. Michel Corneille, dont le père, peintre aussi, avoit eu le même prénom. Il fut de l'Académie en 1663, et mourut le 16 août 1708, à soixante-six ans. Il travailla aux Invalides, à Versailles, à Meudon, à Trianon, etc.

7. François Verdier, qui fut de l'Académie en 1678, et mourut en 1730, à soixante-dix-neuf ans. Le Brun qui se

tache[1], Blanchard cul de sac saint Sauveur[2], Montagne rue du Vieux Colombier[3], Vernensal[4] rue saint Honoré, Hallé[5] rue sainte Marguerite, Boulogne l'aîné[6] rue sainte Anne, Boulogne le jeune rue des fossez Montmartre[7], Person place

l'étoit attaché en lui faisant épouser une de ses nièces, et le logeant aux Gobelins, le fit beaucoup travailler pour lui.

1. Il fut de l'Académie, qu'il n'illustra guère, dès 1659, et mourut le 30 juin 1701, à soixante-quinze ans. Séb. Boudon avoit été son maître. On ne connoît guère de lui qu'un tableau, à Notre-Dame.

2. Gabriel Blanchard, reçu de l'Académie en 1663, mort en 1704, à soixante-quinze ans. Il travailla pour Trianon, et, avec Lafosse et Vignon, au plafond des Tuileries. Il habitoit le cul-de-sac Saint-Sauveur depuis vingt ans. Il le quitta pour le Louvre, où il mourut garde du cabinet des tableaux.

3. Nicolas de Plate-Montagne, que, par abréviation, l'on appeloit Montagne, fut de l'Académie en 1663, et mourut en 1706, à soixante-quinze ans. Il fit des tableaux pour les Gobelins, d'après des dessins de Jules Romain, travailla aux peintures de la galerie voûtée des Tuileries, et fit surtout beaucoup de portraits. Il habitoit la rue du Vieux-Colombier depuis 1660, et il y mourut.

4. Guy-Louis Vernansal, qui fut reçu de l'Académie en 1688, et mourut le 9 avril 1729, à quatre-vingt-trois ans. Il y avoit un tableau de lui à Notre-Dame.

5. Claude-Guy Hallé, élève de son père Daniel Hallé, mort en 1674. Il fut directeur de l'Académie, et mourut en 1736, à quatre-vingt-cinq ans. Ses tableaux étoient nombreux dans les églises de Paris. Il y en avoit à Notre-Dame, à Saint-Jacques-de-la-Boucherie, aux Filles du Saint-Sacrement, à Saint-Paul, à Saint-Sulpice, à Saint-André-des-Arts, etc.

6. Bon Boulogne, reçu à l'Académie le 27 nov. 1677, mort le 16 mai 1717, à soixante-huit ans. Plusieurs de ses tableaux se trouvoient à Notre-Dame, aux Invalides, aux Chartreux, à l'Assomption, aux Petits-Pères. Le plafond de la Comédie françoise, rue des Fossés-Saint-Germain, étoit aussi de lui.

7. Louis de Boulogne, frère cadet du précédent, et moins

du Palais Royal[1], Vignon[2], rue du Petit Lion, etc.

Pour les Portraits Messieurs de Troyes[3], Rigault[4] et Fouché rue neuve des Petits Champs[5], l'Argilliere rue sainte Avoye[6], le Febvre Isle Notre Dame, le Febvre le jeune[7] rue de Richelieu, Vignon, rue saint André des Arcs[8], etc.

connu. Il fut toutefois de l'Académie, et même directeur. On travailla aux Gobelins sur des copies de Raphaël, qu'il avoit rapportées d'Italie. Il y avoit de ses ouvrages à la chapelle de Versailles, à Notre-Dame, aux Invalides, aux Chartreux, aux Petits-Pères. Les Boulogne, financiers du dernier siècle, descendoient de lui.

1. Poerson. Nous avons parlé de lui, au chapitre des *Experts jurés*.

2. Claude-François Vignon, reçu de l'Académie, le 6 décembre 1664, mort le 17 février 1703, à soixante-neuf ans. Il marqua moins que son père, Claude, dont il étoit l'élève, et que son frère Philippe, dont nous parlerons tout-à-l'heure.

3. François de Troy, né à Toulouse, en 1645, reçu de l'Académie le 6 octobre 1674, mort le 1er mai 1730. Il fit de beaux portraits, surtout de femmes, mais trop flattées, dit-on. Il n'en fut que mieux en cour.

4. Hiacynthe Rigaud, le grand portraitiste du grand siècle, et du siècle suivant, car il peignit jusqu'à son dernier jour, et ne mourut qu'en 1743, à quatre-vingt-deux ans.

5. L'appartement de Rigaud se trouvoit au coin de la rue des Petits-Champs et de la rue Louis-le-Grand. On y pouvoit voir une belle galerie de tableaux, principalement des siens. Il y mourut, ainsi que sa femme un an après lui.

6. Il a été parlé de lui plus haut, t. I, p. 239, au chapitre *Commerce de Curiositez*.

7. Ces deux Lefebvre sont sans doute les fils de Claude Lefebvre, portraitiste distingué, mort en 1675, et qui, l'un et l'autre, quoique ses élèves, furent des peintres médiocres, sur lesquels on ne sait rien. (Jal, *Dict. crit.*, p. 758.)

8. Philippe Vignon, frère de Claude-François nommé plus haut, et son aîné. Il fut reçu de l'Académie le 30

Pour les Batailles Messieurs Parrosel[1] rue du Coq, Martin[2] et le Comte aux Gobelins[3], etc.

Pour les Païsages Messieurs Forest[4] et Hérault[5] place Dauphine[6], Allegrain rue Montmartre[7], Beville rue de la Tixeranderie[8], Armand rue Montorgueil[9].

août 1686, et mourut le 7 sept. 1701, à soixante-sept ans. Il rivalisa presque, en son temps, de réputation avec Rigaud : « Quoique Rigaud, lisons-nous dans les *Portraits sérieux, galants et critiques*, 1696, in-18, *Avertissement*, soit reconnu très-habile pour le portrait, on ne méprise pas les peintures qui sortent du cabinet de Vignon. »

1. Joseph Parrocel, de Brignoles en Provence, reçu de l'Académie le 16 nov. 1676, mort à cinquante-six ans, le 1er mars 1704. Il peignit beaucoup de batailles, à grands fracas, et se vantoit d'être le peintre qui savoit le mieux tuer son homme. On voyoit des tableaux de lui aux Invalides, à l'hôtel de Toulouse, à Versailles.

2. Jean-Baptiste Martin. Elève de La Hire, il dessina pour Vauban, travailla avec Van-Der-Meulen, et lui succéda comme « peintre des conquêtes. » Il mourut aux Gobelins, le 8 oct. 1735, à soixante-dix-sept ans.

3. Sauveur Le Conte, peintre provençal, qui travailla, comme Martin, avec Van-Der-Meulen. Le Brun l'avoit logé aux Gobelins, où il mourut n'ayant que trente-cinq ans, le 31 décembre 1694. Son acte de mort portoit : « peintre ordinaire des conquestes du Roy, dans l'hôtel des manufactures roy. des Gobelins. »

4. Jean Forest, reçu comme peintre paysagiste, le 26 mai 1674, à l'Académie, et mort le 17 mars 1712, à soixante-seize ans. Il étoit beau-frère de Lafosse, dont il avoit un peu la couleur aux tons roux. Sa fille aînée épousa Largillière.

5. Nicolas-Antoine Hérault. Il avoit étudié à Rome, dans la manière de Guaspre et de Salvator. Il fut de l'Académie en 1670, et mourut en 1718, à soixante-quatorze ans passés.

6. Hérault y logea jusqu'à sa mort, à l'enseigne « du Buis, » faisant face au cheval de bronze.

7. Etienne Allegrain, né à Paris, en 1645, reçu académi-

Pour les Fleurs et les Animaux, Messieurs de Fontenay[1] près le Palais Royal, Huliot[2] rue Bourlabé, etc.

Pour les ordres d'Architecture, Messieurs Anguerre[3] et Francart[4] aux Gobelins, Simon rue des Petits Champs.

Pour la Mignature M. Deflan[5] rue de Guéne-

cien le 4 décembre 1677, et mort le 2 avril 1736, à quatre-vingt-douze ans. Il peignit pour le roi, en 1688, « des vues et perspectives des bosquets et parterres du jardin de Versailles. »

8. Charles Béville, reçu comme paysagiste à l'Académie, le 5 juillet 1681, mourut à soixante-cinq ans, le 2 février 1716.

9. Charles Armand. Il étoit de Bar-le-Duc. Il fut reçu de l'Académie, comme paysagiste, le 13 mai 1672, et mourut à quatre-vingt-cinq ans, le 18 février 1720.

1. Jean-Baptiste Belin de Fontenay, de Caen : « Il avoit, dit d'Argenville, un vrai talent pour peindre les fleurs. » Aussi est-ce comme peintre-fleuriste qu'il fut reçu à l'Académie, le 30 août 1687. Il mourut le 12 février 1715, à soixante-un ans.

2. Claude Huilliot, de Reims, fut reçu à l'Académie, comme peintre-fleuriste, le 7 nov. 1664, et mourut le 6 août 1702, à soixante-dix-sept ans.

3. Guillaume Anguier, frère des deux célèbres sculpteurs normands, François et Michel Anguier. Dans l'*Eloge* qu'il a fait de celui-ci, Guillet de Saint-Georges, d'accord avec Blegny, nous donne Guillaume Anguier, comme étant « fort recherché pour les tableaux d'architecture et les ornements. » Il mourut aux Gobelins, où nous le voyons déjà logé, le 18 juin 1708, à quatre-vingts ans.

4. Frère cadet de François Francart, qui avoit été le peintre des décorations de Molière au Petit-Bourbon et au théâtre du Palais-Royal. On le trouve lui-même qualifié « peintre des bâtiments du Roy, » en 1672. Suivant Jal, dans un de ses *Errata*, il mourut en 1692, l'année même où Blegny le nommoit ici.

5. Abraham De Lan, et non Deflan, beau-frère du sculpteur Van-Clève, qu'on trouvera plus bas, p. 101. Jal fait naître De Lan en 1659, et mourir en 1722.

gaud, Penel rue neuve des Petits Champs, Compardel[1] quay de la Mégisserie, Bonnet quay des Morfondus[2], Lucet rue du Four fauxbourg S. Germain.

Mesdemoiselles Bonnard rue saint Jacques, et le Febvre rue de Richelieu peignent aussi en mignature.

Pour la Mignature en Email, Messieurs Petitot[3] rue de l'Université[4], Perrault rue du Chantre,

1. On le connoît par des plans d'une admirable enluminure. De Bure en possédoit un, qu'il avoit fait du bois de Boulogne (*V.* son *Catalogue*, p. 11). M. le marquis de Maleyssie en exposa toute une collection : *Plans des forêts, bois et buissons du département de la grande Maîtrise des Eaux et Forêts de l'Ile-de-France, Brie, Perche, Picardie et pays reconquis*, 1688, à l'exposition archéologique et artistique de Chartres, en 1858. (*Rev. des Soc. sav.*, 1859, t. I, p. 737.) Compardel fit aussi des miniatures de livres. Il passa à la célèbre vente de M. le baron Pichon un petit volume in-16, aux armes de la grande Mademoiselle : *Occupations de l'Ame pendant le saint sacrifice de la Messe*, avec neuf miniatures, dont cinq étoient signées de lui. Ce *Ms.* venoit aussi de la vente De Bure, où il avoit été payé 1,530 francs.

2. Sylvain Bonnet, de Romorantin, suivant l'inscription de son portrait gravé, ou de Blois, suivant le *Ms.* de la Bibliothèque Nat. : *Extrait des noms des plus célèbres peintres*, 1679. Le frontispice des *Hommes illustres* de Perrault est de lui. En 1672, il se qualifioit « peintre de feue Madame, duchesse d'Orléans. » Alors déjà, il logeoit quai de l'Horloge ou des Morfondus. C'est lui qui, appelé par erreur Monet dans le *Carpentariana*, p. 79, y est qualifié « le premier homme que nous ayons pour exceller dans les portraits en miniature. » Suivant le même livre, il avoit étudié le dessin chez Chauveau.

3. Jean Petitot, dont le nom nous dispense de tout détail. Au moment même où Blegny le faisoit figurer ici, il mouroit à Genève, sa ville natale. La Révocation de l'Edit de Nantes, qui n'avoit pu le décider à se convertir, l'avoit enfin forcé d'y retourner après quelques années de résis-

le Brun rue neuve des Petits Champs[1], etc.

Pour le Pastel, Messieurs Vencelin rue saint Martin[2], Vivier[3] quay de l'Ecole, Desgranges rue Tictonne, etc.

tance, où toutes les obsessions, même celles de Bossuet, avoient été inutiles.

4. Il y logeoit en face de l'hôtel Tambonneau, que remplace aujourd'hui, nous l'avons dit plus haut, la rue du Pré-aux-Clercs. G. Brice, après nous avoir donné son adresse dans sa première édition (1684, in-12, t. II, p. 202), ajoute : « C'est lui qui fait ces beaux portraits en émail, que l'on enchasse dans des bordures de diamants, dont on fait des présents aux ambassadeurs, ou des bracelets qui ne sont pas ordinairement plus grands qu'une pièce de quinze sous, et qui, souvent, sont beaucoup plus petits. » Richelet, dans les *Remarques* mises en tête de la 1re édition de son *Dictionn.*, parle ainsi, p. 46, de Petitot et de son émule, Bordier, que Blegny n'auroit pas dû oublier ici : « Monsieur Bordier et monsieur Petitot sont les plus fameux peintres en émail de Paris, et les premiers qui ont fait des portraits en émail. On ne faisoit avant eux que des fleurs et autres petites gentillesses. » Il ajoute ensuite ces détails curieux : « Un portrait en émail, grand comme la paume de la main, vaut quarante ou cinquante pistoles, quand il est fait par un habile peintre, et les plus petits quinze et vingt pistoles. »

1. Son art. dans l'édit. de 1691 est au chap. XI, p. 24. Il y figure seul pour son genre de peinture : « Le sieur Lebrun, qui fait de beaux portraits en émail, demeure rue Neuve-des-Petits-Champs. »

2. C'est au chap. XI : *du Commerce de Curiositez*, qu'il figure, et là, sous son vrai nom et avec son père, dans l'édit. de 1691, p. 24 : « M. Vercelin, rue Saint-Martin, *au Porcelet d'or*, a de très-beaux tableaux, et M. son fils peint très-bien en pastel et en mignature. » — Jacques Versellin fut reçu, comme peintre miniaturiste, le 7 juin 1687, à l'Académie. Il mourut le 18 juin 1718, à soixante-treize ans.

3. Joseph Vivien, et non Vivier, né à Lyon en 1657. Il fut reçu de l'Académie, comme peintre au pastel, le 30 juillet 1701, et mourut à Bonn, le 5 décembre 1735. Le meilleur portrait

Il en est de même des Sculpteurs qui pour être généralement habiles, ne laissent pas d'avoir de particuliers talens, par exemple.

Pour les Statües, Messieurs Girardon aux Galeries du Louvre[1], des Jardins fauxbourg Montmartre, Coisseveaux et Baptiste aux Gobelins[2], le Comte rue sainte Apoline[3], Renaudin aux Galeries du Louvre[4], Vancleve à la Ville

que l'on possède de Fénelon est de lui. L'original se trouve à Munich. V. *Catal. de la Pinacothèque*, p. 76, n° 398.

1. « M. Girardon, qui demeure aux Galleries du Louvre, où il a un très-curieux cabinet de bronzes et de médailles antiques, est estimé un des plus excellents sculpteurs de l'Europe. » Edit. 1691, p. 113. — François Girardon, de Troyes, « Troyen, » comme lui-même se qualifioit souvent en signant ses statues. Nous nous contenterons de dire ici qu'il fut de l'Académie, dès 1657, et qu'il mourut le 1er septembre 1715, à quatre-vingt-huit ans. Ce que Blegny écrit sur son cabinet des galeries du Louvre se trouve confirmé avec détails par Brice, 3e édit., t. I, p. 73-74.

2. « Messieurs Coisevaux, aux Gobelins, et Des Jardins, faubourg Montmartre, sont encore de très-habiles sculpteurs. » Edit. 1691, p. 113. — Antoine Coysevox, né à Lyon, en 1640, reçu de l'Académie en 1676, mort en 1720. Ce fut un des grands artistes du siècle. Les Victoires sur des chevaux ailés qui se trouvent aux deux côtés de l'entrée des Tuileries, sont de lui. — Martin Desjardins, né à Bréda, dont le vrai nom, avant qu'on l'eût francisé, étoit Van den Bogaert. Il fut de l'Académie, en 1671, et mourut n'ayant que cinquante-quatre ans, le 2 mai 1694. Le groupe de Louis XIV et de la Victoire du monument de la place des Victoires, et le bas-relief le plus en vue de la porte Saint-Martin furent ses principaux ouvrages à Paris.

3. Louis Le Conte, de Boulogne, près Paris, reçu de l'Académie, le 4 janvier 1676, et mort, encore jeune, le 24 décembre 1694. Il avoit sculpté, d'après les dessins de Le Brun, et sur l'ordre de Colbert, nommé marguillier d'honneur, la chaire à prêcher de Saint-Eustache.

4. Thomas Regnaudin, de Moulins, fut reçu de l'Académie, le 7 juillet 1657, et mourut à soixante-dix-neuf

neuve[1], Lespingola[2] à la Butte saint Roch, le Gros[3] porte de Richelieu, Tuby aux Gobelins[4], Flamand au Cabinet du Roy[5], Mazeline à la Ville neuve, Jouvenet rue des Jeusneurs[6], le Grand rue Montmartre, etc.

ans, le 3 juillet 1706. Il travailla pour Versailles, où le groupe, fondu par les Keller, *la Loire et le Loiret*, est de sa main. On lui doit aussi celui de *Saturne enlevant Cybèle*, qui se voit, depuis le grand siècle, dans le jardin des Tuileries, et se trouve à présent dans une des salles du Louvre.

1. Corneille Van-Clève, né à Paris, en 1644, reçu de l'Académie, le 26 avril 1681, mort à quatre-vingt-sept ans, le 31 décembre 1732. Il y avoit beaucoup de ses ouvrages dans les différentes églises de Paris.

2. « Et Cotton, » édit. de 1691, p. 63. L'Espingola, dont nous avons parlé plus haut, p. 90, s'y trouve nommé « Spingola. » Quant à Cotton, il est des moins connus. Nous savons seulement qu'il avoit eu le second prix de sculpture en 1675, qu'il étoit élève d'Anguier, et qu'on lui devoit, sauf le buste, qui étoit de Coysevox, les sculptures du tombeau de Le Nôtre à Saint-Roch. Celles des tombeaux de Lulli et de Lambert aux Petits-Pères étaient aussi de sa main.

3. Pierre Le Gros, de Chartres, reçu de l'Académie le 15 septembre 1663, mort le 17 mai 1714, à quatre-vingt-six ans. Il étoit élève de Sarrazin. Il travailla au pavillon central des Tuileries, et fit à la porte Saint-Martin un des bas-reliefs qui regardent le faubourg.

4. Jean-Baptiste Tuby, né à Rome, en 1630, et pour cela surnommé *le Romain*. Il fut reçu de l'Académie le 7 août 1663, et mourut à soixante-dix ans, le 9 août 1700. Il avoit travaillé à l'arc de triomphe de la porte Saint-Bernard, deux des figures du tombeau de Colbert à St-Eustache étoient de sa main, et on lui devoit le tombeau de Turenne, qui, de Saint-Denis, fut transféré aux Invalides. Il l'avoit exécuté d'après des dessins de Le Brun.

5. Anselme Flamen, de Saint-Omer, reçu de l'Académie en 1681, mort le 15 mai 1717, à soixante-dix ans. Le groupe de Borée et d'Orythie, du jardin des Tuileries, est de lui en grande partie. Marsy ne l'avoit qu'ébauché.

6. Pour Mazeline et Jouvenet, *voy.* plus haut, p. 90.

Pour les Figures et Ornemens, Mrs le Febvre dans l'anclos saint Martin, et Maniere père et fils[1] rue des Gravilliers[2].

Messieurs le Comte et Lespingola, sont d'ailleurs distinguez, le premier pour les Modèles, et le second pour le dessein.

ARCHITECTURE ET MAÇONNERIE.

On a compris l'Architecture et la Maçonnerie en un même article, par cette raison, que la plupart des Maitres Maçons qui sont au rang de distinction sçavent et pratiquent l'Architecture.

Pour les Architectes des Bâtimens du Roy, voyez l'article des Batimens de Sa Majesté.

Entre les Architectes de Paris dont l'habileté est généralement reconnue, sont Messieurs le

1. Laurent Magnier — dont le nom se prononçoit Manière — et son fils Philippe. Tous deux furent de l'Académie : le père, en 1664, le fils, en 1680. Laurent mourut à quatre-vingt-deux ans, en 1700, le fils, à soixante-huit ans, en 1715. Laurent travailla aux sculptures des boiseries du Louvre, de Fontainebleau et de Chambord; et il y a quelques bons ouvrages de Philippe à Versailles.

2. Dans l'édit. précédente, p. 63, cet article est plus détaillé : « Entre les sculpteurs qui ont une particulière réputation pour les ornements, sont Messieurs Deville et Le Grand, rue Montmartre; Briquet, près les Minimes; Charmeton, rue Saint-André; Cottin, rue Saint-Martin; La Lande, à la Villeneuve; Ouats, au Pont-aux-Biches; François, près le Temple; et Vilaine, rue Neuve-Saint-Médéric. » — De tous ces inconnus, dont pas un ne fut de l'Académie, nous ne relèverons que le nom de Christophe Charmeton, cousin du peintre Georges Charmeton, qui eut quelque réputation; et celui de François, dont il y avoit aux Invalides une assez bonne statue de sainte Monique.

Maistre rue neuve saint Honoré[1], Mazière[2] rue Neuve des Petits Champs, Gabriel rue saint Antoine, Pipault à l'Arsenal[3], Thevenot rue saint Claude du Marais, de Bourges[4] rue Montmartre, Beausire derriere saint Jean, Lambert quay de Nesle[5], Bornac à la Pierre au Lait, Tarrade rue des Orties[6], le Pautre[7] rue du Foin, Boffran[8] rue Beautreillis, etc.

M. Maübois[9] qui demeure à la place du Car-

1. Il fut de l'Académie d'architecture, en 1698, et son fils, l'année suivante. La rue Neuve-Saint-Honoré, où il logeoit, étoit la partie de la rue Saint-Honoré qui alloit du Palais-Royal à la place Vendôme.

2. Il a été parlé de lui plus haut, p. 91.

3. Nous l'avons vu figurer plus haut, ainsi que Gabriel, parmi les *experts-entrepreneurs*.

4. Boullier de Bourges. *V.* plus haut les *experts-bourgeois*.

5. C'est le nom que l'on donnoit encore souvent au quai Guénégaud, qui devoit bientôt devenir le quai Conti.

6. Il possédoit dans cette rue de la Butte-Saint-Roch et dans les rues environnantes un certain nombre de maisons qu'il avoit construites lui-même après l'aplanissement.

7. Antoine Le Pautre, qui mourut l'année même où Blegny lui donnoit place dans son *Livre commode*. Il avoit soixante-dix ans. C'est lui qui avoit bâti pour la Beauvais-la-borgnesse l'hôtel qui existe encore au n° 64 de la rue Saint-Antoine.

8. Germain Boffrand, de Nantes, né en 1667, du sculpteur Boffrand et d'une nièce du poëte Quinault. Il eut pour maître et ami Hardouin Mansart. Quand il mourut en 1755, il étoit doyen de l'Académie d'architecture. Il construisit à Paris la porte du cloître Notre-Dame, l'hôpital des Enfants-Trouvés, qui vient de disparoître ; l'hôtel de Duras, rue du Faubourg-Saint-Honoré ; l'hôtel d'Argenson, rue des Bons-Enfants ; la maison de Le Brun, rue Saint-Victor, etc.

9. Jean Maubois, qui, d'après une lettre qu'il a écrite sur lui-même, en 1699, et qui a été publiée par *la Revue*

rousel au magasin des Marbres[1], est un homme incomparable pour les ouvrages du Tour sur lequel il travaille les plus dures matières dont il fait des ornemens d'Architecture, qui par leurs formes carrées, octogones, ovalles, etc., sembleroient ne pouvoir estre produites par la pratique du Tour.

Son industrie a semblé si admirable à plusieurs personnes de considération, qu'elles ont pris à tache de l'acquérir seulement pour s'en faire un plaisir[2]; par exemple, M. le Prevôt de l'Eglise saint Nicolas du Louvre, et Mrs de la Guyche qui demeurent rue et près la place Royale[3].

Les Maçons Entrepreneurs denommez dans l'article des Batimens du Roy, entreprennent aussi pour le public.

Entre ceux des autres Maitres Maçons qui entreprennent aussi dans le public les plus considérables edifices, sont Messieurs Tarrade rue des Orties, Bertier[4] rue Neuve saint Roch, Guezard

des Sociétés savantes (août 1868, p. 176), vint du Dauphiné à Paris, sur un ordre de Colbert, en 1680, « pour tourner tous les ouvrages d'or et d'argent pour S. M. »

1. Il y étoit installé depuis 1685. « Il tenoit du Roi, dit-il en effet, dans sa lettre de 1699, un logement proche son palais des Tuileries, il y a quatorze ans. »

2. « Je vous diray, écrit encore Maubois, que tous les princes me font l'honneur de me venir veoir travailler. »

3. Maubois eut une fille, d'autres — tels que Hulot dans son livre, *l'Art du Tourneur* — disent une sœur, qui fut presque aussi habile que lui. Elle apprit à tourner au comte de Clermont, à Louis XV, encore enfant, et même, s'il faut en croire *le Mercure* (juin-juillet 1721, p. 121), au fils de l'ambassadeur turc.

4. Nicolas Bertier. L'*Almanach royal* de 1702 le loge près de la porte Gaillon, c'est-à-dire à l'endroit environ où se trouve aujourd'hui la fontaine.

rue Royalle, Macon rue du Roy de Sicile, Tricot rue Jean Robert, Thevenot rue saint Claude du Marais, Perdeau place des Victoires, Convers Isle Notre Dame, Rohais quartier S. Germain, Bergeron le jeune rue Royale, butte S. Roch[1], etc.

Pour les compagnons Maçons, Manœuvres, Limosins, etc., voyez l'article des Domestiques et Ouvriers.

A l'égard des Matéreaux[2] servans à la construction des ouvrages de Maçonnerie, on les peut trouver aux prix et aux endroits ci-après designez; par exemple, le muid de Chaux de Melun qui arrive au Port saint Paul[3], coute rendu à l'attelier 48 livres.

Le muid de Ciment qui se fait sur les fossez de l'Estrapade et au fauxbourg saint Antoine, chez le Sieur Petit à l'entrée de la rue de Nappe[4], coûte rendu à l'atelier 20 livres.

Le muid de Plâtre de Montmartre, de Montfaucon, de Norillon sous Belleville, de Charonne[5], etc., coute rendu 6 livres et au plus 6 liv. 10 sols à la mesure et choisi[6].

1. Ce fut jusqu'à la Révolution le nom de la rue des Moulins, depuis la rue des Petits-Champs jusqu'à la rue Thérèse.

2. C'est encore ainsi que prononcent beaucoup d'artisans, surtout en province. A l'époque même de Blegny, cette prononciation passoit pour vicieuse : « Il n'y a que ceux qui ne savent pas parler qui disent *matéreaux,* » écrit Richelet dans son *Dictionnaire,* 1688, in-4°.

3. « Le pavé et la chaux se vendent au port Saint-Paul, près les Celestins. » Edit. 1691, p. 38.

4. Lisez rue de Lappe, nom qui lui venoit du maraîcher Girard Lappe, qui avoit, par là, de grands terrains sous Louis XIII. Dans l'édit. de 1691, p. 39, il est dit : « à l'entrée de la rue de la Roquette. »

5. « Les carrières et fours à plâtre sont, pour la plu-

Le tonneau de Pierre de Saint Leu contenant 14 pieds cubes coute rendu depuis 5 jusqu'à 5 livres 10 sols à proportion de l'eloignement, et sur le Port 4 livres 10 sols, avec cette différence que quand les morceaux ont plus de 28 pieds cubes, le prix est augmenté selon le plus ou le moins; c'est ce qu'on appelle Pierre d'échantillon.

Le bel appareil de Pierre de Liais[1] coute le pied en superficie rendu depuis 20 jusqu'à 25 sols, et celuy de la même Pierre de 13 à 14 pouces de haut 40 à 50 sols.

Le pied cube de Pierre d'Arcueil[2] d'échantillon 10 sols.

part, au bas de Montmartre, au bas de Belleville, à Montfaucon. On tire de ces carrières une sorte de moellons qui est bonne pour les fondations. » Edit. 1691, p. 38. Le plâtre de Montmartre étoit « le plus estimé, » selon Félibien, *Des principes de l'architecture*, 1676, in-4°, p. 698. Les carrières de plâtre au bas de Belleville existent encore. On les appelle aujourd'hui *Carrières d'Amérique*, à cause de l'exportation d'une partie de leurs produits aux États-Unis, où le plâtre manque.

6. Soixante ans après, ce prix étoit augmenté d'un tiers. Le muid de plâtre se payoit 9 livres. (*Journal du Citoyen*, 1755, in-8, p. 381.)

1. « Pierre très-dure, dit Félibien, p. 66, blanche et approchant du marbre, c'est pour cela qu'elle reçoit une espèce de poly avec le grès et l'émeril, particulièrement celui de Senlis, qui ne se gaste ny à la gelée ny aux autres injures du temps. » C'est avec ce liais de Senlis, tiré d'une carrière tout près de la ville, que se firent en grande partie, sous Louis XIV, les constructions du Louvre. Nous reparlerons plus loin des pierres de liais.

2. Il sera parlé, avec plus de détail, au chap. suivant, p. 111, de la pierre d'Arcueil, dont on se servoit alors beaucoup dans les constructions à Paris.

Le pied carré de Pierre de saint Cloud[1] pris sur toute sa hauteur et rendu 28 sols.

La toise cube de Moellons de Paris et des Carriéres des fauxbourgs S. Jacques et S. Marcel[2] rendu en toise sur le lieu 18 livres, et celle de Moellons de plâtre depuis 16 jusqu'à 17 liv.

Le cent de Bottes de lattes de cœur de chêne sans obier[3], coûte sur le Port depuis 36 jusqu'à 40 livres.

Le Clou à latte 13 sols le millier.

Le Clou de charette et de bateaux la livre 2 sols, et le cent de livres depuis 7 jusqu'à 8 livres.

Pour les Pots d'Aizances[4] et fouilles de terres, voyez l'article des Vuidanges.

Pour le gros Fer, voyez l'article des Ouvriers et Marchands de Fer.

Le prix ordinaire des Murs de fondation depuis 22 jusqu'à 28 pouces d'épaisseur avec portes de pierres ceintrées, la toise superficielle.

On toise ordinairement les Fondations à la

1. C'est avec la pierre de Saint-Cloud et avec celle de Saint-Non, dont la carrière se trouve au bout du parc de Versailles, que furent faites les constructions du château. La pierre de Saint-Cloud se tiroit de la *carrière,* dite des *grès,* située à gauche en sortant de Saint-Cloud pour aller à Versailles. C'est de la partie appelée le *banc blanc* que furent extraites quelques-unes des plus grandes pierres du Louvre. Celles du fronton de la colonnade, qui ont l'une et l'autre cinquante-deux pieds de long, ont été tirées auprès de Meudon. (Félibien, p. 68.)

2. Blegny oublie les meilleurs : ceux des carrières de Saint-Maur et de Vaugirard. (Félibien, p. 662.)

3. L'aubier est la partie molle qui se trouve entre l'écorce du chêne et son bois.

4. C'est ce qu'on appeloit, au xve siècle, « tuyau des chambres aisées. » *Chron. du roy Louis XI,* an. 1479.

toise cube dont on paye 40 à 42 livres de chaque toise reduite à 216 pieds cubes, et alors on déduit les vuides qui s'y trouvent et même la place qu'occupe la Pierre de taille, pour la toiser ensuite à raison de 28 à 30 livres la toise quarrée tous paremens veus, à condition qu'elle soit des Carrières d'Arcueil [1].

Des Voutes de caves et de fosses d'Aizances avec Arcs de Pierre de taille dure d'Arcueil de 18 pouces de longueur de tête l'une, et 30 pouces l'autre de 14 à 15 pouces d'epaisseur au couronnement de la Voute; espacez à 12 pieds de distance de milieu en milieu la toise superficielle 16 livres.

On observe ordinairement dans le milieu desdites Voutes un trou de deux pieds en quarré pour faciliter la vuidange desdites fosses d'Aizances, lequel trou est garni d'un chassis de Pierre dure d'Arcueil dans lequel se met une autre Pierre feuillée [2] de 3 pouces de largeur et renforcée d'autant pour s'emboîter dans ledit chassis que l'on paye séparement, ou qui est compris dans le toisé, suivant qu'il est expliqué dans le marché.

Les reins des dites Voutes se doivent payer au moins à 9 livres la toise cube ou au tiers de la superficie des Voutes en berceau, ou au quart de la superficie des Voutes en lunettes [3]; mais il

1. Félibien, p. 68, énumérant les diverses sortes de pierres « qu'on emploie à Paris, » nomme celle d'Arcueil la première. Il en sera reparlé bientôt.

2. C'est-à-dire plate, et comme en feuille.

3. Les voûtes en lunettes ou à lunettes sont, selon Furetière, celles qui s'élèvent sur les côtés pour augmenter

faut que les dits reins soient remplis et garnis avec moellon de la qualité des dits murs, maçonné avec mortier de chaux et sable, et arrasez d'après le couronnement de la dite Voute.

Des murs de face de Pierre de saint Leu[1] avec trois assises de Pierre dure d'Arcueil, dont les deux derniers faisant parement en dedans, les dites trois assises faisant ensemble trois pieds et demi à quatre pieds de haut, de vingt deux pouces d'epaisseur au nud avec portes, croisées, fermetures, plinthes et entablemens de pierre de S. Leu, la toise superficielle 45 livres.

Des Murs metoyens[2] de vingt pouces d'épaisseur par bas avec jambes de pierre de Taille dure sous les poutres, le restant desdits murs avec moellon piqué et enduit des deux cotez, la toise superficielle 18 livres.

Des Murs de refend depuis le retz chaussée en amont de quinze à seize pouces d'épaisseur, avec une assise de pierre dure par bas, faisant parement des deux côtez et parpins[3] entre deux quarteaux, un avec pieds droits et fermetures de portes, de pierre de saint Leu à chaque étage, le restant desdits murs avec moellon piqué,

la hauteur des fenêtres, comme sont toutes les voûtes gothiques.

1. Il ne faut pas s'étonner que le nom de la pierre de Saint-Leu revienne continuellement ici. C'étoit une des plus employées pour les constructions de Paris. « Elle est tendre à tailler, dit Félibien, p. 67, mais elle durcit à l'air. »

2. Métoyen, pour mitoyen, étoit aussi de la prononciation populaire. Félibien lui-même l'emploie, p. 666.

3. Le mur de parpin, ou parpaing, est formé de pierres qui en traversent l'épaisseur.

enduit par dessus des deux cotez, la toise superficielle 18 livres.

Des Murs de chiffres[1] de quinze pouces d'épaisseur avec deux assises de pierre dure par bas, et le reste de saint Leu, la toise superficielle 25 livres.

Des Marches moullées[2] en Pierre dure d'Arcueil pour les grands escaliers, la toise superficielle 30 livres.

Les Marches non moullées 25 livres.

Et celles des descentes de caves 20 livres.

Des Murs de chiffres desdites descentes de caves de quinze pouces d'épaisseur avec une assise de pierre dure par bas, la toise superficielle 12 livres.

Des Murs de puits ayant deux assises de Pierre dure d'Arcueil cramponées et une mardelle[3] au dessus de ladite pierre d'une seule pièce, lesdites assises enterrées dans le retz de chaussée et levées de deux pieds et demy de haut jusque sous ladite mardelle, le restant au dessous jusque sur le roüet[4] avec moellon dur piqué et posé par arrases[5] egales de dix huit pouces d'épaisseur, la toise superficielle 25 livres.

Des souches de Cheminées de brique[6] avec

1. C'est-à-dire faits de pierres entrelacées, comme des chiffres ou « entrelas. »

2. Celles qui ont une moulure, avec filet, autour du giron.

3. Pour margelle. Encore une mauvaise prononciation des artisans de ce temps-là, et de quelques-uns de celui-ci.

4. C'est-à-dire le treuil où s'enroule la corde du puits.

5. Nous dirions aujourd'hui assises.

6. Partie d'un corps de cheminée qui s'élève au-dessus du toit.

plinthes et fermetures de pierre de saint Leu sans compter de plus valeur pour ladite pierre, la toise superficielle 14 livres.

Des Bornes de pierre dure de quatre pieds de long, posées en place sur un massif d'un pied d'épaisseur, maçonnées et scellées en plâtre pur, la pièce 11 livres.

Des Murs de cloture de dix huit pouces d'épaisseur avec moellon dur posé par arrases égales en mortier de chaux et sable, crepis des deux cotez, la toise superficielle 14 livres.

Des Murs aussi de cloture maçonnez avec pareil moellon apparent et posé à bain de mortier de terre[1], la toise superficielle 8 livres.

Le Pavé de pierre de taille dure posé en mortier de chaux et sable, la toise superficielle 28 livres.

Le Pavé noir et blanc 32 livres.

QUALITEZ ET COUPE DE LA PIERRE.

La Pierre dont on se sert dans les batimens à Paris, se tire des Carrières d'Arcueil, Bagneux, fauxbourg S. Jacques, fauxbourg S. Marceau et Vaugirard[2]; la meilleure de toutes celles que

1. C'est-à-dire en plein mortier : « les maçons, lisons-nous dans le curieux *Manuel lexique* de l'abbé Prévost, t. I, p. 108, disent qu'une cour est pavée à bain de mortier, pour signifier qu'il y a du mortier en abondance. »

2. « Les meilleures espèces de pierres de taille, libages et moellons, se tirent des carrières d'Arcueil et de Mont-Rouge. — Il y a d'autres carrières, d'où l'on tire d'assez bonnes sortes de marchandise, vers le Marché-aux-Chevaux et à la vallée de Fecan. » (Edit. 1691, p. 38.) Le marché aux Chevaux étoit, où il se trouve encore, au faubourg

l'on tire aux Carrières du fauxbourg S. Jacques, d'Arcueil et de Bagneux, coûte rendue à l'atelier 10 à 12 sols le pied cube suivant la grandeur des morceaux dont il n'y en a au plus que deux à la voye, ou sinon le prix diminue : car les morceaux de 4, 5 ou 6 à la voye ne passent que pour libages et se payent depuis 4 jusqu'à 5 livres la voye.

La meilleure pierre qui se tire encore auxdites Carrières du fauxbourg S. Jacques, d'Arcueil et Bagneux, est le Liais[1], dont il y en a de deux qualitez, sçavoir, Liais doux et Liais faraut[2], le Liais doux est de deux bancs différens dans la Carrière; le premier est de bas appareil[3] qui vaut 20 à 25 sols le pied carré pris sur son lit, sans avoir égard à sa hauteur, qui n'est que de 7 à 8 pouces.

Et le haut appareil qui porte 12 à 13 pouces

Saint-Marceau, près du boulevard de l'Hôpital. Quant à la vallée de Fécamp, on appeloit ainsi une partie de la rue de Charenton à son extrémité, dans la campagne. Les carrières de Vaugirard commençoient presque dans Paris, derrière les Chartreux, voisins, comme on sait, du Luxembourg. Les meilleures même étoient dans cette partie. C'est avec le liais de la carrière des Chartreux et celui de Senlis que fut bâti le Louvre.

1. « La pierre, dit Palissy (édit. Cap, p. 294), que les Parisiens appellent *liais.* » Buffon (*Minéral.*, t. I, p. 341) en a, comme Félibien cité tout à l'heure, vanté l'excellence et notamment la dureté, « qui lui vient, dit-il, de ce qu'elle est surmontée de plusieurs bancs d'autres pierres, dont elle a reçu les sucs pétrifiants. »

2. Les ouvriers prononçoient ainsi, mais le vrai mot est « liais-féraut. » Il résiste au feu, et c'est pour cela qu'on l'employoit, au dernier siècle, pour faire les jambages des cheminées.

3. C'est-à-dire par petits fragments, sans épaisseur.

vaut 40 à 50 sols le pied carré, le tout rendu à l'atelier.

Cette Pierre coute 40 à 50 sols la toise pour la taille polie au grais, et celle d'Arcueil coute 28 à 30 sols la toise coulante.

Le Liais faraut ne coute que 20 sols le pied carré, mais on n'en employe que rarement, parce qu'il est difficile à travailler.

La Pierre du fauxbourg saint Marceau et Vaugirard coute 4 à 4 livres 10 sols la voye, et coute 18 à 20 sols la toise à tailler.

Le Moellon[1] que l'on tire dans lesdites Carrieres, coute, savoir, celuy du Fauxbourg saint Marceau, saint Jacques, Bagneux, Pacy et Vaugirard[2], 17 à 18 livres la toise selon l'éloignement; celuy des Carrieres d'Arcueil coute 18 à 20 livres.

On employe dans les batimens beaucoup de Pierre que l'on tire des Carrieres de saint Leu, de Serans près Chantilly; elle n'est bonne qu'à 4 ou 5 pieds de terre : c'est pourquoy on employe la Pierre dure des Carrières précedentes au retz de chaussée et le saint Leu au dessus; on la vend sur le port vers la porte de la Conférence[3] 4 livres 10 sols à 4 liv. 15 sols le

1. Blegny donne la véritable orthographe, que n'avoit pas adoptée Richelet, et dont on se départit au XVIIIe siècle pour la reprendre de nos jours. L'abbé Prévost la regrettoit : « On devroit, dit-il, écrire *moellon*, et non *moîlon*, puisqu'il vient de moelle. » (*Manuel lexique*, t. II, p. 97.)

2. Celui d'Arcueil et celui de Saint-Maur, oubliés ici, passoient pour être les meilleurs, comme on l'a vu plus haut. Celui de Passy étoit le moins estimé.

3. On sait qu'elle étoit située entre la Seine et l'extrémité orientale de la terrasse des Tuileries. Le port où se

tonneau, lequel contient 14 pieds cubes; cette Pierre est fort tendre, facile à travailler, et devient dure en œuvre par une croute qui se forme dessus; elle resiste à la gelée et à tous les autres mauvais temps, elle ne coute à tailler que 8 à 9 sols la toise courante, tous paremens veus sur un pied de haut.

On scie les Pierres dures dont il est parlé ci-devant[1] afin de menager la pierre et même il est indispensable de le faire pour les apuis des croisées, seuils de portes, pavé de pierre, marelles[2], etc. On paye le sciage toisant un seul parement des deux qui viennent de chaque trait de scie à 4 sols, même 4 sols 6 deniers le pied carré.

Lors que les morceaux que l'on veut scier sont trop courts, on en joint plusieurs bout à bout de la longueur de la scie, ce qui est aussi tôt fait que si on scioit un seul petit morceau.

On scie aussi la Pierre de saint Leu, lorsque

déchargeoient les pierres de Saint-Leu, comme le constate aussi La Tynna, étoit au bas. Il n'existe plus. Le port aux pierres est transféré de l'autre côté, un peu plus en amont, au-dessous du quai d'Orsay. Les pierres de Saint-Leu et de Senlis étoient à peu près les seules qu'on y débarquât. Les autres étoient apportées à pied d'œuvre des carrières mêmes qui avoisinoient Paris, « car, dit Félibien, p. 65, il semble que la nature même ait de tout temps voulu pourvoir aux besoins de cette grande ville, puisque toutes les choses nécessaires pour les édifices qu'on y fait se trouvent sur le lieu même. »

1. On les scioit comme le marbre dans les Pyrénées, d'après le procédé récemment inventé par Misson, avec des scies qui tournoient et scioient le marbre ou la pierre sur place. (Félibien, p. 736.)

2. Lisez margelle.

les morceaux sont d'une grandeur propre à en tirer deux pour mettre en œuvre, ce qui est d'un grand menage, parce qu'outre que cela epargne la pierre, on profite de deux paremens qui ne sont pourtant pas de conséquence comme à la Pierre d'Arcueil et de Liais, on donne du pied carré pour le Sciage à ne toiser qu'un des deux paremens 9 à 12 deniers.

On employe aussi de la pierre dure que l'on tire des Carrieres de S. Cloud[1], elle est fort blanche et bonne, on la scie comme les précédentes, elle coûte 14 à 15 sols le pied cube.

On tire desdites Carrières des pierres fort longues dont on fait des colonnes d'une seule pièce, et qui resistent au fardeau et à la gelée.

OUVRAGES ET FOURNITURES DE CHARPENTE.

Les Charpentiers Entrepreneurs des batimens du Roy entreprennent aussi pour le public.

Entre les autres Maitres Charpentiers qui font des entreprises considérables, sont Mrs Petit père et fils[2] près la porte Montmartre, Guilbert[3] sur l'aile du Pont Marie[4], le Sage porte saint Antoine, Guesnier, rue [5], etc.

1. Il en a déjà été parlé plus haut.
2. Antoine Petit et Gaspard Petit. Ils avoient encore, en 1702, leur chantier près la porte Montmartre.
3. Lisez Gilbert.
4. C'est l'espace, formant une espèce de port, qui est au bas du Pont-Marie, du côté du quai des Ormes. Gilbert n'y étoit plus en 1702. Il avoit transféré son chantier au faubourg Saint-Antoine, rue de Lappe.
5. Blegny, qui ignore son adresse, ne savoit guère mieux

Le bois de Charpente arrive pour la plus grand'part au Port au plâtre[1] et à l'Isle Louvier[2].

Mrs Lion et Patissier Marchands de bois Carré, rue des fossez S. Victor, ont beaucoup de bois de Charpente dans leurs Chantiers.

Le prix ordinaire du cent de Bois de Charpente[3] pour combles, planchers, cloisons, pands de bois, escalier, etc., mis en œuvre et toisé aux us et coutume de Paris, est de 330 jusqu'à 340 livres, si ce n'est lorsque le bois des planchers est apparent qu'il va jusqu'à 360 livres[4].

Les Poutres et tirants au dessus de quatre toises de longueur, et les Solives au dessus de dix huit pieds de long, valent depuis 380 jusqu'à 400 livres le cent, et même depuis 410 jusqu'à 430 livres si les pièces sont apparentes.

On paye depuis 70 jusqu'à 75 livres pour le cent de vieux bois de chêne façonné et mis en œuvre.

son nom. Il s'appeloit Jean Guemier, et demeuroit au bout de la Villeneuve, près de la porte Saint-Denis.

1. A Bercy, près d'un cimetière de protestants. C'est aujourd'hui la rue des Charbonniers.

2. Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, ce ne fut qu'un dépôt pour le foin, les fruits, les bois de menuiserie et de charpente. On n'en fit plus ensuite qu'un immense chantier de bois à brûler.

3. « A Paris, le bois de charpente se vend au cent de pièces. La pièce doit avoir douze pieds de long et six pouces en quarré : de sorte qu'elle contient trente-six pouces sur douze pieds de long. » Félibien, p. 117.

4. Ce prix, en 1734, c'est-à-dire quarante-trois ans après, avoit presque doublé : « Montant du cent de bois façonné... 612 livres. *Prix de* 1734. » (*Journal du Citoyen*, p. 385.)

Les Charpentiers tiennent compte du vieux Bois de chêne provenant des démolitions sur le pied de 200 livres le cent, celuy de Sapin sur le pied de 150 livres.

Nota, qu'avant la démolition on toise le vieux Bois, que l'on donne en compte aux Charpentiers, mais dans le toisé on ne comprend point le bois au dessous de trois pieds de longueur qui demeure au profit des bourgeois, et les Charpentiers en tiennent compte à 170 livres le cent.

Lorsque tous les ouvrages de Charpente sont de sujettion et d'assemblage, et qu'il n'y a aucuns planchers à faire, on les paye depuis 450 jusqu'à 500 livres le cent.

Le cent de Bois carré de saint Dizier[1] se vend sur les Ports du lieu 150 livres le cent, et il coute d'ailleurs 60 livres de voiture jusqu'à Paris.

La toise de Bois carré de 18, 20 à 21 pouces de grosseur vaut sur les Ports de Paris[2], 11 à 12 livres.

Le Bois carré se vend dans les Chantiers de Paris depuis 250 jusqu'à 260 livres le cent, non compris le gros bois, si ce n'est de 15 à 18 pieds de long.

Le cent de Poteaux et Solives se vendent sur le Port environ 200 livres, et dans les Chantiers depuis 230 jusqu'à 240 livres.

1. On y fait encore, par la Marne, un grand commerce de bois et planches de sapin.

2. C'est sur ces ports, dont nous avons parlé plus haut, que les experts-jurés devoient, même à l'exclusion des maîtres, visiter les bois à bâtir et non ouvrés.

Les pièces de Bois carré propre à faire des Poutres de 4 toises de long et de 18 à 20 pouces de grosseur valent environ 100 livres, celles de 4 à 5 toises depuis 45 jusqu'à 50 écus, et celles de 5 à 6 toises environ 200 livres.

OUVRAGES ET FOURNITURES DE COUVREURS.

Les Entrepreneurs des Couvertures des Batimens du Roy dénommez en l'article fait exprès, entreprennent aussi pour le public.

Entre les autres Maitres Couvreurs de Paris qui font des entreprises considérables, sont Messieurs Rottier rue saint Joseph, Bourgoin rue Françoise près l'Hotel de Bourgogne[1], etc.

M. Bidot rue saint Martin au Colombier, tient magasin d'ardoises d'Anjou[2].

Il y a d'ailleurs des magasins d'Ardoises sur le quay de la Tournelle[3] et sur le quay neuf[4] où l'on vend encore Briques, Tuiles et Carreaux.

La Tuille commune se fabrique en divers endroits du fauxbourg saint Antoine.

Il y a au bas de Passy une Tuillerie où l'on fait une sorte de Thuille meilleure, et plus chère[5].

1. Il s'établit plus tard à l'apport-Paris. Ses noms étoient Pierre Bourgoing.

2. On ne se servoit à Paris que de ces ardoises et de celles de Mézières, qui étoient moins estimées.

3. Au port des Miramionnes. On y débarquoit aussi les tuiles et les briques, comme on verra un peu plus loin. Il en avoit pris le nom de « port aux tuiles et ardoises. »

4. Le quai Le Pelletier, comme on l'a vu plus haut.

5. Les tuileries avoient été nombreuses de ce côté, de-

La Thuille de Bourgogne se décharge sur le quay de la Tournelle, on tient que c'est la meilleure espèce de Tuilles.

Le bardeau de Douves de tonneau est façonné par les Menuisiers.

Pour ce qui est des Ouvrages de couvreurs, ils se payent ordinairement suivant le tarif qu'on va lire.

La Toise carrée de couverture d'Ardoyses avec lattes et contrelattes de chêne de trois pouces neuf lignes de pureau[1], se paye à neuf livres la toise carrée, ou seulement à vingt cinq sols pour façon en fournissant par l'entrepreneur les ardoises, clouds et lattes.

La Toise carrée de couverture d'Ardoises sortes de cartelettes[2] pour les dômes depuis deux jusqu'à trois pouces de pureau lattées comme aux precedentes à 16 livres.

Le millier d'Ardoises communes vaut vingt huit livres, et le millier de fortes depuis 36 jusqu'à 40 livres.

Les couvertures de tuille neuve du grand moule de Passy ou du fauxbourg saint Germain[3], latées de quatre pouces de pureau ou

puis Passy jusque bien au-delà d'Auteuil. Il en est parlé dans un titre de 1233, à propos d'un droit qu'y percevoient les génovéfains de Paris. Celle dont il est parlé ici fut une des dernières, du moins sous Passy.

1. « Le *pureau* d'une tuile, dit Félibien, est la partie qui est à découvert et qui n'est pas cachée par les autres. » *Des principes de l'Architecture*, 1676, in-4°, p. 711.

2. Ou petites cartelles, c'est-à-dire planchettes.

3. Le faubourg Saint-Germain avoit eu ses tuileries, qui se rattachoient à celles du Petit-Vaugirard et de Vaugirard. Il en existe encore un souvenir dans le nom de *la*

échantillon, se payent à sept livres la toise carrée.

Pour façon en tout fournissant quinze sols en batimens à lucarnes, et huit sols en simple grange.

Les couvertures de tuilles neuves du grand moule de Passy à claire voye, lattées comme dessus, se payent à quatre livres quinze sols la toise carrée.

La toise carrée de trente six pieds de superficie, se paye de quinze à vingt sols pour les recherches.

La couverture de tuille maniée à bout, latée de neuf, découverte et recouverte, se paye pour chaque toise de trente six pieds de superficie à 4 livres.

Les recherches[1] de couvertures d'Ardoises, et raccommodement des anciennes combles[2] dans les ouvrages neufs, à une livre cinq sols la toise carrée.

Cour des vieilles Tuileries, située à l'extrémité de la rue du Cherche-Midi, qui, elle-même, s'étoit longtemps appelée ainsi, depuis la rue du Regard, jusqu'à la rue du Petit-Vaugirard. En 1389, il est déjà parlé des « Tuileries près Saint-Germain des Prés. » *Reg. crimin. du Châtelet,* 1389-1392, t. I, p. 20.

1. « En termes de couvreurs et de paveurs, lisons-nous dans le Manuel lexique de l'abbé Prévost, t. II, p. 339, on appelle *recherche de pavé, recherche de couverture*, la réparation qui s'y fait lorsque l'on met de nouvelles ardoises ou de nouvelles pierres à la place de celles qui manquent. »

2. Ce mot avoit été d'abord du féminin, mais l'usage auquel se conforma l'Académie lui avoit donné enfin le genre qu'il a gardé.

OUVRAGES ET BOIS
DE MENUISERIE.

Les Menuisiers Entrepreneurs des Batimens du Roy, cy devant designez, entreprennent aussi pour les particuliers les ouvrages considérables.

Entre les autres Maîtres Menuisiers qui font de pareilles entreprises, sont Messieurs de Sanceaux rue Royale quartier saint Roch, Girard et Senincourt à la Ville neuve, Marteau au coin de Rome[1], Saint Blimont devant saint Martin des Champs, du Coing rue Couture saint Gervais, etc.

M. Paillard Menuisier de l'Opéra fort entendu dans les machines[2], demeure rue Fromenteau[3].

Le plus grand' aport du bois carré pour la Menuiserie, arrive à l'Isle Louvier[4].

Les planches chevrons et autres bois de bat-

1. On disoit aussi cul-de-sac de Rome. C'étoit une impasse de la rue Frépillon, qui devoit son nom à l'enseigne du « puits de Rome, » dont nous ignorons l'origine, et qui se voyoit encore il y a trente ans figuré en or sur plaque de marbre noir.

2. Il existe aux Archives Nationales un manuscrit contenant un certain nombre de ces machines de l'Opéra au XVIIe siècle. Elles ont été reproduites en partie dans le *Magasin pittoresque* de 1867, p. 283, 331, 379.

3. Ce sont les menuisiers, et non les charpentiers, qui étoient aussi chargés de fournir les estrades et les châssis à tentures pour les grandes cérémonies. Monteil possédoit un manuscrit des *Menus plaisirs*, année 1678, où on lisoit: « A Nicolas Hertier, menuisier du Roi, la somme de 940 livres pour les menuiseries qui étoient nécessaires à la cérémonie des cinq *Te Deum* chantés pour les victoires du Roi. »

4. *V.* une des notes précédentes, p. 116.

teaux se trouvent à la Grenouillière et sur le Port saint Paul.

Il y a des Chantiers de bois de Menuiserie dans presque tous les quartiers de Paris, où il est débité en détail aux Bourgeois et Menuisiers.

Le prix ordinaire des croisées à panneaux de verre avec chassis dormans et volets brisez aboument[1], de 4 pieds à 4 pieds et demi de large le pied courant mesuré sur la hauteur seulement.

Les Croisées sans volets pour les escaliers de pareilles largeurs et mesurez de même, le pied 30 à 35 sols.

Les Croisées à carreaux de verre, avec volets brisez aboument[2] et de pareille largeur, le petit bois orné d'un quart de rond et deux cartez à chacun, le pied de hauteur 3 l. 5 à 3 l. 10.

Les Croisées aussi à carreaux de verre sans volets comme les precedens, le pied de hauteur 40 à 45 sols.

Les Chassis à carreaux de verre à coulisse[3] dont le petit bois de chêne semblable au precedent, sur 4 pieds de large, le pied de hauteur 36 à 38 sols.

Les Chassis à papier[4] aussi de bois de chêne

1. Lisez « à bouvement. » C'étoit une certaine espèce d'assemblage, pour laquelle on employoit le bouvet, sorte de rabot.

2. Même note que la précédente.

3. C'est ce qu'on appela depuis des croisées à guillotines. Le châssis à panneaux de verres étoit immobile et à demeure, tandis que le châssis à carreaux de verres et à coulisse se mouvoit de bas en haut, et *vice versâ*.

4. Richelet, au mot « châssis, » nous donne la définition de ce « châssis à papier » : « Clôture de bois qu'on

à coulisse de 4 pieds de large avec meneaux[1] arrondis comme les precedens 25 sols le pied de hauteur.

Le Parquet[2] de bois de chêne dont le basti[3] aura un pouce et demi d'épaisseur, les panneaux et frises un pouce, le tout en œuvre bien assemblé et posé sur lambourdes[4] de 3 à 4 pouces de grosseur la toise carrée 25 livres.

Le Parquet de même bois de chêne dont les bastis de 2 pouces d'épaisseur, les panneaux et frises un pouce et demi, le tout en œuvre posé aussi sur même lambourdes, la toise carrée 30 à 36 livres.

Les Planchers d'ais de chêne d'un pouce d'épaisseur en œuvre assemblez à raineure et languette, mis en place sur lambourdes de 3 à 4 pouces de grosseur espacées de 12 à 15 pouces de milieu en milieu, la toise carrée 12 à 13 liv.

Les Planches d'ais[5] de chêne d'un pouce et demi d'épaisseur avec les conditions precedentes, la toise carrée 15 à 16 liv.

rabotte, et qu'on fait par carreaux, sur laquelle on colle du papier qu'on huile, et qu'on met ensuite aux croisées des fenêtres devant les vitres, afin que la chambre soit plus chaude. »

1. C'est ce que nous appelons « les montants. »

2. « Le parquet, dit Félibien, p. 682, est un assemblage de pièces de bois qui font un compartiment en quarré, ou d'une autre manière, pour servir au lieu de pavé dans les chambres, sales et cabinets. » L'usage alors en étoit encore nouveau.

3. « Le bâti, » l'encadrement.

4. Pièces de bois mises de distance en distance sur un plancher, pour servir d'appui au parquet.

5. « L'ais, » comme on voit, n'étoit pas la planche, mais la feuille de bois dans laquelle on tailloit la planche.

Les Cloisons[1] d'ais de chêne de 15 lignes d'epaisseur en œuvre dressées et rabotées des deux cotez, assemblées à reineures et languettes[2] avec coulisses par bas, et par haut, et avec poteaux et linteaux de 3 à 4 pouces de grosseur au droit des portes qui seront compris dans le prix cy-après 15 livres la toise carrée.

Lesdites Cloisons rabotées d'un seul coté 14 liv. la toise carrée.

N'étant point rabotée 12 liv.

Les Cloisons d'ais de chêne d'un pouce et demi d'epaisseur avec les qualitez précedentes, la toise carrée 18 liv.

Rabotées d'un coté 16 liv.

Et non rabotées 15 liv.

Les Cloisons d'ais de sapin d'un pouce d'épaisseur, assemblées et rabotées des deux cotez comme cy dessus 8 livres 10 sols la toise carrée.

Rabotées d'un coté 8 liv.

Et non rabotées 7 liv.

Les Lambris à hauteur d'apuy de 3 pieds de haut ou environ de bois de chêne, dont les bastis de quinze lignes d'épaisseur et les cadres un pouce et demi, assemblez à reyneures et languette dans le basti, lesdits cadres remplis de panneaux d'un pouce et demi d'épaisseur, ornez

1. Les cloisons ne se faisoient pas encore avec des briques et du plâtre, mais seulement en bois; aussi les appeloit-on, selon Félibien, p. 531, *pans de bois* ou *colombages*. Richelet les définit ainsi : « Séparation qu'on fait par le moyen de quelque charpenterie dans quelque chambre et autre lieu de la maison. »

2. Par la languette, on assujettissoit « l'ais » dans la rainure.

d'astragales[1], plinthes[2], cymaises[3], et socles par bas assemblez dans les montans du bastis, et ornez de moulures, le tout en œuvre la toise courante 12 à 13 liv.

Lorsqu'ils excedent la hauteur d'apuy, depuis quatre pieds en sus ils se payent à la toise courante 24 à 25 liv.

Les Lambris à hauteur d'apuy comme les precedens, dont les paneaux sont de sapin, la toise courante 9 liv.

Lorsqu'ils excèdent la hauteur d'apuy[4] comme cy dessus la toise carrée 18 à 20 liv.

Les Lambris de bois de chêne à hauteur d'apuy assemblez aboument et ravalez[5] ou élégis[6], avec plinthe et cymaise, la toise courante 9 liv.

Lorsqu'ils excedent la hauteur de quatre pieds,

1. « L'astragale » n'étoit qu'une sorte d'ornement fort simple en forme de « talon », comme l'indiquoit, au reste, son étymologie grecque. Il se plaçoit en bas ou en haut des colonnes, ou servoit à séparer le cordon de l'architrave.

2. « La plinthe » est, comme on sait, la bande de bois qui règne au pied d'un lambris courant.

3. « La cimaise » n'étoit alors qu'une moulure mise au sommet d'une corniche, aussi est-elle ici distinguée du socle que l'on confond aujourd'hui avec elle.

4. C'est ce qu'ils étoient le plus ordinairement, les vrais lambris consistant, pour les appartements sans tapisseries, « en ouvrages de bois, écrit Félibien, p. 628, dont les chambres sont revestues tant par les costez que par le platfond. » V. au *Cabinet des Estampes*, Hd. 9, *Nouveaux dessins de lambris*, *menuiseries*, etc., par le sieur Cottard, architecte.

5. Amincis, polis.

6. « *Elégir* », dit l'abbé Prévost dans son Manuel-Lexique, « c'est pousser à la main un panneau ou une moulure dans une pièce de bois. »

on les toise à la toise carrée 18 liv.

Les Lambris de bois de chêne dont les bastis d'un pouce et demi, les cadres de deux pouces, et les panneaux de quinze lignes, le tout en œuvre avec pilastres saillants et arriere corps ornez de moullures, la toise carrée à hauteur d'apuy 16 liv.

Lorsqu'ils excèdent 9 pieds de haut, 30 liv. la toise carrée.

Les Portes de bois de chêne d'un pouce d'épaisseur, colées et emboitées avec goujons, mises en œuvre 5 à 5 liv. 10 sols.

Les Portes de bois de chêne d'un pouce et demi d'épaisseur, collées et emboitées avec clefs[1] et languettes mises en œuvre, la pièce 7 liv.

Les Portes de bois de chêne comme ci dessus de quinze lignes d'épaisseur, carderonnées[2] et ajustées sur un chassis dormant aussi carderonnées et de trois à quatre pouces de large et d'un pouce et demi d'épaisseur mis en œuvre, la pièce 9 à 10 liv.

Les Portes ordinaires de chêne d'un pouce et demi d'épaisseur entrantes de toutes leurs épaisseurs dans un Chassis de deux pouces et de trois à quatre pouces de large mises en œuvre, la pièce 9 à 10 liv.

Les Portes de bois de chêne collées et emboitées de deux pouces d'épaisseur mises en œuvre 10 à 11 liv.

Les Portes à placard[3] à doubles paremens,

1. On appeloit ainsi une sorte de tenon d'assemblage.

2. Pour « cadronnées », encadrées, bordées. On disoit aussi : « assemblées à cadre. »

3. On appeloit « porte à placard » la porte pleine et

dont l'assemblage d'un pouce et demi d'épaisseur, les cadres de deux pouces et les panneaux d'un pouce, le tout orné d'Architecture et mis en œuvre, 27 à 28 livres la toise carrée.

Les Portes à placard dont les assemblages de deux pouces, les cadres de deux pouces et demi, et les panneaux de quinze lignes depuis sept pieds jusqu'à sept pieds et demi, la toise carrée 36 liv.

Depuis neuf jusqu'à dix pieds et demi 40 liv.

Les Portes du bas des escaliers ou perrons dont les batans de six pouces de large et trois pouces d'épaisseur; les traverses et assemblages de trois pouces, les panneaux de deux pouces, le tout orné d'Architecture mise en œuvre, la toise carrée 40 liv.

Les Placards au dessus des portes et revetemens des mantaux de cheminées[1], dont les battis d'un pouce, les batans deux pouces, et les panneaux de neuf lignes mis en œuvre, la toise carrée sans compter les saillies des corniches 22 liv.

Les revetemens des embrazemens[2] de portes et croisées de bois de chêne, dont les bastis d'un

emboîtée du haut en bas, avec tous ses ornements. On la distinguoit de la porte brisée, ou à double manteau, qui s'ouvroit en deux.

1. En été, suivant la mode italienne, rappelée par Tallemant dans une de ses *Historiettes*, l'on fermoit alors les hautes cheminées avec des portes, comme « les revêtements » dont il est parlé ici. Dans quelques hôtels, tels que celui de Chaulne, on remplaçoit ces portes par des buissons de verdure et de fleurs. Boisrobert, *Epistres*... 1659, in-12, p. 23.

2. Le vrai mot est « embrasure, » que, du reste, on employoit déjà.

pouce d'épaisseur assemblez aboument[1], et les panneaux de neuf lignes mis en œuvre, la toise carée 15 liv.

Les Chambranles des portes[2] de six pouces de large sur trois pouces d'épaisseur, la toise courante depuis six jusqu'à neuf pieds de haut 50 sols.

S'ils n'ont que deux pouces d'épaisseur, la toise carrée quarante cinq sols.

Depuis neuf jusqu'à douze pieds de haut, de six pouces de large et trois pouces d'épaisseur, la toise carrée 3 liv.

Les Chambranles de huit pouces de large sur quatre pouces d'épaisseur, depuis neuf jusqu'à douze pieds, la toise carrée 5 liv. 10 sols.

Les Tringles de bois de chêne pour attacher les tapisseries[3], de trois pouces de large et un pouce et demi d'épaisseur, la toise carrée 10 sols.

Les Tringles de deux pouces et demi sur un pouce d'épaisseur 6 à 8 sols.

Les Armoires pour les gardes meubles dont les montans et traverses de six pouces de large sur un pouce et demi à deux pouces d'épaisseur, les panneaux d'un pouce à un pouce et demi garnis de leurs fonds et cotez et de Tabletes d'un pied et demi à deux pieds de profondeur,

1. V. une des notes précédentes.

2. « C'est, dit Félibien, p. 517, l'ornement qui borde les trois costez des portes, des fenestres et des cheminées. » Le mot ne s'emploie plus guère que pour celles-ci.

3. On voit par là comment s'attachoient les tapisseries des chambres; non pas clouées aux murs mêmes, mais tendues sur des tringles assez épaisses, pour que, n'étant pas ainsi en contact avec la muraille, elles se trouvassent à l'abri de l'humidité.

la toise carrée de paremens, du devant et des cotez 25 liv.

Les fonds, le derrière, le dessus et les tablettes, à raison de 12 livres la toise carrée.

Les Armoires ordinaires dont l'assemblage d'un pouce et demi, et les panneaux de neuf lignes, le tout de bois de chêne en œuvre, la toise carrée du devant et des cotez 15 liv.

Le derriere, le fond, le dessus et les tablettes d'un pouce d'épaisseur, la toise carrée 10 à 11 liv.

Les Chambranles d'Alcoves et de cheminées depuis huit pouces jusque à un pied de large sur trois à quatre pouces d'epaisseur, la toise courante mise en œuvre depuis quatre jusqu'à dix pieds, 7 livres.

Depuis dix pieds jusqu'à quinze pieds 8 liv.

Les Chambranles de neuf pouces de largeur sur trois pouces d'épaisseur 5 liv.

Les Chambranles de cinq à six pouces de large, même epaisseur 3 liv.

OUVRAGES ET MARCHANDISES DE FER[1].

Les Serruriers qui entreprennent les fourni-

1. On a plusieurs livres d'art très curieux sur la serrurerie au XVIIe siècle : d'abord *La fidelle ouverture de l'art de serrurerie*, etc., par Mathurin Jousse, La Flèche, 1627, in-fol.; puis les *Diverses pièces de serrurerie* inventées par Hugues Brisville, maître serrurier à Paris, 1663, in-fol., consistant en 16 pièces, dont une est le portrait de Brisville gravé par Ladame, et dont toutes les autres, sauf trois, sont dues à J. Berain ; enfin le *Livre de serrurerie nouvellement inventé par Robert Davesne, M^e serrurier à Paris, et*

tures pour les batimens du Roy, font de pareilles entreprises pour le public.

Entre les autres Serruriers qui font de grandes fournitures pour les édifices considérables, sont Mrs de la Motte rue saint Honoré,
rue des Tournelles, Corneille fauxbourg saint Antoine, etc.

Le Sieur Dunemare près le Jardin medécinal de Pincourt, fauxbourg saint Antoine, a un particulier talent pour la fabrique des Tenailles et Marteaux de Carossiers[1].

Le gros Fer que l'on employe ordinairement dans les batimens consiste en chaines, encres, clavettes, tirants, fantons de fer plat et fendu[2], barres de tremies[3], manteaux de cheminées, barres de seuils de portes, barres de linteaux pour les portes et croisées, corbeaux, grilles à mi-mur et en saillie garnies de barreaux et traverses, barres de contrecœur[4] et de potagers, tout le-

se vendant chez l'auteur rue neuve Montmartre près Saint-Joseph, 1676, in-fol. Le portrait de l'auteur est en tête, avant la dédicace à l'architecte Bruant.

1. Ce « sieur Dunemare » est bien probablement un des premiers gros « feronniers » qui se soient établis dans le quartier Popincourt, où ils se sont depuis, ainsi que les fondeurs, multipliés en si grand nombre.

2. Le « fenton », et non fanton, est une sorte de crampon aplati qui sert dans les tuyaux et les souches de cheminée.

3. « Bandes ou barres de tremie; ce sont des barres de fer qui servent aux cheminées à porter l'âtre entre la muraille et le chevestre, pièce de bois qui termine la largeur des tuyaux. » Félibien, p. 487, 525.

4. On appeloit « contre-cœur » la partie de la cheminée où l'on mettoit la plaque, entre les deux jambages en largeur, et l'âtre et le tuyau en hauteur.

quel fer sert dans la construction de la Maçonnerie; et à l'égard du gros Fer pour la Charpenterie, il consiste en arpons[1], boulons, étriers, chevilles et chevillettes que l'on paye à la pièce à raison de leur longueur, comme il sera expliqué ci-après; le surplus de tout ledit Fer est compté pour gros Fer dont le prix est de dix à dix livres 10 sols le cent mis en œuvre.

Le cent pesant de Fer coute en barre chez les Marchands 6 livres 10 sols, on donne 105 livres pour cent.

Le Fer doux est plus cher[2], il coûte jusqu'à 10 livres le cent.

Le Fer de carillon[3] coûte 7 livres 10 sols à 8 livres le cent.

Les barres de gros Fer servant de pilliers aux boutiques[4] coutent 4 à 5 sols la livre chez le Marchand, et on paye ensuite la façon à l'ouvrier à raison de 3 à 3 liv. 10 sols le cent pesant.

Les dents de loup pour la charpente, 5 sols la douzaine[5].

1. *Lisez :* harpons.

2. Dans un édit de février 1626, le « fer doux », qui ne casse pas facilement, est déjà distingué du « fer aigre », très-facile à casser au contraire.

3. Fer en ferraille, qui carillonne pour peu qu'on le remue.

4. L'usage de suppléer, pour avoir plus de place, aux supports en maçonnerie par des piliers de fer ou de fonte, n'est pas nouveau, comme on voit. C'est Louis toutefois qui, au siècle suivant, substitua tout à fait les charpentes de fer à celles de bois. Il put ainsi, par un véritable tour de force, établir le péristyle des Variétés Amusantes — à présent le Théâtre François — au-dessous même du parterre.

5. Les « dents de loup » étoient une sorte de gros clous

Les Chevilles et les Chevillettes trois deniers le pouce de longueur.

Les Crochets à enfaister le plomb des combles, et les Crochets à bavette[1], deux sols pièce.

Les Serruriers de distinction, sont :

Messieurs
Roger à l'Hôtel Royal des Invalides.
Boutet près le vieux Louvre rue Fromenteau.
La Motthe rue saint Honoré.
Corneille fauxbourg saint Antoine.
Lucas pour les balanciers et coins de la monnoye, demeure près les Galeries du Louvre, Hasté place de Cambray, Fordetin à la Monnoye, etc.

Legers ouvrages de Serrurerie achetez chez le Marchand.

Les Verrouils à ressort de trois pieds de long 1 liv. 10.
Ceux de deux pouces et demi 1 liv. 5 s.
Les Verrouils à ressort coudez 1 liv. 5 s.
Un Verrouil à ressort de trois pieds et demi avec sa serrure ovale à panache garnie de toutes ses pièces 5 liv. 10 s.
Un petit Verrouil à ressort pour armoires 3 s.
Les Verrouils à ressort garnis de serrure comme ci devant étamez[2] et de quatre pieds de long 6 liv.

dont on se servoit pour attacher les fortes pièces de bois.

1. On leur donnoit ce nom parce qu'ils servoient à fixer sur le bord des chéneaux « la bavette », sorte de bande de plomb.

2. On étamoit à la poêle, comme on le verra plus loin,

Les Serrures d'armoires polies, la pièce 2 liv.
Les Serrures communes de portes cochères 12 liv. 0.
Les Serrures de portes cochères à deux pesles[1] et deux clefs polies et bien travaillées 20 liv. 0.
Les Serrures ovales de fleaux[2] à deux pesles et deux clefs 6 liv. 0.
Les Serrures polies garnies de tout 5 liv. 0.
Les Serrures communes[3] garnies de tout 4 liv. 0.
Les Fortes Serrures de dix pouces 4 liv. 10 s.
Les Serrures plus communes 2 liv. 10 s.
Les Serrures d'armoires communes 1 liv.
Les Clous à vis 2 s.
Les Grands Clous à vis de porte cochère 4 s.
Une clef pour une serrure commune 15 s.
Une clef pour une porte cochère 1 liv. 10 s.
Les Pattes à lambris, 45 sols le cent.
Les Pattes en plâtre de huit à dix pouces, le cent 7 liv. 10 s.

verrous, serrures, targettes, etc., pour empêcher la rouille, et pour leur donner une apparence argentée. On les étamoit aussi à la feuille.

1. Pesle ou pêle est l'ancienne forme du mot pêne, dont le radical latin *pessulus* étoit ainsi mieux indiqué. Elle étoit encore en usage et même préférablement à l'autre, qui prévaut aujourd'hui : « On dit *pène* ou *pêle*, dit Richelet, mais le plus usité de ces deux mots est pêle. »

2. Sortes de serrures en usage pour les anciennes portes cochères, dont elles fermoient les deux battants à l'intérieur à l'aide d'une forte barre transversale ou fléau.

3. Ces serrures de pacotille ne se faisoient pas à Paris, mais à Eu et dans les environs. Elles y étoient fabriquées par les gens du pays, serruriers l'hiver, agriculteurs l'été. La Picardie n'a pas d'ailleurs perdu cette industrie; on l'y trouve encore florissante dans les mêmes parages, entre la Somme et la Bresle.

Les Pattes coudées de Sujettion de 8 pouces de long, le cent 8 liv. 10.

Les Fiches de six pouces 7 sols la pièce.

Les Fiches de guichet de porte cochère 3 liv. la pièce.

Les Fiches à vaze de dix pouces, la pièce 17 s.

Les Fiches de même de quatre pouces 4 s.

Les Fiches à double nœud de cinq pouces 8 s.

Les pareilles Fiches de trois pouces 2 s.

Les Fiches à gond à vase de huit pouces 13 s.

Les petites Fiches à vase de six à sept pouces 7 s. 6 d.

Les Fiches de trois pouces, le cent 10 liv.

Les Fiches de deux pouces et demi, le cent 6 liv.

Les grosses Fiches à chapelet, la pièce 8 liv.

Les Fiches à vase de quinze pouces de haut 1 liv. 15 s.

Les Fiches à double nœud à vase de neuf à dix pouces 1 liv. 10 s.

Un Loquet de porte étamé 1 liv. 5 s.

Un Mantonet étamé 3 s.

Les Locquereaux avec leurs mantonets[1] 15 s.

Un Bouton à rozette poli 10 s.

Les Couplets à cinq trous[2] 5 s.

Les Couplets à trois trous 3 s.

Les Pomelles à queüe d'ironde[3] d'un pied 1 liv. 0.

1. *Lisez :* loqueteaux. — Ce sont les petits loquets à ressort, qui, mis en mouvement par une corde et en s'agençant dans le mantonnet, servent à assujettir le haut d'un volet pour le fermer.

2. Sorte de pentures à deux pièces, avec rivures et charnières, dont on se servoit pour les portes et les fenêtres.

3. On écrit plutôt « paumelle » et « queue d'aronde ».

Les grandes Pomelles avec les gonds 2 l. 10 s.

Les Pivots, bourdonniers et crapaudines[1], fiches à gond, à repos, et equairres pour les portes cochères, la livre 3 s. 6 d.

Une barre de porte, un moraillon et la serrure 1 l. 10 s.

Les Clous de six pouces faits exprès, la pièce 2 s.

Les Tourniquets longs étamez, la pièce 2 s.

Les Boulons de six pouces avec leurs clavettes 2 s.

Les Poulies de fer 8 s.

Les Targettes, et Locquereaux polis, la pièce 10 s.

Les Targettes étamées communes 3 s.

Les Targettes ovales garnies de crampons 10 s.

Les Targettes à panaches polies avec leurs crampons 1 l. 0.

Les Targettes à panaches et fleurs de lis étamées à la poele, la pièce 5 livres.

Les Targettes et crampons étamez et communs, valent ensemble pris chez le Marchand comme dit est, le cent 14 l.

Les Crampons de targettes, le cent 50 s.

Les Equaires étamées pour portes cochères avec fleurs de lis[2] aux deux bouts, la pièce 3 liv.

La paumelle est, comme on sait, une sorte de penture qui tourne sur un gond, à laquelle on donnoit, lorsqu'elle étoit à queue d'aronde, la forme triangulaire d'une queue d'hirondelle.

1. *Le bourdonnier* est la penture à gond renversé, et *la crapaudine*, au contraire, le fer creusé qui reçoit le gond.

2. On en mettoit alors partout. Félibien, p. 208, nous parle de clous avec « teste en façon de fleur de lys. »

Les Roulettes 15 s.

Les Clous pour attacher ladite serrurie, la livre 6 s.

La serrure d'une porte à placards garnie de deux fiches à gonds de neuf à dix pouces de haut, deux targettes à panaches[1], deux crampons, une serrure, une gâche, un bouton, une rosette et une entrée, le tout de fer poli, treize livres dix sols.

La serrure d'une porte cochère à l'ordinaire de quatre grosses fiches à gonds, une grosse serrure, deux grosses targettes à crampons, deux fiches pour le guichet[2] de quatorze pouces de haut, une boucle, un fleau[3], et à vingt-cinq livres.

La serrure d'une porte d'un pouce, deux fiches à gonds, deux targettes, deux crampons, une serrure à tour et demi avec sa gâche et son entrée, un bouton et une rosette, le tout étamé, à six livres quinze sols.

La serrure d'une porte de quinze lignes garnie comme la précedente, à cinq livres cinq sols.

Les Fiches pour les croisées, à trois sols pièce.

Les targettes fortes étamées à la poëlle et mises en place, cinq sols pièce.

Les targettes communes en ovale, étamées à la feuille et mises en place à trois sols.

1. Félibien, pl. XXXIV, donne la figure d'une de ces targettes.

2. C'est la petite porte pratiquée dans la grande et qui peut s'ouvrir quand celle-ci reste fermée.

3. *V.* une des notes précédentes, p. 133, que cette explication de Richelet, au mot *fléaux*, peut compléter : « barres de fer qui tournent sur un boulon et qui servent à fermer les grandes portes. »

Les serrures des portes de caves avec deux fiches à gonds et une forte serrure, à quatre livres dix sols.

Les serrures des portes d'aizances à trois livres cinq sols.

Les pattes en plâtre et en bois[1] depuis six jusqu'à huit pouces de long, à deux sols pièce; et celles depuis quatre jusqu'à six pouces à un sol pièce.

Le cloud de toutes grandeurs à cinq sols la livre.

Le cloud à latte, à quatorze sols le millier.

La broquette[2], à sept sols la livre.

La toise simple de ferrure façonnée suivant le plus ou le moins d'ornemens, à trente, trente cinq, quarante, soixante et soixante dix livres le cent pesant, même jusqu'à cent cinquante livres pour les plus enrichies.

Les contrecœurs[3] de fonte pour les cheminées se payent à un sol la livre.

Les panneaux de fil de leton se payent à huit sols le pied carré, et ceux de fer[4] à six sols et même à cinq et à quatre pour le grand treiliage.

1. C'est-à-dire qui se scellent dans le plâtre ou se clouent dans le bois.

2. On disoit aussi « clous à broquette », comme nous le voyons dans cet amusant passage d'une lettre écrite d'Uzès, le 11 novembre 1661, par Racine à La Fontaine : « Ayant besoin, dit-il, de petits clous à broquette pour ajuster ma chambre, j'envoyai le valet de mon oncle en ville et lui dis de m'acheter deux ou trois cents de broquettes; il m'apporta incontinent trois bottes d'allumettes. » Pour comprendre la confusion, il faut savoir que le mot qui signifie allumettes dans le patois d'Uzès se rapproche beaucoup de celui de broquettes.

3. *V.*, sur ce mot, une des notes précédentes.

4. Ces « treillis de laiton ou de fil de fer », comme on

OUVRAGES DE VITRIERS.

Les Vitriers entrepreneurs des Batimens du Roy, entreprennent aussi les ouvrages des particuliers.

M. Pougeois l'un desd. Entrepreneurs qui demeure vieille rue du Temple, fait grand commerce de Verre blanc pour les tableaux et estampes.

Entre les autres Maitres Vitriers qui font de fortes entreprises, sont Messieurs Cornu rue Dauphine, Abraham rue de l'Echarpe, Taboureux place du Collége Mazarini, etc.

Le Verre commun de Lorraine[1] arrive au fauxbourg saint Antoine[2] et au Renard rue saint Denis.

Le prix des ouvrages de Vitrerie[3] est pour

Le Panneau neuf de Verre de France posé en place, le pied carré 6 s.

les appeloit aussi, servoient pour les armoires, et surtout pour les bibliothèques. Ils se faisoient chez les épingliers.

1. Il se couloit dans les Vosges, où s'étoient réfugiés un certain nombre des gentilshommes verriers qui, par édits royaux, ne dérogeoient pas de leur noblesse en s'occupant de cette industrie. Beaucoup d'ouvriers des grandes verreries lorraines de Baccarat descendent de ces gentilshommes verriers.

2. « Près l'abbaye. » Edit. 1691, p. 39.

3. Les prix en cela, comme en tout, varioient beaucoup, mais plutôt pour augmenter que pour diminuer. C'est ce qui fait dire par Liger, en 1715, dans *le Voyageur fidèle*, p. 409 : « Je ne parle pas des prix, parce qu'il est impossible de les fixer, étant sujets à changer selon les années ; c'est ce que tout le monde n'a que trop remarqué depuis peu, à son grand désavantage. »

Le Panneau mis en plomb[1] neuf et posé en place, le pied carré 4 s.

Le Panneau relavé et mis en place, vaut 1 s. 6 d.

Le Pied de patron pour les panneaux 1 s.

Les carreaux de verre blanc d'un pied en carré ou environ[2], valent depuis cette grandeur en dessous 15 sols le pied.

Et au dessus d'un pied en carré 20 à 25 sols le pied.

Le carreau de Verre de France d'un pied en carré colé avec papier[3], vaut 7 sols, et en place 8 sols.

Les Lanternes ordinaires 3 livres la pièce.

Les Lanternes mises en plomb neuf[4] 2 livres.

Les Lanternes netoyées 10 sols.

1. L'usage des panneaux de plomb, pour les vitres, duroit encore, comme on voit. Celui des châssis de bois commençoit toutefois à se propager de plus en plus, surtout dans les palais et les hôtels. (*V.* Savot, *Architecture*, chap. *Verre.*)

2. C'étoient les carreaux de vitre les plus grands qu'on fît alors.

3. On n'assujettissoit pas encore les vitres autrement : quelques pointes pour les tenir et une bande de papier collée sur chaque côté suffisoient. C'est encore le seul procédé qu'indique, en 1735, Savary dans son *Dictionnaire du Commerce*, art. *Vitrerie*. L'abbé Jaubert est le premier, *Diction. des arts et métiers*, 1773, in-12, t. IV, p. 421, qui parle du mastic, sans dire que l'emploi en fût encore très répandu : « On peut aussi, dit-il, sans employer ni pointes, ni papier, fixer le carreau de verre avec du lut composé de craie et d'huile de lin cuite. On forme, avec ce lut que les vitriers appellent *mastic*, un petit bourrelet que l'on met autour du carreau et que l'on aplatit ensuite avec le doigt. »

4. Les lanternes dont on éclairoit Paris, depuis leur établissement en 1666, étoient ainsi à petits vitrages de

Les Verges de vitres[1] 1 sol 6 deniers le pied.

Un carreau de verre de quatorze à quinze pouces de haut sur dix à onze pouces de large, vaut 7 sols 6 deniers collé avec papier, et en plomb 8 s. 6 d.

Un carreau relavé et mis en place grand et petit 6 d.

Un carreau de papier fin huilé, grand ou petit un sol, ou neuf deniers suivant sa grandeur.

Calfeutrage de carreaux des croisées, la pièce 6 d.

OUVRAGES ET MARCHANDISES DE MIROITIERS.

Outre la Manufacture des Glaces façon de Venise établie depuis longtemps au fauxbourg saint Antoine[2], on vient d'en établir une autre

plomb, et par conséquent d'une clarté fort entrecoupée. Le 17 nov. 1770, des lettres patentes, pour la communauté des vitriers chargés de leur fabrication, permettoient qu'on les fît encore sur cet ancien modèle. Il fallut l'invention des réverbères, par Rabiqueau, pour les faire disparoître.

1. Elles se clouoient par les deux bouts aux châssis de bois, et au milieu elles s'attachoient aux panneaux des vitres avec des liens ou attaches de plomb.

2. Cette manufacture des glaces étoit rue de Reuilly, au coin du faubourg. On ne les y fabriquoit pas. Elles venoient toutes fondues de Tourlaville, près de Cherbourg, ou de St-Gobain ; on les y polissoit seulement par un procédé qu'avoit plus ou moins inventé le poëte Du Fresny, et dont il eut quelque temps le privilége exclusif. Le besoin d'argent le lui fit vendre à la société qui régissoit la manufacture. « La manufacture de glaces de la porte Saint-Antoine, dit Lister, *Voyage à Paris*, chap. V, mérite bien d'être vue, mais je regrettai que pour économiser sur le prix du bois on eût transporté la fonderie à Cherbourg en Normandie...

rue de l'Université allant au Pré aux Clercs, où l'on fabrique des Glaces d'une grandeur si extraordinaire qu'on y en trouve d'environ sept pieds de haut[1].

M. le Duc et ses associez se trouvent ordinairement en leur Bureau au même lieu, où ils font débiter leurs Glaces à un prix fort modeste.

M. Fressoy Marchand Miroitier, tient magasin de Glaces façonnées joignant la manufacture du fauxbourg saint Antoine.

Il y a d'ailleurs un semblable magasin au bout de la rue Dauphine, qui a d'ailleurs une entrée rue Contrescarpe[2].

On y emploie journellement six cents hommes, et on espère bientôt avoir de l'ouvrage pour mille. A l'étage inférieur, on passe les glaces brutes au grès pulvérisé... Dans les étages supérieurs, où l'on donne le poli et la dernière main, les ouvriers sont disposés sur trois rangs, deux hommes pour chaque glace qu'ils passent à la sanguine détrempée dans de l'eau. On les met ensuite dans de la potée blanche sur des tables de pierre. » — Quant aux glaces de sept pieds de haut, dont parle ici Blegny, Lister n'en dément pas la dimension : « J'ai vu, dit-il, toute étamée et achevée, une glace de quatre-vingt-huit pouces sur quarante-huit, et d'un quart seulement d'épaisseur. »

1. Cette manufacture des glaces de la rue de l'Université ne dut pas réussir, quoi qu'en dise Blegny. Nous n'en trouvons trace nulle part. Liger, qui le copie, pour presque tout le reste, n'en dit mot, dans son *Voyageur fidèle*, de 1715, où il n'oublie pas la manufacture de la rue de Reuilly. C'est à elle qu'il fait honneur des glaces « d'une grandeur extraordinaire, et, ajoute-t-il, à prix assez raisonnable. » Lister s'étonne aussi du bon marché des glaces, après avoir admiré le procédé de fabrication auquel ce bon marché étoit dû : « On y a gagné, dit-il, d'avoir les glaces à si bas prix qu'il n'est pas jusqu'à toutes les voitures de remise, et la plupart des fiacres, qui par devant ne soient fermées d'une grande glace. »

2. « Les argenteurs et doreurs, qui vendent des chenets,

On trouve des Glaces de Venise chez M. le Tellier et chez plusieurs autres Miroitiers du Pont Notre Dame[1] et encore chez Madame la Roüe rue saint Denis près la fontaine des Innocens, qui vend d'ailleurs des lustres et girandoles de cristal[2].

Le Sieur Lafond rue sainte Marguerite du fauxbourg saint Antoine, met toutes sortes de Glaces au teint pour les Marchands, et racom-

foyers, girandoles, vaisselles et autres ouvrages de fer et de laiton dorés et argentés, ont leur boutique rue Dauphine et rue de la Verrerie. » Edit. 1691, p. 36.

1. Les marchands de miroirs étoient, en effet, en grand nombre sur le Pont Notre-Dame. Lorsque Louis XIV vint à Paris, après sa grande maladie de 1686, les miroitiers du Pont par lequel il devoit passer en allant du Palais à l'Hôtel de Ville crurent ne pouvoir faire mieux que d'étaler sur son passage leurs plus éclatantes marchandises. Un poète assez inconnu, nommé Viguier, fit à ce sujet quelques vers, dont voici les derniers. Il s'adresse au Roi, en lui parlant de Paris :

> Et comme tu devois ne lui donner qu'un jour,
> Par une invention digne de son amour,
> Il fit de ses miroirs un pompeux étalage,
> Pour multiplier ton image.

Dans l'Edit. de 1691, il est parlé, p. 36, des miroitiers, non du Pont Notre-Dame, mais des alentours : « les plus fameux miroitiers sont aux environs du Pont Notre-Dame. »

2. « Le sieur Vergne, rue Saint-Denis, près la fontaine Saint-Innocent, tient magasins de lustres et girandoles de cristal. » Edit. 1691, p. 36. C'étoit un des grands luxes du temps : « Je connois, dit l'abbé de La Varenne, un simple particulier, qui a pour un million de tableaux, de *lustres* et de *girandoles*, de porcelaines, de glaces, de bronzes, de cabinets de la Chine. » *Amusements de l'Amitié... Recueil de lettres écrites vers la fin du règne de Louis XIV*, 2e édit., 1741, in-12, p. 306.

mode pour les particuliers les miroirs et glaces des chambres qui sont gatées[1].

On trouve au Soleil et à la Couronne d'or sur le quay de l'Orloge, des lunettes d'aproches et communes d'Angleterre et de Paris, des microscopes, des visières, et généralement toutes les sortes de verres préparez pour l'optique avec toute la justesse qu'on peut désirer.

Les Glaces du fauxbourg saint Antoine se vendent de quatorze pouces de haut 10 livres, de seize pouces 12 livres, de dix sept pouces 14 livres, de dix neuf pouces 20 livres, de vingt pouces 24 livres, de vingt deux pouces 30 livres, de vingt quatre pouces 33 livres, de vingt sept pouces 55 livres, de vingt huit pouces 60 livres, de vingt neuf pouces 65 livres, de trente pouces 80 livres, de trente six pouces 180 livres, de trente sept pouces 225 livres, de quarante pouces 425 livres.

Les lustres de cristal[2] sont louez[3] et raccom-

1. L'usage de mettre des glaces au-dessus des cheminées commençoit. Il étoit dû à Hardouin Mansard et en portoit le nom. Voy. à la Biblioth. Nat. aux *Estampes* Hd. 22, cheminées nouvelles *à la Mansarde*. On les appeloit aussi *à la Royale* et *à la Françoise*. Dans l'*Architecture à la mode* de Mariette, se trouvent six pièces de P. Lepautre : *Portes cochères des plus belles maisons de Paris; cheminées* à la Royale, *à grand miroir et tablettes*. On a aussi de Daniel Marot : *Nouvelles cheminées à panneaux de glace, à la manière de France*. On peut consulter encore le *Livre de cheminées* et le *Nouveau Livre de cheminées* de H. Bonnard.

2. « Les chandeliers, lustres et girandoles de cristal. » Edit. précéd., p. 36.

3. Liger, p. 368-369, parle ainsi de ces lustres en location : « On en loue aussi pour servir d'ornement dans les églises, aux fêtes solennelles et dans plusieurs spectacles

modez par une veuve rue Betizy, près l'Hotel de Beauvais, et par une autre à l'aport de Paris près le Veau qui tètte[1].

PEINTURES, SCULPTURES ET DORURES

POUR LES ORNEMENS ET DÉCORATIONS DES APPARTEMENS, BOUTIQUES, ETC.

Les Jurez en titre d'office des Maitres Peintres, Sculpteurs et Doreurs sont Messieurs Maçon rue du Verbois, Béton près le Palais Royal, Rosé rue des fossez saint Germain et de la Porte à petit Pont[2].

La Chambre où les Maitres Peintres et Sculpteurs font leurs assemblées, est présentement rue de la Verrerie.

Les Peintres et Sculpteurs qui travaillent pour le Roi, donnent aussi quelque fois leur temps pour des ouvrages particuliers lorsqu'ils sont considérables.

Entre les Peintres renommez dans le public pour les Ornemens et Décorations, on estime Messieurs le Moyne le Lorrain aux Galeries du Louvre[3], le Moyne de Paris[4], cul de sac saint Sauveur, etc.

qu'on donne au public, ce qui fait le plus bel effet du monde. »

1. C'est le fameux cabaret, devenu plus tard restaurant, qui n'a disparu que de nos jours, dans les derniers remaniements et agrandissements de la Place du Châtelet. (*V.* nos *Chroniques et légendes des rues de Paris*, p. 151.)

2. On ne parloit jamais autrement pour dire « sur le Petit-Pont », qui, on le sait, étoit alors chargé de maisons, chacune avec sa boutique.

3. G. Brice, dans sa 3e édition (1701), t. I, p. 76, nous

Entre les Peintres renommez pour feindre le marbre, on compte Messieurs Binois près saint Innocent, Valencé rue du Petit Lion, etc.[1]

Entre les fameux Sculpteurs pour les bas reliefs et figures moulées en plâtre, on distingue Messieurs Cassegrain près la porte saint Martin, François[2] rue du Temple, Bertrand[3] rue Michel le Comte, de Caen rue de Grenelle saint Germain, etc.

Entre les Sculpteurs renommez pour les belles bordures[4], on choisit Messieurs le Grand rue des Jeuneurs, Renauda[5] rue du petit Lion, la Lande

le montre aussi parmi les artistes logés aux galeries : « Excellent peintre d'ornement, dit-il, dont les ouvrages ont beaucoup d'approbation. »

4. Jean Le Moyne, qui dans le *Ms.* de Marinier figure parmi les décorateurs employés à Versailles. L'Académie de peinture, qui l'avoit fait son décorateur en 1681, le reçut cinq ans après. Il mourut à soixante-quinze ans, le 3 avril 1703.

1. Blegny devroit parler ici des peintres de l'Académie de Saint-Luc. Liger, p. 313, y supplée : « Il est, dit-il, un autre genre de peintres du dernier ordre, qu'on nomme communément *barbouilleurs*, et qu'on trouve lorsqu'on en a besoin dans la rue du Haut-Moulin, où est leur chapelle. On les y voit tous les dimanches et les fêtes au sortir de la messe. » V. aussi l'abbé de Fontenay, *Dict. des Artistes*, t. I, p. 3.

2. Il a été parlé de lui plus haut.

3. Philippe Bertrand, né à Paris en 1664, selon d'Argenville, reçu de l'Académie en 1700, mort en 1724. Le Christ en plomb de la Samaritaine, du Pont-Neuf, étoit de lui.

4. Cadres de bois sculpté pour les portraits ou « les glaces de miroir, » comme dit Richelet.

5. Lisez Renaudin ou Renaudain. C'étoit un parent de celui qui logeoit aux galeries du Louvre, et dont il a été parlé plus haut, p. 100.

rue saint Martin, et Vilaine rue neuve saint Mederic qui fait aussi des meubles dorez.

M. des Oziers Doreur qui travaille pour le Roy[1], entreprend aussi pour le public de grands ouvrages.

Les bons tableaux sont netoyez[2] et revernis en perfection par les Sieurs Vilaine à l'adresse cy-dessus, de la Pierre quay des Orfevres, et la veuve Lange rue saint André des Arcs.

Les prix ordinaires du marbre brute et façonné, et des autres ouvrages et fournitures des Peintres, Sculpteurs et Doreurs sont pour,

Le pied cube de marbre noir brute 7 l.

Et pour le Marbre jaspé brute, le pied cube 15 l.

Mais quand un bloc de Marbre est de douze pieds et au dessus, le pied cube se paye depuis 18 jusqu'à 25 livres.

Le pied de parement vaut 2 l.

Le pied de Chambranle en bois d'ornemens simples 3 l.

A Ornemens moyens 4 l.

A ornemens riches 6 l.

Une figure de pierre de saint Leu grande comme nature, vaut 75 liv.

Une pareille figure faite par un habile homme et bien finie vaut au moins 300 l.

1. Il a déjà été parlé de lui, p. 90. Il logeoit à Versailles.

2. Ce mot sous cette forme n'étoit pas généralement employé. Richelet dans son Dictionnaire écrit : « *Netteier, nettoyer*. L'un et l'autre se dit, mais le grand usage est pour *netteier*, car pour *nettoyer* il ne se dit guère que par les poëtes, encore y sont-ils obligés par la tirannie de la rime. »

Une figure de dix pieds de haut 200 l.

Une pareille figure faite et bien finie par un habile homme 550 livres.

Les Trophées en pierre de saint Leu de six pieds[1] de haut sur huit à neuf pieds de large et isolées valent 150 liv.

Les Vases de même pierre et de cinq pieds de haut 30 liv.

Les chapiteaux, pilastres ioniques de même pierre pour façon seulement travaillez en place bien proprement et de cinq pieds de large 24 liv.

Les chapiteaux, colomnes de même pierre et même ordre, dont le vif[2] engagé d'un tiers dans le mur, valent 50 livres.

Les chapiteaux colomnes isolez de même ordre et pierre 75 l.

Les chapiteaux pilastres, corinthes[3] et composites de cinq pieds de face façonnez en même pierre et en place 60 l.

Les mêmes ornemens bien finis par d'excellens ouvriers 120 l.

Les chapiteaux colomnes, même ordre, pierre et grandeur, dont le vif engagé d'un tiers dans le mur 100 liv.

1. Ces trophées étoient un des ornements les plus à la mode sur les façades ou sur le bord des toits des palais et des hôtels : « On fait, disoit alors Richelet dans son *Dictionnaire*, des trophées en architecture qui représentent les véritables trophées d'armes. »

2. Le vif de la colonne, c'est-à-dire « le fût ».

3. C'est le mot dont se servoient les ouvriers pour dire « corinthien », qui pourtant étoit déjà depuis longtemps en usage. Il se trouve dans Montaigne, et on lit dans la *Psyché* de La Fontaine :

> Le Dorique sans fard, l'élégant Ionique,
> Et le Corinthien superbe et magnifique.

Et par de bons ouvriers, bien finis 200 liv.

Les chapiteaux colomnes isolez même ordre, pierre et grandeur 150 liv.

Et aux conditions précédentes 260 liv.

Les Consolles[1] simples de 5 pieds de haut aux mêmes conditions, mais bien travaillées 8 livres.

Celles plus chargées d'ornemens, 11 livres plus ou moins à proportion de l'ouvrage.

Les Masques façonnez sur les clefs des portes d'entrées[2] en même Pierre de saint Leu 30 liv.

Mais étant faits par un bon ouvrier et bien finis valent depuis 45 jusqu'à 60 livres et plus.

Il est difficile de mettre les prix justes aux ouvrages de Sculpture et Peinture, particulierement aux Tableaux et Statües; c'est suivant les Maitres qui y sont employez que le prix doit estre reglé, parce que c'est la beauté qui en regle la valeur; ainsi les curieux qui voudront avoir du beau de l'un des deux Arts, doivent

1. « La console », mot employé dans le *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serre avec le sens de soutien, qui « consolide », se prenoit alors presque exclusivement pour désigner, comme le fait Richelet, « un membre d'architecture, placé aux deux côtés de la porte ionique pour soutenir la corniche mise au dessus. » Elles servoient aussi, selon Félibien, à porter des figures, des bustes, des vases, etc.

2. « Les masques, aux clefs des arcades, » comme il est dit dans les livres d'architecture du temps, étoient un des ornements les plus en faveur pour les façades des hôtels. Ceux qui se voient sur la fameuse maison de Lulli, au coin de la rue des Petits-Champs et de la rue Sainte-Anne, en sont un des premiers et des plus curieux spécimens. « Quelques-uns, dit Félibien, p. 650, nomment *mascarons* de gros masques faits de sculpture. »

s'informer des bons Maitres, qui ne laissent rien sortir de leurs mains que de bien fini.

Les bas reliefs de plâtre, placez en cheminées bien finis et de moyenne grandeur valent 8 liv.

Le pied courant d'ornemens en plâtre 2 liv.

Un buste en plâtre grand comme nature 6 liv.

Une figure de ronde bosse, même figure et grandeur pour poser sur un pied d'estail[1] depuis 36 jusqu'à 40 livres.

On trouve un grand assortiment de beaux Moulles chez M. Cassegrain à l'adresse ci devant donnée. La beauté des Moules fait l'excellence des figures sans en augmenter le prix.

L'Or sculpé[2] couvert, vaut le pied carré deux livres cinq sols, l'Or bruni[3] deux livres dix sols, l'Or bruni sculpé trois livres quinze sols, l'Or bretelé[4] trois livres, l'Or repassé uni deux livres, l'Or repassé sculpé deux livres dix sols, l'Or uni à découvert deux livres cinq sols, l'Or sculpé à découvert deux livres quinze sols, la Mosaïque trois livres.

L'impression[5] en huile de jaune de couleur

1. C'est une des premières formes du mot. Richelet la donne comme étant employée en même temps que celle de « piédestal », et ne dit pas quelle est celle qu'il faut préférer. On avait dit auparavant « pied d'estrait ». V. *Biblioth. de l'École des chartes*, 4e série, t. III, p. 63.

2. Pour « sculpté », c'est-à-dire appliqué sur des sculptures.

3. C'est-à-dire « éclairci, poli » avec le brunissoir.

4. En croisillons ou en filets.

5. Ce mot, dans le langage des vernisseurs et doreurs, se prenoit pour *couche :* « Les Chinois, lisons-nous dans le *Diction. des arts et métiers* de l'abbé Jaubert, t. IV, p. 361, n'emploient jamais leur vernis sur le bois qu'auparavant ils

de bois de luth[1] à deux couches, quatre livres quinze sols la travée ayant six toises de superficie qui montent à deux cens seize pieds.

L'impression deux couches de blanc de ceruse avec huile de noix, sept livres la travée.

L'impression à deux couches de jaune et de blanc en détrempe, deux livres cinq sols la travée.

La toise carrée de bois veiné en huile, deux livres dix sols, et en détrempe une livre dix sols.

Les ornemens de cheminées marbrez et jaspez[2] en huile par un bon œuvrier, reduits à la travée, trente six livres, et en ouvrage commun, vingt quatre livres.

Le même ouvrage en détrempe par un bon œuvrier, trente livres, et en commun ouvrage, vingt livres.

Le vermillon et la laque valent trois livres le pied.

Le brun rouge vingt sols la toise.

Le nettoyement et le rechampissage[3], deux livres dix sols la toise.

Le Verny, même prix.

n'aient mis une couche ou *impression*, comme font les peintres, avant de peindre. »

1. C'est-à-dire veiné comme le bois d'un luth, et de la même nuance.

2. Ces imitations du jaspe par la peinture étoient déjà connues du temps d'Henri IV. D'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, t. II, ch. 104, parle de piédestaux « qui estoient peints comme de jaspe. »

3. Il consiste à couvrir, avec une infusion de blanc de céruse, les couleurs qui se sont répandues sur le fond d'un ouvrage, pour le rendre aussi net qu'il doit l'être.

L'Impression pour les berceaux peints en vert de montagne avec une couche de blanc de ceruse, et deux couches de vert sur échallas espacez de six pouces, trente cinq sols la toise[1].

Les Couleurs et les Pinceaux pour la Mignature, se vendent rue d'Arnetal.

Les Couleurs et Pinceaux ordinaires, se vendent aux environs de l'Aport de Paris chez plusieurs Epiciers et Broyeurs[2].

OUVRAGES DE GRAVEURS.

Cet article auroit dû être placé après celuy de l'Orfevrerie, mais ayant été quelque temps égaré à l'Imprimerie, on n'a pû luy donner une meilleure place que celle-ci.

Entre les fameux Graveurs au Burin, sont au quartier de la rue saint Jacques, Messieurs Poilly l'ainé[3], Eudelink[4], Wansculpes[5], Picart[6], Ver-

1. Il n'y avoit pas de plus piètre besogne pour les peintres de l'Académie de Saint-Luc. Liger en parle ainsi : « D'autres ne sont propres que pour les *treillages*, blanchir les murs, et donner quelque couleur en plein à des portes ou autres pièces de menuiserie. »

2. « Le verre blanc pour les mignatures et autres tableaux se vend chez un vitrier qui demeure rue aux Ours, devant l'image de la Vierge, et chez un autre qui demeure vieille rue du Temple, au coin de la rue de Bercy. » Edit. 1691, p. 30.

3. François Poilly, qui fut le maître d'Edelinck : « Jamais, est-il dit dans la Vie de celui-ci, jamais graveur au burin ne fit autant d'élèves, et peu ont entrepris autant d'ouvrages. »

4. Gérard Edelinck, un des plus fameux graveurs de son temps. Il étoit d'Anvers. L'Académie le reçut le 6 mars 1677 et il mourut à cinquante-huit ans en 1707.

5. Pierre Van Schuppen, d'Anvers comme Edelinck, fut

meulen[1], Rolet et Poilly le jeune[2], Baudet rue de Harlay[3], etc.

Rue saint Jacques sont encore Messieurs Audran[4] et Simonneau[5] qui gravent très bien à l'Eau forte et au Burin, et encore Messieurs Berey[6] et Roussel[7] qui s'attachent principalement à graver des Lettres[8] qui représentent

de l'Académie le 7 août 1666 et mourut le 7 mars 1702, à soixante-quatorze ans.

6. Etienne Picart, dit le Romain, parce qu'il avoit travaillé à Rome avec Carlo Maratta. Il eut pour fils Bernard Picart, plus célèbre que lui. On l'avoit reçu de l'Académie en 1664 et il en mourut le doyen, le 21 nov. 1721, à Amsterdam, où il s'étoit retiré; il avoit quatre-vingt-dix ans.

1. Corneille Vermeulen, d'Anvers; venu à Paris, où se trouvoit la meilleure école de gravure, il y resta. A sa mort, en 1704, il avoit soixante ans. Il a gravé beaucoup de portraits, surtout d'après Rigaud.

2. Frère de Fr. Poilly, nommé tout à l'heure. Il fut reçu de l'Académie le 26 juillet 1714 et mourut le 29 avril 1728, à soixante ans.

3. Etienne Baudet, de Blois. Il étoit de l'Académie de peinture depuis 1675. Le roi le logea aux galeries du Louvre, en 1693, et c'est de là qu'il data quelques-unes de ses gravures des paysages du Poussin. Il mourut le 7 juillet 1711, à soixante-treize ans.

4. Gérard Audran, le premier et le plus célèbre de la dynastie des Audran. Il étoit de Lyon et mourut à Paris en 1703 à soixante-trois ans. Il a gravé les batailles d'Alexandre, par Lebrun.

5. Ch. Simonneau, d'Orléans. Né en 1639, étudia chez Coypel, fut de l'Académie en 1710, et mourut en 1728, à quatre-vingts ans. Il grava d'après Carrache, Le Brun, etc.

6. Il avoit, en 1656, donné une contrefaçon du plan de Paris, par Gomboust. Elle porte son nom, comme si c'étoit un plan nouveau. V. sur Cl. Berey, sans doute son fils, t. I, p. 252.

7. C'est lui qui grava en 1704 les lettres d'un plan de Paris qui, pour cela, porte son nom.

8. « Le sieur Senault, le plus fameux graveur en lettres,

l'écriture et l'impression, en quoy M. Berey travaille par excellence[1].

Entre les fameux Graveurs de Médailles, sont Messieurs Rottier[2], Chéron[3] et Moland aux galleries du Louvre[4], Bernard[5] près la Magdelaine, Mauger place Dauphine[6], etc.

M. le Clerc aux Goblins[7], qui travaille par excellence à toutes sortes de Gravures, a d'ailleurs le talent de faire des Desseins originaux.

demeure rue de Bussy. » Edit. 1691, p. 112. Louis Senaud, de qui l'on a des cahiers d'écriture gravés en 1667.

1. « Messieurs Sylvestre et Melan, fameux graveurs, demeurent aux galleries du Louvre. » Edit. 1691, p. 63. — Claude Mellan n'auroit pas dû figurer même dans cette édition de 1691, puisqu'il étoit mort à quatre-vingt-dix ans en 1688; quant à Israël Silvestre, Blegny avoit eu raison de ne pas le faire figurer dans celle de 1692 : il étoit mort dans son logement des galeries le 11 octobre 1691, à soixante et onze ans. V. *Bulletin de la Soc. d'archéologie lorraine*, t. VIII, 1859, *ad fin.*

2. Joseph Roettier, d'Anvers, graveur en médailles, logé au Louvre en 1679, reçu de l'Académie en 1683, mort en 1707, à soixante-huit ans. Il y eut cinq graveurs en médailles de son nom, jusqu'en 1784, époque où mourut le dernier.

3. Ch. Chéron, de Nancy, reçu de l'Académie en 1676, mort en 1698, à cinquante-cinq ans.

4. Michel Molard, et non Moland, de Dieppe, où il avoit travaillé l'ivoire. Le roi l'avoit logé au Louvre en octobre 1684.

5. Thomas Bernard. Reçu de l'Académie, comme graveur en médailles, le 27 mars 1700, il mourut en 1713, à soixante-trois ans.

6. Jean Mauger, de Dieppe. Le roi le logea au Louvre, après la mort de Ch. Chéron, en 1698. Il y mourut en 1722, à soixante-quatorze ans.

7. Sébastien Le Clerc, de Metz, dont la réputation nous dispense de tous détails. Il étoit graveur ordinaire du cabinet du roi et Colbert l'avoit logé aux Gobelins. Il mourut en 1714, à soixante-dix-sept ans.

Entre les Graveurs renommez pour la Vaisselle, pour les Sceaux et pour les Cachets, sont Messieurs Thiault galleries neuves du Palais[1] à la Pomme d'or, Chalochet, quay Pelletier, Aury à la Monnoye[2], Verien[3] et Garrier quay des Orfèvres, Mavelot et Langlois Cour neuve du Palais, etc.

M. Bourdon place Dauphine qui est d'ailleurs renommé pour les Cachets, grave aussi pour la Taille douce.

Messieurs Richard et Maurice sur le quay de l'Orloge, ont le talent de graver sur l'Agathe et sur les autres Pierres précieuses[4].

Ou trouve chez M. Jollain l'ainé Graveur et Marchand Imager rue saint Jacques à la Ville de Cologne[5], les Portraits de la Cour gravez par M. Simon[6], l'Architecture de Vignolle au Burin et diverses Cartes et Estampes curieuses.

M. Landry[7] aussi Graveur et Marchand Imager[8]

1. « Place Dauphine. » Edit. de 1691, p. 59.
2. Pierre Aury, qui, depuis 1688, logeoit à la Monnoie comme « graveur en acier du Roi ».
3. « Aux armes de Mademoiselle. » Edit. 1691, p. 59.
4. « Le sieur Certain, au dessus de la porte neuve du Palais, grave en agathe et autres pierres. » *Id.*, p. 63.
5. Fr. Jollain, à qui son fils succéda.
6. Pierre Simon. Ses portraits sont à l'eau-forte.
7. Pierre Landry gravoit et vendoit des portraits au burin.
8. Parmi les imagers, graveurs en taille-douce, Blegny auroit pu citer Boudan, qui grava entre autres histoires populaires toute la suite de celle de *Lusturu*. V. nos *Variétés*, t. IX, p. 70. Mariette, *Abecedario*, t. IX, p. 116, a dit un mot de lui. Il avoit dessiné pour Gaignières et pour ses collections d'armoiries à des prix dérisoires. On lit dans un mémoire de ceux dont il étoit convenu avec le célèbre amateur : « Les armes croquées à l'encre, un liard la pièce. » Il travailla au plan de Paris de La Caille, en 1714.

même rue à l'Image saint François de Sales, vend des Estampes de dévotion de 7 pieds de haut et de divers autres grandeurs extraordinaires, un Scelet[1] humain grand comme nature, et un grand nombre d'autres Estampes curieuses[2].

OUVRAGES DE PLOMBIERS
ET DE FONTENIERS[3].

Les Plombiers des batimens du Roy fournissent aussi plusieurs particuliers de considération.

Entre les autres fameux Plombiers, sont Messieurs Desgoutières près la Comedie Françoise, le Roy rue saint Honoré, . rue saint Antoine, . près la Magdelaine, . rue saint Martin, etc.

M. Denis premier Fontenier du Roy, demeure au fauxbourg saint Germain, et Mrs ses fils, l'un du Chateau de Trianon, et l'autre de Versailles, demeurent au même endroit.

1. Squelette. Sur ce mot, v. plus haut, note.

2. « On trouve des estampes de toutes sortes chez le portier de l'Académie des peintres, rue de Richelieu. » Edit. 1691, p. 24. Une singulière industrie, qui dut détruire bien des gravures, est indiquée dans cette édition, p. 111, et omise ici : « Le sieur des Trapières, rue Bétizy, aux trois Bources, enlève et transpose sur verre les lignes et traits des estampes, qu'il peint ensuite d'une façon à les prendre pour de vrais tableaux. » Poisson, en 1665, dans l'*après-soupé des Auberges*, sc. 3, avoit déjà parlé d'estampes découpées qu'on appliquoit derrière un verre, comme on a fait de nos jours pour la *potichomanie*.

3. Les plombiers et fontainiers ne formoient qu'une seule corporation, et même assez peu nombreuse ; elle ne comptoit au XVIIIe siècle que cinquante maîtres au plus. Ses statuts, en quarante articles, datoient de juin 1647.

Entre les autres Fonteniers fameux qui travaillent pour Sa Majesté et pour le public, sont Messieurs Dorival, Cimetiere saint Jean, et Balo près la Croix du Tiroir.

Les Fondeurs qui travaillent aux Robinets des tuyaux et Regards, sont rue des Assis et rue neuve saint Mederic.

Le Plomb est fort rencheri depuis la déclaration de la guerre avec l'Angleterre[1]; le plus commun vaut à présent 4 sols la livre mis en œuvre compris la soudure[2].

Le Plomb blanchi, tant pour tuyaux de descentes, que cuvettes, entonnoirs, membrons[3], chesnaux, boursaux, ennusures[4], et enfaistemens, vaut depuis 4 sols et demi jusqu'à 5 sols la livre mis en place compris la soudure[5].

Le Plomb noir aussi y compris la soudure,

1. Il s'agit de la guerre de 1688 qui nous avoit mis sur les bras l'Angleterre et la Hollande. De l'une nous venoit en grande partie ce que nous consommions de plomb, notamment le plomb laminé, et de l'autre presque toutes les préparations plombifères.

2. Dans la 1re édition, p. 48, on trouve un exemple de ce renchérissement du plomb : « Les tuyaux de fontaines soudés en long avec joints et nœuds de soudure, depuis deux jusqu'à six pouces de diamètre, tranchées et remplages mis en œuvre, ci devant quatorze livres, et à présent vingt livres le cent. »

3. « Le membron » étoit une partie du « bourseau », sorte d'ornement d'enfaîtage employé surtout dans les grands bâtiments.

4. Ce mot, dans la 1re édition, p. 48, est écrit « annesures ». Nous ignorons ce que, sous l'une ou l'autre forme, il signifie.

5. Suivant la 1re édition, p. 48, « le cent de plomb » employé pour tous ces objets se payoit « treize livres dix sols ».

vaut 18 à 20 livres le cent mis en œuvre.

La Soudure pour les réparations vaut quatorze à quinze sols la livre.

Les vieux Plombs se donnoient ci-devant au Plombier trois livres pour deux d'employées, mais à present cette évaluation seroit trop forte[1]; mais pour plus de justesse, on peut faire remettre la même quantité en œuvre que l'on a donné au Plombier, et luy payer 36 à 40 livres le millier compris la soudure en œuvre.

OUVRAGES DES PAVEURS.

Les Paveurs des batimens du Roy entreprennent aussi pour le public.

Entre les autres Maîtres Paveurs qui font de grandes entreprises, sont les Sieurs Touchay rue des Noyers, Hierosme rue de la Mortellerie, etc.

Autant en fait la veuve Maçon près la porte saint Antoine.

Le gros Pavé de rue[2] de 7 à 8 pouces en quarré[3] posé sur une forme de sable[4], se paye à 9 livres la toise carrée[5].

1. « Pour six livres de vieux plomb, les plombiers en fournissent trois de neuf posé en place. » Edit. de 1691, p. 48.

2. On l'appeloit aussi : « pavé du grand échantillon. »

3. C'étoit encore la mesure à la fin du XVIIIe siècle. Elle avoit été réglée par la coutume de Paris.

4. « La forme est le lit de sable sur lequel est posé le pavé. » L'abbé Jaubert, *Diction. des arts et métiers*, t. III, p. 387.

5. « Le sable de rivière se trouve aux environs de l'Ile Louviers. On en tire pour les paveurs entre Pincourt et la Courtille, où l'on trouve du vieux pavé retaillé. » Edit. de 1691, p. 39.

Le Pavé de la qualité ci dessus fendu en trois, taillé et posé avec mortier de chaux et sable à 8 livres la toise.

Le Pavé de 5 à 6 pouces, fendu en trois[1], et posé avec mortier 7 livres la toise.

Le même posé avec mortier de chaux et ciment à 10 livres.

Le vieux Pavé posé avec mortier de chaux et de sable à 2 livres la toise.

La pose du même Pavé avec chaux et ciment à 4 livres, et avec chaux et sable à 30 sols, le seul Pavé fourni par l'Entrepreneur.

Le vieux Pavé tendre qui sert à polir les Glaces se trouve dans les Chantiers des Paveurs du Roy et de la Ville[2], ainsi que toutes autres sortes de vieux Pavez.

Le sieur Petit à l'entrée de la rue de Nappe[3] fauxbourg saint Antoine, fait battre du vieux Pavé tendre pour la manufacture des glaces.

POTERIE, CARELAGE, VUIDANGES, NATTES ET FROTAGES DES BATIMENS.

Les Vuidangeurs pour curer les puits et fosses d'aisances, demeurent la plupart au quartier de la porte saint Victor.

1. C'est dans l'épaisseur qu'on le fendoit, mais en deux seulement plutôt qu'en trois. Ce « pavé fendu », comme on l'appeloit, servoit pour les cours et les écuries.

2. Lister, ch. V, après nous avoir dit qu'on passe les glaces brutes au grès pulvérisé, ajoute : « C'est le même dont est fait le pavé de Paris, mais pulvérisé et tamisé très-fin. »

3. Lisez de Lappe. V. plus haut, une note.

Les fouilles, vuidanges et transport des terres des caves et fosses d'aisances se payent depuis 7 jusqu'à 10 livres la toise cube à proportion de l'éloignement du transport.

Les vuidanges de matieres des fosses d'aisances se payent aussi aux Vuidangeurs depuis 30 jusqu'à 40 livres aussi à proportion de l'éloignement du transport.

Les Potiers qui ont de grands ateliers et qui font de grosses entreprises de Carrelage[1], sont les Sieurs du Vivier fauxbourg saint Antoine, Harrivel fauxbourg saint Marcel, etc.

Le prix reglé des ouvrages de Carreleurs est pour chacune toise superficielle du petit Carreau à huit pans 3 livres 5 à 3 livres 10 sols, et pour les grands Carreaux aussi à huit pans 4 livres 10 sols à 5 livres la toise.

Les Potiers vendent aux Entrepreneurs les Pots d'aizances 18 deniers le pouce de diamettre.

Le millier de grands Carreaux à 18 livres le millier, et le millier de petits à 10 livres.

Le Sieur Piton à l'entrée de la rue Briboucher[2] du coté de la rue saint Denis met les planchers en couleur[3] et les entretient de frotage au mois et à l'année.

1. Dans leurs statuts, qui datoient de 1456, et qui avoient été confirmés en 1607 par Henri IV, ils étoient qualifiés « maitre potiers de terre et carreleurs ».

2. Lisez Aubry le Boucher.

3. L'usage, qui commençoit alors, de faire mettre les carreaux en couleur par des barbouilleurs amena pour Hiacynthe Rigaud une amusante aventure par quiproquo, dont la conclusion fut son mariage avec la jolie veuve

Il y a encore plusieurs Froteurs de planchers rue sainte Placide près les Incurables, et rue Jean Beausire près la porte saint Antoine.

Les Planchers de parquet et ceux à carreaux mis en couleur, cirez et frotez, se payent à 8 sols la toise carrée.

Les Planchers seulement mis en couleur à cinq sols, et ceux qui sont seulement cirez et frotez à quatre sols.

Les Paillassons[1] de nattes servant à boucher les croisées en hiver se payent à raison de trente sols la toise carrée, et les Paillassons d'été à quatre livres dix sols, lorsqu'ils ne sont garnis de toille que d'un seul côté, à six livres étant doublez dessus et dessous.

La Natte ordinaire se paye à quarante cinq sols la toise carrée.

CARROSSES DE ROUTES[2].

Rue saint Nicaise sont les Carrosses de la

Mme Le Juge. Elle avoit envoyé son laquais chercher un peintre pour mettre sa chambre en couleur. Il alla chez Rigaud, qui, croyant à la commande d'un portrait, ne se fit pas attendre. L'erreur fut bien vite reconnue; la dame s'excusa avec une grâce charmante. On se quitta fort bons amis, pour se revoir bientôt et enfin se marier. (*Encyclopediana*, 1791, in-4°, p. 827.)

1. Richelet dit dans son *Dictionnaire :* « Paillasson ou *nate à fenêtre*. C'est une pièce de nate couverte par dehors d'une grosse toile, qu'on met l'été devant les fenêtres pour empêcher l'ardeur du soleil, et qu'on hausse et baisse avec des cordes autant qu'on veut. »

2. C'est le nom qu'on leur donnoit pour les distinguer des carrosses ordinaires. On dit aussi plus tard carrosses de voiture. Marivaux, dans *Marianne*, appelle ainsi celui

suite de la Cour et du Pech saint Germain, qui partent tous les jours et à toutes heures.

Rue Contrescarpe près la rue saint André, chez Mademoiselle Blavet, logent les Carrosses d'Orléans[1] qui vont jusqu'à Die, Chambon et Blois[2], et qui partent tous les jours[3] l'été à cinq heures du matin, et l'hiver à neuf[4].

qui alloit de Paris à Bordeaux. Il partoit à jour et heures fixes, qu'il y eût ou non des voyageurs. On fit à ce sujet une épigramme sur *le Mercure*, qui, lui aussi, se mettoit à circuler, qu'il y eût ou non quelque chose dedans :

C'est le carrosse de voiture,
Il faut qu'il parte vide ou plein.

1. C'est la même qui avoit aussi l'entreprise des carrosses de Rouen. V. *Correspondance des contrôleurs généraux*, n° 235. Elle s'appeloit Anne Boucher, veuve Blavet. Ses carrosses alloient jusqu'en Espagne.

2. Dans l'édition précédente, au chap. XXIV, qui a le même titre que celui-ci, c'est de « Monsieur Blavet » qu'il est parlé, p. 51; et au lieu d'une seule maison rue Contrescarpe, on voit qu'il en avoit une autre « rue Saint-André, à l'Hôtel de Lion ». L'an d'après, sa veuve lui avoit succédé.

3. Le messager de la poste partoit aussi tous les jours. C'est ce qu'on appeloit la Malle du Courrier. La nuit du 19 décembre 1700, celle de Tours fut dévalisée au bout du Pont-Neuf, près de la Samaritaine, par des filous. (*Corresp. admin. de Louis XIV*, t. II, p. 735.)

4. Les « carrosses d'Orléans », qui avoient fourni à La Chapelle, en 1680, le sujet d'une amusante comédie restée longtemps au répertoire du Théâtre François, descendoient encore, sous la Restauration, dans la rue Contrescarpe, aujourd'hui rue Mazet. L'auberge du Cheval blanc d'où ils partoient existe toujours et n'a presque pas changé de physionomie. — On lit dans l'un des 9 numéros des *Affiches* de Dugone pour 1716 un avis sur ces carrosses qui partoient régulièrement tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin, de la rue Contrescarpe, pour aller à Orléans en deux jours et revenir de même, « lesquels, y est-il dit, conduisent toutes sortes de personnes, hardes et bagages, or et argent. »

Au même lieu sont les Carrosses d'Auvergne qui partent le Mercredi et qui passent par Chenerailles, Chasteauneuf, Ligniere, la Chatre, la Bourance, Jarnage, le Busson Feuillentin, Guéret, Chambon, saint Amant, Mont-Luçon, Isset, Neuvy, Rillac, Moriac, Nivdan, Aurillac, etc.

On fait partir du même endroit et le même jour le Carrosse du Berry, passant par Orléans, Gien, Aubigny, Bourges, etc.

Tous les jours celuy de Normandie, passant par Rouen, Diepe, le Hâvre, etc.

Les Mardis celuy de Bourdeaux qui communique avec toute l'Espagne.

Les Mercredis ceux de Chartres, de Chasteaudun, de Vendosme, etc.

Et les Vendredis et Samedis ceux de Maintenon.

Les Carosses de Caen qui étoient ci devant à l'Hôtel de Monbason[1] et qui logent présentement rue du Jour près S. Eustache, partent tous les Dimanches à dix heures du matin.

Au même lieu sont les Carrosses d'Alençon pour le Maine, qui partent le Mercredi, de Séez, d'Argentan et de Falaise, qui partent le Lundi, de Houdan, de Dreux et de Mortagne, qui partent le Samedi, etc.

Rue Bourlabé à l'Ecu dauphin sont les Carrosses de Boulogne, Montreuil, Calais, saint

1. Dans l'édit. précédente, p. 52, c'est à cette adresse qu'ils sont indiqués. « L'hôtel des ducs de Montbazon, dit Sauval, t. II, p. 124, est à la rue de Bétizy... Ce n'est plus qu'une auberge et une maison garnie, et pourtant toujours au dessus de la porte se lit sur du marbre en lettres d'or, *l'Hôtel de Montbazon.* »

Omer et Dunkerque qui partent le Dimanche.

A l'entrée du quay de la Tournelle est le Bureau des Carrosses de Montargis et de Nemours qui partent les Mardis et les Vendredis.

Rue saint Victor[1] logent les Carrosses qui partent le Dimanche pour l'Auvergne, et qui passent par le Puy, Mandre, saint Flour, Issoire, Brioude, Saintpoursaint, Gannat, Aigueperche, Riom, Clermont, etc.

Au même lieu sont les Carrosses de Languedoc qui partent le même jour, et qui vont à Montpellier, Nimes, Beaucaire, Milhaud, Lodève, Besiers, Narbonne, Perpignan, etc.

Et encore ceux de Bourbonnois qui partent aussi le même jour, et qui passent par Boni, Briard, Cosne, la Charité, saint Pierre le Moutier, Nevers, Bourbon-les-Bains, Moulins, etc.

Rue Jean Robert est le Bureau des Carrosses d'Allemagne[2] qui partent les Lundis et Vendredis, qui vont à Clermont, Thionville, d'Auvilliers, Arlon, Vuirton, Sarloüis, Vandrevanche, Sarbrike, Hombourgt et autres Villes des trois Evechez, Comté de Chiny et places de la Sarre, et encore à Barleduc, Ligny, Commercy, Thoul, Nancy, Pont-à-Mousson, Lunéville, Sarbourg, Philisbourg, Saverne, Strasbourg, Benfelt, Scelestadt, Colmart, Brissac, Fribourg, etc.

Rue saint Antoine à l'Ours logent les Car-

1. « A l'entrée de la rue Saint-Victor. » Edit. de 1691, p. 52.

2. Pour ce qu'on appeloit l'Allemagne haute, il y avoit un autre carrosse par la voie de Strasbourg, qui partoit de l'Hôtel de Pomponne, rue de la Verrerie, en été, tous les lundis, en hiver, tous les samedis. L'hôtel de Pomponne existe encore.

rosses de Troyes en Champagne qui part les Mercredis et les Samedis.

Rue de la Verrerie[1] est le Carrosse de Sézanne en Brie qui part les Mercredis et Vendredis.

Au même lieu sont les Carrosses de Châlons en Champagne, Vitry le François, saint Dizier, sainte Menehout, et Joinville qui partent le Mercredi.

A l'Hôtel de Sens[2] près l'Ave Maria, logent les Carrosses de Lyon qui part de deux en deux jours, et qui passent en été par la Bourgogne et en hiver par Nevers, Moulins et Auvergne.

Au même lieu sont les Carrosses de Dijon et Chalons sur Saone qui partent les Jeudis pour passer par la route de Troyes et de Chatillon, et les Lundis pour passer par Melun, Montreau, Sens, sainte Reyne, etc.

Et encore ceux de Chaumont, Langres et Bar sur Aube, qui partent le Dimanche.

Rue de la Tixeranderie[3] à la Maque[4], logent les Carosses d'Amiens, de Clermont en Beauvoisis qui partent les Dimanches, Lundis, Mercredis et Vendredis.

1. « A la Trinité. » Edit. 1691, p. 53.

2. Il en sera parlé un peu plus loin.

3. « Au Heaume. » Edit. 1691, p. 53. Le Heaume servoit d'enseigne à plusieurs hôtelleries. La plus célèbre, qui n'a disparu que dans ces derniers temps, se trouvoit aux Halles, rue Pirouette. Cl. Fauchet la cite dans ses *Origines des chevaliers*, 1608, in-8°.

4. La Maque étoit une grande maison de la rue de la Tixéranderie, près de la Grève. Elle devoit son nom à Thomas Lamaque, qui, en 1527, y avoit établi une fabrique de tissus de soie. Elle étoit ensuite devenue une auberge. On la voit figurée sur le plan Gomboust.

Rue Jean pain molet à la Teste noire, loge le Carrosse d'Abbeville qui part le Mercredi.

Rue saint Martin au Cardinal le Moine, loge le Carrosse de Reims qui part le Vendredi.

Au même lieu sont les Carrosses de Soissons, Laon et Notre Dame de Liesse[1] qui partent le Jeudi.

Rue saint Denis au grand Cerf[2], loge le Carrosse de Bruxelle, qui part les Mercredis et Samedis, et qui passe par Senlis[3], la Ferté, Guise, l'Isle, Tournay, Douay[4], etc.[5]

On trouve rue saint Germain l'Auxerrois des Carosses de renvoi pour Evreux et pour Caën.

1. Dans un très curieux volume publié en 1647 : *Le vray thrésor de l'histoire sainte sur le transport miraculeux de l'image de Notre Dame de Liesse*, se trouve l'itinéraire détaillé de Paris à Laon : il falloit trois jours pour s'y rendre « en coche ».

2. Vaste auberge, dont la cour faisoit communiquer la rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur avec la rue Saint-Denis. Un passage du même nom la remplace. Il fut question, en 1763, d'y mettre la Comédie Italienne.

3. Senlis avoit son coche particulier. Il fut pillé en 1652, et sept de ses voyageurs tués. (*Mém.* de Conrart, p. 35.)

4. Un autre carrosse alloit par Péronne, Cambray, Valenciennes, Mons, etc. C'est celui que prit Regnard, se rendant à Bruxelles : « Le premier jour, avons-nous dit dans la *Vie de Regnard*, il ne va pas plus loin que Senlis, où l'attend Fercourt, qui vient de Beauvais, et où ils couchent, les coches ne marchant pas de nuit. Le lendemain, tout ce qu'ils peuvent faire est de pousser jusqu'à Péronne, et le surlendemain jusqu'à Gournay. Le jour suivant, qui est le quatrième, ils couchent à Cambray ; le cinquième à Valenciennes, le sixième à Mons, le septième à Notre-Dame-de-Halle ; le huitième, ce terrible coche de Flandre les dépose où ils doivent s'arrêter, et Regnard peut écrire avec soulagement : « Nous arrivâmes enfin à Bruxelles. »

5. « On trouve rue Saint Germain de l'Auxerrois des carrosses de renvoi pour Evreux et pour Caen. » Edit. 1691.

MESSAGERIES[1].

Rue Contrescarpe près la rue saint André, chez Mademoiselle Blavet[2], logent les Messagers de Bourdeaux qui partent tous les jours en été à cinq et en hiver à neuf heures du matin.

Au même lieu loge le Messager d'Auvergne qui part les Mercredis et Samedis, et qui vont à saint Amant, Aurillac, Chambon, Chasteauneuf, Chenerailles, Paeillentin, Gueret, Jarnage, Isset, la Broutance, la Charité, le Busson, Leguire, Luçon, Monluçon, Moriac, Neuvy, Modan, Rillac, etc.

Et encore les Messagers du Blaisois et du Maine, qui partent le Samedi et qui vont à Blois, au Chasteau du Loir, à saint Calais, à Laval, etc.

Le Messager de sainte Menehoult[3] qui ne vient que de trois en trois semaines, et celuy de Sezanne en Brie qui ne vient que de dix en dix jours, logent rue saint Antoine à la Trinité.

Même rue à la Bannière de France, logent les Messagers de Rebay, de Tournant, de Bray sur Seine et Dannemarie, etc., qui arrivent le Mercredy et partent le Jeudy.

Les Messagers de Bretagne qui vont à Nantes,

1. La différence entre le carrosse et la messagerie étoit que l'un ne prenoit que des voyageurs et leurs hardes, tandis que l'autre voituroit voyageurs et marchandises. Les messageries dépendoient de l'Etat et s'affermoient. Elles étoient régies par un règlement général daté de 1678.

2. V. plus haut, p. 161.

3. Il étoit indépendant des messageries de la Champagne, affermées comme celles de la Lorraine par Fr. Précy.

à Rennes, à Vannes et dans toutes les autres Villes de cette Province, logent rue de la Harpe à la Rose rouge[1], et partent les Jeudis et Samedis.

Rue Contrescarpe logent les Messagers d'Estampes et d'Orléans, qui partent tous les jours.

Près l'Ave Maria à l'Hôtel de Sens[2], logent les Messagers de Dijon[3], Bourg en Bresse, Baune, Chalons sur Saône, Macon, Auxonne, Salins, Grey, Dôle, Besançon, Montbéliard, Belfort, Pontarlier, Neufchastel, Sens, Joigny, Auxerre, Noyers, saint Florentin, Ancy le Franc, Chably, Ravière, Montbart, Autun, Semeur, Avalon, sainte Reyne, Issoudun, Bar sur Seine, Mussy l'Evêque, la Palisse, saint Geran, Bacaudière, Rouanne, et qui partent presque tous les jours[4].

1. Rue de la Harpe, se trouvoit aussi l'hôtel de *l'Arbalête*, où étoit longtemps descendu le coche d'Angoulême. Balzac se plaint de ce qu'un paquet qu'on y mit pour lui y resta un mois et demi sans partir. Lettre *inédite* du 21 août 1645, publiée dans le recueil si curieux et si bien annoté de M. Tamizey de La Roque.

2. Rue du Figuier. Il devoit son nom aux archevêques de Sens, qui longtemps y étoient descendus, et dont il n'avoit pas cessé d'être la propriété. On sait qu'il existe encore.

3. Le carrosse de Lyon y descendoit aussi, ainsi que son messager, qui se chargeoit de toutes les marchandises qu'on lui confioit, affranchies ou non. Voici à ce sujet quelques lignes d'une intéressante lettre de Fléchier : « Je n'avois pas oublié, Madame, que je vous avois promis du miel de Narbonne... Je vous en envoie donc un baril de vingt livres que j'ai fait donner au messager de Lyon, pour être mis à la diligence et porté à l'hôtel de Sens, près le port Saint-Paul. J'ai donné ordre qu'on l'affranchît de toutes sortes de droit de port. Je vous prie de l'envoyer prendre. » Jean Dubray et Louis Langlois, associés à M. De La Bruyère, étoient fermiers des messageries de Paris à Lyon.

4. Dans l'édit. de 1691, p. 54, l'Hôtel de Sens n'est pas

Rue de la Huchette aux Bœufs, loge le Messager de la Ferté Alais qui part le Lundy.

Celuy de Chatillon sur Inde, loge rue de la Harpe à la Croix de fer[1].

Rue d'Enfer fauxbourg saint Michel[2] loge le Messager de Chatre[3] sous Montléhery, qui part les Lundis, Jeudis et Samedis.

Rue du Four S. Germain, loge le Messager d'Espernon.

Rue saint Victor aux Carosses d'Auvergne,

indiqué comme point de départ de ces messageries. On lit seulement : « Près l'*Ave Maria*, aux diligences de Lyon, logent les messagers de Dijon, Bourg, etc. » Le mot *Diligence*, alors nouveau dans ce sens, paroît ne s'être employé d'abord que pour la voiture de Lyon. Palaprat s'en est bien moqué dans la préface de sa comédie l'*Important*, jouée en 1694 : « Me voilà parti, dit-il, me voilà empaqueté et emballé entre deux énormes magasins dans ce char à rouliers qui mène à Lyon, et qu'on appelle fort improprement la *Diligence*, formidable machine dont les fermiers... n'ont pas laissé de trouver le mouvement perpétuel; car ni leur corbillard terrible, ni les malheureux condamnés à la roue qu'il renferme, n'ont pas un moment de repos pendant tout le voyage. » Qui pis est, n'y trouvoit pas de place qui vouloit. Il falloit laisser passer d'abord les personnes recommandées par le secrétaire d'État, administrateur de Paris et de l'Ile-de-France. C'étoit une des conditions du privilége accordé à l'entrepreneur de ces voitures. Seignelay écrivoit, par exemple, le 7 septembre 1688 : « De par le roy, il est ordonné au maître de la diligence de Lion, de donner au sieur coadjuteur d'Arles cinq places dans le carrosse qui partira le samedi xj^e du présent mois, et ce préférablement à toutes autres personnes. »

1. Cette auberge, à l'enseigne de la Croix de Fer, rue de la Harpe, tenoit aux ruines du Palais des Thermes.

2. « A la Couronne d'or. » Edit. 1691, p. 54.

3. On sait que c'est aujourd'hui Arpajon. Châtre n'est plus connu sous son premier nom que par un noël très populaire.

logent les Messagers de Bourbonnois passant par Bonybriart, Cône, la Charité, saint Pierre le Moustier, Bourbon les Bains, Vichy et Moulins, qui part le Samedi.

Au même endroit sont les Messagers du Puy, Mandre, saint Flour, Brioude, Sainpoursain, Gannat, Aigueperche, Riom, Clermont, etc., qui partent aussi le Samedi.

Et encore les Messagers de Languedoc qui vont à Montpellier, Nismes, Beaucaire, Frontignan, etc., qui partent les Dimanches, Mercredis et Samedis.

Rue saint Germain de l'Auxerrois au Gaillard Bois, loge le Messager de l'Aigle qui part le Vendredi.

Même rue à la Rose blanche, loge le Messager de Dreux et Nogent le Roy qui part le Vendredi à midi.

Rue Git le Cœur, loge le Messager de Tours qui part les Dimanches et les Jeudis.

Rue Betizy à l'Image saint Pierre, logent les Messagers de Coutance, Breiza, Perriere, saint Sauveur, Landilin, Marigny et Basse Normandie, qui arrivent le Jeudi au soir et partent le Samedi à midi.

Rue Montorgeuil à l'Image saint Claude loge le Messager de Forge qui part le Vendredi[1].

Même rue logent les Messagers de Diepe et de Gisors qui partent le Mercredi.

1. « Au même endroit logent les messagers d'Oizemont, Honfleur, Pont-eau-de-mer, et Pont-l'Evêque, qui partent le vendredi. » Edit. 1691, p. 54. — A la fin du siècle suivant, c'est à *l'Image St-Claude* que descendoient les marchands de beurre de Pontoise.

Rue Bourtibourg au Comte Robert, loge le Messager de Fontainebleau qui part le Vendredi [1].

Rue d'Arnetal à la Couronne d'or, loge le Messager de Condé qui part le Samedi [2].

Rue de la Mortellerie à la Clef d'argent, loge le Messager de Tonnerre qui part le Lundi, et celuy de Champeau qui part le Samedi [3].

Rue saint Denis au grand Cerf, loge le Messager de Rouen et ceux d'Arras, de Tournay et de l'Isle en Flandres.

Même rue à la Croix blanche, loge le Messager de la Ville d'Eu.

Au bas de la rue de la Harpe à l'Image saint Eustache, logent les Messagers d'Angers [4], de Nantes, de la Flèche, de Beaufort, de Saumur, de Bourgeuil, etc., qui partent les Mercredis et Samedis.

Rue saint Jacques au Lion ferré, logent les Messagers de toutes les Villes de Bretagne qui partent les Mercredis et Samedis.

Rue Serpente logent les Messagers de Carcassonne. Castelnaudary, Castres, Alby, Gaillard, Montauban, Cahors, Rhodez, Villefranche, Perat, Sarlat, Limoges, Brives, Thul, Thoulouse,

1. « Rue d'Arnetal, au Mouton couronné, loge le messager de Dan-Marie et de Bray-sur-Seine. » Edit. 1691, p. 14.

2. « Rue Saint-Antoine, à la Bannière, logent les messagers de Languedoc et de Chaumont. » *Id.*, p. 55.

3. « Rue Saint-Denis, au Grand-Cerf, logent les messagers de Soissons, Laon et Notre-Dame de Liesse, qui partent le samedi. » *Id.*, *ibid.*

4. Par un procès, qui avoit eu lieu trois ans auparavant, on sait ce qu'il en coûtoit de Paris à Angers pour un voyageur et son bagage. En vertu d'une sentence du Châtelet en date du 9 nov. 1689, le sieur Bernard, bourgeois de

Userche, Souliac, etc., qui partent le Mardi[1].

Rue Jean Pain molet à la Teste noire, logent les Messagers d'Abbeville.

Au Colombier près saint Martin des Champs, logent les Messagers de Crespy et de Villers Cotterets, qui partent le Vendredi.

Ceux d'Allençon, de Petiviers, de Caen, etc., qui partent le Dimanche et qui logeoient ci-devant à l'Hôtel de Montbason, sont à présent rue du Jour près saint Eustache.

Ceux d'Amiens et de Mondidier logent rue de la Tixeranderie à la Maque[2] et partent les Dimanches, Lundis, Mercredis et Vendredis.

Rue du Cimetière saint André logent les Messagers de Mommirel, de Perigueux et de Rochoir qui n'ont pas de jours reglez, et ceux de Chinon, de Loudun, de Poitiers, de Thouars, de la Rochelle, etc., qui partent le Dimanche[3].

Rue Montorgueil à l'Image saint Christophe, loge le Messager de Beaumont en Picardie qui arrive le Mardi et part le Mercredi.

Rue des Precheurs à la Pomme de pin, loge le Messager de Boine en Gatinois qui arrive le Jeudi et part le Vendredi.

Paris, fut condamné à payer au messager 36 livres au lieu de 33 qu'il offroit, et en sus 3 sous de la livre pesant de ses hardes, au lieu de 2 sous 6 deniers.

1. C'est à l'Hôtel d'Anjou, rue Serpente, que ces messagers logeoient. D'autres y vinrent un peu plus tard, notamment celui de Château-du-Loir.

2. Nous avons parlé plus haut, p. 164, de cette auberge et de l'origine de son nom.

3. Blegny oublie le messager de « Bonnétable et route », qui logeoit quai des Augustins, à l'enseigne si curieuse de la Reine des Reines.

A l'entrée du quay de la Tournelle[1] à la Corne[2], logent les Messagers de Montargis, de Giens et autres lieux circonvoisins.

Rue Jean Robert aux Carrosses d'Allemagne, logent les Messagers de Strasbourg, Fribourg, Scelestat, Colmar, Brissac, etc.

Rue saint Denis au grand Cerf, loge le Messager du Quesnoy.

COCHES PAR TERRE ET PAR EAU[3].

Rue Jean Robert aux Carosses d'Allemagne[4], logent aussi les Coches de Metz, Verdun, Clermont, Thionville, Danvilliers, Arlon, Wirton, Sarloüis, Vandrevanche, Sarbrik, Hambourg, Bik, la petite Pierre, Litemberg, Marsal, et autres Villes des trois Evechez, Comté de Chiny

1. « Rue de la Tournelle, devant la rue de Bièvre. » Edit. de 1691, p. 55.

2. C'étoit une très ancienne auberge, qui, de la rue des Sept-Voies, où Erasme y avoit logé en arrivant à Paris, avoit été transférée tout près, quai de la Tournelle.

3. Comme les messageries et les carrosses de voiture, auxquels ils étoient inférieurs en vitesse, et qui coûtoient plus cher, les coches voituroient voyageurs et marchandises. Ils n'en différoient que par le prix moins élevé, et parce qu'ils étoient des entreprises particulières, tandis que les messageries étoient un établissement royal, et les carrosses de voiture des établissements privilégiés. Les *coches*, comme le prouvoit leur nom, qui sentoit son vieux temps, les avoient précédés les uns et les autres. Ils datoient de l'époque des premières voitures de ville, qui s'appeloient comme eux et qui peu à peu perdirent cet ancien nom pour en prendre d'autres. Ils le gardèrent seuls : « Les coches, écrivoit Sauval, t. I, p. 191, en 1670, sont encore en usage pour aller d'une ville à l'autre. »

4. V. plus haut.

et places de la Sarre, Lorraine haute et basse, Barleduc, Ligny, Commercy, Pont Amousson, Luneville, Sarbourg, Philisbourg, Benfeld, Scelestat, Colmar, Brisac, Fribourg, etc., qui partent les Lundis et Vendredis[1].

Rue saint Antoine à l'Ours, logent les Coches de Troyes en Champagne, qui partent les Mardis et Vendredis.

Celuy d'Amiens qui part de deux en deux jours, rue de la Tixeranderie à la Maque[2].

Celuy de Chalons en Champagne, rue de la Verrerie, qui part les Mardis et Vendredis.

Rue Montorgueil à l'image saint Christophle, loge le Coche de Beaumont qui part le Samedi.

Rue Bourlabé à l'Ecu Dauphin, logent les Coches de Montreuil, Boulogne, Calais, Dunkerque, etc., qui partent le Lundi.

Rue Bourtibourg au Comte Robert, loge le Coche de Lagny qui part les Mardis, Jeudis et Vendredis.

Celuy de Monfort Lamaury rue du Four saint Germain, à l'enseigne de la Ville d'Espernon, qui part les Mercredis et Samedis.

Celuy d'Abbeville qui part le Dimanche, rue Jean Pain Molet.

Rue saint Martin au Cardinal le Moine, logent les Coches de Rheims, qui partent les Lundis et Vendredis et ceux de Soissons, Laon, Notre Dame de Liesse, etc., les Lundis, Jeudis et Samedis.

1. Dans la première édition, Blegny n'avoit pas oublié moins que le nom de la rue et celui de l'auberge où tous ces coches descendoient. V. p. 56.

2. V. plus haut.

Rue saint Paul à la ville de Joigny, est le Bureau des Coches par eau d'Auxerre[1], qui partent les Mercredis et Samedis, et qui passent par Corbeil, Melun, Valvin, Montreau, Villeneuve le Roy, Joigny, etc.

Le Bureau des Coches d'eau servant pour la diligence de Lion[2], est à l'Hôtel de Sens près l'*Ave Maria*.

Le Bureau des Coches par eau de Montreau, Bray et Nogent-sur-Seine, est sur le port saint Paul d'où ils partent le Lundi seulement deux fois le mois.

Le Bureau des Coches par eau de Fontainebleau qui partent les Lundis à l'ordinaire et tous les jours à l'extraordinaire pendant le séjour de la Cour audit lieu, est sur le quay de la Tournelle à la Croix blanche[3].

ROULLIERS ET CHARETTES DE ROUTES.

Rue de la Harpe à la Croix de fer, logent

1. Béranger, qui l'avoit encore pu voir dans son enfance, en a parlé dans une de ses chansons :

Six francs et ma layette en poche,
Belle nourrice de vingt ans
D'*Auxerre* avec moi prit *le coche*.

2. C'est-à-dire amenant de la haute et basse Seine les voyageurs pour Lyon. A propos d'un autre coche qui, moitié par terre, moitié par eau, vous amenoit de Lyon à Paris, v. Gui Patin, *Lettre* du 17 nov. 1662.

3. Ce chapitre, dans l'édition précédente, p. 56-57, diffère de celui-ci par quelques détails que nous n'avons pas cru devoir signaler. S'ils n'ont pas été reproduits par Blegny, c'est sans nul doute que, vérification faite, il y avoit reconnu des erreurs. Pour la même raison, nous n'en avons pas parlé.

les Charettes pour Laval, Mayenne et Vitré en Bretagne[1].

Celles de Chartres rue Contrescarpe aux Carosses d'Orléans.

Celles de Chevreuse qui partent les Mardis et Vendredis, rue saint Dominique du Fauxbourg saint Michel[2], à l'Ecu d'Orléans.

Celles de Montargis et de Nemours qui partent le Dimanche, rue du quay de la Tournelle.

Celles de Beny-Briard, Cone, la Charité, saint Pierre le Moutier, Nevers, Bourbon les Bains, Vichy, Moulins, etc., qui partent le Mercredi, rue saint Victor aux Carosses d'Auvergne, et encore celles du Puy, Mandre, saint Flour, Issoire, Brioude, saint Poursaint, Gagnac Aigueperche, Riom et Clermont, qui partent le Mercredi. Enfin celles de Montpellier, Nismes, Frontignan, Baucaire, Milhaud, Lodève, Beziers, Narbonne et Perpignan qui partent le Mercredi.

Celles de Gournay qui partent le Vendredi, rue Montorgeuil à l'image saint Christophle.

Celles de Senlis, Compiègne, Noyon, Chaunis, la Fère, Ham, saint Quentin, le Quesnoy, Maubeuge, Roye, Peronne, Cambray, Douay, Valencienne, Tournay, Bapaume, Arras, l'Isle,

1. Ce chapitre commence autrement dans l'édit. précédente, où il est le XXXVIIe, p. 57. On y trouve cet article qui manque ici : « Rue de la Huchette aux Bœufs, logent les charettes pour la Ferté Alais, qui partent le mercredi. »

2. C'est l'ancienne rue Saint-Dominique-d'Enfer, qui alloit de la rue d'Enfer à la rue Saint-Jacques.

3. V. plus haut ce que nous avons dit de cette auberge.

Rouen, Diepe et le Havre qui partent tous les jours, rue saint Denis au grand Cerf.

Celles de Beaumont-Roger en Normandie qui partent le Mercredi, rue Montmartre à la grosse Tête.

Celles de Dijon, Bourg en Bresse, Nuis, Baune, Chalons sur Saône, Macon, Auxonne, Salins, Grey, Bezançon, Monbelliard, Befort, Pontarlier, Neufchastel, Sens, Joigny, Auxerre, Noyers, saint Florentin, Ancy le Franc, Tonnerre, Chably, Bavière, Mon-bar, Autun, Semeur, Avalon, sainte Reine, Bar sur Seine et Mussy l'Evesque, qui partent tous les jours près l'*Ave Maria* à la Diligence de Lion.

Les Roüilliers [1] de Troyes et autres Villes de Champagne et de Bourgogne, logent rue de la Verrerie à l'Image Notre Dame [2].

Ceux d'Anvers, de Lorraine et d'Allemagne, rue d'Arnétal au Chariot d'or, qui partent le Mardi et quelquefois le Mercredi.

Ceux de l'Isle, Tournay, Douay, Arras, Maubeuge et Guise en Picardie, même rue au Mouton, qui partent le Jeudi.

1. Blegny écrit comme on prononçoit, et comme on prononce encore dans quelques provinces. L'orthographe étoit déjà « roulier ». Richelet écrit ainsi, et l'exemple qu'il donne : « Il s'en va à Orléans avec les rouliers, » indique que les rouliers ne prenoient pas seulement des marchandises dans leurs charrettes, mais des voyageurs à qui manquoit l'argent nécessaire pour aller par le carrosse de voiture, les messageries ou le coche.

2. Cette auberge existoit encore avec la même enseigne et la même destination à la fin du XVIIIe siècle. C'est là que descendit la fameuse Mme de La Mothe lorsqu'elle vint de Troyes à Paris pour commencer ses intrigues, dont l'affaire du Collier fut la plus scandaleuse.

Et ceux de Compiègne, Peronne, la Ferre, etc., même rue à la Croix de Lorraine, qui partent le Samedi.

Rue saint Denis aux deux Anges, logent les Charrettes de Montmirel, de la Ferté Gauché et du Bois Commun, qui partent le Vendredi.

AUTRES ADRESSES
NOUVELLEMENT RECOUVERTES.

Chez les Sieurs Michallet et d'Houry rue saint Jacques, et chez la veuve Nion à l'adresse qui est à la première page, on trouvera au commencement de cette année 1692, le premier tome d'un livre également utile et curieux, qui aura pour titre *les Travaux d'Esculape,* ou les Découvertes successives des secrets de l'Art de guerir [1]. Ensuite de quoy on y trouvera régulièrement tous les trois mois un volume nouveau du même livre, pour satisfaire aux ordres du Roy et de Monsieur le premier Medecin de Sa Majesté, en conformité desquels la Société Royale de Medecine a été établie, pour travailler à la recherche et vérification des nouvelles Découvertes qui ont été faites, qui le sont, et qui le seront cy-après dans toutes les parties de la Medecine et dans tous les Arts qui luy sont subordonnez.

M. Rebel attenant au Jeu de paume de la rue

1. C'est encore un livre de Blegny, qui ne pouvoit mieux finir qu'en se faisant une réclame de plus. Il avoit déjà publié, en 1679 et 1680, sous un titre à peu près pareil, 2 vol. du même genre, *Le Temple d'Esculape.* Voy. notre *Introduction,* p. XLVIII.

Tireboudin[1], dit avoir apporté d'Egypte une Eau qui appaise sur le champ la douleur des Dents, qui se prend par le nez, qui fait larmoyer abondamment, et dont la phiole de quatre prises se vend un louis d'or; mais la vertu de ce Remede est encore inconnu à l'Auteur.

Le Sieur Do Emailleur[2] rue de Harlay scelle hermétiquement des Vaisseaux chimiques.

Le Sieur le Roy à l'entrée du fauxbourg saint Antoine vis-à-vis le Croissant, peint toutes sortes de Meubles en verni façon de la Chine[3], et travaille d'ailleurs dans les appartemens aux ornemens de Peintures.

Les Suisses qui apportent des Serains de Canarie[4], logent à l'entrée du même faubourg[5].

1. C'est aujourd'hui la rue Marie Stuart.

2. Il a déjà été parlé de lui. V. t. I, p. 242.

3. C'est un prédécesseur bien peu connu des Martin, si célèbres vers le milieu du siècle suivant, mais en d'autres quartiers que le faubourg Saint-Antoine : « La manufacture royale de MM. Martin, lisons-nous dans l'*Esprit du Commerce*, 1748, in-8°, p. 41, est située faubourg Saint-Martin, faubourg Saint-Denis, et une autre rue Saint-Magloire. »

4. « Les Suisses, lisons-nous dans le *Diction.* de Furetière, apportent beaucoup de serins de leurs pays, du Tyrol et des provinces méridionales de l'Allemagne. » Le Tyrol déjà en fournissoit surtout : « Dans une bourgade du Tyrol, nommée Imst, dit Malte-Brun, se trouve le grand séminaire de serins, nommés encore, ajoute-t-il ironiquement, *oiseaux des Canaries*, dans la plupart des langues d'Europe, et qui sont exportés jusqu'à Lisbonne et peut-être jusque dans les Iles Canaries. »

5. Hervieux dans son *Traité des serins de Canaries*, 1709, in-12, chap. 23, dit qu'ils y venoient deux fois par an, et qu'ils logeoient dans ce faubourg, à l'hôtellerie de la Boule, où ils apportoient des serins par milliers.

Le Sieur Quillet Sculteur à la Boule royale, grande rue du même fauxbourg, fait des Bordures de Tableaux pour les Marchands à juste prix.

On vient d'établir une nouvelle Manufacture de Chandelle dans le même fauxbourg, rue de Pincourt, près la barrière[1].

1. Une note en a parlé plus haut, p. 7.

FIN DU LIVRE DES ADRESSES.

TABLE

DES ARTICLES

DU

LIVRE DES ADRESSES DE PARIS[1].

	Tome I.
Affaires Ecclésiastiques	15
Exercices de piété	21
Finances Royales.	26
Trésoriers Payeurs des Gages et Rentes	40
Conseils du Roy et Chancellerie . .	46
Secretaires du Roy	54
Scéances des Tribunaux.	78
Vacations des Tribunaux	86
Docteurs et Licentiez en Droit . .	87
Secretaires et Greffiers du Conseil, des Cours Souveraines et des Juridictions Subalternes	93
Contraintes Judiciaires	100
Bureaux Publics	106

1. Nous donnerons à la fin du volume la table alphabétique de l'édition de 1691.

Administration des Hospitaux . . . 112
Banquiers 117
Academies et Conferences publiques. 120
Biblioteques particulières et publiques. 129
Collèges et Leçons publiques . . . 138
Mathematiques 146
Medecine ordinaire 150
Medecine empirique 156
Opérations chirurgicales 157
Matières Médecinales simples et composées 164
Pension pour les Malades 178
Bains et Etuves 182
Impressions et Commerce de Librairie. 185
Musique 204
Fameux Curieux des Ouvrages magnifiques 216
Dames Curieuses. 231
Commerce de Curiositez et de Bijouteries 236
Commerce des Ouvrages d'Or, d'Argent, de Pierreries, etc. . . . 244
Premieres Instructions de la Jeunesse. 248
Nobles Exercices pour la belle education 253
Armes et Bagages de Guerre et de Chasse 261
Chevaux et Equipages 264
Passetemps et Menus Plaisirs . . . 269
Jardinages. 275
Tapisseries et Meubles ordinaires. . 283
Chair et Poisson. 289
Marchandises de Beurre, Œufs, Fromages et Legumes. 296
Offices de fruiteries 300
Panneterie et Patisserie 304
Marchandises de Vins et d'Aprests . 309
Hostels garnis et Tables d'Auberges . 316

Tome II.

Epiceries et autres Denrées domestiques 5
Etoffes 9
Linges, Points et Dentelles de fil. . 15
Dentelles, Points, Boutons et Galons d'or, d'argent et de soye . . . 16
Mercerie et Quincaillerie 18
Marchandises de Papetiers, Cartiers et Cartonniers 26
Ouvrage et Commerce de Bonnetiers. 28
Marchandises des Gantiers et Parfumeurs. 31
Pelletterie et Fourrures. 35
Ouvrages et Marchandises de Cheveux. 39
Commerce des Verriers 41
Commerce de diverses Matières Métalliques et Ouvrages de Couteliers, etc. 45
Domestiques et Ouvriers 49
Verifications et Rapports de Jurez . 52
Habits d'Hommes et de Femmes . . 58
Commerce de Chapeaux. 63
Ouvrages et Marchandises de Cordonniers. 65
Adresses concernant les Articles precedens, recouvertes après leur impression. 68
Divers Adresses concernant des talens distinguez des articles precedens . 73
Omissions et Changemens 78
Batimens du Roy 87
Ouvrages exquis de Peinture et de Sculpture 92
Architecture et Maçonnerie. . . . 102
Qualitez et coupe de la Pierre. . . 111
Ouvrages et fournitures de Charpente. 115
Ouvrages et fournitures de Couvreurs. 118

Ouvrages et Bois de Menuiserie . . 121
Ouvrages et Marchandises de fer . . 129
Ouvrages de Vitriers. 138
Ouvrages et Marchandises de Miroitiers 140
Peintures, Sculptures et Dorures pour les Ornemens et Decorations des Appartemens, Boutiques, etc. . . 144
Ouvrages de Graveurs 151
Ouvrages de Plombiers et de Fonteniers. 155
Ouvrages des Paveurs 157
Poterie, Carrelage, Vuidanges, Nattes et frotage des Batimens 158
Carrosses de Routes. 160
Messageries 166
Coches par terre et par eau . . . 172
Roulliers et Charettes de Routes . . 174
Autres Adresses nouvellement recouvertes 177

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

Par grâce et privilege du Roy, donné à Paris le 14e jour du mois de juillet 1690, et signé par le Roy en son Conseil *De Saint Hilaire ;* il est permis à la veuve de Denis Nion, Marchand libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer un manuscrit intitulé *Les Adresses de la Ville de Paris, avec le Trésor des Almanachs pour l'année* 1692, *par Abraham Du Pradel, Astrologue Lyonnois,* pendant le temps de six années, à compter du jour que ledit Livre aura été achevé d'imprimer pour la première fois ; avec très expresses inhibitions et défenses à tous Imprimeurs, Libraires et autres personnes, d'imprimer, faire imprimer ou contrefaire ledit Livre en quelque manière que ce soit, à peine de confiscation des Exemplaires, trois mille Livres d'amande et de tous dépens, dommages et intérests, comme il est porté plus au long par lesdites Lettres de Privilège.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires et Imprimeurs de Paris, le 26 juillet 1690. Signé P. Auboyn, Sindic [1].

Achevé d'imprimer pour la seconde fois le 26 novembre 1691.

De l'Imprimerie de Laurent Rondot [2].

1. V. sur lui, t. I, p. 185.
2. On a vu dans l'*Introduction*, t. I, p. lviij, que c'est chez lui que ce même privilège fut saisi.

LE TRÉSOR
DES
ALMANACHS
POUR L'ANNÉE BISSEXTILE 1692

AVEC

UNE EXACTE DESCRIPTION
DE L'ŒCONOMIE UNIVERSELLE ET DES PARTIES
PRINCIPALES DU MONDE,

Un abrégé de la science des temps, le lever et le coucher du Soleil, le Tarif des nouvelles monnoyes, l'ordre du département des couriers, et diverses autres pièces également utiles et curieuses.

Par Abraham Du Pradel, Philosophe
et Mathématicien.

A PARIS,

chez la Veuve de Denis Nion, Marchand-Libraire
sur le quai de Nesle, devant l'Abreuvoir de
Guenegaud, à l'image Sainte Monique.

M. DC. XCII.
Avec privilége du Roy.

AVERTISSEMENT.

L'auteur, qui s'étoit proposé de donner annuellement un Livre au public de toutes les choses sujettes à mutations, et sur lesquelles on a souvent besoin de nouvelles instructions pour se procurer les commoditez de la vie, jugea que le Calendrier qui comprend les fêtes mobiles devoit faire partie de ce Livre, et que par la même raison il seroit obligé d'y comprendre la science des temps, qui pour avoir quelques Époques certaines, ne laisse pas de varier sur les jours et sur les heures à l'égard des apparences des Astres et des Planettes qui ont servi de fondemens à cette science.

Sur ces considérations il publia en 1690 une sorte d'essay qui eut pour titre le *Trésor des*

Almanachs pour servir à toutes espèces de négociations utiles, et qui fut seulement imprimé à Troyes[1] sur une simple permission, avec assez de négligence : cependant, l'accueil favorable que le public fit à cet essay, ayant fait naître à l'auteur le dessein de le rendre plus recomman-

1. On sait combien sont anciennes les imprimeries populaires de Troyes, dont les productions avoient leur débouché naturel aux fameuses foires de Champagne. On commença par y publier des complaintes, des cantiques, etc., sur de grandes feuilles avec gravures, qu'on obtenoit sans doute par le procédé des planches xylographiques : « J'ai vu, lit-on dans les *Œuvres inédites* de Grosley, t. II, p. 15, j'ai vu chez Jean Fraictot, le dernier de nos dominotiers, de ces planches qui, soit par leur état, soit par le goût du caractère des lettres, et de la poésie des cantiques, annonçoient plusieurs siècles d'antiquité. » — Les almanachs de Troyes sont bien plus anciens que ceux de Liège. On a un *Calendrier des Bergers, avec leur astrologie et autres choses profitables*, imprimé à Troyes en 1510. Au siècle suivant, les almanachs de Larivey, de la famille de celui dont on connoît les comédies traduites de l'italien, y faisoient fortune. Nous citerons entre autres : *Almanach* de Pierre Larrivey, *avec grandes prédictions pour l'année* 1622. Sorel, quand il dit au livre XI de *Francion :* « N'as-tu point leu l'almanach... de Larivay le jeune Troyen », témoigne de leur popularité. Perrault de même, disant de Boileau, si fier du succès de ses *Œuvres :* « Il a beau se glorifier du grand débit que l'on fait de ses Satires, ce débit n'approchera jamais de celui du moindre des almanachs, imprimés à Troyes, au *Chapon d'or.* » C'étoit si bien la terre promise des calendriers avec prédictions, que le P. Placide Duval disoit dans ses *Éléments de la Géographie de la France :* « La ville de Troyes est habitée de plusieurs bons Marchands, et d'un bon nombre d'Astrologues. » Il en venoit aussi des chansons, ce qui offusquoit davantage l'autorité. On laissoit passer les almanachs, mais on arrêtoit les chansons. (*Corresp. administ. de Louis XIV*, t. II, p. 802, 788.) Sur les libraires qui vendoient à Paris les almanachs de Troyes, v. plus haut, t. I, p. 193.

dable, et de poursuivre au grand sceau [1] la permission prohibitive [2] de le faire imprimer; il fut publié pour la seconde fois en 1691, à la vérité avec une augmentation considérable, mais non pas avec l'ordre et l'exactitude qu'on pouvoit désirer, le Privilège n'ayant été obtenu que vers la fin de 1690, c'est-à-dire dans un temps où la nécessité de le publier sans aucun retard ne permit pas à l'Auteur de débrouiller assez parfaitement ses idées.

Lors de cette seconde édition, ce Livre fut intitulé *Les Adresses de la Ville de Paris et le Trésor des Almanachs,* avec cette addition de *Livre commode en tous lieux, en tous temps et en toutes conditions ;* mais étant arrivé que dans le courant de l'année bien des gens avoient témoigné qu'ils seroient bien aises d'avoir pour le commerce ou pour des présens [3] des Almanachs séparez du Recueil des Adresses, et qu'au contraire tous ceux qui avoient recherché le Recueil des Adresses, avoient eu à gré d'y trouver l'Almanach ; l'Auteur a pris le parti de faire en

1. A la grande Chancelerie de France. Les actes qu'on y revêtoit du grand sceau étoient exécutoires par tout le royaume.

2. Permission avec expresse défense pour les autres.

3. Il étoit de mode de donner, le jour de l'an, des *almanachs* richement reliés. De là vint la vogue de ces *Étrennes mignonnes*, dont nous avons vu la fin. Il existe dans les poésies diverses de La Fontaine (édit. Marty, t. V, p. 117) une pièce curieuse, qui est un souvenir de cette mode : « PRÉDICTIONS POUR LES QUATRE SAISONS DE L'ANNÉE, *mises dans un Almanac écrit à la main sur du vélin, garni d'or et de diamants et présenté à Mme de Montespan par Mme de Fontange,* le 1er jour de l'an 1680. »

même temps deux éditions distinguées, l'une sous le titre général de *Livre commode,* qui comprend ensemble cet Almanach et le Recueil des Adresses, l'autre sous le premier titre de *Trésor des Almanachs* qui se vendra séparément.

Cette complaisance de l'auteur, jointe aux peines qu'il s'est données pour rendre son ouvrage complet, luy fait espérer l'approbation de ses Lecteurs, qui lui tiendra lieu de récompense, et qui multipliera les vœux qu'il fait pour leur prospérité en ce monde, et pour leur béatitude dans l'éternité des siècles.

LE TRÉSOR DES ALMANACHS[1]

POUR L'ANNÉE BISSEXTILE[2] 1692.

IDÉE

GÉNÉRALE DU MONDE[3].

Le temps n'étant que la durée des êtres modifiez, et les saisons qui se trouvent dans la suite des temps n'étant que des accidents qui arrivent à ces êtres, il est de l'ordre de donner une idée générale de

1. Dans l'édition précédente, p. 63, Blegny, au lieu de la ligne qui suit ici, avoit mis : « pour servir à toutes espèces de négociations utiles. »

2. On sait quelle est l'origine des années bissextiles. Jules César, lorsqu'il créa le calendrier nommé à cause de lui calendrier Julien, décida que l'année seroit de 365 jours

l'Univers, avant que de parler de la succession des temps et des saisons : mais comme cet Ouvrage, qui n'est qu'un simple manuel journalier, doit fournir dans l'instant même d'un besolu [1] l'utilité qu'on en doit attendre, et qu'il seroit par conséquent défectueux s'il exigeoit la moindre application d'esprit, on ne trouvera ici ni dans toutes les autres parties que des expositions si claires et si précises, qu'il suffira de les lire pour en faire sur le champ de justes applications dans la pratique de la vie civile.

Voici donc comment, sans aucun principe, chacun se pourra faire dans un moment l'idée générale de l'univers. Il faut pour cela se représenter, comme on le sçait communément, que la Terre, avec les Eaux qu'elle comprend, est un globe ou rond, plein et opaque, qu'on peut comparer à une boule quant à la forme plus générale ; puis ayant imaginé que cette boule pleine et opaque est au milieu d'une boule creuse et transparente dont la circonscription est beaucoup plus étendue, se représenter d'ailleurs qu'elle est soutenue au milieu de ce creux par une substance fluide et claire qui reçoit le nom d'Air.

Alors, après avoir donné à ce premier globe

6 heures ; et comme ces six heures quatre fois répétées forment un jour, il ordonna que ce jour seroit intercalé tous les quatre ans après le sixième des calendes de mars, qui correspond au 24 février. Par cette intercalation ce sixième jour des calendes étant doublé, on l'appela *bis sextus*, bis sixième, ou *bissexte*, d'où année bissextile.

3. Blegny, dans l'édition de 1691, avoit écrit avec moins d'emphase : « Systêmes du Monde. »

1. Lisez « d'un besoin. »

creux et transparent le nom de *Ciel de la Lune*[1], on s'en figurera un deuxième de même nature qu'on nommera *Ciel de Mercure*, et qu'on supposera assez grand pour renfermer celuy-là ; puis enfin, en les multipliant, on pourra en imaginer un troisième pour *Vénus*, un quatrième pour le *Soleil*, un cinquième pour *Mars*, un sixième pour *Jupiter*, un septième pour *Saturne*, qui est la dernière et la plus éloignée des sept planètes, un huitième où l'on placera le firmament ou ciel des étoiles fixes, un neuvième qui sera le premier ciel cristalin[2], un dixième qui sera le deuxième cristalin, et un onzième qu'on supposera être le premier mobile des autres, après quoy ayant imaginé un carré, on s'y représentera, suivant l'Apocalypse, la Sainte Cité[3] ou le Ciel Empirée[4] qui est la demeure des Bienheureux.

Considérations sur l'œconomie universelle et sur les parties principales du monde.

Dans l'Astronomie la représentation de l'assemblage entier de tous les globes simples dont

1. Tout cela, ainsi que ce qui suit, est du système de Ptolémée, celui que Blegny, comme on le verra plus loin, avoit adopté pour ne pas se mettre mal avec l'Église.

2. Ceci est encore du système de Ptolémée, suivant lequel chacun des cieux transparents qui enveloppent la terre au delà des cercles des planètes, s'appelle « cristallin ».

3. V. l'*Apocalypse*, chap. III, verset 12 ; chap. XXI, versets 2 et 10.

4. C'est, dans le système de Ptolémée, le ciel des fixes, supérieur au ciel des planètes.

il vient d'être parlé, forme un Globe composé qui a reçu le nom de Sphère, et au milieu duquel on met un axe ou essieu sur lequel on suppose que tous les Cieux ensemble tournent en vingt-quatre heures d'Orient en Occident, quoique la Terre demeure fixe à leur égard [1].

Cet axe est supposé avoir ses deux points ou terminaisons au premier mobile [2] et traverser diamétralement toute la sphère, on imagine l'un de ces points à la partie Septentrionale, et l'autre à la partie Méridionale de ce Ciel, et l'on appelle le premier Pôle Artique, et le deuxième Pôle Antartique.

Ces noms qui, comme il vient d'être dit, n'appartiennent proprement qu'aux deux terminaisons de l'axe, ne laissent pas que de servir dans la Géographie de la Terre pour exprimer les deux points où l'on fait commencer les Lignes qui vont à ces mêmes terminaisons.

Ce qui a donné les noms aux sept premiers cieux [3], est ce qu'on nomme Planettes. Ce sont des Astres qu'on distingue des Etoiles fixes du

1. Il est inutile de dire que le système de Ptolémée a ce principe erroné pour base. « Il s'est, dit Ferd. Hœfer, *Hist. de l'astronomie*, p. 209, tellement identifié avec le langage et les idées traditionnels, que l'on dit encore aujourd'hui que le Soleil *marche*, qu'il *se lève*, qu'il *se couche*, etc., absolument comme si la Terre étoit immobile au centre du monde. »

2. On appeloit, dans l'astronomie ancienne, « premier mobile », la première et la plus haute des sphères célestes, qui se meut et donne le mouvement aux sphères inférieures. Le temps « du premier mobile » est le temps qui est mesuré par le retour des étoiles au méridien.

3. V. ce qui a été dit un peu plus haut.

firmament, en ce que celles-ci dans leur mouvement gardent toujours un ordre et une distance égale, et que celles-là, au contraire, changent de situation les unes à l'égard des autres, pendant même qu'elles sont toutes emportées par un mouvement général d'Orient en Occident sur l'Axe qui vient d'être supposé.

Cette variété de situations vient de ce que ce mouvement général n'empêche pas qu'elles n'ayent chacune un mouvement particulier et naturel d'Occident en Orient dans lequel elles sont inclinées, tantôt vers les signes Méridionaux, tantôt vers les signes Septentrionaux, les unes plus, les autres moins ; et que d'ailleurs elles peuvent avoir jusqu'à sept ou huit degrez de latitudes dans chaque signe, ce qui fait qu'on les imagine comme enclavées dans un même Cercle qu'on nomme Zodiaque[1] et qu'on fait le plus large de la Sphère.

Il faut de cette proposition générale excepter le Soleil, en ce que dans son mouvement particulier et annuel, aussi bien que dans le mouve-

1. Les signes du zodiaque servent encore pour l'astronomie moderne, mais sans correspondre aux constellations de l'ancienne. La découverte de la première des planètes télescopiques au commencement du siècle prouva que ce Cercle devoit être considérablement élargi : « La découverte de *Cerès* par Piazzi, en 1801, lisons-nous dans l'*Histoire de l'astronomie* de Voiron, p. 72, a changé tout à coup les idées reçues sur la largeur du zodiaque. L'étendue de cette zône du ciel dans laquelle sont observés les mouvements des planètes avoit toujours été comprise dans une largeur d'environ seize degrés ; c'étoit celle du zodiaque consacré par l'astronomie ancienne. Cérès en a franchi les bornes et porté sa largeur jusqu'à trente-sept degrés. »

ment général du premier mobile, il parcourt constamment le milieu du Zodiaque; en sorte qu'il décrit comme une ligne étroite dans ce milieu qu'on nomme Ecliptique, par cette raison que quand la Lune se trouve à notre égard vis-à-vis de cette ligne, il se fait une éclipse.

Le Zodiaque, et par conséquent l'Ecliptique qui n'est que son milieu, aussi bien que tous les autres Cercles qu'on imagine dans la Sphère du Monde, est divisé par les Astronomes en 360 parties qu'on nomme degrez, chaque degrez en 60 minuttes, chaque minutte en 60 secondes, chaque seconde en 60 tierces, etc.

J'ai déjà dit que les Planettes faisoient ensemble le tour de la Terre en 24 heures; je dois dire maintenant que par leurs mouvemens particuliers et naturels,

Saturne fait la révolution en 29 ans 155 jours, 8 heures.

Jupiter en 7 ans, 323 jours 17 heures.

Mars en un an 321 jours 22 heures.

Le Soleil en 365 jours, 5 heures, 49 minuttes 16 secondes.

Mercure en 215 jours, 21 heures 5 minuttes.

Vénus en 583 jours, 22 heures 12 minuttes.

La Lune en 27 jours, 7 heures et 43 minuttes [1].

1. On comprend que tous ces calculs, basés sur le système de Ptolémée, sont devenus plus ou moins faux lorsqu'on a pris pour base celui de Copernic. Voici, avec celui-ci, à quels nouveaux chiffres on est arrivé : la révolution de Saturne autour du Soleil se fait en 10,758 jours, c'est-à-dire un peu plus de 29 ans ; Jupiter fait la sienne en 11 ans, 217 jours ; Mercure en 87 jouis, 23 heures, 14 minutes, 30 secondes ; Vénus en 224 jours.

Quand on est dans un lieu bien découvert, et qu'on regarde toute la Terre apparente, il semble qu'aux extrémitez de la circonférence elle est jointe avec les Cieux, ce qui forme ce Cercle[1] qu'on appelle Orizon, où le Soleil paroît le matin à l'Orient et disparoît le soir à l'Occident, ce qu'on appelle lever et coucher du Soleil, et ce qui fait aussi que la partie orientale de la Terre est nommée Levant et la partie occidentale Couchant.

Le Cercle qu'on imagine disposé dans un sens précisément contraire à celuy de l'Orizon, c'est-à-dire qui le coupe diamétralement, en séparant l'Axe et la Terre en deux parties égales, est ce qu'on nomme Equateur et ligne Equinoctiale.

La Terre, considérée par sa division Orisontale, représente deux hémisphères ; la supérieure, que nous occupons et dont le continent de Terre habitable renferme les trois parties qu'on nomme Europe, Asie, et Afrique ; et l'inférieure qui fait les Antipodes, et dont le continent fait la quatrième partie de la Terre qu'on nomme Amérique ou Nouveau-Monde.

La division de la Terre qui se fait par l'Équateur distingue en chaque hémisphère la partie Septentrionale de sa partie Méridionale ; et pour la diviser de l'autre sens, c'est-à-dire en partie Orientale et en partie Occidentale, on imagine encore un autre cercle qu'on appelle Méridien, et qui passe sur les deux pôles ou terminaisons

1. La division de la sphère en cercles : le méridien, l'équateur, l'écliptique, les deux tropiques et l'horizon, est due à Ptolémée, après lequel les Arabes l'adoptèrent.

de l'axe du Monde, mais qui n'a pas de situation déterminée, parce qu'il doit être respectif à chaque climat pour désigner l'endroit où le Soleil est à midi.

Le premier mobile tournant sur l'axe, l'Equateur pourroit être considéré comme le chemin des Astres, n'étoit que le Zodiaque, dans la largeur duquel elles sont comprises[1], le coupe obliquement pour incliner de 23 degrez environ 30 minuttes sur notre hémisphère du côté du Septentrion, et sur l'autre du côté du Midi, ce qui fait la diversité des saisons, qui sont dépendantes de l'approche et de l'éloignement du Soleil à l'égard de chaque climat ou partie de la Terre.

Le mouvement journalier du Soleil fait qu'il n'est pas toujours au même endroit du Zodiaque, et que changeant de situation à l'égard des parties de ce Cercle, il se trouve dans les douze mois de l'année sous les douze signes qui font la division de ces mêmes parties chacune de 30 degrez.

Ces signes sont généralement divisés en Méridionaux et Septentrionaux ; les premiers, au nombre de six, sont ainsi nommez et figurez : la Balance ♎, le Scorpion ♏, le Sagittaire ♐, le Capricorne ♑, le Verseau ♒, les Poissons ♓. Le Soleil passe dans les trois premiers en automne, et dans les trois derniers en hiver.

Les derniers, pareillement au nombre de six, sont aussi désignez par les noms et par les figu-

1. Nous ne savons pourquoi Blegny fait d'*astre* un mot féminin ; il fut toujours masculin.

res suivantes : à sçavoir le Bélier ♈, le Taureau ♉, les Gémeaux ♊, l'Écrevisse ♋, le Lion ♌, la Vierge ♍. Le Soleil passe dans les trois premiers au printemps et dans les trois autres en été.

Ainsi, lorsque le Soleil paraît au Capricorne, qui est vers le 22 décembre, nous entrons en hiver, dont le premier jour, étant le plus court de l'année, fait ce qu'on nomme Solstice d'hiver, c'est-à-dire le temps auquel le Soleil est plus éloigné de nous.

L'accroissement des jours se faisant par degrez depuis le Solstice d'hiver jusqu'environ le 20 mars, il arrive enfin que leur durée devient égale à celle des nuits, égalité qu'on nomme Équinoxe et qui fait le commencement du printemps, où l'on voit le Soleil au Bélier.

Depuis ce premier Equinoxe, les jours s'augmentant par degrez, nous arrivons enfin le 21 juin au plus long jour de l'année, c'est-à-dire au Solstice d'été, où le Soleil entre dans le signe de l'Écrevisse.

Puis les jours étant derechef dégénérez jusqu'à une juste égalité de durée avec celle des nuits, nous arrivons enfin à l'Équinoxe d'Automne vers le 22 septembre, où le Soleil entre au signe de la Balance, et d'où les jours dégénèrent encore jusqu'à l'entrée de l'hiver.

Pour représenter précisément dans la Sphère les diverses situations des signes où commencent les Équinoxes, et de ceux où commencent les Solstices, on y voit deux grands Cercles qu'on nomme les Colures, qui passent comme le Méridien sur les deux pôles, et qui, étant placez en

distances égales, séparent le Globe en coupant le Zodiaque, où ils marquent de la sorte les endroits où le Soleil détermine le changement des saisons [1].

Si on se représente un Cercle vers chaque pôle et tous deux parallelles à l'Équateur, c'est-à-dire en égales distances, on aura compris ce que les Astronomes nomment à la partie Septentrionale du Monde, Tropique de Cancer, et à la partie Méridionale, Tropique de Capricorne, qui sont les termes de la déclinaison ou oblicuité de l'Écliptique ; le surplus des parties de l'Univers et de la Sphère qui le représente sont à mon avis d'une trop médiocre considération pour l'idée générale que je me suis proposé de donner. Je dois dire seulement que quand on se figure un point qui répond perpendiculairement à notre tête, on le nomme Zénith [2] ou point Vertical, et qu'on appelle Nadir [3], celuy qui luy est directement opposé, et qui répond à nos pieds, ce qui sert à l'explication de quelques phœnomènes.

1. Cette définition des *colures* est assez juste. Ce sont, en effet, deux grands cercles qui s'entrecoupent à angles droits aux pôles, et qui passent : l'un, le *colure* du solstice, par les points solsticiaux, et l'autre, le *colure* des équinoxes, par les points équinoxiaux de l'écliptique, déterminant ainsi les quatre grandes divisions, qui marquent les quatre saisons de l'année. Leur nom vient de Κολος mutilé, et οὐρὰ queue, parce que, selon Proclus, quelques-unes de leurs parties ne sont pas visibles à la vue.

2. Ce mot, qu'on écrivoit au moyen âge *Cenith*, vient de l'arabe *Semt* ou *Simet*, qui signifie chemin droit, point vertical.

3. Mot qui vient de l'arabe *nathir*, vis-à-vis. Il désigne le point du ciel auquel aboutiroit une ligne verticale tirée du point où nous sommes, et passant à travers le centre de la Terre.

REMARQUES

SUR LE SYSTÊME PRÉCÉDENT ET SUR LES AUTRES SYSTÊMES DU MONDE.

Ce qu'on appelle système dans l'Astronomie est une déduction précise des principalles dispositions de l'Univers.

Celuy dont je viens de donner l'idée est attribué à Ptolémée Égyptien. Il a servi à la construction de la Sphère artificielle qui sert depuis plusieurs siècles à démontrer cette science. Thico-Brahé, Danois, qui s'étoit proposé de le réformer, ne jugea pas à propos de détruire l'immobilité de la Terre et se contenta de supposer que le Soleil tournoit autour d'elle, tandis que les autres Planettes tournoient autour du Soleil, ce qui n'a eu qu'un petit nombre d'approbateurs [1].

Il n'en a pas été ainsi d'un troisième système proposé par Copernic, Allemand [2] : car, quoique

1. C'est là, en effet, à peu près tout le système de Tycho-Brahé, qui vouloit ainsi concilier ensemble la Bible, Ptolémée et Copernic. Il plaçoit le soleil au centre des mouvements des planètes qu'il faisoit tourner avec lui autour de la Terre. L'idée de ce système mixte avoit un instant été celle de Copernic. Lorsqu'il eut songé qu'il seroit contraire à la simplicité de la nature de faire tourner le centre commun des planètes autour d'un centre secondaire, il y renonça. V. à ce sujet Montucla, *Hist. des Mathémat.*, t. 1, p. 661.

2. Dans l'édition précédente, p. 71, Blegny avoit dit avec plus de raison : « Copernic polonois. » Thorn, qui est situé sur la Vistule, à quarante lieues de Varsovie, et qui n'appartient

celui-ci soit entièrement opposé à celuy de Ptolémée qui est celuy même des Écoles, il n'a pas laissé que d'être trouvé probable par quelques gens, qui se sont imaginez qu'il pouvoit mieux servir que les autres à l'explication de ces Phœnomènes, dont on doit la découverte aux grandes lunettes d'approche qui sont maintenant en usage.

Dans ce système, on suppose le Soleil au centre du Monde, on fait de la Terre une Planette et on la fait tourner avec toutes les autres autour du Soleil, du moins si on en excepte la Lune qu'on croit tourner seulement autour de la Terre, comme si elle étoit enclavée dans son Atmosphère, c'est-à-dire dans le tourbillon d'air dont elle est environnée, ce qui fait que ces deux corps ne sont imaginez que dans un même ciel, qu'on fait le troisième et qu'on fait précéder par conséquent de celuy de Mercure que l'on croit être le premier ; et de celuy de Vénus qu'on dit être le deuxième ; de même que le Ciel de Mars qui suit celuy de la Terre est réputé le quatrième, et successivement ceux de Jupiter et de Saturne qui font le cinquième et le sixième. Mais, outre que ce systême n'est pas approuvé par l'Église [1], je feray voir bientôt

à la Prusse que depuis 1815, étoit, en effet, sa ville natale. L'ouvrage où il exposa son système parut pour la première fois à Nuremberg en 1543. C'est un in-fol. qui porte ce titre : *De revolutionibus orbium cœlestium.* Copernic avoit alors soixante-dix ans ; il mourut quelques mois après.

1. Le 5 mars 1616, la congrégation de l'Index avoit condamné *donec corrigatur*, ce qui valoit moins, disoit Képler, que *donec explicetur*, le livre de Copernic, comme « renfermant des idées données pour très vraies sur la

dans un traité à part que tout ce qu'on y propose est physiquement impossible.

ABRÉGÉ
DE LA SCIENCE DES TEMPS.

Le Temps, qui n'est proprement que la durée passée, présente et future de l'Univers, a parmi les hommes des époques et des divisions qui

situation et le mouvement de la Terre, idées entièrement contraires à la Sainte Écriture. » En 1633, Galilée, qui les soutenoit, fut condamné avec elles par un arrêt du Saint-Siège qui déconcerta la science et faillit arrêter ses progrès. Descartes en fut si frappé qu'il écrivit au P. Mersenne, le 22 juillet 1633, le 10 janvier et le 15 mars 1634, qu'il renonçoit à publier ses ouvrages de philosophie. En décembre 1640, le courage ne lui étoit pas revenu. Pascal, sans se décider, car on a trouvé dans ses fragments de pensées cette phrase : « Je trouve bon qu'on n'approfondisse pas l'opinion de Copernic, » n'attaqua pas moins très vivement les jésuites d'avoir provoqué à Rome la condamnation du système : « Ce fut aussi en vain, dit-il dans sa 18e Provinciale, que vous obtîntes contre Galilée un décret de Rome qui condamnoit son opinion touchant le mouvement de la Terre. Ce ne sera pas cela qui prouvera qu'elle demeure en repos ; et si l'on avoit des observations constantes qui prouvassent que c'est elle qui tourne, tous les hommes ensemble ne l'empêcheroient pas de tourner, et ne s'empêcheroient pas de tourner aussi avec elle. » Malebranche, dans la *Recherche de la vérité*, liv. IV, ch. 12, douze ans après la mort de Pascal, fut plus net. Après avoir rappelé le chapitre de la Bible sur Josué arrêtant le soleil, le seul dont l'Église se fît une arme contre Copernic, il osa dire que la foi n'est point intéressée à ces choses « qui sont du ressort de la raison, » et qu'il faut lui laisser son partage. La condamnation du système n'en fut pas moins maintenue, et cela presque jusqu'à nos jours. Lorsque, le 5 mai 1829, l'on inaugura à Varsovie la statue de Copernic par Thorwaldsen, le clergé s'y arma encore de l'arrêt de Rome pour refuser son concours.

servent à mesurer la subsistance des estres périssables. Ces époques et ces divisions sont ce qui forme le Calendrier, dans lequel les parties du temps ne sont déterminées que respectivement aux mouvements du Soleil à l'égard de la Terre ou, comme il faudroit dire avec Copernic, aux mouvemens de la Terre à l'égard du Soleil, ce qui ne change rien dans le fait.

Ainsi, comme on suppose dans l'opinion commune que le Soleil est 365 jours, 5 heures et environ 49 minutes à parcourir tout le Zodiaque, c'est-à-dire à faire tout le tour de la Terre, par son mouvement annuel on fait de cette espace de temps une mesure qu'on appelle année, et qui sert, en la multipliant, à déterminer les plus longues durées des choses, puisque de cent années on fait un siècle, et que l'idée de plusieurs siècles passez renvoye notre imagination jusqu'au temps de la création du Monde.

Mais comme on sçait que chaque année commence le 1er janvier à minuit, qu'elle finit le dernier décembre à la même heure, et que tout cet espace de temps n'est justement que de 365 jours, on pourroit croire que les 5 heures et les 49 minuttes [1] dont il vient d'être parlé, détacheroient l'ordre des saisons de celui des années dans la succession des temps, si je ne faisois remarquer ici qu'après trois années de 365 jours on en fait une de 366 qui est appelée bissextile [2], et dont le jour ajouté fait que février,

1. C'est ce qu'on appelle en Astronomie « le Quart de jour. »

2. V. une des notes précédentes. — Nous ajouterons ici,

qui n'a que 28 jours dans les autres, en a 29 dans celle-ci et encore qu'après 135 années on retranche un jour, pour quelques minutes qu'il y a de moins sur ce jour ajouté [1].

L'espace de temps dans lequel le Soleil, par son mouvement annuel, parvient d'un solstice à l'autre, sert à diviser l'année en deux semestres, de même que par les deux solstices et les deux équinoxes ensembles, on la divise en quatre trimestres ou quartiers, et chacun de ces trimestres en trois mois, chacun desquels est mesuré par le temps que le Soleil employe dans ce même

pour fixer mieux l'origine de cette division du temps, qu'il paroît avéré aujourd'hui que 2000 ans avant notre ère, les Chinois avoient une année commune de 365 jours, et qu'ils intercaloient un jour tous les quatre ans. V. Claudius Saunier, *le Temps*, 1858, in-12, p. 60.

1. Lalande, dans son *Astronomie des Dames*, édit. de 1824, in-12, p. 83, explique avec plus de détail, et d'après les calculs définitifs, comment on retrouve, pour qu'il n'y ait pas de lacune, les quelques minutes qui manquent au jour supplémentaire des années bissextiles : « Il s'en faut, dit-il, de onze minutes que le quart de jour ne soit juste, et au bout de cent ans cette erreur s'accumule de manière qu'on a ajouté presque un jour de trop ; voilà pourquoi en 1700, 1800 et 1900 l'année est commune au lieu d'être bissextile, comme elle devroit l'être de quatre ans en quatre ans. Mais l'an 2000 sera bissextile ; on ne supprime que trois bissextiles en 400 ans, parce que les onze minutes d'erreur n'en exigent pas davantage. Voilà en abrégé, ajoute-t-il, toute la règle des années solaires, suivant la réformation faite en 1582. Les années bissextiles sont celles dont on peut prendre le quart, comme 84, 88, 92, etc., même les années séculaires 1600, 2000, 2400. » — Lalande, après ces explications, rappelle spirituellement la prière du Bourgeois gentilhomme à son Maître de philosophie pour qu'il lui apprenne l'Almanach (acte II, scène 6), et il ajoute : « Molière savoit que ce n'étoit pas toujours une chose facile. »

mouvement pour passer de l'un des signes du Zodiaque dans un autre.

J'ai déjà dit que le Soleil, par le mouvement du premier mobile, fait tout le tour de la Terre en 24 heures; je dois dire maintenant que cet espace de temps est ce qu'on nomme jour naturel, c'est-à-dire la trois cent soixante et cinquième partie d'une année qui n'est point bissextile, laquelle comprend ensemble le temps des ténèbres qu'on appelle nuit, et celuy de la lumière qui est nommé jour artificiel.

Il vient d'être remarqué que février n'a ordinairement que 28 jours et au plus 29. Quelques autres en ont 30 et la plupart même jusqu'à 31. Cela vient de ce que les mois qui n'étoient autrefois que lunaires, c'est-à-dire réglez sur le mouvement rétrograde de la Lune, n'étoient qu'environ de 29 jours; et que depuis, pour ajuster les mois au circuit annuel du Soleil, Jules César ajouta dix jours à l'année [1], ce qui fit en même temps l'accroissement et l'inégalité des mois.

Cette inégalité et le nombre de 52 semaines

1. C'est ce qu'à cause de lui on appela l'année julienne, dont nous avons déjà parlé plus haut. La réforme dont elle fut le résultat reposoit sur une base erronée, en ce qu'on y considéroit comme exacte une longueur de l'année de 10 minutes 8 secondes plus grande qu'elle n'est réellement, ce qui formoit tous les cent trente-quatre ans l'excédant d'un jour presque entier. Dès le XIe siècle, lorsque les astronomes persans eurent déterminé la longueur de l'année avec une précision telle que l'erreur ne fut plus que d'un jour en plusieurs milliers d'années, on se préoccupa d'une nouvelle réforme, mais il fallut plusieurs siècles, comme on le verra, pour qu'elle aboutît.

qui se trouvent dans le courant de chaque année fait voir qu'elles ne peuvent pas entrer dans une division cathégorique des temps, pùisqu'on ne peut pas diviser les mois en un nombre certain de semaines, chaque semaine n'étant que de sept jours; aussi ne doivent-elles être considérées que comme une ordination ecclésiastique concernant le culte divin[1]; c'est pourquoi après avoir montré qu'un siècle est composé de cent années, que chaque année comprend deux semestres, chaque semestre deux quartiers, chaque quartier trois mois, chaque mois un peu moins ou un peu plus de 30 jours, et enfin chaque jour 24 heures, y compris les diurnes et les nocturnes; il reste seulement à dire pour l'exacte division des mesures du temps, que chaque heure est divisée en deux demies, chaque demie en deux quarts, chaque quart en quinze minuttes, chaque minutte en 60 secondes, chaque seconde en 60 tierces, etc.

PRÉCISIONS

CHRONOLOGIQUES ET HISTORIQUES DES TEMPS.

Ces précisions sont indifféremment et généralement nommées par les Astronomes Ères, Epoques ou points fixes des temps; ce sont ou des

1. C'est ce qu'elle est en effet depuis l'adoption, en 325, de la réforme julienne par le Concile de Nicée, qui supposa que l'intercalation de dix jours ordonnée par César faisoit exactement coïncider la longueur de l'année astronomique avec celle de l'année civile, et établit la concordance astronomique du calendrier avec le mouvement du Soleil.

dattes permanentes retenues par un consentement universel, pour determiner le temps des grands évènements ou des nombres révolutaires [1] qui ne sont pas d'un moindre usage pour la Cronologie et pour l'Histoire.

A l'égard des dattes permanentes, on compte depuis le commencement du monde jusqu'à présent 5,641 années ; depuis le Déluge universel 3,185 ; depuis la naissance de Jésus-Christ 1692 ; depuis sa mort 1659 et depuis la réformation Grégorienne du Calendrier 110 [2].

Pour ce qui est des nombres révolutaires, ils méritent chacun une explication particulière ; le plus considérable est celuy qu'on appelle *Nombre d'or*, parce qu'il étoit autrefois marqué dans le Calendrier en lettre d'or. Sa première année, qui étoit en dernier lieu la précédente 1691, étoit marquée par 1. Celle-ci, qui fait sa deuxième, étoit marquée 2 et ses dattes seront ainsi continuées pendant dix-neuf années selon l'ordre naturel des nombres ; en sorte que 1710 aura 19 pour nombre d'or et que 1710 reviendra au premier nombre [3].

1. Ce mot n'est plus admis par la science.

2. La réformation grégorienne ou correction de l'intercalation julienne doit son nom au pape Grégoire XIII, qui la décréta en 1582, d'après les calculs de l'astronome italien Aloïsio Lilio.

3. L'explication de Lalande, p. 84, est plus claire : « Les *Nombres d'or*, dit-il, sont une suite de 19 nombres qui répondent à 19 ans, et indiquent successivement les années qui s'écoulent avant que la nouvelle lune revienne au 1er janvier. » Ce n'est qu'un retour au cycle de l'athénien Méton, que, sous Alexandre, Eudoxe avoit déjà réformé d'après les livres des prêtres d'Egypte. Champollion-Figeac,

Ce nombre révolutaire a été ainsi réglé pour déterminer précisément l'espace de temps qui se doit écouler avant que la Lune se trouve dans le point même où elle étoit à l'égard du Soleil lors de la première datte de ce nombre, ce qui ne se peut faire, suivant les plus exacts observateurs, qu'en dix-neuf années, à cause que l'année lunaire est plus courte que l'année solaire, je veux dire que le temps des douze lunes de l'année est moindre de onze jours que celuy du circuit annuel du Soleil.

Le cycle solaire est encore un nombre révolutaire qui est d'un grand usage dans le Calendrier ; il est nommé solaire parce qu'il règle la lettre Dominicale, c'est-à-dire celle qui désigne le Dimanche, que les Romains avaient consacré au Soleil.

La lettre dominicale est toujours une des sept premières lettres de l'alphabet, qu'on place dans le Calendrier suivant leur ordre naturel pour marquer les sept jours de la semaine ; mais cet ordre, qui est observé à l'égard des jours, ne

dans son *Résumé complet de Chronologie*, petit livre si curieux et aujourd'hui si peu commun, ne croit pas non plus à l'exactitude des calculs qui l'ont réglé, et par conséquent n'admet pas davantage la régularité du cycle chrétien qui en dérive : « *Le nombre d'or* se rapporte, dit-il p. 161, à une concordance supposée de l'année lunaire avec l'année solaire. Au moyen d'intercalations, on crut que 19 années de chaque espèce avoient également 6939 jours, et qu'ainsi les nouvelles lunes revenoient, pour chaque cycle de 19 ans, aux mêmes jours et aux mêmes heures. La réformation grégorienne corrigea les erreurs qui résultoient de cette fausse opinion. L'on y remédia autant qu'on le put, mais ce cycle est encore imparfait. »

l'est pas au respect des années, dans la suite desquelles ces Lettres ne deviennent successivement dominicales que par un ordre contraire et rétrograde, si bien qu'il suffit de sçavoir qu'en 1691 la lettre G était Dominicale pour conclure que nous avions A en 1690 et que nous aurons F cette année 1692, en sorte même que la nécessité qu'il y a cette année bissextile de changer cette lettre à cause du jour ajouté, n'interrompra point cet ordre rétrograde, et par conséquent qu'après le 25 février la lettre Dominicale sera D [1].

Pour ne rien dire qui demande une espèce d'étude, je ne m'expliquerai pas sur les causes de cette rétrogradation, il suffit de dire ici que son ordre fait une si considérable variété dans la distribution de ses sept premières lettres, qu'elles ne se retrouvent dans le premier arrangement du sicle solaire qu'après 28 années, qui font le juste terme de sa révolution.

On marque l'Indiction romaine dans le Calendrier, parce qu'elle est de quelque utilité pour l'intelligence de l'histoire des derniers siècles. Elle ne sert que pour diviser la suite des années par quinze ; ainsi comme cette année est la quinzième de l'indiction, on recommencera à la compter l'année suivante par le premier ordre [2].

1. Pour réparer le trouble apporté dans l'ordre des *Lettres dominicales* par l'intercalation d'un jour à la fin de février, on a donné aux années de cette espèce deux *lettres dominicales*, l'une du 1er janvier à la fin de février, l'autre pour le reste de l'année.

2. L'*Indiction*, révolution de quinze années, dont la première, marquée 1, est un des trois cycles de la période

A l'égard de l'Épacte, il en sera parlé dans l'article suivant en expliquant les Lunaisons.

ÉPACTE ET LUNAISONS.

On appelle Épacte un certain nombre par lequel, sans almanach, on trouve le temps de la Lune[1]. Pour s'en asseurer, il faut chaque année ajouter onze à l'Épacte de l'année précédente, et prendre pour Épacte le produit de cette addition, pourveu néanmoins qu'il n'excède pas le nombre de trente : car quand cela arrive de la sorte, on prend seulement pour Épacte ce qui est au-dessus de ce nombre, ce qui se pratique constamment de la même sorte jusqu'au terme révolutaire du nombre d'or, après lequel on recommence à compter l'Épacte par le premier nombre ; et c'est ce qu'on a fait l'année précédente 1691, en sorte que dans la présente année 1692 nous aurons le nombre 12 pour Épacte.

Lors donc qu'on veut sçavoir par l'Épacte en quel temps on est de la Lune, il faut additionner le nombre de l'Épacte, le quantième du mois courant, et le nombre des mois dont il a été

julienne. C'est une division par quinzaines de toute la série des années, depuis la première de l'ère chrétienne. Elle est encore en usage dans les bulles du Saint-Siège.

1. L'Epacte est la différence en jours, heures, minutes et secondes qui existe entre une révolution solaire et douze révolutions lunaires. On appelle cycle des épactes un espace de trente années, après lequel les épactes reviennent à peu près dans le même ordre. V. à ce sujet la *Métrologie* de Saigey. Les épactes, suivant Champollion-Figeac, sont « un moyen chronologique pour vérifier la certitude des dates du moyen âge ». *Résumé de chronologie*, p. 160.

précédé depuis celuy de Mars; par exemple, si je veux savoir en quel temps de la Lune je serai le 24 juillet, je dirai : 4 du mois joint à 12 d'Epacte font 16 et 4 pour les mois de mars, avril, mai et juin font vingt, et par conséquent le 4 juillet je serai au 20 de la Lune, ce qui n'est pas néanmoins si juste qu'on ne s'y puisse tromper d'un jour ou d'un jour et demi.

On appelle Lunaison le temps du mouvement propre de la Lune[1], c'est-à-dire celuy dans lequel on voit commencer et finir le circuit qu'elle fait autour de la Terre dans l'espace de 29 jours, 12 heures, 3 quarts et un peu plus.

On divise chacune des douze lunaisons de l'année en quatre parties. Le commencement de la première s'appelle nouvelle Lune, dans lequel elle se trouve en conjonction avec le Soleil, c'est-à-dire située dans un même point du Ciel. Le second se nomme premier quartier, lors du-

1. C'est le temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du dernier quartier. Pour les paysans, les lunaisons règlent le temps, pour les marins de même, qui appellent, par exemple, « lunaison de vent » l'espace de temps — quinze jours environ — pendant lequel le même vent souffle. Le principal savoir des vieux magisters de village étoit de les bien connoître, ce qui a fait dire au poète de *L'Homme des Champs*, chant 1er, p. 63, 1re édit., à propos du magister qu'il y met en scène :

. . . . . .
Connoît *les lunaisons*, prophétise l'orage,
Et même du latin jadis eut quelque usage.

Sur les lunaisons, et principalement sur la fameuse doctrine du général Bugeaud, déjà pressentie dans les *Géorgiques* de Virgile, V. *Le Vieux-Neuf*, 2e édit., t. III, p. 555, note.

quel il y a entre elle et le Soleil un quart du Ciel. Le troisième est nommé pleine Lune, lorsqu'étant opposée au Soleil, il y a la moitié du Ciel entre les deux. Et le quatrième fait le dernier quartier, dont le premier jour est le milieu de sa déclinaison.

JEUNES ET SOLEMNITEZ.

Par rapport aux institutions ecclésiastiques, les jours peuvent être généralement divisez en jours libres et en jours prescrits.

Les jours libres sont ceux dans lesquels on peut user indistinctement de toutes sortes d'aliments, et s'occuper indifféremment à toutes espèces de négociations et de travaux.

Les jours prescrits sont ceux qui sont ordonnez pour les jeûnes et pour les solemnitez. Dans les uns les viandes grasses sont prohibées, dans les autres il faut s'abstenir du travail pour vaquer plus assiduement au culte divin.

De même qu'il y a des jeûnes et des solemnitez fixes dans le Calendrier, il y en a aussi de mobiles qui changent chaque année par rapport à leurs dattes et on peut dire même que les Dimanches sont des fêtes d'une troisième espèce qu'on peut appeler mixtes : car si d'un côté ils peuvent être considérés comme fixes, en cela qu'ils sont toujours solemnisez le premier jour de la semaine, ils ont d'ailleurs ceci de commun avec les Fêtes mobiles qu'ils changent de dattes chaque année, d'où vient qu'on est obligé de les désigner dans le Calendrier par la lettre Dominicale, à la différence des autres fêtes qui sont

seulement désignées par des lettres italiques, de même que les jours de jeûne.

La plus grande fête des chrétiens est celle de Pâques, qui est d'autant plus considérable entre les Fêtes mobiles que c'est elle qui règle toutes les autres [1], aussi bien que les jeûnes qui sont assujettis au changement de dattes ; c'est pourquoi, quand on sçait le jour de sa célébration pour une certaine année, on peut sçavoir en quoi le Calendrier de cette année là peut être différent de celuy de l'année précédente, y ayant toujours le même nombre de jours entre deux jeûnes ou deux fêtes mobiles.

Le Concile de Nicée [2] qui, entre autres choses, fut assemblé pour régler la fête de Pâques, ordonna qu'elle seroit célébrée le premier Dimanche d'après le 14e jour de la Lune du premier mois ; en sorte néanmoins que ce 14e jour de la Lune se trouvant être au Dimanche, elle fut remise au Dimanche suivant, et déclara que par ce premier mois on devoit entendre celuy dont la 14e lune tomboit au jour de l'Équinoxe du Printemps ou immédiatement après [3].

1. Champollion-Figeac dit à peu près de même p. 161 : « On s'est surtout proposé parmi les Chrétiens de régler la célébration de la Pâque, de laquelle dépendent les jours de toutes les autres fêtes mobiles. »

2. Nous avons, à propos de la réforme julienne qu'il adopta, parlé déjà de ce Concile qui se tint en l'année 325.

3. Il sera plus clair de dire, avec M. Legoarant, qu'il fut décidé par le Concile que Pâques seroit toujours célébré le premier dimanche d'après la pleine Lune qui suit l'équinoxe de Printemps, c'est-à-dire le 21 mars. « Pâques ne peut ainsi, dit-il, se trouver plus tôt que le 22 mars, ou plus tard que le 25 avril. »

Quelqu'un pourroit souhaiter une plus ample explication de cette doctrine ; mais, comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas ici un livre de science, c'est seulement un Manuel dans lequel on ne doit trouver que l'effet de la science, c'est-à-dire une réduction précise des utilitez qu'elle peut fournir ; c'est pourquoi j'estime qu'il suffira de marquer ici suivant la coutume les dattes des Jeûnes et des Fêtes mobiles.

La Septuagésime, qui est le dixième Dimanche d'avant Pâques, et qui sert à l'ordre des prières ecclésiastiques, sera cette année le 3 février. Les Cendres, qui est le premier jour de Carême, le 20 du même mois, Pâques le 6 avril, les Rogations le 12, l'Ascension le 15 et la Pentecôte le 25 May, la Trinité le 1er et la Fête-Dieu le 5 juin, et le premier Dimanche de l'Avent le 30 novembre.

A l'égard des Quatre-Temps, en chacun desquels l'Eglise a ordonné trois jours de jeûne, ils seront cette année en Mars les 26, 28 et 29, et en May les 28, 30 et 31, en Septembre les 17, 19 et 20, et en Décembre les mêmes jours.

Les Vigiles des Fêtes mobiles, aussi bien que des autres, sont marquées dans le Calendrier.

Il est bon de dire ici que par le respect qu'on doit à la Fête de Pâques et à celle de Noël, l'Eglise défend les noces depuis le jour des Cendres jusqu'au premier Dimanche d'après Pâques qu'on nomme Quasimodo, et depuis le premier jour de l'Avent jusqu'aux Rois.

JANVIER Ainsi nommé à cause du dieu Janus à qui son premier jour avoit été consacré par les Romains.		Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Mardi	La Circoncision	Le premier de ce mois le jour qui sera de 8 heures 12 minuttes paroîtra à 5 heures un quart 9 minuttes. La nuit qui sera de 15 heures 3 quarts 2 minuttes terminera le jour à 6 h. 7 minuttes. Le Soleil qui entrera au 0 degré 37 minuttes du Capricorne et qui déclinera au midi de 19 degrez 3 minuttes se lèvera à 7 heures 3 quarts 14 minuttes et se couchera à 4 heures 7 minuttes.	● Pleine lune le 4 de ce mois à 3 h. 9 minuttes du matin. Temps couvert et nuageux, puis serain et tempéré par les vents du couchant, et derechef chargé de brouillard.
2 Mercredi	S. Ulric		
3 Jeudi	Ste Geneviève		
4 Vendredi	S. Tite év.		
5 Samedi	S. Siméon		
6 *Dimanche*	*Les Rois*		
7 Lundi	Prem. Noc.		
8 Mardi	S. Lucien		
9 Mercredi	S. Julien		
10 Jeudi	S. Guill.		
11 Vendredi	S. Théod.		
12 Samedi	S. Paul H.		
13 *Dimanche*	S. Hilaire		
14 Lundi	S. N. de J.		
15 Mardi	S. Maur		
16 Mercredi	S. Marcel		
17 Jeudi	S. Antoine	Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 8 h. un quart 10 m. pa-	☾ Dernier quartier le 10 à 4 h. 39 min. du soir. Obscurité de l'air, brouillard et neige fondue pendant le jour à cause du vent du nord, et quelque sérénité la nuit à cause des vents du midi qui soufleront alternativement avec ceux là.
18 Vendredi	Ch. S. P.		

19	Samedi	S. Denis P.
20	*Dimanche*	S. Sébastien
21	Lundi	Ste Agnès
22	Mardi	S. Vincent
23	Mercredi	S. Emer
24	Jeudi	S. Timothée
25	Vendredi	Conv. S. Paul
26	Samedi	S. Polycarpe
27	*Dimanche*	S. J. Chr.
28	Lundi	S. Charles
29	Mardi	S. Fr. de S.
30	Mercredi	Ste Batilde
31	Jeudi	S. Pierre N.

roîtra à 5 h. 49 m.

La nuit qui sera de 15 h. et demi 3 m. terminera le jour à 6 h. 12 minuttes.

Le Soleil qui entrera au 19 degré 9 min. du Capricorne et qui déclinera au midi de 19 degrez 49 m. se lèvera à 7 h. 3 quarts 9 minuttes et se couchera à 4 heures 10 minuttes.

Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 8 h. et demi paroîtra à 5 h. et demi 11 minuttes.

La nuit qui sera de 15 h. un quart 3 m. terminera le jour à 6 h. 1 quart 4 minuttes.

Le Soleil qui entrera au 10 degré 16 min. du Verseau et qui déclinera au midi de 18 degrez 10 m. se lèvera à 7 h. 3 quarts moins 4 m. et se couchera à 4 h. 1 quart 6 m.

☉ Nouvelle lune le 18 à 10 h. 12 min. du matin.

Apparence de gelée et ensuite temps variable et matinées sombres, froides et humides, avec quelques neiges et pluies.

☽ Premier quartier le 26 à midi et demi 18 min.

Temps venteux, inconstant et le plus souvent couvert, avec pluies, neiges, gresil et frimais.

FÉVRIER Nom qui vient de Februare, qui signifie expier, à cause que le premier jour de ce mois les Romains offroient des sacrifices d'expiation pour les Morts.	Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Vendredi S. Ignace 2 Samedi *Purification* 3 *Dimanche Septuagésime* 4 Lundi S. Gilbert 5 Mardi Ste Agathe 6 Mercredi Ste Dorot. 7 Jeudi S. Romual 8 Vendredi S. Paul év. 9 Samedi Ste Apoll. 10 *Dimanche Sexagésime* 11 Lundi S. Severin 12 Mardi Ste Eulalie 13 Mercredi S. Polyc. 14 Jeudi S. Valent. 15 Vendredi S. Faustin 16 Samedi S. Lucian 17 *Dimanche Quinquag.* 18 Lundi S. Siméon	Le premier de ce mois, le jour qui sera de 9 h. un quart paroîtra à 5 h. un quart 13 minuttes. La nuit qui sera de 14 heures 3 quarts terminera le jour à 6 h. et demi 2 minuttes. Le Soleil qui entrera au 13 degré 9 min. du Verseau et qui déclinera au midi de 17 degrez 15 m. se lèvera à 7 h. un quart 8 m. et se couchera à 4 h. et demi 7 min. Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 9 h. 43 m. paroîtra à 5 h. 1 quart 1 m. La nuit qui sera de 14 h.	● Pleine Lune le 2 à 2 h. 40 m. après midi. Froid humide avec pluyes et neiges, principalement la nuit et le matin, les jours étant plus tempérés par les vents du Midi. ☾ Dernier quartier le 9 à 5 h. 44 m. du matin. Temps serain, puis venteux et ensuite couvert avec quelques neiges et brouillards. ☉ Nouvelle Lune le 17 à 10 h.

19 Mardi	*Mardy gras*	14 m. terminera le jour à 6 h. et demi 14 m.
20 Mercredi	*Les Cendres*	Le Soleil qui sera au 21 degré 35 m. du Verseau et qui déclinera au midi de 14 degrez 33 min. se lèvera à 7 h. 9 m. et se couchera à 4 h. 3 quarts 6 m.
21 Jeudi	29 Mart.	
22 Vendredi	Chair S. P.	
23 Samedi	*Vigile*	
24 *Dimanche*	*Quadrag.*	
25 Lundi	*S. Mathias*	
26 Mardi	S. Alexis	
27 Mercredi	4 *Temps*	
28 Jeudi	S. Firmin	
29 Vendredi	*S. Aven.*	
Epacte XII		
Lett. Dom. F E		

	Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 10 h. 1 quart 1 m. paroîtra à 5 h. 2 m.	40 m. du soir.
	La nuit qui sera de 13 h. et demi 14 m. terminera le jour à 6 h. 3 quarts 13 m.	Nuages et sérénité par intervales avec apparence de gelée, et ensuite brouillard le matin, pluyes et neiges fondues.
	Le Soleil qui sera au 1er degré 40 m. des Poissons et qui déclinera au midi de 10 degrez 49 m. se lèvera à 6 h. 3 quarts 7 m. et se couchera à 5 h. 8 m.	☽ Premier Quartier le 24 à 6 h. 26 m. du matin. Temps venteux, nuageux et variable et ensuite quelque apparence de beau temps.

MARS

Ainsi nommé à cause du dieu Mars supposé père de Romulus, auquel il avait été consacré comme premier mois de l'année.

1	Samedi	S. Aubin
2	*Dimanche*	*Reminisc.*
3	Lundi	S. Martin
4	Mardi	S. Casim.
5	Mercredi	S. Phocas
6	Jeudi	Ste Cole.
7	Vendredi	S. I. d'A.
8	Samedi	S. I. de D.
9	*Dimanche*	*Oculi*
10	Lundi	40 Mart.
11	Mardi	Ste Mar.
12	Mercredi	S. Soter
13	Jeudi	Ste Eufras.
14	Vendredi	S. Lubli
15	Samedi	Ste Mar.
16	*Dimanche*	*Lætare*
17	Lundi	S. Patr.
18	Mardi	S. Cyril

Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.

Le premier de ce mois, le jour qui sera de 10 h. 5 m. paroîtra à 4 h. 3 quarts.

La nuit qui sera de 13 h. 9 m. terminera le jour à 7 h. 1 quart 1 m.

Le Soleil qui entrera au 10 degré 42 m. des Poissons et qui déclinera au midi de 7 degrez 22 m. se lèvera à 6 h. et demi 4 m. et se couchera à 5 h. 1 quart 11 minuttes.

Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 11 h. 1 quart 9 min. paroîtra à 4 h. 14 m.

Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.

● Pleine Lune le 3 à 5 h. 8 m. du matin.

Temps inconstant, quelquefois serain et plus souvent couvert, nuageux et pluvieux.

☾ Dernier Quartier le 9 à 7 h. 40 m. du soir.

Apparence de beau temps, puis vents humides, et souvent brouillard le matin.

☉ Nouvelle Lune le 7 à 10 h. 40 m. du soir.

19	Mercredi	S. Joseph	La nuit qui sera de 12 h. et demi 6 m. terminera le jour à 7 h. et demi 2 m. Le Soleil qui entrera au 19 degré 39 m. des Poissons et qui déclinera au midi de 3 degrez 59 m. se lèvera à 6 h. 1 quart 3 m. et se couchera à 5 h. et demi 12 m.	Temps sombre et nuageux suivi de grands vents qui commenceront la sérénité, mais quelquefois interrompue par de petites pluyes.
20	Jeudi	S. Joachim		
21	Vendredi	S. Leno.		
22	Samedi	S. Theo.		
23	*Dimanche*	*Judica*		
24	Lundi	S. Gabr.		
25	Mardi	*An. N.-D.*		
26	Mercredi	Ste Victo.		☽ Premier Quartier le 25 à 1 h. 52 m. après midi. Froid qui sera bientôt suivi de grandes humidités et de nuages.
27	Jeudi	S. J. d'E.		
28	Vendredi	S. Gont.	Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 12 h. paroîtra à 4 h. 7 m. La nuit qui sera aussi de 12 h. terminera le jour à 7 h. 3 quarts 9 m. Le Soleil qui entrera au 29 degré 33 m. des Poissons et qui déclinera au midi de 4 m. se lèvera à 6 h. et se couchera le jour à pareille heure.	
29	Samedi	S. Rufe.		
30	*Dimanche*	*S. Paupin*		
31	Lundi	Ste Balbe		

AVRIL D'Aperire qui signifie ouvrir, le germe des plantes commençant dans ce mois à ouvrir le sein de la terre.		Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Mardi	Ste M. Eg.	Le premier de ce mois, le jour qui sera de 12 h. 40 m. paroîtra à 3 h. et demi 12 minuttes. La nuit qui sera de 11 heures 10 minuttes terminera le jour à 11 h. 1 quart 3 m. Le Soleil qui entrera au 11 degré 21 du Bellier et qui déclinera de 4 degrez 22 m. se lèvera à 5 h. et demi 8 m. et se couchera à 6 h. 1 quart 7 m.	● Pleine Lune le 1 à 9 h. 3 m. du matin. Temps agréable mais de peu de durée, car il se couvrira encore de nuages épais, après quoy nous aurons quelque sérénité.
2 Mercredi	S. François de P.		
3 Jeudi	S. Rich.		
4 Vendredi	*Vendredi-Saint.*		
5 Samedi	S. Vine F.		
6 *Dimanche*	*Pasques*		
7 Lundi	S. Epiph.		
8 Mardi	S. Perpet.		
9 Mercredi	S. Hugu.		
10 Jeudi	S. Panc.		
11 Vendredi	S. Léon		
12 Samedi	S. Zenon		
13 *Dimanche*	*Quasimodo*		☾ Dernier Quartier le 8 à midi et demi 2 m. Nuages et brouillards, puis beau temps, interrompu par quelques brouines.
14 Lundi	*Noces*		
15 Mardi	S. Basil.	Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 13 h. 1 quart 1 m. paroîtra à 4 h. 48 m. La nuit qui sera de 10 heures	⊙ Nouvelle Lune le 16 à 3 h.
16 Mercredi	S. Pater.		
17 Jeudi	S. Theo.		
18 Vendredi	S. Proco.		

19	Samedi	S. Hege.	3 quarts terminera le jour à 9 h. 11 m.
20	*Dimanche*	S. Elut.	Le Soleil qui entrera au 20 degré 9 m. du Bellier et qui déclinera au nord de 7 degrez 51 m. se lèvera à 5 h. 1 quart 7 min. et se couchera à 6 heures et demi 9 m.
21	Lundi	S. Anselme	
22	Mardi	Ste Opp.	
23	Mercredi	S. George	
24	Jeudi	S. George	
25	Vendredi	S. Marc é.	
26	Samedi	S. Robe.	
27	*Dimanche*	S. Anti.	
28	Lundi	S. Vital	Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 13 h. 3 quarts 10 m. paroîtra à 2 h. 3 quarts 10 m. La nuit qui sera de 10 heures 7 m. terminera le jour à 9 heures 6 m. Le Soleil qui entrera au 19 degré 52 m. du Bellier et qui déclinera au nord de 11 degrez 31 m. se lèvera à 5 h. 3 m. et se couchera à 6 h. 3 quarts 12 m.
29	Mardi	S. Calix	
30	Mercredi	S. Eutr.	

16 m. après midi.

Renouvellement de beau temps mais un peu froid pour la saison, puis nuageux et venteux.

☽ Premier Quartier le 30 à 5 h. 59 m. après midi.

Temps couvert, puis grands vents qui amèneront de la sérénité.

MAY De Majores, surnom des anciens citoiens romains à qui Romulus avoit consacré ce mois.		Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Jeudi	S. I. S. Ph.	Le premier de ce mois, le jour qui sera de 14 h. paroîtra à 1 h. 1 quart 13 m. La nuit qui sera de 9 h. 10 m. terminera le jour à 9 h. et demi 4 m. Le Soleil qui sera au 20 degré 19 m. du Taureau et qui déclinera au nord de 15 degrez 10 m. se lèvera à 4 h. 3 quarts 3 minuttes et se couchera à 7 h. 12 m.	☾ Dernier Quartier le 8 à 4 h. 16 min. du matin. Beau temps, puis vent froid mais agréable qui sera suivi de rosées abondantes.
2 Vendredi	S. Athanase		
3 Samedi	Inv. de la Ste Croix		
4 *Dimanche*	Ste Monique		
5 Lundi	S. Godart		
6 Mardi	S. I. P. L.		
7 Mercredi	S. Stanislas		
8 Jeudi	Apo. S. M.		
9 Vendredi	Tr. S. Nic.		☉ Nouvelle Lune le 16 à 5 h. 58 m. du matin. Obscuritez et nuages suivis de quelques pluies et après d'une agréable sérénité.
10 Samedi	S. Gord.		
11 *Dimanche*	S. Mam.		
12 Lundi	*Rogations*		
13 Mardi	S. Servais		
14 Mercredi	S. Boniface.		
15 Jeudi	Ascension	Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 14 h. 3 quarts 12 m. paroîtra à 2 h. 3 m. La nuit qui sera de 9 h. 9 m.	
16 Vendredi	S. Honoré		☽ Premier quartier le 21 à 8 h. 58 m. du matin.
17 Samedi	Ste Rest.		
18 *Dimanche*	S. Venant		

19	Lundi	S. P. Cel.
20	Mardi	S. Bernard
21	Mercredi	S. Gabriel
22	Jeudi	Ste Hélène
23	Vendredi	Ste Julienne
24	Samedi	*Vigile*
25	*Dimanche*	Pentecostes
26	Lundi	S. Ph. N.
27	Mardi	S. Ildevert
28	Mercredi	4 *Temps*
29	Jeudi	S. Max.
30	Vendredi	S. Félix
31	Samedi	Ste Petr.

terminera le jour à 9 h. 3 quarts 14 m.

Le Soleil qui sera au 19 degré 8 m. du Taureau et qui déclinera au nord de 17 degrez 30 m. se lèvera à 4 h. et demi 4 m. et se couchera à 7 h. un quart 7 m.

Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 15 h. 10 m. paroîtra à 1 h. et demi après minuit.

La nuit qui sera de 8 heures 3 quarts 6 m. terminera le jour à 10 h. 1 quart 3 m.

Le Soleil qui sera au 28 degré 12 m. du Taureau et qui déclinera au nord de 19 degrez 58 min. se lèvera à 4 h. et demi 5 m. et se couchera à 7 heures un quart 10 minuttes.

Continuation de beau temps dont le calme sera à la fin troublé par de grands vents.

● Pleine Lune le 30 à 4 h. 1 m. du matin.

Temps pluvieux et obscur qui s'éclaircira par un vent modéré de peu de durée.

JUIN De Juniores, surnom de la jeunesse romaine à qui ce mois fut consacré par Romulus.	Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 *Dimanche* *La Trinité* 2 Lundi S. Marce. 3 Mardi Ste Clo. 4 Mercredi S. Optat. 5 Jeudi *Feste de D.* 6 Vendredi S. Claude 7 Samedi S. Gilles 8 *Dimanche* S. Médard 9 Lundi S. Prime 10 Mardi S. Laud 11 Mercredi S. Barnabé 12 Jeudi *Oct. F. D.* 13 Vendredi S. A. de P. 14 Samedi S. Basile 15 *Dimanche* S. Modeste 16 Lundi S. Cyr 17 Mardi S. Guy 18 Mercredi Ste Mar.	Le premier de ce mois, le jour qui sera de 15 h. et demi 2 m. paroîtra à 5 h. 6 minuttes après minuit. La nuit qui sera de 8 h. 1 quart 3 m. terminera le jour à 7 heures 4 m. Le Soleil qui sera au 7 degré 8 m. des Gemeaux et qui déclinera au nord de 2 degrez 59 minuttes se lèvera à 4 h. 9 m. et se couchera à 7 h. 3 quarts 6 m. Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 15 h. 51 m. paroîtra à minuit 10 m.	☾ Dernier Quartier le 6 à 9 h. 19 m. du soir. Beau temps, puis venteux avec quelques orages et éclairs. ☉ Nouvelle Lune le 14 à 4 h. 58 m. après midi. Apparence de beau temps qui sera changée peu après par des nuages, pluyes et tonnerre. ☽ Premier Quartier le 21 à midi et demi 7 m. Temps agréable avec chaleur,

19	Jeudi	S. G. S. P.
20	Vendredi	S. Sylv.
21	Samedi	S. Levir.
22	*Dimanche*	S. Paulin.
23	Lundi	*Vigile*
24	Mardi	N. S. I. B.
25	Mercredi	Tr. S. El.
26	Jeudi	S. I. S. P.
27	Vendredi	S. Ladis.
28	Samedi	*Vigile*
29	*Dimanche*	S. P. S. P.
30	Lundi	S. Martial

La nuit qui sera de 8 h. 9 m. terminera le jour à 7 h. 3 quarts 7 m.

Le Soleil qui sera au 18 degré 42 m. des Gemeaux et qui déclinera au nord de 23 degrez 2 m. se lèvera à 4 h. 3 m. et se couchera à 7 h. 3 quarts 12 m.

Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 15 h. 3 quarts 14 m. ne sera pas exactement terminé par la nuit, y ayant pendant toutes les 24 h. du jour naturel un peu de lumière sur l'horison.

Le Soleil qui sera au 28 degré 23 m. des Gemeaux et qui déclinera au nord de 23 degrez 29 m. se lèvera à 4 h. 1 m. et se couchera à 8 h. moins 1 m.

puis ensuite venteux et nuageux.

● Pleine Lune le 28 à 2 h. 32 m. après midi.

Nuages épais, auxquels succédera une agréable sérénité.

JUILLET Ainsi nommé pour honorer la naissance de Jules César, à qui il fut consacré.		Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Mardi	S. Thiba.	Le premier de ce mois le jour qui sera de 15 h. 3 quarts 6 m. paroîtra à 1 quart 7 min. après minuit. La nuit qui sera de 8 h. 8 m. terminera le jour à 7 h. et demi 9 m. Le Soleil qui sera au 8 degré 8 m. du Cancer et qui déclinera au nord de 13 degrez 12 m. se lèvera à 4 h. 4 m. et se couchera à 7 h. 3 quarts 7 m.	☾ Dernier Quartier le 6 à 2 h. 14 m. après midi. Continuation de beau temps, puis apparence d'orage qui se dissipera.
2 Mercredi	V. N. D.		
3 Jeudi	S. Anato		
4 Vendredi	Tr. S. Ma.		
5 Samedi	Ste Elisa.		
6 *Dimanche*	Ste Lucie		
7 Lundi	S. Marc		
8 Mardi	S. Tholar.		
9 Mercredi	S. Thibaut		
10 Jeudi	7 fr. Mart.		
11 Vendredi	S. Benoist		
12 Samedi	S. Prix		
13 *Dimanche*	S. Tutia.		
14 Lundi	S. Bonav.		☉ Nouvelle Lune le 14 à 4 h. 35 m. du matin. Temps couvert, puis orage, tonnerre et pluie en abondance.
15 Mardi	S. Henry		
16 Mercredi	N.-D. M. C.	Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 15 h. et demi 10 m. paroîtra à 3 quarts 12 m.	☽ Premier Quartier le 18 à 7 h. 56 m. du matin. Nuages et sérénité par intervalle
17 Jeudi	S. Alexis.		
18 Vendredi	S. Clair		

19	Samedi	S. Arsène
20	*Dimanche*	Ste Marg.
21	Lundi	S. Victor
22	Mardi	Ste Made.
23	Mercredi	S. Apos.
24	Jeudi	*Jours canic.*
25	Vendredi	S. Iac. S. C.
26	Samedi	Tr. S. Mar.
27	*Dimanche*	S. Pantal.
28	Lundi	Ste Anne
29	Mardi	S. Matth.
30	Mercredi	S. Abdon.
31	Jeudi	S. Germ.

La nuit qui sera de 8 heures 1 quart 6 m. terminera le jour à 7 h. 4 m.

Le Soleil qui sera au 17 degré 12 m. du Cancer et qui déclinera au nord de 22 degrez 20 m. se lèvera à 4 h. 10 m. et se couchera à 8 h. 3 quarts 5 m.

Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 15 h. 1 quart 5 m. paroîtra à 1 heure et demi après minuit.

La nuit qui sera de 8 h. et demi 8 min. terminera le jour à 10 h. et demi 2 m.

Le Soleil qui sera au 26 degré 44 du Cancer et qui déclinera au nord de 20 degrez 49 m. se lèvera à 4 h. 1 quart 5 m. et se couchera à 7 h. et demi 10 m.

et quelquefois avec vents humides.

● Pleine Lune le 28 à 3 h. 19 m. du matin.

Beau temps, mais qui ne sera pas de longue durée : car le ciel se couvrira bientôt après de nuages.

AOUST D'Augustus, ainsi nommé pour honorer César par la fin des guerres civiles.	Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Vendredi S. P. es L. 2 Samedi N. D. An. 3 *Dimanche* Inv. S. Est. 4 Lundi S. Domin. 5 Mardi N. D. N. 6 Mercredi Tr. N. S. 7 Jeudi S. Albert 8 Vendredi S. Cyriaq. 9 Samedi *Vigile* 10 *Dimanche* *S. Laurent* 11 Lundi S. Tibur. 12 Mardi Ste Claire 13 Mercredi S. Hypol. 14 Jeudi *Vigile* 15 Vendredi Ass. N. D. 16 Samedi S. Roch 17 *Dimanche* S. Iliac 18 Lundi Ste Jame	Le premier de ce mois, le jour qui sera de 15 heures 54 m. paroîtra à 2 h. 4 m. La nuit qui sera de 9 h. 6 m. terminera le jour à 8 h. 3 quarts 13 m. Le Soleil qui sera au 8 degré 13 m. du Lion et qui déclinera au nord de 18 degrez 4 m. se lèvera à 4 h. et demi 4 m. et se couchera à 7 h. 1 quart 11 m.	☾ Dernier Quartier le 3 à 6 h. 32 m. du matin. Temps venteux et nuageux, puis serain et agréable avec une chaleur modérée.
	Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 14 h. 1 quart 8 minuttes paroîtra à 2 h. et demi. La nuit qui sera de 9 h. et	☉ Nouvelle Lune le 12 à 9 h. 58 m. du matin. Continuation du beau temps avec augmentation de chaleur et ensuite quelques pluyes.
		☽ Premier Quartier le 19 à 54 m. du matin.

19	Mardi	S. Eusèbe
20	Mercredi	S. Bern.
21	Jeudi	S^to Rad.
22	Vendredi	S. Simp.
23	Samedi	S. Zach.
24	*Dimanche*	*S. Barth.*
25	Lundi	*S. Louis*
26	Mardi	*fin des J. C.*
27	Mercredi	S. Sulpice
28	Jeudi	S. Augustin
29	Vendredi	Déc. S. I.
30	Samedi	S. Fiacre.
31	*Dimanche*	S. Mederic

demi 7 m. terminera le jour à 9 h. et demi 1 min.

Le Soleil qui sera au 16 degré 48 m. du Lion et qui déclinera au nord de 15 degrez 40 m. se lèvera à 4 h. 3 quarts 3 m. et se couchera à 7 h. 13 m.

Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 13 h. 3 quarts 9 m. paroîtra à 2 h. 3 quarts 3 m.

La nuit qui sera de 9 h. 6 m. terminera le jour à 9 heures 6 minuttes.

Le Soleil qui sera au 26 degré 28 m. du Lion et qui déclinera au nord de 12 degrez 32 m. se lèvera à 5 h. 3 m. et se couchera à 6 h. 1 quart 23 m.

Continuation de chaleur et ensuite nuages, pluye, éclairs et tonnerre.

● Pleine Lune le 28 à 6 h. 5 m. du matin.

Brouillars et matinées sombres avec sérénité de relevée et vers le soir.

SEPTEMBRE Parce qu'autrefois l'année commençant en Mars, il étoit le septième.		Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Lundi	S. Leu. S. G.		
2 Mardi	S. Anton.		
3 Mercredi	S. Serap.		
4 Jeudi	S^to Rosalie		
5 Vendredi	S. Victori.		
6 Samedi	S^to Reine		
7 *Dimanche*	S. Cloud		
8 Lundi	*Nat. N. D.*		
9 Mardi	S. And. m.		
10 Mercredi	S. Nic. T.		
11 Jeudi	S. Prothe		
12 Vendredi	S^to Bonav.		
13 Samedi	S. Mar.		
14 *Dimanche*	Exal. S^to C.		
15 Lundi	S. Nico.		
16 Mardi	S. Cyp.		
17 Mercredi	4 *Temps*		
18 Jeudi	Th. V.		
		Le premier de ce mois, le jour qui sera de 13 h. 10 m. paroîtra à 3 h. 1 quart 1 m. La nuit qui sera de 10 heures 3 quarts 5 m. terminera le jour à 8 h. et demi 6 m. Le Soleil qui sera au 8 degré 2 m. de la Vierge et qui déclinera au nord de 8 degrez 13 m. se lèvera à 5 h. 1 quart 12 m. et se couchera à 6 h. et demi 4 m.	☾ Dernier Quartier le 3 à 9 h. 14 m. du soir. Temps nuageux et serain par intervalle avec quelques brouillards au matin.
			☉ Nouvelle Lune le 10 à 5 h. 59 m. après midi. Temps assez beau pour la saison, puis venteux et nuageux.
		Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 12 h. et demi 10 m. paroîtra à 3 h. 3 quarts 1 m. La nuit qui sera de 7 heures	☽ Premier Quartier le 17 à 10 h. 14 m. du matin. Temps couvert et pluvieux suivi

19 Vendredi	S. Donat	1 quart 6 m. terminera le jour à 8 h. 1 quart. Le Soleil qui sera au 6 degré 48 m. de la Vierge et qui déclinera au nord de 4 degrez 46 m. se lèvera à 5 h. et demi 10 m. et se couchera à 6 h. 1 quart 3 m.
20 Samedi	*Vigile*	
21 *Dimanche*	*S. Mathieu*	
22 Lundi	S. Mauri	
23 Mardi	S. Lin pap.	
24 Mercredi	S. Gérard	
25 Jeudi	S. Firmin é.	
26 Vendredi	Ste Just.	
27 Samedi	S. C. et S. D.	Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 12 h. 4 m. paroîtra à 4 h. 6 m. La nuit qui sera de 7 heures 3 quarts 7 m. terminera le jour à 7 h. 3 quarts 12 m. Le Soleil qui sera au 26 degré 35 m. de la Vierge et qui déclinera au septentrion d'un degré 12 m. se lèvera à 5 h. 3 quarts 14 m. et se couchera à 6 h. 1 m.
28 *Dimanche*	S. Vinc.	
29 Lundi	*S. Michel*	
30 Mardi	S. Ilier.	

d'une plaisante sérénité, mais un peu froid.

● Pleine Lune le 25 à 10 h. 36 m. du matin.

Matinées sombres et brouillards épais qui seront dissipés par des vents froids.

OCTOBRE Ainsi nommé parce qu'en comptant par Mars il est le huitième.	Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Mercredi S. Remy 2 Jeudi S. Leger 3 Vendredi S. Ange G. 4 Samedi S. François 5 *Dimanche* S. Placide 6 Lundi S. Bruno 7 Mardi S. Marc. 8 Mercredi Ste Brigid. 9 Jeudi *S. Denis* 10 Vendredi S. Fr. Bor. 11 Samedi S. Nicaise 12 *Dimanche* S. Maxi. 13 Lundi S. Venant 14 Mardi S. Calixte 15 Mercredi Ste Therrèse 16 Jeudi S. Gal 17 Vendredi S. Florent 18 Samedi S. Luc é.	Le premier de ce mois, le jour qui sera de 7 h. 1 quart 1 min. paroistra à 4 h. 1 quart 12 m. La nuit qui sera de 12 heures et demi 1 m. terminera le jour à 7 h. et demi 4 m. Le Soleil qui sera au 27 degré des Balances et qui déclinera au midi de 3 degrez 12 m. se lèvera à 6 h. 1 quart 2 m. et se couchera à 5 h. et demi 13 m.	☾ Dernier Quartier le 3 à 10 h. 23 m. du matin. Continuation de brouillards et nuages, puis temps serain et agréable.
		☉ Nouvelle Lune le 10 à 2 h. 34 m. du matin. Augmentation de beau temps, mais froid et venteux, principalement les nuits.
	Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 10 h. 3 quarts 10 m. paroistra à 4 h. et demi 13 m. La nuit qui sera de 13 h. 6 m.	☽ Premier Quartier le 16 à 3 h. 40 m. du matin.

19 *Dimanche*	S. Pierre Al.	terminera le jour à 7 h. 1 quart 2 m. Le Soleil qui sera au 6 degré 22 m. des Balances et qui déclinera au midi de 6 degrez 42 m. se lèvera à 6 h. et demi 1 m. et se couchera à 5 h. 1 quart 13 m.
20 Lundi	S. Capr.	
21 Mardi	S. Hilar.	
22 Mercredi	S. Melon	
23 Jeudi	S. Cord.	
24 Vendredi	S. Magloire	
25 Samedi	S. Crespin	
26 *Dimanche*	S. Evor	
27 Lundi	*Vigile*	
28 Mardi	*S. Sim. S. I.*	Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 10 h. 1 quart 6 m. paroistra à 5 h. La nuit qui sera de 13 h. et demi 8 m. terminera le jour à 7 h. Le Soleil qui sera au 26 degré 20 m. des Balances et qui déclinera au midi de 10 degrez 26 m. se lèvera à 6 h. 3 quarts 4 m. et se couchera à 5 h. 10 m.
29 Mercredi	T. S. G.	
30 Jeudi	S. Serap.	
31 Vendredi	*Vigile*	

Temps couvert et obscur avec pluyes douces, par reprises suivies de sérénité.

● Pleine Lune le 25 à 4 h. 2 m. du matin.

Temps clair et sec, mais froid et venteux avec gelée blanche.

NOVEMBRE Encore par la raison qu'il est le neuvième de l'année martiale.		Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Samedi	*La Touss.*	Le premier de ce mois, le jour qui sera de 9 h. et demi 10 m. paroistra à 5 h. 7 m. La nuit qui sera de 14 h. 1 quart 6 m. terminera le jour à 6 h. et demi 12 m. Le Soleil qui sera au 8 degré 25 min. du Scorpion et qui déclinera au midi de 14 degrez 35 m. se lèvera à 7 h. 10 min. et se couchera à 5 h. 3 quarts 5 m.	☾ Dernier Quartier le 1er à 9 h. 4 m. du soir. Matinées froides et humides avec quelques brouillards qui se dissiperont de relevée.
2 *Dimanche*	S. Marcel		
3 Lundi	*Les Trépassez*		
4 Mardi	S. Char. B.		
5 Mercredi	S. Hubert		
6 Jeudi	S. Liénar		
7 Vendredi	S. Florent		
8 Samedi	S. God.		
9 *Dimanche*	S. Mathur.		☉ Nouvelle Lune le 8 à 46 m. après midi. Gelées blanches assez fortes avec quelques brouillards au matin qui seront bientôt dissipés.
10 Lundi	S. Mode		
11 Mardi	S. Martin		
12 Mercredi	S. Mart. p.		
13 Jeudi	S. René		
14 Vendredi	S. Brice		
15 Samedi	S. Euge	Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 9 h. 12 m. paroistra à 5 h. et demi. La nuit qui sera de 14 heures	☽ Premier Quartier le 16 à 6 h. 26 m. du soir.
16 *Dimanche*	S. Edmon.		
17 Lundi	S. Grég.		
18 Mardi	S. Odon.		

19	Mercredi	S. Elizabeth
20	Jeudi	S. Man.
21	Vendredi	Pres. N. D.
22	Samedi	Ste Cecile
23	*Dimanche*	S. Clément
24	Lundi	S. Chrys.
25	Mardi	Ste Cathe.
26	Mercredi	Ste G. Ar.
27	Jeudi	S. Severin
28	Vendredi	S. Sosthen.
29	Samedi	*Vigile*
30	*Dimanche*	*S. André l'Avent*

3 quarts 3 m. terminera le jour à 6 h. et demi.

Le Soleil qui sera au 17 degré 31 min. du Scorpion et qui déclinera au midi de 17 degrez 15 m. se lèvera à 7 h. 1 quart 9 m. et se couchera à 4 h. et demi 6 m.

Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 8 h. et demi 13 m. paroistra à 5 h. et demi 7 m.

La nuit qui sera de 15 heures 1 quart 3 m. terminera le jour à 9 h. 1 quart 4 m.

Le Soleil qui sera au 17 degré 40 min. du Scorpion et déclinera au midi de 19 degrez 46 m. se lèvera à 7 h. et demi et se couchera à 4 h. 1 quart 6 m.

Temps couvert et nuageux, puis serain avec augmentation de froidure.

● Pleine Lune le 23 à 7 h. 56 m. du soir.

Temps pluvieux et nuageux avec neiges fondues, après lesquelles le ciel s'éclaircira.

DÉCEMBRE Aussi parce qu'il est le dixième de l'année Martiale.	Le lever et le coucher du Soleil avec la durée des jours et des nuits.	Les Phases ou apparences de la Lune et la variation des dispositions de l'air.
1 Lundi S. Eloy 2 Mardi Ste Bibian. 3 Mercredi S. Franc. Xav. 4 Jeudi Ste Barbe 5 Vendredi S. Fabas 6 Samedi S. Nicolas 7 *Dimanche* S. Ambroi. 8 Lundi *Con. N. D.* 9 Mardi S. Nect. 10 Mercredi S. Merc. 11 Jeudi S. Damase 12 Vendredi S. Herm. 13 Samedi Ste Luce 14 *Dimanche* S. Tugd. 15 Lundi S. Eusèbe 16 Mardi S. Adon 17 Mercredi 4 *Temps* 18 Jeudi S. Gratien	Le premier de ce mois, le jour qui sera de 8 h. 1 quart 4 min. paroistra à 5 h. 3 quarts 6 m. La nuit qui sera de 15 h. et demi 7 min. terminera le jour à 6 h. 7 min. Le Soleil qui sera au 8 degré 52 m. du Sagittaire et qui déclinera au midi de 21 degrez 52 m. se lèvera à 7 h. 3 quarts 6 m. et se couchera à 4 h. 10 m.	☾ Dernier Quartier le 1er à 6 h. 53 m. du matin. Gelées blanches et brouillards, puis augmentation de froidure.
		☉ Nouvelle Lune le 8 à 1 h. du matin. Temps clair, mais froid, avec gelée assez forte et vents rudes.
	Le 10 de ce mois, le jour qui sera de 8 h. 10 m. paroistra à 5 h. 3 quarts 8 m. La nuit qui sera de 16 h. 10 m.	☽ Premier Quartier le 15 à 2 h. 50 m. après midi. Continuation de froidure avec apparence de neige qui se dissi-

19	Vendredi	S. Valent.
20	Samedi	S. Philo.
21	*Dimanche*	S. Thomas
22	Lundi	S. Zenon.
23	Mardi	Ste Vict.
24	Mercredi	*Vigile*
25	Jeudi	*Noël*
26	Vendredi	*S. Etienne*
27	Samedi	S. I. évang.
28	*Dimanche*	Les SS. Inn.
29	Lundi	S. Thom.
30	Mardi	Ste Sabe
31	Mercredi	S. Sylvestre

terminera le jour à 6 h. 6 min.

Le Soleil qui sera au 18 degré 2 m. du Sagittaire et qui déclinera au midi de 22 degrez 18 m. se lèvera à 7 h. 3 quarts 7 m. et se couchera à 4 h. 4 m.

Le 20 de ce mois, le jour qui sera de 8 h. 2 m. paroistra à 5 h. 3 quarts 12 m.

La nuit qui sera de 15 heures 3 quarts 13 m. terminera le jour à 6 h. 4 m.

Le Soleil qui sera au 28 degré 9 m. du Sagittaire et qui déclinera au midi de 23 degrez 29 m. se lèvera à 7 h. 3 quarts 13 m. et se couchera à 4 h. 2 m.

pera.

● Pleine lune le 23 à 2 h. 2 m. après midi.

Temps couvert et nuageux, puis neiges fondues et menues pluyes.

REMARQUES

SUR LA DURÉE DES JOURS ET DES NUITS.

Les supputations qu'on trouve dans le Calendrier sur la durée des jours et des nuits sembleroient contradictoires à quelques personnes si j'obmettois d'expliquer ici comment elles doivent être entendues : car par exemple, après avoir dit que le premier du mois de décembre le jour n'est que de 8 h. 1 quart 4 minuttes, je dis ensuite qu'il paroîtra à 5 h. 3 quarts 6 minuttes et qu'il ne sera terminé par la nuit qu'à 6 h. 7 minuttes ; ce qui suppose qu'il doit durer onze heures 20 m. Mais, pour ôter en cela toute l'ambiguité, il suffit de dire que la durée d'un jour artificiel proprement pris ne s'étend que depuis le lever jusqu'au coucher du soleil ; mais que le temps de la lumière, qui est aussi communément appellé jour, comprend tout l'espace qui est depuis la première apparence de clarté jusqu'à la nuit fermante.

ECLIPSES.

Quant la Lune dérobe à la terre la lumière du Soleil et lorsque la Terre ôte cette même lumière à la Lune, c'est ce qu'on nomme généralement éclipses, qui se fait par une interposition de l'un de ces deux corps entre l'autre et le Soleil.

Pour distinguer ces deux sortes d'eclipses par le nom, on appelle la première Eclipse de Soleil et la deuxième Eclipse de Lune.

Nous aurons cette année une Eclipse de Lune le 2 et une Eclipse de Soleil le 15 février, qui ne paroîtront pas ici, et une autre de Lune qui paroîtra le 28 juillet à 1 h. 33 minutes 54 secondes du matin [1].

1. On a pu remarquer que Blégny, dans son *Trésor des Almanachs*, ne s'est permis aucune prédiction, bien que ce fût de règle pour ces sortes de publications populaires. Képler lui-même ne s'en étoit pas abstenu pour les *Almanachs*, dont la vente étoit son plus sûr gagne-pain. L'astronome alors se faisoit astrologue : « Fille de l'Astronomie, disoit-il, l'Astrologie doit nourrir sa mère. » Au dernier siècle, les Académies pronostiquoient aussi ; celle de Berlin, par exemple, se faisoit avec ses prophéties un revenu dont elle finit par avoir honte. Elles furent supprimées de l'almanach qu'elle publioit. Il cessa de se vendre, et, l'an d'après, pour que l'Académie pût vivre, ses prédictions recommencèrent (Arago, *Astronomie populaire*, t. IV, p. 740). En France, c'est par ordre et au nom du Roi qu'elles durent disparoître. L'art. 26 de l'ordonnance d'Orléans, du mois de janvier 1560, les défendit indirectement, en exigeant le *visa* des évêques pour l'impression de tout almanach. L'art. 36 de l'ordonnance de Blois, du mois de mai 1579, fut plus formel. Il fit défense d'y insérer aucune prédiction sur les affaires politiques. Le 28 janvier 1638, autre ordonnance, signée de La Rochelle, qui confirme celle de Blois, et enfin, au mois de juillet 1682, édit de Louis XIV qui renouvelle à son tour l'ordonnance de La Rochelle, en ne permettant de mettre aux almanachs « autre chose que les lunaisons, éclipses et diverses dispositions et tempéraments de l'air et déréglements d'iceluy. » C'est du reste, les Lunaisons surtout, ce qui faisoit le fond des almanachs et servoit de motif aux images qu'on y voyoit sur le titre : « Imaginez-vous de voir, dit Sorel dans *Francion*, 1663, in-12, p. 254, ces preneurs de Lune qui sont en l'almanach de l'année passée, où les uns taschent de l'attraper avec des échelles qui s'alongent et s'accourcissent comme l'on veut, et les autres avec des crochets, des tenailles et des pincettes. » L'expression « prendre la lune avec les dents » doit être venue d'une de ces images. — Blégny, en supprimant toute prédiction de son *Trésor des Almanachs*, tel

FABRIQUE ET TARIF
DES NOUVELLES MONNOYES[1].

FABRIQUE.

Les Villes de l'obéissance du Roy où l'on bat Monnoye au nom et armes de Sa Majesté, sont Paris qui marque A, Rouen B, Saint-Lo C[2], Lion D, Tours E, Angers F, Poitiers G, Larochelle H, Limoges I, Bordeaux K, Bayonne L, Toulouse M, Montpellier N, Rion O, Dijon P, Narbonne Q[3], Villeneuve R[4], Troyes S[5],

qu'on vient de le lire, s'étoit conformé aux ordonnances. L'année d'auparavant il y avoit mis moins de prudence, et quelque avertissement lui avoit sans doute été donné. Dans ses *Observations et pronostications sur les apparences solaires et lunaires* pour chaque mois de l'année, il avoit dit, par exemple, sous le dernier quartier de la lune de janvier : « *Réconciliation entre deux fameux ennemis ;* » à la pleine lune de mars : « *Elévation surprenante,* » à la nouvelle lune d'avril : « Étranges événements ; » au dernier quartier de la lune de mai : « Trahison découverte ; » à la pleine lune de juillet : « Alliances considérables, » etc., etc. C'étoit aller trop loin et quelque peu enfreindre l'ordonnance de Blois, qui vouloit qu'un almanach dût s'en tenir à l'astrologie licite « sans y comprendre les prédictions concernant les Estats et personnes, les affaires publiques et particulières. »

1. Ce tarif, dont nous avons déjà parlé plus haut, p. 67, note 1, avoit été établi par un édit du mois de décembre 1689.

2. L'Hôtel des Monnoies de Saint-Lô fut un peu plus tard transféré à Caen avec la même marque.

3. Ce n'est plus à Narbonne, mais à Perpignan, qu'au XVIIIe siècle on frappa les monnoies à cette marque.

4. La Monnoie d'Orléans, rétablie par ordonnance d'octobre 1716, succéda à celle-ci, et les espèces y furent aussi marquées R.

5. Cette marque étoit celle de Reims. Troyes marquoit V.

Arras AR, Nantes T, Amiens X, Aix et Bourges Y, Grenoble Z, Marseille VG, Pau[1], Saint-Palais, Metz, Tournay, Bezançon[2], Lille L, Strasbourg, Chambéry, Reims, etc., dont on ne sait pas les marques.

TARIF.

Un louis d'or de la nouvelle Fabrique vaut douze livres dix sols.

2	25 ₶		18	225		
3	37	10	19	237	10	
4	50		20	250		
5	62	10	21	262	10	
6	75		22	275		
7	87	10	23	287	10	
8	100		24	300		
9	112	10	25	312	10	
10	125		26	325		
11	137	10	27	337	10	
12	150		28	350		
13	162	10	29	362	10	
14	175		30	375		
15	187	10	31	387	10	
16	200		32	400		
17	212	10	33	412	10	

1. La Monnoie de Pau avoit pour marque un M, et en outre un autre signe qui la rendit populaire sous le nom de *monnoie à la vache :* « J'ai vu avant la Révolution, dit Monteil, *Hist. des François des divers États*, in-18, t. V, note, p. 62, rechercher les monnoies frappées à Pau, au bas desquelles étoit empreinte l'effigie d'une vache. Le peuple disoit que ces pièces portoient bonheur. »

2. La marque de Besançon étoit CC, celle de Lille, non pas L, comme on le voit ici par erreur, mais W, et celle de Strasbourg BB.

34	425		72	900	
35	437	10	73	912	10
36	450		74	925	
37	462	10	75	937	10
38	475		76	950	
39	487	10	77	962	10
40	500		78	975	
41	512	10	79	987	10
42	525		80	1000	
43	537	10	81	1012	10
44	550		82	1025	
45	562	10	83	1037	10
46	575		84	1050	
47	587	10	85	1062	10
48	600		86	1075	
49	612	10	87	1087	10
50	625		88	1100	
51	637	10	89	1112	10
52	650		90	1125	
53	662	10	91	1137	10
54	675		92	1150	
55	687	10	93	1162	10
56	700		94	1175	
57	712	10	95	1187	10
58	725		96	1200	
59	737	10	97	1212	10
60	750		98	1225	
61	762	10	99	1232	10
62	775		100	1250	
63	787	10	101	1262	10
64	800		102	1275	
65	812	10	103	1287	10
66	825		104	1300	
67	837	10	105	1312	10
68	850		106	1325	
69	862	10	107	1337	10
70	875		108	1350	
71	887	10	109	1362	10

110	1375		300	3750
111	1387	10	400	5000
112	1400		500	6250
113	1412	10	600	7500
114	1425		700	8750
115	1437	10	800	10000
116	1450		900	11250
117	1462	10	1000	12500
118	1475		2000	25000
119	1487	10	3000	37500
120	1500		4000	50000
121	1512	10	5000	62500
122	1525		6000	75000
123	1537	10	7000	87500
124	1550		8000	100000
125	1562	10	9000	112500
150	1875		10000	125000
200	2500			

Pour évaluer les demi louis d'or on se servira du Tarif précédent en retranchant la moitié du nombre ; par exemple pour sçavoir ce que valent vingt demi louis d'or, il n'y a qu'à regarder ce que valent dix louis d'or, et lorsque le nombre sera non pair, par exemple 21, on prendra tout de même la valeur de dix louis d'or qui est 125 livres, et on y ajoutera 6 livres 5 sols qui est la valeur d'un demi louis retranché, en sorte qu'on sçaura tout d'un coup que 21 demi louis d'or valent 131 livres 5 sols.

Un écu de la nouvelle Fabrique vaut 3 livres 6 sols.

2	6#	12		5	16	10
3	9	18		6	19	16
4	13	4		7	23	2

8	26	8	46	151	16
9	29	14	47	155	2
10	33		48	158	8
11	36	6	49	161	14
12	39	12	50	165	
13	42	18	51	168	6
14	46	4	52	171	12
15	49	10	53	174	18
16	52	16	54	174	4
17	56	2	55	181	10
18	59	8	56	184	6
19	62	14	57	188	2
20	66		58	191	8
21	69	6	59	194	14
22	72	12	60	198	
23	75	18	61	201	6
24	79	4	62	204	12
25	82	10	63	207	18
26	85	16	64	211	4
27	89	2	65	214	10
28	92	8	66	217	16
29	95	14	67	221	2
30	99		68	224	8
31	102	6	69	227	14
32	105	12	70	231	
33	108	18	71	234	6
34	112	4	72	237	12
35	115	10	73	240	18
36	118	16	74	244	4
37	122	2	75	247	10
38	125	8	76	250	16
39	128	14	77	254	2
40	132		78	257	8
41	135	6	79	260	14
42	138	12	80	264	
43	141	18	81	267	6
44	145	4	82	270	12
45	148	10	83	273	18

84	277	4	200	660
85	280	10	300	990
86	283	16	400	1320
87	287	2	500	1650
88	290	8	600	1980
89	293	14	700	2310
90	297		800	2640
91	300	6	900	2970
92	303	12	1000	3300
93	306	18	2000	6600
94	310	4	3000	9900
95	313	10	4000	13200
96	316	16	5000	16500
97	320	2	6000	19800
98	323	8	7000	23100
99	326	14	8000	26400
100	330		9000	29700
125	412	10	10000	33000
150	495			

Pour évaluer les demis et les quarts d'écus blancs on fera ce qui a été dit de l'évaluation des demi louis d'or.

EXPOSITION ALPHABÉTIQUE

DU DÉPARTEMENT DES POSTES ET COURIERS POUR LES LIEUX ET VILLES DU ROYAUME ET DES PAÏS ÉTRANGERS.

A.

Amiens, *Tous les jours à midi.*
Abbeville.
Aire.
Amboise.
Ardre.
Armentières.
Arques.
Arras.
Argence.
Ablis [1].
Ath.

1. « Tous les jours à huit heures du soir. » Edit. 1691.

Avit.
Andely.
Aumalle.
Aumeillerault.
Auchy [1].
Angers, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Avranches [2].
Ancenies.
Aveton.
Argentan.
Auvray.
Alençon [3].
Aubigny, *Lundi, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Agde.
Aix.
Apt.
Allez.
Arles.
Aubusson.
Avignon.
Argenton, *Samedi à minuit.*
Alby.
Allec.
Arnac.
Argy.
Auch.
Aurillac.
Auxerre, *Dimanche, Mercredi, Vendredi et Samedi à minuit* [4].
Autun.
Arnay le Duc.
Avallon.
Auxonne.
Aurolle.
Argenteüille.
Ancy le Franc.
Azi sous Rougemont.
Anglure [5].
Ay.
Avesne, *Mardi, Jeudi et Samedi à midi.*
Arlon, *Dimanche, Mardi et Vendredi à 8 h. du soir.*
Alexandrie, *le Lundi au soir.*
Allemagne, *Lundi et Vendredi à midi.*
Angleterre, *le Mercredi et Samedi à midi.*
Auvergne, *Lundi, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Alsace, *Lundi et Mercredi au soir.*

B.

Bourdeaux, *Lundi, Mercredi et Vendredi à 10 heures du soir.*
Blaye.
Barbeneuve.
Barbézieux.
Bossay.
Boussay [6].
Bayonne.

1. A la suite on lit dans l'édit. précédente : « AUSBOURG, *le mardi à dix heures du soir.* Faut payer jusqu'à Rhinhausen. »
2. « Part les mercredis et samedis à midi. » Edit. 1691.
3. « Partira le mardi et vendredi par Rouen. » Edit. 1691.
4. « A midi. » Edit. 1691.
5. « Lundy, Mercredy et Samedy à midy. » Edit. 1691.
6. A la suite, dans l'édit. précédente : « BASLE, lundy, mercredy et samedy à huit heures du soir. »

Béarn.
Bapaume, *Tous les jours à midi.*
Beaumon le Roger.
Beauvais.
Bergues.
Bellemart.
Bernay.
Béthune.
Blois.
Boisgency.
Biche.
Boissy [1].
Brionne.
Bourg-Daulr.
Bourbourg.
Boulogne.
Boharde.
Brionne.
Bolbec.
Bouchain.
Breteuil.
Bourtroude.
Brie.
Bruges.
Bruxelles.
Brest, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Beaugé.
Bellesine.
Bonnestable.
Beaufort.
Blavet ou Fort-Louis.
Beaumont-le-Vicomte.
Bourg-en-Bresse, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*
Bellay.
Beaune.
Bussy.
Brion l'Archevêque [2].
Bourguil.
Bray sur Seine.
Bazoche.
Basson.
Bayeux, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Bourbonne.
Borbonne.
Bar sur Aube.
Barfleurs.
Briquebec.
Bourges, *Lundi, Mercredi et Vendredi à midi.*
Biarre.
Bourbon les Bains [3].
Bourbon l'Archambault.
Bancafort.
Brioude.
Bois droit.
Boynes et tout le Gatinois.
Beaucaire.
Béziers.
Bonny.
Bonneval, *le Dimanche à 8 h. du soir* [4].
Brou.
Besse.
Bastoigne.
Bezançon, *Lundi, Mardi à midi et Vendredi à minuit.*
Beffort.

1. A la suite, dans l'édit. précédente : « BEAUMONT-LE-VICOMTE, mercredi et samedi à 8 heures du soir. »
2. Dimanche, mercredi et vendredi à midi.
3. « Lundi, mercredi et vendredi à minuit. » Edit. 1691.
4. Dans l'édit. précédente deux autres départs le mercredi et vendredi, à cette même heure, sont indiqués.

Brives [1].
Bausançois.

C.

Caën, *Tous les jours à midi.*
Cambray.
Cagny.
Calais.
Chambort.
Châtres sous Monlery.
Charmont.
Crecy.
Cormicy.
Conche.
Coucy.
Chambrais.
Chaumont en Vexin.
Codebecq.
Cressenville en Auge.
Crève Cœur en Auge.
Clermont en Beauvoisis.
Commine.
Compiègne.
Cizé.
Corbie.
Creil.
Crespy en Valois.
Chartres [2], *à 8 h. du soir.*
Châlon sur Marne.
Chasteau Tierry.
Chaumusson.
Coutance, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Carentan.
Cressy.
Coulomniers.
Chasteau Porcien.
Chalme.
Chaumont.
Chasteau Vilain.
Condé sur Néreau.
Chauny.
Chastelleraux, *Lundi, Mercredi et Vendredi à 10 h. du soir.*
Cingé.
Coignac.
Caviegnac.
Charnizé.
Chaumuflay.
Chasteaudun, *même jour à 10 h.* [3]
Chasteau Landon.
Chastillon sur Loing.
Chastillon sur Loir.
Carpentras.
Clermont en Auvergne.
Cosne.
Chambon.
Chissy.
Chenerailles.
Corbeil.
Croc.
Cistaron.
Charleville.
Charly.
Chezy.
Claye.
Colmard.
Chasteau Salins.
Chinon, *Dimanche, Mardi et Jeudi à midi.*
Champigny.
Chastillon sur Seine, *Lundi à midi.*
Chasteau Regnaut, *le Dimanche.*
Chalmont.

1. « Le lundi à minuit. » Edit. 1691.
2. « Tous les jours. » Edit. 1691.
3. « Lundi, mercredi et vendredi à minuit. » Edit. 1691.

Clèves.
Courtenvaux sur Loir.
Chasteau du Loir.
Cousture.
Chasteau Gontier, *Mercredi et Samedi au soir.*
Conlie.
Coigny.
Craon.
Chantonnay.
Chateaulin.
Courville.
Carchiné.
Concarneau.
Corneré.
Cahors, *Samedi à minuit.*
Castres.
Chastelnau de Monratier.
Cominge.
Cressensac.
Courserans.
Chasteau Roux.
Chasteau Vieux.
Chamceaux, *Dimanche, Mercredi et Samedi à midi.*
Chablis [1].
Chalon sur Saone [2].
Champeaux.
Charolle.
Chamlay.
Champigny sur Yonne.
Chaumont.
Chastel Censoy.
Chevery.
Coulange.
Cisteaux.
Cussy les Forges.
Clamecy.
Courtenay.
Carcassonne, *Lundi par Bourdeaux* [3].
Constantinople, *Lundi au soir.*
Il faut payer le port jusqu'à Lion.
Chambéry.
Cazal, *Mercredi et Vendredi à minuit.*
Constat, *le Mercredi à* 10 *h. du soir.*
Il faut payer le port jusqu'au Rhin hausen.

D.

Diepe, *Tous les jours à midi.*
Dise.
Doüay.
Dammartin.
Doulens.
Dourlen.
Dosullé.
Dunkerque.
Dourdan, *Tous les jours à* 8 *h. du soir.*
Dreux.
Danville.
Dinant en Bretagne.
Durtat.
Douzenac, *le Samedi à minuit.*
Du Sault.

1. « Dimanche, mercredi, vendredi et samedi à midi. » Edit. 1691.
2. « Le dimanche, mercredi et vendredi à midi. » *Id.*
3. « *Samedi à minuit, le lundi* par Bordeaux. » Edit. 1691. — Quelques lignes plus loin, sous la même rubrique : « *partira encore le samedi* par Montpellier. »

Dun le Roy, *Lundi, Mercredi et Vendredi à midi.*
Digne.
Die.
Dijon, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*
Ducé.
Dannemoine.
Dieuse, *Lundi, Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Dormans.
Dame-Marie, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Doullevans.
Doucherie.
Dinan près Liège, *Mardi, Jeudi et Samedi à midi.*
Dol, *Mardi et Jeudi à midi, et le Vendredi à minuit.*

E.

Elbeuf, *Tous les jours à midi.*
Evreux.
Estampes.
Escoüis.
Eu.
Estrepagny.
Espernon, *Tous les jours à 8 h. du soir.*
Ecouché, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Essay.
Evron.
Ernée.
Embrières.
Entrame.
Embrun, *Lundi, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Edonne.
Evaux.
Escille.
Epinay [1], *Lundi, Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Epoisse, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*
Espagne, *Part tous les 15 jours à commencer le Lundi 9 janvier 1691.*

F.

Fougers, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Falayse.
Frenay.
Foulleroute.
Frecgefont, *le Samedi à minuit.*
Fribourg en Briscau, *Lundi, Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Farmontier, *Lundi, Mercredi et Samedi a midi.*
Fontenay [2].
Fontainebleau.
Ferre en Tartanois, *Tous les jours à 8 h. du soir.*
Fifine [3].
Flavigny, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Francfort, *Lundi et Mercredi à 10 h. du soir.*
Fribourg, *le Mardi et Jeudi à midi et le Vendredi à minuit.*
Fano, *le Lundi au soir.*
Ferrar.

1. Lisez « Epernay, » comme dans l'édit. précédente.
2. A la suite, dans l'édit. précédente : « FRÉJUS, lundi, mercredi et vendredi au soir. »
3. Lisez Fisme, comme dans l'édit. de 1691.

Final. Il faut payer le port jusqu'à Lion.
Flandres, *Tous les jours à midi.*
Fécamp.
Forges.
Furnes.
Fauville.
Francourville.

G.

Gaillon, *Tous les jours à midi.*
Gand.
Gisors.
Gournay.
Graveline.
Grandvillier.
Gué de Loré.
Guisnes.
Gaudelu, *Tous les jours à 8 h. du soir.*
Grenoble, *Lundi, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Grace.
Gueret.
Gaillac.
Gap.
Gien.
Guidgnant, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Goton [1].
Guibray.
Gaudene [2], *Samedi à minuit.*
Gautray, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Gandecey, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*
Gizy.
Genes, *le Lundi au soir.*
Grisons.
Il faut payer jusqu'à Lion.
Genève, *Mercredi et Vendredi à minuit.*
Gray, *Mardi et Jeudi à midi et le Vendredi à minuit.*

H.

Havre de Grâce, *Tous les jours à midi.*
Ham.
Harfleur.
Honfleur.
Hedain.
Hennebon, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Houdan.
Hambourg, *Lundi, Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Hagueneau.
Hunignen.
Haun, *Lundi, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Hénault, *Tous les jours à midi.*
Hollande, *Lundi et Vendredi à midi.*

I.

Ivetot, *Tous les jours à midi.*
Issoudun, *Lundi, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Issonne.
Iardage [3].
Joinville, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Joigny.

L.

La Pacaudière, *Lundi, Mer-*

1. Lisez Gorron, comme dans l'édit. précédente.
2. Lisez Grandève, comme dans l'autre édition.
3. Lisez Jarnage, comme dans l'édit. de 1691.

credi et Vendredi à minuit.
La Palisse.
Le Puis.
La Treille.
La Bussière.
La Charité.
La Chartre.
La Guierche.
Lodève.
Le Bourg Saint Andéol.
Lorette, *le Mercredi à minuit.*
Lionnois, *Partira tous les jours au soir à la réserve du Dimanche.*
Lion.
Lizieux, *Tous les jours à midi.*
L'Ausmône.
La Pomme d'or.
Les Andelis.
Lilsle bonne.
Louviers.
Luxembourg.
Lion Laforest.
Lonjumeau.
Linas.
Les 3 cheminées.
Lire.
Le Quesnoy.
Langez.
Laboüille.
Langelé.
Longchamps.
Luzarche.
L'ilsle en Flandre.
Landau.
Laon, *Tous les jours à 8 h. du soir.*
Lagny.
Limours.
Louvois.
Lizi.
La Ferté Milon.
Lahais Dupuis, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
La Fère.
La Chapelle.
Lilleul.
Langres.
La Ferté Gaucher.
Le Sommevoir.
La Flèche, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
La Loupe.
La Ferté Vidame.
Lavalle.
Latugé.
La Gravelle.
La Siay [1].
Lamçalle [2].
La Ferté Bernard.
Leigle.
La Queue.
L'Isle de Rez.
Luçon.
De Luce [3].
La Ferté Senneterre, *Samedi à minuit.*
La Bastide.
L'Eaigne Brion [4].
Le Blanc en Berry.
La Barriolé.
Limoges.
Lombez.
Leschezeaux.
Ligny, *Lundi, Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*

1. Lisez Lassay, comme dans l'éd. de 1691.
2. Lisez Lamballe. *Id.*
3. Lisez Le Lude. *Id.*
4. Lisez L'Epine-Brion. *Id.*

Luneville.
La petite Pierre.
La Ferté sous Joüard.
Liège, *Le Mardi, Jeudi et Samedi à midi.*
Landrecy.
Ligny le Chatelet, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*
Le Chatelet.
La Ville neuve.
Lezinne.
La Forteresse.
Limeil.
La Chartre.
Laverdon.
La Rochelle, *Lundi, Mercredi et Vendredi à 10 h. du soir.*
La Merci-Dieu.
La Réolle.
La Grolle.
Lorson.
La Monière [1].
La Ménardie [2].
La Haïs.
La Roche Pezé [3].
Le Bouché.
Loche.
L'Isle d'Olleron.
Lignevil.
Libourne.
L'Estang.
L'isle Bouchard, *Dimanche, Mardi et Jeudi à midi.*
Loudun.
Les trois volets.
La Balüe, *Mercredi et Jeudi* [4] *à midi.*
Ligourne, *le Lundi au soir.*
Lucques.
Il faut payer jusqu'à Lion.
Leon.

M.

Mante, *Tous les jours à midi.*
Magny.
Meulan.
Menat.
Montreüil.
Monbuisson.
Mondidier.
Montvilliers.
Monl'hery.
Montreüil.
Mormant.
Menin.
Mons.
Meaux, *Tous les jours à 8 h. du soir.*
Maintenon.
Marseille [5], *Mercredi et Vendredi à minuit.*
Maringue.
Mande.
Mussilac.
Monaco.
Montpellier.
Montargis.
Mont Luçon.
Moulins.
Moulin en Gellebert.
Mondoubleau, *Dimanche, Mardi et Jeudi à midi.*

1. Lisez La Morinière, comme dans l'édit. de 1691.
2. La Menardière. *Id.*
3. La Roche-Pozé. *Id.*
4. « Samedi. » Edit. 1691.
5. « Lundi. » Edit. 1691.

Mantoit [1].
Marçon.
Mussi Levesque, *Mercredi et Vendredi à minuit.*
Mont Belliard, *Mardi et Jeudi à midi, et le Vendredi à minuit.*
Malicorne, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Mayne.
Mayene.
Mamers.
Mesle sur Sarre.
Mortagne.
Morlais.
Montfort la Maury.
Montaigu en Poitou.
Magnac, *le Samedi à minuit* [2].
Mirepois.
Morterolle [3].
Macon, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*
Moret.
Melun.
Montereau.
Monbart.
Monceny.
Michery.
Moutier St Jean.
Marsal, *Lundi, Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Mets.
Montmirel.
Moyenvic [4].
Montreüil, *Dimanche, Jeudi et Vendredi à minuit.*
Marche.
Montauban, *Samedi à minuit et le Lundi par Bourdeaux.*
Mastricht, *Mardi, Jeudi et Samedi à midi.*
Milan, *le Vendredi au soir.*
Modenne.
Mortain, *Mercredi et Samedi.*
Montrichart, *Lundi, Mercredi et Vendredi au soir.*
Marigny.
Matizé.
Mezier.
Montebourg, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Monmorel.
Melleray.
Mantoue, *Lundi au soir.*
Montmeillan.
Malte.
Il faut payer jusqu'à Lion.
Mayence, *Lundi et Mercredi à 10 h. du soir.*

N.

Noyon, *Tous les jours à midi.*
Nangi.
Neufbourg.
Nanteüil.
Neuf Chastel.
Nogent.
Narbonne, *Lundi, Mercredi et Vendredi à 10 h. du soir.*
Nismes.
Neumours.

1. Lisez « Montoir, » comme dans l'édit. 1691.
2. « A midi. » Edit. 1691.
3. Lisez « Monterolle. » *Id.*
4. « Dimanche, mardi et jeudi à midi, et le vendredi à minuit. » Edit. 1691.

Neuvy.
Nevers.
Nice.
Niort.
Nanteuil.
Neulabé.
Nantes, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Nogent-le-Rotrou.
Nancy, *Lundi, Mercredi et Samedi à 10 h.*
Noyers, *Dimanche, Mercredi et Vendredi*[1] *à midi.*
Nuis.
Nogent-le-Roy, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à 8 h. du soir.*
Naple, *Lundi au soir.*
Il faut payer[2] jusqu'à Lion.
Neuf Chastel en Franche Comté, *Mardi et Jeudi à midi et Vendredi à minuit.*

O.

Orléans, *Tous les jours à midi.*
Orbec.
Oudena de.
Ourque
Ozulé.
Orchie.
Ousson, *Lundi, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Orange.
Olleron en Bearn, *Samedi à minuit.*

P.

Pontoise, *Tous les jours à midi.*
Ponteau de Mer.
Pont Levesque.
Pont Sainte Mayence.
Pont de L'arche.
Pont sur Seine.
Pont Amousson.
Provins.
Pequigny.
Pierre Bussière, *Samedi à* minuit.
Pamiers.
Payrac.
Pont Orson, *Mercredi et Samedi à midi.*
Poitiers, *Lundi, Mercredi et Vendredi au soir.*
Perpignan.
Preully.
Poné.
Perigueux.
Peau en Bearn.
Petit Pecigny.
Panze le Viel.
Pougues.
Pont S. Esprit.
Pouilly.
Pont S. Jean Dandelis, *Mercredi au soir*[3].
Peinchebray.
Poul, *Mercredi, Vendredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Parcé.
Pont du Cé.
Ponance.
Ploërmel.

1. « Samedi. » Edit. 1691.
2. « Le port. » Edit. 1691.
3. « Mercredi et samedi à dix heures du soir. » Edit. 1691.

Pont Labé.
Pré en Parhaveron.
Précy sous Tille, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*
Pont Devaux.
Pont sur Yonne.
Pontigny.
Plessy Praslin.
Passy.
Peronne, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Periers.
Parmes, *Vendredi*[1] *à midi.*
Pavie.
Plaisance.
Padoue, *Mercredi au soir.*
Pignerol, *Mercredi et Vendredi à midi.*
Philippeville, *Mercredi, Jeudi et Samedi à midi.*
Petiviers.
Phalsbourg, *Lundi, Mercredi*[2] *à 8 h. du soir.*
Pontarlié, *Mardi et Jeudi à midi et Vendredi à minuit.*

Q.

Quimpercorentin, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Quimperlé.
Quintin.

R.

Rion, *Lundi, Mercredi*[3] *et Samedi à midi.*
Roanne.
Riez.
Rome, *Lundi au soir.*
Rinhausen, *Lundi et Mercredi à 10 h. du soir.*
Ratisbonne, *Mercredi à 10 h. du soir.*
Il faut payer le port jusqu'au Rhinhausen.
Rouen, *Tous les jours à midi.*
Richelieu, *Dimanche, Mardi et Jeudi à midi.*
Reims, *Tous les jours à 8 h.*
Rambouillet.
Rodez, *le samedi à minuit.*
Rieux.
Razez.
Romorantin.
Rhetel, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Rebais.
Rocroy.
Roye.
Rozoy.
Riblemont.
Renne, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Rubay.
Rospordin.
Remiremont, *Lundi, Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Rozières.
Ris.
Rochefort. *Dimanche, Mardi et Vendredi à 8 h. du soir.*
Ravier, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*

S.

Senlis, *Tous les jours à midi.*
Saint Paul en Artois.

1. « Au soir. » Edit. 1691.
2. « Et samedi. » Edit. 1691.
3. « Et vendredi à minuit. » Edit. 1691.

Steignevil.
St Quentin.
Saint Omer.
Saint Ore.
Saint Pierre sur Dive.
Saint Silvain.
Saint Saën.
Sainte Barbe en Auge.
Saint Valery en Caux.
Saint Martin du Port.
Saint Venant.
Saint Evrol.
Saint Clair, *Tous les jours à 8 h.*
Saint Arnoul.
Soissons.
Saint Germain en Laye, *Lundi, Mercredi et Vendredi à 10 h.*
Saint Mexans.
Saint Severe.
Saint Ciran en Brenne.
Saint Cibardeau.
Saint Flavien.
Saint Lo, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Saint Sauveur le Vicomte.
Ste Mère Eglise.
St Pierre Eglise.
St Dizier.
Sezanne.
Sables d'Olonne, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Sablé.
St Servant.
St Malo.
St Brieux.
Scés.
Sillé.
Ste Suzanne.
St Benoist, *le Samedi à minuit.*
Sarlac.
Souflac.
St Antonin.
St Papoul.
Sedan, *Lundi, Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Sarlouis.
Schelestat.
St Diez.
St Nicolas.
St Aubin.
Sarbourg, *Tous les jours à midi à la réserve du Jeudi.*
Saverne.
Strasbourg.
Saint Viet, *Dimanche, Mardi et Jeudi à midi* [1].
Saumur, *Dimanche, Mardi et Jeudi à midi.*
Sainte Reine, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*
Saint Seine.
Semur.
St Florentin.
St Brice.
Seignelay.
Sens.
Sergines.
Savigny sur Bray, *Mercredi et Samedi à midi.*
Saint Hilaire du Argolt.
Ste Menehout, *Le Dimanche, Mardi et Vendredi à 8 h. du soir.*
Spire, *Lundi et Mercredi à 10 h. du soir.*
Salins, *Mardi et Jeudi à midi et le Vendredi à minuit.*
Soleurre.

1. « A huit heures du soir. » Edit. 1691.

Saint-Firmin, *Lundi, Mercredi et Vendredi à midi.*
St Brisson.
St Fargeau.
Sully.
St Amand.
St Pierre le Moutier.
St Flour.
St Géran.
St Fourcain [1].
St Germain Lepinasse.
St Simphorien.
St Etienne en Forest.
St Papoul trois Châteaux.
St Bonnets.
St Cous.
St Hipolyte.
St Jean de Maurienne.
Senez.
St Calais, *Dimanche, Mardi et Jeudi à 8 h.*
St Christophle.
Suisse, *Lundi et Mercredi au soir.*

T.

Tours, *Tous les jours à midi.*
Troyes.
Tilliers.
Tournay.
Trappe, *Tous les jours à 8 h. du soir.*
Toulouse, *le Samedi à minuit et le Lundi par Bourdeaux.*
Turbes [2], *le Samedi à minuit.*
Tonnerre, *Dimanche, Mercredi, Vendredi et Samedi à midi.*
Thionville, *Lundi à 8 h. du soir, Mercredi et Samedi à midi.*
Tournon, *Lundi, Mercredi et Vendredi à 10 heures du soir.*
Toullon sur Arroux, *Dimanche et Vendredi à midi.*
Tournus.
Tamlay.
Tannay.
Toussi.
Theil.
Thorigny, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Tissy.
Tournant.
Tirol, *le Mercredi à 10 h. du soir.*
Il faut payer le port des lettres jusqu'à Rinhausen.
Tiers, *Lundi, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Toulon.
Tarrare.
Turin, *Lundi et Mercredi à minuit.*
Trente.
Touars, *Dimanche, Mardi et Jeudi à midi.*

V.

Ville Franche en Bajollois, *Dimanche, Mercredi et Vendredi à midi.*

1. Lisez « Saint Pourçain, » comme dans l'édit. de 1691.
2. « Tulle. » Edit. 1691.

Verdun sur Saone.
Vettamon [1].
Vezelay.
Villecien.
Ville Vallier.
Viteaux.
Villefranche.
Villeneuve la Gularde [2].
Ville Chasson.
Valleri.
Valence.
Ville neuve St Georges.
Vienne en Daufiné, *Lundi, Mercredi et Vendredi à minuit.*
Varenne.
Valt Sainte.
Vierson.
Vivier en Vivarés.
Usez.
Vence.
Uriel.
Uraison.
Valence.
Valencienne, *Tous les jours à midi.*
Vernon.
Verbrie.
Vallemont.
Vic.
Vétheuil.
Villers Cotterest, *Tous les soirs à 8 h.*
Versailles.
Vernain.
Vannes, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Vitré.
Vassé.
Villaine.
Verneuil au Berch [3].
Vabres, *le Samedi à minuit.*
Userche.
Verdun, *Dimanche, Mardi et Vendredi à 10 h. du soir.*
Vandôme, *Dimanche, Mardi et Jeudi à 8 h. du soir.*
Ville au Clerc.
Voil [4], *Lundi, Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*
Vertus.
Vitry.
Valogne, *Lundi, Mercredi et Samedi à midi.*
Virre.
Ville Dieu.
Vendeuvres.
Vassy.
Villenauxe.
Venise, *Mercredi à minuit.*
Véronne.
Vicence.
Verseilles, *le Vendredi au soir.*
Vienne, *Mercredi à 10 h. du soir.*
Ulm.
Il faut payer le port jusqu'au Rhinhausen.
Vesoul, *Mardi, Jeudi à midi et Vendredi à minuit.*

1. « Vermanton. » Edit. 1691.
2. Lisez « Ville neuve la Guiarde, » comme dans l'édit. 1691.
3. « Verneuil en Perche. » Edit. 1691.
4. « Void. » Edit. 1691.

X.
Xainte, *Mercredi et Samedi à 8 h. du soir.*

Y.
Ypre, *Tous les jours à midi.*
Yzeures, *Lundi, Mercredi et Samedi au soir.*

Yelme.
Ysigny, *Mercredi et Samedi à midi.*

Z.
Zélande, *Lundi et Vendredi à midi*[1].

Les Couriers pour la Cour partiront tous les jours à 8 h. du soir, lorsqu'elle sera à Versailles, Saint-Germain ou Fontainebleau. Le Bureau est rue de la Limace et rue des Déchargeurs[2].

Le Public sera averti de bien faire écrire le dessus des Lettres et Paquets, s'en trouvant souvent pour des lieux hors de la route des postes qui ne sont pas connus, ce qui est cause de la perte d'iceux ; et pour y remédier, ceux qui écriront ci-après, soit dans les bourgs, villages ou chasteaux, écriront sur leurs lettres la Ville de la route des Postes qui en peut être la plus proche, avec le nom de la Province.

Et pour plus de commodité, il y a présentement six boëtes où l'on va tous les jours lever les lettres précisément à midi et à 8 h. du soir en hiver et en esté à 9 si exactement que lesdites

1. « Le Bureau d'Angleterre est présentement à la grande Poste. » Edit. 1691.

2. « Le Bureau général, où se distribuent les lettres qui sont envoyées à Paris des Provinces et païs étrangers, est dans la rue des Bourdonnois, où étoit autrefois l'hôtel de Villeroy. Et pour envoyer les lettres dans les mêmes lieux le Bureau général est dans la rue de la Limace, près la même rue des Bourdonnois. » *Id.* — C'est Pagot, fermier des Postes, qui les avoit établies dans l'hôtel de Villeroy, dont il étoit propriétaire, depuis 1652. L'hôtel avoit une porte rue des Bourdonnois et une autre rue de la Limace.

heures du soir passées, les Lettres survenues demeureront pour les Ordinaires suivans : sçavoir une en la rue St Jacques au coin de la rue du Plâtre vis-à-vis la vieille Poste [1]. Une au milieu de la place Maubert vis à vis la Fontaine, à l'image St François. Une au fauxbourg St Germain au coin du Jeu de Paulme de Metz [2]. Une ruë St Martin, au coin de la ruë aux Ours. Et une rue St Antoine vis-à-vis l'Ours, devant la rue Geoffroy Lasnier au petit Louvre couronné.

On avertit aussi le public de payer le port des Lettres que l'on écrit des Provinces par de là Paris, faute de quoy les Lettres ne seront pas tenues.

1. Sur le plan Gomboust, feuille V, la poste est indiquée rue St-Jacques, à l'endroit marqué ici. Il étoit naturel qu'elle eût été d'abord située au quartier de l'Université, puisqu'elle en avoit dépendu dans l'origine, lorsque le service des Messagers, qui mettoient les écoliers de Paris en communication avec leurs parents de province ou de l'étranger, étoit le seul établissement de ce genre qui existât.

2. Ce « jeu de Metz, » comme on l'appeloit le plus ordinairement et dont nous avons déjà plus d'une fois rencontré le nom, devoit se trouver rue Mazarine, où les principaux jeux de paume s'étoient groupés. C'est l'un d'eux qui servit, comme on sait, de premier théâtre à Molière. Quelques-uns existoient encore sous la Restauration. — Auprès du « Jeu de Metz » étoit un hôtel garni du même nom, où mourut la femme de La Calprenède, le 14 mars 1668.

ÉTAT

DES PLUS CONSIDÉRABLES FOIRES DU ROYAUME.

En Janvier.

Il y a Foire à Lyon le lendemain des Rois qui dure jusqu'au 26 [1].

A Laon le premier Lundi d'après le jour de l'an [2].

A Saint Nicolas en Lorraine le septième [3].

A Joigny le douzième [4].

A Provins, il y a marché franc tous les samedis.

En Février.

A Paris, la Foire St Germain le troisième [5].

A Roüen le même jour.

Le Pardon St Denis le jour St Mathias.

A Montargis, le Lundi de devant les jours gras [6].

1. Cette foire n'existe plus. Elle est remplacée par la foire d'hiver qui dure du 1er au 10 décembre.

2. Cette foire n'a pas été supprimée.

3. Il n'y a plus à Saint-Nicolas-du-Port que deux foires, celles des derniers vendredis de mars et de septembre.

4. C'est le 2 janvier que cette foire se tient à présent.

5. « Elle commence le 3 février, dit Piganiol, t. I, p. 158, et ne doit durer que quinze jours ; mais elle se continue par permission du Roi jusqu'au dimanche de la Passion. Cette prorogation est accordée en faveur des valets de pied du Roi, auxquels les marchands donnent une gratification pour cela. » La foire St-Germain fut supprimée à la Révolution. Le marché du même nom est bâti sur une partie de son emplacement.

6. Cette foire se tient maintenant le jeudi qui précède le jeudi gras.

A Ste Menehould, le jour de la Chaire St-Pierre [1].

A Montferrant, le Lundi de devant le Carême [2].

A Langres, le quinzième et dure huit jours [3].

En Mars.

A Senlis, le 1er lundi de Carême.

A Gien sur Loire, le second Lundi de Carême [4].

A Rheims, le premier Jeudi d'après Pâques [5].

A Francfort le même jour.

En Avril.

A Lyon le lendemain de la *Quasimodo*.

A Clermont en Auvergne, le Jeudi Saint [6].

A Chaumont en Bassigny, le lendemain des Fêtes de Pâques [7].

A Troyes en Champagne, le dernier Avril.

1. Elle se tient encore le même jour.

2. On sait que la ville de Montferrand fut annexée en 1731 à celle de Clermont qui en prit le nom de Clermont-Ferrand. La foire n'en subsista pas moins. Elle se tient aujourd'hui le vendredi avant le carême ; elle dure trois jours.

3. Cette foire se tient encore à la même époque.

4. Elle existe toujours.

5. C'est maintenant le premier mardi après Pâques qu'elle se tient. Elle dure huit jours.

6. Elle se tient à présent le mardi saint.

7. C'est avant et non après Pâques qu'elle se tient maintenant. Son jour est l'avant-dernier samedi qui précède le samedi saint.

En May.

A Creusi le Chastel proche Tonnerre, le premier et dure 8 jours [1].

A Senlis, le deuxième [2].

A Fontenay en Brie, le premier jour.

A Clermont en Auvergne, le neuvième [3].

A Chartre, Foire franche le onzième [4].

A Niort le sixième [5].

A Meaux à la My-May [6].

A Fontainebleau le lendemain de la Trinité [7].

En Juin.

A Abbeville le deuxième.

A St Denis le Lundi d'après la St Barnabé [8].

A Rouen le lendemain de la Pentecôte [9].

A Fontenay en Poitou, le jour de la St Jean Baptiste [10].

1. La foire de Cruzy-le-Châtel commence toujours le 1er mai.

2. Elle commence maintenant le 25 avril. Sa durée est de 9 jours.

3. Elle se tient à la même date et dure 9 jours.

4. C'est une foire de 10 jours, qui commence encore à la même époque.

5. Elle se tient aujourd'hui le 7.

6. Elle existe encore et dure trois jours, les 15, 16 et 17 mai.

7. Foire de trois jours, dont l'époque est restée la même.

8. Cette foire se tient à présent le jour même de la Saint-Barnabé qui est le 11 juin.

9. On a maintenant avancé cette foire qui dure quinze jours. Elle commence la veille de l'Ascension.

10. C'est le lendemain de la Saint-Jean qu'elle commence maintenant. Sa durée est de deux jours, le 25 et le 26 juin.

A Senlis, Foire franche le premier Lundi d'après la St Jean.

A Bourges le dix neuvième et dure 8 jours [1].

En Juillet.

A Fontenay en Brie, Foire franche le deuxième [2].

A Lion, le quatrième, et finit le dix-neuvième [3].

A la Royale en Bretagne, le cinq et dure 8 jours.

A Rheims le Lundi d'avant la Magdeleine.

A Montargis [4] et à Espernay le même jour [5].

En Aoust.

A Fontenoy en Poitou, le premier jour du mois, Foire franche à l'abbaye de Jarcy [6].

A Lion le quatrième et finit le vingt troisième.

A Clermont en Auvergne, le sixième [7].

A Paris, la Foire St Laurent, le sixième et dure le reste du mois [8].

1. Cette foire n'a plus que deux jours : les 20 et 21 juin.
2. Elle se tient encore le même jour.
3. C'est à présent la foire de la Pentecôte. Elle ne dure plus que trois jours.
4. C'est la foire du 20 juillet, veille de la Madeleine, qui existe encore.
5. L'époque de cette foire n'a pas été changée.
6. Cette foire de deux jours commence maintenant le 2 août.
7. Cette foire a été reportée au 15 août.
8. C'est le 10, jour de la fête du Saint, et non le 6 août, que la foire Saint-Laurent commençait, pour durer jusqu'au

A Chartre, Foire franche le 14 [1].

A Guibray, le Lundi de la My-Aoust, et dure huit jours [2].

A Creusi le Chastel proche Tonnerre le dix-septième [3].

En Septembre.

A Vitry le François, le premier jour [4].

A Toul en Lorraine le sixième [5].

A Seez le Jeudi d'après la Nativité Notre Dame.

A Provins, à l'exaltation Ste Croix jusqu'à la fin du mois.

A Espernay, le même jour [6].

A Blangy [7] en Brie, le jour de St Mathieu apôtre.

7 septembre. Les prêtres et missionnaires de Saint-Lazarre, dont le couvent étoit voisin du préau où elle se tenoit, l'avoient fait établir pour bénéficier des droits à percevoir. En 1705, ces droits devinrent plus considérables, lorsqu'ils eurent obtenu que la foire ne commenceroit plus le 10 août, mais le 24 juillet, et dureroit jusqu'à la Saint-Michel, c'est-à-dire jusqu'au 29 septembre : « Elle est, dit Piganiol, t. I, p. 158, de même que celle de Saint-Germain, franche pour toutes sortes de marchands et de marchandises. »

1. Elle a été reportée au 24 du même mois et dure trois jours.

2. C'est la fameuse foire qui se tient encore à Falaise, dans le faubourg de Guibray. Elle dure maintenant quinze jours. Comme on y achète beaucoup de cadeaux, le mot *guibrée*, dans le patois d'Alençon, signifie présent.

3. Elle se tient à présent le 7 septembre.

4. Elle existe encore.

5. On l'a avancée de trois jours maintenant.

6. Ce jour est le 15 septembre. C'est encore celui de la foire d'Epernay.

7. Lisez « Blandy. » La foire s'y tient encore le même jour 21 septembre.

En Octobre.

A Rheims, le premier jour.

A St Denis en France le dixième jour.

A Sens le dix septième.

A Rouen, le vingt troisième [1].

A Senlis, Foire franche, le Jeudi d'après St Luc.

A Châlons en Champagne, le Vendredi d'après St Denis [2].

A Fontenay en Brie, Foire franche le Samedi de devant la Toussaint [3].

En Novembre.

A Troye le deuxième.

A Lion le quatrième.

A Meaux le jour de la St Martin [4].

A Châlons en Champagne, le Vendredi d'après St Martin [5].

A Clermont en Auvergne le onzième.

A Fontainebleau, le lendemain de la Ste Catherine [6].

1. Elle commence encore le même jour et en dure quinze.

2. Cette foire de huit jours existe encore, mais a été reportée du vendredi au samedi d'après la Saint-Denis, c'est-à-dire au 18 octobre.

3. Elle se tient à présent le 12 octobre.

4. C'est une foire de trois jours qui existe encore.

5. Elle a été reportée au samedi ; elle dure trois jours.

6. Cette foire de trois jours se tient encore à la même date : les 26, 27 et 28 novembre.

A Creusi le Chastel, le jour de St André[1] et dure 8 jours.

En Décembre.

A Vitry le François le premier[2].
A Niort, le lendemain de la St André[3].
A Vinacour près Amiens, le même jour.
A St Nicolas en Lorraine le sixième.
A Poitiers le même jour.
A Bourges le vingt septième[4].
A Chablis, le dernier jour[5].

1. C'est-à-dire le 30 novembre. Elle se tient à présent le jour suivant.
2. Elle se tient encore le même jour.
3. C'est le jour même de la Saint-André, 30 novembre, qu'elle se tient aujourd'hui.
4. Elle commence à présent le 24 et dure vingt jours.
5. La date n'en a pas été changée.

APPENDICE

LISTE

DE MESSIEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE[1]

en Ianvier 1676[2].

LE ROY, Protecteur.

Messieurs

1635. Henry-Louis Habert, sieur de MONTMOR, doyen des Maistres des Requestes, rue *S. Avoye*[3].

1. Ces Listes se publièrent d'abord en une brochure in-4°, comme la première qui va suivre ; puis sous forme de placard in-folio, dont un exemplaire étoit affiché dans la salle du Louvre, où Colbert avoit permis, en 1673, que l'Académie s'installât, lorsqu'après la mort du chancelier Séguier elle eut quitté son hôtel, avec le roi pour nouveau protecteur.

2. Ce n'est qu'à partir de 1711 que l'*Almanach Royal* publia les noms et les adresses des Académiciens du moment d'après ces Listes, qui sont devenues très rares. Les deux que nous donnons, à la suite l'une de l'autre, sont les seules que nous connaissions.

3. Il étoit de l'Académie depuis sa fondation, comme l'indique la date de 1635, qui précède ici son nom. Il se tenoit chez lui des conférences, mais de philosophie et de physique. Gassendi fut quelques années son hôte, à l'époque

Iean DES-MARESTS, cy-devant Controlleur General de l'Extraordinaire des Guerres, *à la Place Royale*[1].

1639. François ESPRIT, advocat en Parlement[2].

1640. Olivier PATRV, advocat en Parlement[3],

où Chapelle, Molière et Bernier suivoient ses leçons. Son hôtel, autrefois magnifique, « ædes renidentes, » comme dit Sorbière, existe encore dans la partie de la rue du Temple qui s'est substituée à la rue Sainte-Avoie. Il mourut le 21 janvier 1679. L'abbé de Lavau fut son successeur à l'Académie. Quelques-unes des premières séances, avant qu'elle eût un établissement fixe, s'étoient tenues chez Montmor. — Son fauteuil, le 40e, est occupé par M. Cuvillier-Fleury, selon le *Dictionn. histor. de la France*, par M. Lud. Lalanne, que nous prenons pour guide.

1. Desmarests Saint-Sorlin, factotum poétique de Richelieu, pour lequel il fit *Mirame*, et qui l'avoit mis, des premiers, de son Académie. Il mourut cette année 1676, le 28 octobre, et eut J. J. de Mesmes pour successeur. On lui devoit l'inscription de la statue de Louis XIII élevée dans la place Royale, où il logeoit. Il avoit auparavant habité l'hôtel Pelvé, qu'il avoit fait rebâtir, car il se mêloit d'architecture, au coin des rues de Thiron et du Roi de Sicile. Il y avoit été, dans les premiers temps, un des hôtes de l'Académie encore sans asile. — Son fauteuil, le 39e, est occupé par M. de Champagny.

2. Son prénom étoit Jacques, et non François; Pellisson (*Hist. de l'Acad. françoise*, édit. Ch. Livet, I, p. 288) le fait non pas avocat, mais conseiller du roi. On a de lui: *Paraphrase de quelques psaumes*, dont l'édition, imprimée toute en italiques, est rare. Il fut très goûté chez La Rochefoucauld, chez Mme de Sablé et chez le chancelier Séguier, qui contribua beaucoup à le faire recevoir de l'Académie à la place de Philippe Habert (V. *Regist.* du 14 fév. 1639). Si son adresse n'est pas donnée ici, c'est qu'à la suite du prince de Conti il s'étoit retiré à Béziers, où il mourut le 6 juillet 1678. L'archevêque de Rouen, Colbert, lui succéda. — Son fauteuil, le 3e, est échu à M. Jules Sandeau.

3. On sait trop la réputation qu'il se fit au barreau de Paris pour que nous devions y insister. Il avoit succédé, comme académicien, à Porchères d'Arbaud. Il mourut le

proche le Puy-l'Hermite[1], *faubourg S. Marcel.*

1643. Claude Bazin, sieur de BEZONS, conseiller d'Estat[2], *près les Capucins du Marais*[3].

1647. Pierre CORNEILLE, cy-devant Advocat General à la Table de Marbre de Normandie, *rue de Clery*[4].

16 janvier 1681 et fut remplacé par le président Potier de Novion. — Son fauteuil, le 6e, est aujourd'hui celui de M. le duc de Noailles.

1. Ce puits, qui se trouvoit au carrefour formé par les rues de l'Épée de bois, Gracieuse et Françoise, finit par donner son nom à cette dernière. Patru logeoit encore auprès lorsqu'il mourut. (Jal, *Dict. critique*, p. 945.) Richelet parle ainsi de sa maison : « Patru se retira dans le plus beau quartier du faubourg Saint-Marcel, en une petite maison assez agréable, qui avoit un jardin, une basse-cour et toutes les commoditez des charmants réduits de la campagne. » *Les plus belles Lettres françoises*, édit. de 1708, in-12, 1re part., p. 57.

2. Il avoit été avocat général au grand Conseil, et s'y étoit fait, « parlant éloquemment et fortement en toutes rencontres, » comme dit Chapelain, les seuls titres qu'il eût à être de l'Académie. Il y remplaça Séguier en 1643, et, lorsqu'il mourut, le 20 mars 1684, à 67 ans, il eut Boileau pour successeur. — Son fauteuil, le 7e, est occupé par M. Émile Augier.

3. Leur couvent, construit en 1622 et supprimé en 1790, se trouvoit à l'angle des rues d'Orléans et du Perche, où l'église, bâtie sur l'emplacement d'un jeu de paume, existe encore sous l'invocation de saint François d'Assise.

4. Nous nous contenterons de dire que P. Corneille ne fut pas de l'Académie tant que vécut Richelieu, qui lui gardoit rancune du *Cid*. Six places s'étoient successivement trouvées vacantes : il ne lui en laissa prendre aucune, sous prétexte qu'il habitoit Rouen. A ce compte, Esprit, qui habitoit beaucoup plus loin, à Béziers, auroit dû encore en être moins, et il en fut pourtant. En 1647 seulement, sous Mazarin, Corneille fut élu à la place de Maynard. — Nous ne dirons rien sur l'adresse qui lui est donnée ici : *rue de Cléry*. Nous en avons parlé longuement, à propos de son

1649. François de MEZERAY, conseiller du Roy, Historiographe de France[1], *rue Mont-Orgueil, vis-à-vis la rüe Beaurepaire*[2].

1650. Jean DOVJAT, Docteur Regent, et premier Professeur du Roy en Droit Canon, Conseiller et Historiographe de Sa Majesté[3], *rue St Iean de Beauvais*[4].

1651. François CHARPENTIER[5], *rue de la Verrerie*[6].

dernier logis rue d'Argenteuil, dans notre *Histoire de la Butte des Moulins*, p. 263. — Par le plus ingénieux et le plus sensé des hasards, il se trouve qu'aujourd'hui le fauteuil de P. Corneille, le 9e de l'Académie, est celui de M. Victor Hugo.

1. On auroit dû ajouter — mais ce n'étoit pas l'usage — *secrétaire perpétuel*. Il l'étoit alors depuis un an, à la place de Conrart. Comme académicien, il avoit succédé à Voiture en 1649, et il fut remplacé lui-même, en 1685, par l'avocat Barbier d'Aucourt. — Son fauteuil, le 12e, est occupé par M. Jules Favre.

2. Son testament, signé le 11 juillet 1683, est daté de cette adresse, mais avec la simple indication : « rue Montorgueil. »

3. Il avoit succédé au continuateur de l'*Astrée*, Baro, dont, par la date donnée ici pour l'entrée de Doujat à l'Académie, on connoît approximativement l'époque de la mort, restée autrement assez problématique. (Pellisson, *Hist. de l'Acad. franç.*, édit. Livet, t. I, p. 238.) Doujat eut pour successeur l'abbé Renaudot, en 1689. — Son fauteuil, le 15e, vient d'échoir à M. Henri Martin, par suite de la mort de M. Thiers.

4. Son titre de professeur en droit canon lui permettoit d'y habiter les *Ecoles de droit*, dont la principale entrée étoit dans cette rue. V. plus haut, t. I, p. 33.

5. C'est surtout comme traducteur qu'on le reçut, en 1651, de l'Académie ; il travailla aussi à la rédaction des *Voyages* de Chardin. — Il occupoit le 16e fauteuil, où il avoit remplacé J. Baudoin, et que l'évêque de Senlis, Chamillard, eut après lui, en 1702. C'est aujourd'hui celui de M. le duc de Broglie.

6. Il avoit d'abord habité près du Louvre une maison,

François TALLEMANT, conseiller du Roy, et Premier Aumosnier de Madame, abbé de Val-Chrestien, et prieur de S. Irenée, *rue Sainte-Anne, proche celle de la Sourdière*[1].

1652. Armand de Cambout, duc de COASLIN, Pair de France, Lieutenant General pour le Roy en Basse-Bretagne, Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere, *rue des Deux-Portes, près de la rue Mont-Orgueil*[2].

1653. Paul PELLISSON Fontanier, conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des Requestes ordinaire de son Hostel[3],

dont il étoit le propriétaire, mais qu'il avoit dû quitter. Le roi se l'étant réservé « pour le grand dessein du Louvre, » Charpentier n'avoit pas eu le droit d'y faire les réparations nécessaires, et c'est pour n'y pas être écrasé sous les ruines que force lui avoit été d'en partir avec tous ses locataires.

1. Frère cadet de Tallemant des Réaux. Il est fameux par le vers que sa traduction de Plutarque lui valut de la part de Boileau, et auquel un académicien du même nom et de la même famille, l'abbé Paul Tallemant, qu'on trouvera plus loin, riposta par une lettre très digne, très spirituelle, mais trop peu connue. Elle se trouve dans l'édit. du Racine in-8° de 1768, t. VII, p. 254. Il avoit succédé, en 1669, à J. de Montreuil, et il eut pour successeur, en 1693, Simon de Laloubère. — Son fauteuil, le 13e, est aujourd'hui celui de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

2. Petit-fils de Séguier par sa mère, il avoit été, lorsqu'il remplaça L'Estoille, en 1652, académicien de naissance pour ainsi dire. Son fils et son petit-fils, qui, l'un après l'autre, lui succédèrent, le furent de même. Chapelain, lui cherchant des titres, ne trouva qu'une harangue « courte et bonne » qu'il avoit faite, comme président, aux États de Bretagne : « Du reste, ajoute-t-il, il se pique plus de guerre que d'écriture. » — Son fauteuil, le 17e, est occupé par M. Hippolyte Taine.

3. On connoît assez Pellisson pour que nous n'ayons pas

maison abbatiale de S. Germain des Prez[1].

1654. Paul-Philippes de CHAVMONT, Evesque de Dax[2].

1656. Charles COTIN, abbé de Mont-Fronchel, chanoine de Bayeux, *rüe Simon-le-Franc*[3].

1657. César d'ESTRÉES[4], Cardinal Evesque et Duc

à parler de lui. Il ajoutoit à son nom celui de Fontanier, qui étoit celui de sa mère, pour se distinguer de son frère aîné Georges. Il avoit en 1653 remplacé Porchères Laugier, et il eut en 1693 Fénelon pour successeur. — Son fauteuil, le 20e, est maintenant celui de M. Dufaure.

1. C'est comme administrateur de l'économat de l'abbaye qu'il habitoit « cette maison abbatiale, » dont on peut voir encore la façade presque intacte au bout de la rue Furstemberg. V. plus haut, t. I, p. 23.

2. On disoit alors plus communément évêque d'Acqs. Cet évêché de Dax fut supprimé en 1802. Chaumont l'occupa de 1671 à 1684, puis s'en démit. Etoit-ce pour être plus assidu à l'Académie? Il y avoit, en 1654, remplacé Sérizay, et le président Cousin l'y remplaça en 1697 : « La nécessité de ses fonctions, dit-il de son prédécesseur, le priva pendant quelque temps des avantages de votre société. » Son fauteuil, le 18e, est occupé par M. le comte de Falloux.

3. Une des plus fameuses victimes de Boileau et de Molière. L'abbé d'Olivet croyoit qu'il n'avoit été qu'un an chanoine de Bayeux : nommé en 1650, il auroit l'année d'après, « ne voulant pas résider à Bayeux, » résigné son canonicat. On voit que c'est une erreur puisque, seize ans après, notre liste le lui attribue encore. Cotin avait, en 1655, succédé à Habert de Cérizy; en janvier 1682, il eut l'abbé de Dangeau pour successeur. — Son fauteuil, le 21e, est aujourd'hui celui de M. Charles Blanc.

4. Il n'eut de titres à l'Académie que comme homme d'État. Il en fut pendant cinquante-six ans : depuis 1658, époque où il succéda à Du Ryer, jusqu'en 1714. Son neveu le maréchal d'Estrées le remplaça. C'est au cardinal d'Estrées que l'Académie française dut ses fauteuils, dont un existe encore chez M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel.

de Laon, Pair de France, *rüe Barbeth*[1].

1658. Iean-Iacques Renoüard, sieur de VILLAYER, Conseiller d'Estat ordinaire[2], *rüe Chapon*.

1661. Iacques CASSAIGNE, Docteur en Theologie, Prieur de S. Estienne, *rüe d'Orléans*[3].

1662. Antoine FVRETIERE, abbé de Chalivoy et Prieur de Chuisnes, *rüe de Savoye*[4].

Iean Regnaud de SEGRAIS[5], *rüe de Vaugirard, vers le Calvaire*[6].

(V. notre *Histoire du Louvre* dans *Paris à travers les âges*.) — Il occupoit le 18e, échu aujourd'hui à M. V. Sardou.

1. Lisez Barbette. L'hôtel d'Estrées, qui fut depuis l'hôtel de Corberon, puis une succursale de l'école de Saint-Denis, s'y trouvoit à l'extrémité à gauche, du côté de la rue des Trois-Pavillons. On l'a démoli sous le second empire.

2. Il avoit remplacé Servien, et il eut pour successeur Fontenelle, en 1691. Il n'étoit pas conseiller d'état ordinaire, comme il est dit ici, mais par semestre. — Son fauteuil, le 22e, est occupé par M. Caro.

3. C'est le prédicateur dont s'est tant moqué Boileau. N'ayant guère que vingt-sept ans, il avoit, au commencement de 1662, succédé à Saint-Amant. Il mourut en 1679, et fut remplacé par M. de Crécy. L'évêque de Luçon, Nic. Colbert, lui avoit délégué sa charge de gardien de la Bibliothèque du roi. — Il occupoit le 24e fauteuil, celui de M. d'Haussonville aujourd'hui.

4. Il avoit, en 1662, succédé à Boissat. La fameuse affaire du *Dictionnaire*, qu'il recommençoit sur un plan nouveau, pendant que l'Académie, privilégiée pour ce travail, le continuoit sans s'être assez tôt défiée de ce que nous appellerions une concurrence déloyale, le fit exclure le 27 janvier 1685. On ne lui donna toutefois un successeur qu'à sa mort, en 1688; ce fut La Chapelle. — Son fauteuil, le 25e, est occupé par M. X. Marmier.

5. Successeur de Boisrobert, en 1662, il fut remplacé en 1701 par Campistron. — Son fauteuil, le 26e, est occupé par M. de Viel-Castel.

6. Il y logeoit chez Mme de La Fayette, qui l'avoit recueilli lorsqu'il eut quitté le Luxembourg, où il étoit gen-

Michel le CLERC, advocat en Parlement, *Place Royale*[1].

1663. François de Beauvilliers, duc de SAINT-AGNAN, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Gouverneur du Havre de Grace, chevalier des Ordres de Sa Majesté[2], *près de la Grande Escurie*[3].

1665. Roger de Rabutin, comte de BUSSY, Lieutenant General des Armées du Roy[4].

Iacques TESTU, abbé de Belval[5], *à la Place Royale*[6].

tilhomme de Mademoiselle, et qui le fit travailler à son roman de *Zayde*. Le couvent du Calvaire n'existe plus depuis 1790. L'église, après avoir servi de remise, a été absorbée par le palais du Sénat. Le cloître est devenu une serre.

1. Il n'est plus connu que par l'épigramme que fit Racine contre son *Iphigénie*, tragédie à laquelle Boyer, qu'on trouvera plus loin, collabora. Le Clerc avoit, en 1662, remplacé Priezac, et il eut pour successeur Toureil, en 1692. — Son fauteuil, le 5e, est aujourd'hui celui du savant chimiste, M. J. B. Dumas.

2. Reçu en 1663 à la place de La Mesnardière, il fut, en 1697, remplacé par l'abbé de Choisy. En qualité de bel esprit de la cour, il protégeoit volontiers ceux de la ville. Molière entre autres s'en étoit bien trouvé. — Son fauteuil étoit le 11e, occupé maintenant par M. Littré.

3. Il logeoit au pavillon Marsan, près duquel la grande écurie s'étendoit jusqu'aux environs de la rue Saint-Honoré.

4. Il avoit en 1665 succédé à Perrot d'Ablancourt, et il eut pour successeur, en 1693, Paul Bignon. Disgracié, comme on sait, pour son *Histoire amoureuse des Gaules*, il habitoit sa terre de Chaseu en Bourgogne. — Son fauteuil, le 2e, est à présent celui de M. Mignet.

5. Bautru de Serrant l'avoit précédé sur le fauteuil qu'il occupoit, et le marquis de Saint-Aulaire l'y remplaça en 1706. — C'est le 27e, que la mort de M. de Sacy vient de laisser vacant.

6. La duchesse de Richelieu, qui l'avoit en grande amitié,

1666. Paul TALLEMANT, Prieur de S. Albin, *rüe de Clery*[1].

Claude BOYER[2], *rüe de Clery*[3].

Iean-Baptiste COLBERT, conseiller du Roy en tous ses Conseils, secretaire d'Estat, Grand Tresorier des Ordres du Roy, Controlleur General des Finances, Surintendant et Ordonnateur General des Bastiments du Roy, Arts et Manufactures de France[4], *rüe neuve des Petits Champs*[5].

l'y logeoit dans son hôtel.

1. C'est lui dont nous avons cité plus haut, à propos de son parent François Tallemant, une si verte réplique à Boileau. Successeur de Gombaud, en 1666, à vingt-trois ans, il fut remplacé en 1712 par Danchet. — Son fauteuil, le 29e, est vacant en ce moment par suite de la mort de M. Saint-René Taillandier.

2. Autre victime de Boileau et de Racine. Il avoit eu pour prédécesseur Giry, en 1665, et il eut pour successeur l'abbé Genest, en 1698. Il étoit du Languedoc comme Leclerc, avec lequel il collaboroit non-seulement pour des tragédies, mais aussi pour des lettres politiques sur les affaires du temps, qui les firent plus d'une fois inquiéter (*Corresp. administ. de Louis XIV*, t. II, p. 555). — Le fauteuil de Claude Boyer, le 28e, est occupé par M. D. Nisard.

3. Paul Tallemant, qui l'avoit défendu, en même temps que son parent, dans la lettre que nous rappelions tout à l'heure, l'avoit en grande estime et le logeoit chez lui, rue de Cléry : « Vous sçavez, dit-il à Boileau, qu'il a toujours demeuré et est mort dans notre maison, maison assez aimée des gens de lettres. »

4. C'est le grand ministre qui, par conséquent, n'aura pas beaucoup à nous occuper ici. L'Académie l'avoit reçu, en 1660, à la place de Silhon. Il n'y vint guère, aimant mieux, à l'occasion, faire venir les académiciens chez lui, à Sceaux (*Mercure*, oct. 1677). Il eut, en 1684, La Fontaine pour successeur. — Son fauteuil, le 30e, est aujourd'hui celui de M. Duvergier de Hauranne.

5. Son hôtel y est remplacé par deux passages, dont

1667. Philippes de Courcillon marquis de DANGEAV, Gouverneur de Touraine, et Colonel du Regiment d'Infanterie du Roy[1], *rüe S. Honoré*[2].

1670. François Seraphin REGNIER des Marais[3], Prieur commendataire de Grandmont[4], Academicien de la Crusca[5], *à l'Hostel de Crequy*[6].

Pierre Cureau de la CHAMBRE, Docteur en Theologie[7], Curé de S. Barthelemy[8].

l'un en a pris le nom de « passage Colbert. »

1. L'auteur du fameux *Journal* du grand règne. Il était de l'Académie depuis longtemps lorsqu'il le commença. Sa réception, comme successeur de Scudéry, date, comme on le voit ici, de 1667; lorsqu'il mourut, en 1720, cédant la place au duc de Richelieu, il étoit doyen. — Son fauteuil, le 14e, est aujourd'hui celui de M. Camille Doucet.

2. Il y logeoit dans la partie qui dépendoit de Saint-Eustache. C'est en effet à cette église qu'il s'étoit marié le 7 mai 1670. Il eut plus tard son hôtel à la place Royale.

3. Il étoit académicien depuis six ans, ayant été élu en 1670 pour le fauteuil laissé vacant par Cureau de la Chambre. Il fut nommé en 1684 sécrétaire perpétuel, à la place de Mézeray, et mourut en 1713. La Monnoie lui succéda. V. plus bas, p. 301. — Son fauteuil, le 31e, est occupé par M. Ernest Legouvé.

4. Le roi lui avoit donné ce riche prieuré, lorsqu'il ne demandoit qu'une pension, et c'est ainsi qu'il fut abbé sans l'avoir voulu, mais sans le regretter.

5. Il avoit, dit-on, plus de talent en italien qu'en françois : « S'il réussit, écrit d'Alembert, à faire passer un de ses sonnets pour être de Pétrarque, il n'eût pas fait passer ses vers françois sous le nom d'un grand poète. » *Éloges des Académiciens*, t. III, p. 205.

6. Le duc de Créqui, dont il avoit été le secrétaire pendant son ambassade à Rome, le logeoit chez lui. Son hôtel, auparavant hôtel Mazarin, se trouvoit, quai Malaquais, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par une partie de l'école des Beaux-Arts. Il a été démoli en avril 1845.

7. Son père, médecin célèbre, avoit été de l'Académie.

Philippes QVINAVLT, auditeur des Comptes[1], *rüe neuve S. Médéric*[2].

1671. François de HARLAY de Chanvallon, archevesque de Paris, duc et Pair de France, etc.[3].

1672. I. Benigne BOSSVET, Evesque de Condom, Precepteur de Monseigneur le Dauphin[4].

Charles PERRAVLT, Controlleur General

C'est ce qui lui en ouvrit les portes en 1669, à la mort de Racan. La Bruyère lui succéda en 1693. — Il occupoit le 14e fauteuil, celui de M. Auguste Barbier aujourd'hui.

8. Il y fut d'un zèle de charité admirable. Pendant le rude hiver de 1693, il vendit tout pour secourir ses paroissiens décimés par le froid et la contagion : « Il ne lui restoit plus, dit l'abbé d'Olivet, qu'à donner sa vie. » La contagion la lui prit. Il mourut le 15 avril suivant.

1. L'auteur bien connu des opéras que la dévotion lui fit renier à la fin de sa vie. Son mariage avec la riche veuve Mme Bonnet, qui lui apporta cent mille écus, lui avoit permis d'acheter une charge d'auditeur des comptes.

2. Il étoit né rue Grenelle-St-Honoré où, comme on sait, son père étoit boulanger. Il se maria rue de la Grande-Truanderie, logea quelque temps où nous le voyons ici, rue Neuve-Saint-Merry, et s'établit enfin à l'île Saint-Louis où il mourut en 1688. Fr. de Caillières lui succéda à l'Académie, où il avoit lui-même remplacé Salomon en 1670. — Son fauteuil, qui porte le n° 1, est aujourd'hui occupé par M. Ernest Renan.

3. Fait académicien en 1671, il avoit eu pour prédécesseur Hardouin de Péréfixe, comme lui archevêque de Paris. Son successeur fut le savant Dacier, en 1691. — Il occupoit le 19e fauteuil, celui de M. John Lemoine aujourd'hui.

4. Il ne fut de l'Académie, à quarante-cinq ans, que lorsque sa nomination comme précepteur du Dauphin lui permit de quitter Condom, et d'habiter Versailles. Successeur de Hay de Chambon, en 1672, il fut remplacé en 1704 par le cardinal de Polignac. — Son fauteuil, le 33e, est occupé par M. Camille Rousset.

des Bastiments du Roy[1], *rüe Neuve des bons Enfans*[2].

1673. Esprit FLECHIER, abbé de Severin[3], *rüe S. Thomas à l'hostel de Rambouillet*[4].

Iean RACINE[5], Trésorier de France à Moulins[6], *à l'Hostel des Ursins*[7].

1. C'est l'auteur des *Contes des fées*. La protection de Colbert le fit entrer en 1671 à l'Académie où il avoit eu Fr. de Montigny pour prédécesseur. Le cardinal de Rohan lui succéda en 1704. Il occupoit le 24e fauteuil, celui de M. Mézières en ce moment.

2. Il y logeoit dans les dépendances du Palais-Royal, qu'il quitta, lorsque Colbert l'eut disgracié, pour aller habiter une maison à lui dans le faubourg Saint-Jacques.

3. Il eut pour prédécesseur Godeau, qu'il remplaça en 1673 ; et pour successeur H. de Nesmond, en 1710. L'abbaye de Séverin n'étoit pas son seul bénéfice, il eut aussi celle de Baignes, et le prieuré de Peyrat. — Son fauteuil, le 34e, est occupé par M. V. de Laprade.

4. Il y logeoit chez Montausier, qui se l'étoit attaché comme « homme de lettres. » Il y étoit déjà venu auparavant du temps de Mme de Rambouillet, la célèbre Arthénice ; et c'est comme hôte du *Salon bleu*, où il étoit connu sous le nom de Damon, qu'il avoit pu si bien dire, en 1671, dans l'oraison funèbre de Julie d'Angennes, duchesse de Montausier : « Souvenez-vous de ces cabinets que l'on regarde encore avec tant de vénération, où l'esprit se purifioit... où se rendoient tant de personnes de qualité et de mérite. »

5. Lorsqu'il fut nommé en 1673 à la place de La Mothe Le Vayer, il étoit au plus fort de ses succès de théâtre. Valincourt, qui avoit été de ses meilleurs amis, lui succéda en 1699. — Son fauteuil est le 4e, le même qui est occupé maintenant par M. Octave Feuillet.

6. On ne sait pas au juste à quelle date Racine eut cette charge, qui fut pour lui la plus absolue des sinécures. On le dispensa même, comme académicien et historiographe du roi, d'en aller prendre possession. (*Lettres* de Colbert, t. V, p. 524.)

7. Il y logeoit déjà en 1668, quand furent joués *les Plaideurs*. V. plus haut, t. I, p. 95, note, et *Hist. de l'Acadé-*

Iean GALLOIS, abbé de S. Martin de Cores[1], *rüe Vivien*[2].

1674. Isaac de BENSERADE[3], *au Palais Royal*[4].

Pierre Daniel HVET, Sous-Precepteur de

mie, édit. Ch. Livet, t. II, p. 333. Quand il se maria, le 1er juin 1677, il y logeoit encore, car il est donné sur l'acte comme habitant la paroisse Saint-Landry, qui étoit celle de l'hôtel des Ursins. Il alla demeurer peu après rue Saint-André-des-Arts, au coin de la rue de l'Éperon.

1. Académicien, comme Perrault, de la façon de Colbert, il fut élu, en 1673, à la place de Bourzeis ; l'abbé Mongin lui succéda en 1708. L'abbaye de Saint-Martin des Cores, dont il étoit pourvu, se trouvoit au diocèse d'Autun. On a vu plus haut, t. I, p. 142, note, qu'il avoit travaillé au *Journal des savants*. Ajoutons qu'il aida au rétablissement de l'Académie des sciences, dont il fut dès lors le secrétaire. — Son fauteuil à l'Académie françoise étoit le 35e, occupé aujourd'hui par M. Gaston Boissier.

2. Premier nom de la rue Vivienne, qui le devoit à Louis Vivien, seigneur de la Grange-Batelière, dont *la censive* s'étendoit jusque-là. L'abbé Gallois y logeoit dans une dépendance de l'hôtel Colbert, pour laquelle la rue qui mit en communication les rues Vivien et de Richelieu fut percée peu après, derrière l'hôtel Mazarin, devenu hôtel de Nevers : « On va faire, lisons-nous sous la date du 13 avril 1682, dans les *Lettres hist. et anecd.* ms. de la Biblioth. nat., une nouvelle rue auprès de la maison de M. Colbert et derrière l'hôtel de Nevers, qui portera le nom de : *La rue Colbert*. »

3. Il avoit succédé à Chapelain, en 1674, et eut pour successeur Pavillon, en 1691. Il occupoit le 37e fauteuil, qui est à présent celui de M. Émile Ollivier.

4. Il y mourut le 20 oct. 1691. Il avoit d'abord habité au quartier des Écoles, dans la rue Fromentelle ; puis, vers 1651, rue des Bons-Enfants, chez Mme de La Roche-Guyon qui l'aimoit fort; ensuite aux Tuileries, comme le prouvent ses vers : *Plaintes du cheval Pégase aux chevaux de la petite écurie qui le veulent desloger de son galetas des Tuileries;* et enfin au Palais-Royal, qu'il ne quittoit, l'été, que pour sa maison d'Arcueil, dont Adam Parelle a dessiné et gravé « le berceau de feuillage. »

Monseigneur le Dauphin[1], *rüe neuve des Petits Champs*[2].

1675. Toussaints ROSE, secretaire du Cabinet, *à l'Hostel de Fleury, rue des Bourdonnois*[3].

Geraud de CORDEMOY, lecteur de Monseigneur le Dauphin, *rüe Beaubourg*[4].

[Chez Pierre LE PETIT, imprimeur ordinaire du Roy et de l'Académie, *rue Saint Jacques*, à la Croix d'or[5].]

1. Il avoit remplacé Gomberville en 1674, et le fut lui-même par Boivin en 1721. Nous le retrouverons sur la liste suivante. — Son fauteuil, le 36e, est aujourd'hui celui de Mgr le duc d'Aumale.

2. Il y logeoit chez un charpentier, vis-à-vis le marché aux chevaux. (V. notre *Hist. de la butte des Moulins*, p. 104.)

3. C'est lui qui avoit « la plume, » et qui devoit imiter, comme tel, l'écriture du roi à s'y méprendre. Ses fonctions consistoient ainsi à faire légalement des faux. Il avoit succédé à Conrart en 1675, et il fut remplacé par Sacy en 1701. — Il occupoit le 38e fauteuil, occupé maintenant par M. A. Dumas fils.

4. Il avoit remplacé Ballesdens en 1675, et il le fut en 1685 par Bergeret. V. sur ses ouvrages, t. I, p. 189, 203. — Son fauteuil, le 10e, est occupé par M. Jules Simon.

5. Dans la parodie paraphrasée en vers, que fit Benserade, en 1684, de la *Liste de messieurs de l'Académie* pour cette année-là, pièce des plus curieuses, citée par d'Olivet, mais publiée seulement de nos jours par le journal *l'Intermédiaire*, 15 juin 1864, p. 110, on trouve à la fin cette mention sur l'Imprimeur des Quarante :

Le Petit, leur imprimeur,
Triste, est de mauvaise humeur
Contre *le Dictionnaire*,
Qui, ne s'en émouvant pas,
Suit toujours du même pas,
Et va son train ordinaire.

Le Petit mourut en 1687, Coignard le remplaça. *V.* plus haut, t. I, p. 189.

LISTE[1]

DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE.

LE ROY, *protecteur*.

(1705.)

Messieurs

1656. CESAR, cardinal D'ESTRÉES[2], commandeur de l'ordre du St Esprit, doyen de l'Académie françoise[3], à l'abbaye de S. Germain des Prez[4].

1. Cette liste est imprimée sur un placard in-fol. à deux colonnes. V. plus haut, p. 275.

2. V. la liste précédente, p. 280-281.

3. D'Alembert dit de l'Académie, à propos du cardinal d'Estrées : « Elle eut le bonheur de le posséder près de soixante ans, et de le voir longtemps à sa tête en qualité de doyen ; et quand elle le perdit, elle le pleura comme si elle venoit à peine de l'acquérir. » *Hist. des membres de l'Acad. franç. morts depuis* 1700, etc., t. III, p. 316.

4. Louis XIV lui avoit donné ce magnifique bénéfice lorsque les intrigues de la princesse des Ursins l'eurent forcé de quitter l'ambassade d'Espagne. Il mourut à l'abbaye. C'est à sa tolérance que les petits théâtres et les bateleurs

1665. Jacques TESTU, abbé de Belval, et prieur de St Denys de la Chartre, *rue des Lions*[1].

1666. Paul TALLEMANT, intendant des devises et inscriptions des Edifices royaux[2], prieur d'Ambierle et de Saint Albin[3], *rue Ste Anne*.

1667. Philippe DE COURCILLON, marquis de Dangeau, gouverneur de Touraine, conseiller d'Estat ordinaire, et grand maistre des Ordres royaux et militaires de Nostre-Dame du Mont Carmel et de St Lazarre de Jérusalem, chevalier des Ordres du Roy, chevalier d'honneur de Madame la duchesse de Bourgogne[4], *place Royale*[5].

avoient dû de pouvoir s'établir sur le préau de la foire Saint-Germain, tant qu'elle duroit. Il les avoit même soutenus contre les comédiens qui, s'autorisant de leur privilège, vouloient les faire déguerpir. (L'abbé de la Tour, *Réflexions morales... sur le théâtre*, 1762, in-12, t. I, p. 35-36.)

1. V. la liste précédente, p. 282.

2. Il étoit, sous ce titre, qu'il devoit à Colbert, secrétaire de l'Académie des inscriptions.

3. C'est encore à Colbert qu'il devoit ces bénéfices « assez considérables, » dit d'Alembert.

4. V. la liste précédente, p. 284.

5. Il y avoit acheté le pavillon que l'intendant général des postes, M. de Nouveau, avoit fait décorer par Le Brun et Le Sueur. Celui-ci avoit peint deux tableaux et deux plafonds, l'autre un plafond. (*Mém. inéd. sur l'Acad. de peinture*, t. I, p. 12 et 158.) La perspective peinte sur un des murs du jardin étoit de Jacques Rousseau, à qui l'on ne l'avoit pas payée moins de 4000 liv. en 1679. (Mariette, *Abecedario*, t. V, p. 53.) Lorsque Monseigneur venoit à Paris, il descendoit volontiers à la place Royale, chez Dangeau. V. le *Journal* de celui-ci, t. II, p. 308.

1670. François Séraphin RÉGNIER DESMARETS, abbé de Saint Laon de Thouars, prieur de Grand-Mont près Chinon, académicien de la Crusca, et Secrétaire perpétuel de l'Académie françoise. *A l'Hostel de Créquy sur le quay Malaquest*[1].

1673. Esprit FLÉCHIER[2], Evesque de Nismes[3].

Jean GALLOYS, ancien abbé de St Martin de Cores[4], *rue Fromentelle derrière le Collège Royal*[5].

1674. Pierre Daniel HUET[6], ancien Evesque d'Avranches[7], *à la Maison professe des Jésuites, rue St Antoine*[8].

1. V. la liste précédente, p. 284, et plus bas, p. 301.
2. V. la liste précédente, p. 286.
3. Après avoir été pendant deux ans évêque de Lavaur, le roi l'avoit nommé à l'évêché de Nîmes, poste difficile depuis la révocation de l'Édit, mais qui le fut moins lorsque Fléchier eut consenti au démembrement qui permit la création d'un évêché dans les Cévennes, celui d'Alais.
4. V. la liste précédente, p. 287.
5. C'étoit bien loin de la rue Vivien, où nous l'avons vu en 1676; mais après la mort de Colbert, devenu professeur de grec, puis inspecteur au collège Royal, il avoit dû déménager jusque là. Il y mourut le 19 avril 1707, à soixante-quinze ans.
6. V. la liste précédente, p. 287.
7. Nommé à l'évêché de Soissons, en 1685, il l'échangea avec M. de Sillery pour celui d'Avranches, dont il se démit après l'avoir occupé dix ans.
8. En 1691, il leur avoit légué sa bibliothèque et s'étoit ainsi créé des droits à devenir leur hôte. Malheureusement, le don qu'il leur avoit fait fut détruit en grande partie deux ans après, lorsqu'il étoit encore à Avranches, par l'écroulement de la maison qu'il louoit à Paris depuis douze ans, pour que sa bibliothèque y fût en dépôt : « la maison qui la renfermoit, écrit d'Alembert, t. III, p. 475, étoit placée au faubourg Saint-Jacques sur des carrières qui s'entrou-

1678. Pierre Nicolas COLBERT, archevesque de Rouen[1], *à l'hostel Colbert, rue Neuve des Petits Champs*[2].

1679. Louis VERJUS, comte de Crécy, conseiller du Roy en ses conseils, *rue de Richelieu*[3].

1682. Louis DE COURCILLON DE DANGEAU[4], abbé de Fontaine Daniel[5], *place Royale*[6].

1684. Nicolas BOYLEAU DESPRÉAUX[7], *cloistre Notre Dame*[8].

vrirent. » V. à ce sujet une pièce de Santeul dans ses *Poemata*.

1. Fils du grand ministre, il avoit dû à l'influence de son père d'être nommé de l'Académie en 1678, à la place de Jacques Esprit, lorsqu'il n'avoit encore que vingt-quatre ans. C'est Racine qui le reçut, et d'Alembert pense, avec raison, je crois, qu'il fit les deux discours.

2. C'est l'hôtel de son père. Il y possédoit une bibliothèque du meilleur choix, quoique très nombreuse. Santeul en a fait l'éloge dans ses *Poemata*. Nicolas Colbert eut l'abbé Fraguier pour successeur à l'Académie, en 1708.

3. Il fut reçu de l'Académie en 1679, n'ayant de titres que ses ambassades. En 1710, Ant. de Mesmes lui succéda.

4. Frère du marquis, nommé plus haut, p. 284, 290. Il remplaça l'abbé Cotin, en 1682, et fut remplacé lui-même par le comte Fleuriau de Morville, en 1723.

5. C'étoit un bénéfice simple, l'abbé n'en ayant pas voulu d'autre, afin de pouvoir mieux s'occuper des lettres.

6. Il y logeoit dans l'hôtel de son frère, où il tenoit tous les mardis des conférences littéraires et grammaticales, dont il a été parlé plus haut, t. I, p. 128, note 2.

7. Le satirique s'étoit fait trop d'ennemis pour arriver de bonne heure à l'Académie. Lorsque tant d'autres étoient reçus de vingt-cinq à trente ans, il ne le fut, lui, qu'à plus de quarante-huit ; encore fallut-il presque un ordre du Roi. Il remplaça Bazin de Bezons, en 1684, et eut pour successeur, en 1711, le maréchal d'Estrées.

8. Il y habitoit depuis longtemps, mais en 1699 il y avoit pris, derrière Notre-Dame, à la pointe de l'Ile, un autre logement que celui qu'il avoit occupé d'abord : « il

1685. Thomas CORNEILLE[1], *rue St Hyacinthe, près les Jacobins de la rue St Honoré*[2].

1686. François Timoléon DE CHOISY, prieur de St Lo de Rouen[3], *au Luxembourg*[4].

1688. Jean TESTU DE MAUROY, abbé de Fontaine Jean et de St Chéron, prieur de Dampmartin, ancien aumosnier ordinaire de MADAME, *au Palais-Royal*[5].

Jean DE LA CHAPPELLE, conseiller du Roy, receveur général des finances de la Généralité de la Rochelle, *rue du Grand Chantier au Marais*[6].

est, écrit son ami Vuillart, le 9 juillet, occupé d'un déménagement. Il quitte le logis du cloître Notre-Dame, où il étoit près du puits, pour un autre qui a vue sur le jardin du Terrain. » C'est là qu'il mourut.

1. On sait qu'il avoit succédé à son illustre frère au commencement de 1685. La Mothe le remplaça en 1710.

2. C'est bien l'adresse que lui donne le président Hénault, *Mémoires*, p. 181. Parlant de Fontenelle, son neveu, il dit : « Il vint à Paris pour la première fois en 1687. Il demeura d'abord chez Thomas Corneille, son oncle et son parrain, cul de sac des Jacobins. »

3. Il avoit en 1687 été reçu à la place du duc de Saint-Aignan. Il mourut en 1724, doyen de l'Académie où Portail le remplaça.

4. Il y avoit été élevé chez son père, chancelier de Gaston d'Orléans, et il y revint passer ses dernières années dans un appartement voisin de celui qu'habitoit, dans ce grand palais alors sans maître, madame de Caylus. V. G. Desnoiresterres, *Épicuriens et lettrés*, 1879, in-18, p. 171.

5. Instituteur des filles de Monsieur, qui le logeoit au Palais-Royal. Il ne fut académicien, en 1688, que par la protection du prince qui, lorsque sa recommandation, d'ailleurs fort peu pressante, l'eut fait nommer, fut le premier à en être surpris. Il remplaça Jacques de Mesmes et eut pour successeur, en 1706, l'abbé de Louvois.

6. Quelques tragédies et une farce, *les Carrosses d'Orléans*, firent beaucoup moins pour sa réception, en 1688,

1689. François DE CALLIÈRES, seigneur de la Rochechellay et de Gigny, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, secrétaire du Cabinet de Sa Majesté[1], *rue de Cléry*[2].

Eusèbe RENAUDOT, prieur de Fossey[3], *rue de Richelieu*[4].

1691. Bernard DE FONTENELLE, secrétaire de l'Académie des sciences[5], *au Palais-Royal*[6].

à la place de Furetière, que son titre de secrétaire des commandements du prince de Conti. Il fit aussi une sorte de roman, *les Amours de Catulle*, dont se souvenoit La Bruyère lorsque, parlant de lui et du jeune prince, il dit : « CATULLE et son élève... » *Caractères*, édit. Walckn., t. I, p. 504. — La Chapelle eut pour successeur, en 1723, l'abbé d'Olivet.

1. Comme le comte de Crecy qu'on a trouvé plus haut, p. 292, il étoit arrivé à l'Académie, en 1689, à la place de Quinault, par ses services d'ambassadeur. Le cardinal de Fleury le remplaça en 1717.

2. Il y occupoit, comme l'abbé Tallemant, Pavillon, et plusieurs autres, un de ces nouveaux hôtels qu'on appeloit des « Cléry, » et qui mirent, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, ce quartier à la mode. Il acheta, en 1709, à Jacques Paget, moyennant 60,000 livres, une maison de la rue Neuve-Saint-Augustin, dont il disposa, en faveur de l'Hôtel-Dieu de Paris, par un legs, déjà mentionné plus haut, t. I, p. 113, note 1. — V. aussi *Inventaire des archives hospitalières*, HÔTEL-DIEU, t. I, p. 79.

3. Il étoit l'aîné des quatorze enfants de Théophraste Renaudot, créateur de la Gazette. Ses écrits ecclésiastiques le firent admettre en 1689, à la place de Doujat. L'abbé Roquette fut son successeur en 1720.

4. Au coin de la rue Neuve-Saint-Augustin. On voit en effet par le testament de Callières, rappelé tout à l'heure, que sa maison située dans cette rue touchoit à celle de l'abbé Renaudot.

5. Reçu en 1691, à la place de Villayer, il mourut doyen

Estienne PAVILLON[1], ci-devant avocat général au parlement de Metz[2], *rue de Cléry*[3].

1692. Jacques DE TOURREIL[4], *rue des Douze Portes, près la rue St Louis au Marais*[5].

de l'Académie en 1757, et eut A. L. Séguier pour successeur.

6. Il avoit d'abord, comme on l'a vu plus haut, p. 293, habité chez son oncle Th. Corneille, puis chez son ami M. des Haguais. Le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans en 1701, le logea au Palais-Royal, « dans un galetas, » comme il disoit lui-même, pour le dispenser de lui en avoir de la reconnaissance. En 1730, il dut en partir, la dévotion du nouveau duc d'Orléans ne s'accommodant pas de sa philosophie, ce qui fit dire dans une épigramme :

Puis le vieux normand parasite,
D'athéisme monstre infernal,
Délogé du Palais-Royal
Depuis que la vertu l'habite,

Fontenelle prit alors un appartement, rue du Faubourg-St-Honoré, près de l'Assomption, où il mourut le 9 janvier 1757, et dont on peut voir la description dans les *Annonces affiches* de 1758, p. 41-42.

1. Il eut pour prédécesseur Benserade, qu'il remplaça en 1691, et pour successeur, en 1705, Brulard de Sillery.

2. Il s'étoit de bonne heure démis de cette charge et ne s'étoit plus donné qu'au monde et aux lettres.

3. Il y étoit voisin de son ami Callières, et du trésorier Damon (V. t. I, p. 38) dont la femme reçut souvent l'hommage de ses vers. Lorsque la goutte, qui le cloua chez lui si longtemps, l'eut tout à fait empêché de sortir, il reçut nombreuse compagnie. Le monde, où il n'alloit plus, venoit à lui. V. à ce sujet son *Éloge*, par un autre de ses voisins, l'abbé Tallemant, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*.

4. Il avoit succédé à Michel Le Clerc en 1692, et il fut remplacé en 1714 par Rolland-Mallet. Pontchartrain, dont il élevoit le fils, contribua beaucoup à son élection, comme il avoit aidé à celle de Pavillon, son parent.

5. C'étoit sans doute la maison où Scarron étoit mort,

1693. François DE SALIGNAC DE FENELON, archevesque de Cambray[1].

Jean Paul BIGNON, abbé de Saint Quentin[2], conseiller d'Estat ordinaire[3], *rue des Bernardins*[4].

Simon DE LA LOUBÈRE[5].

1694. Jean François Paul LEFEVRE DE CAUMARTIN, abbé de Nostre Dame de Buzay[6], *rue Neuve St Estienne* au faubourg St Victor.

et que Crébillon devoit un peu plus tard habiter si longtemps.

1. L'auteur de *Télémaque* avoit succédé à Pélisson en 1693; De Boze lui succéda en 1715.

2. Il succéda le 15 juin 1693 à Bussy, et eut pour successeur, en 1743, un de ses parents, Jérôme Bignon. Il étoit aussi de l'Académie des sciences et de celle des Inscriptions.

3. Il devint un peu plus tard doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, puis bibliothécaire du cabinet du roi, charge que Dacier lui vendit 30,000 liv., tout en gardant les appointements de 1,200 liv., et le logement au Louvre (*Mercure*, fév. 1720, p. 180).

4. V. sur l'hôtel des Bignon dans cette rue, t. I, p. 48, note 4. Le czar Pierre le visita peu de temps après que M. de Torpane le leur eut acheté (*Mercure*, juin 1717, p. 193).

5. Encore une créature académique de Pontchartrain. Son seul titre sérieux étoit d'avoir fait partie de l'ambassade à Siam. Il avoit succédé en 1693 à François Tallemant, et l'abbé Sallier le remplaça en 1729. Si son adresse manque ici, c'est qu'il s'étoit retiré de bonne heure à Toulouse, sa ville natale, où on lui dut le rétablissement des Jeux floraux.

6. Reçu en 1694, à la place de l'abbé de Lavau, n'ayant guère que vingt-six ans, il eut Moncrif pour successeur en 1733. Pontchartrain, qui avoit contribué à le faire élire, aida aussi à le tirer de l'assez fâcheuse affaire où il s'étoit jeté en persiflant l'évêque de Noyon, Clermont-Tonnerre,

1695. Charles CASTEL DE S. PIERRE[1], premier Aumosnier de MADAME, *au Palais-Royal*[2].
Jules DE CLÉRAMBAULT, abbé de Saint-Taurin, d'Evreux, de Nostre Dame du Lieu-Dieu en Jard, et de St Savin, *rue des Bons Enfants*, *près le palais Royal*[3].
André DACIER, garde des livres du Cabinet du Roy, *au Louvre*[4].

que peu de mois après sa propre élection il avoit dû, comme directeur, recevoir académicien. Le roi, qui s'étoit prêté d'abord à la plaisanterie, la trouva trop forte une fois faite ; il ne parloit pas moins que d'exiler Caumartin dans son abbaye de Buzay en Bretagne, lorsque l'intervention de Pontchartrain le sauva. (V. Saint-Simon, t. I, p. 134, et *Lettres* de Sévigné, édit. Hachette, t. X, p. 218.) L'abbé de Caumartin devint plus tard évêque de Vannes, puis de Blois.

1. Élu en 1695 à la place de Bergeret, il fut exclu des séances en 1718, à la suite d'une dénonciation du cardinal de Polignac contre son *Discours sur la Polysydonie,* dans lequel il attaquoit vivement le gouvernement personnel du feu roi, et demandoit qu'on y substituât l'autorité de plusieurs conseils ou *Synodes*. On ne lui donna toutefois un successeur qu'à sa mort, en 1743 ; ce fut Maupertuis.

2. Ce logement au Palais-Royal, qu'il avoit comme aumônier de Madame, mère du Régent, lui fut conservé même après son exclusion de l'Académie.

3. Fils du maréchal de Clérambault. Le fauteuil de La Fontaine lui échut en 1695, et « comme il étoit contrefait, dit d'Alembert, les mauvais plaisants prétendirent que c'étoit Esope qui succèdoit à La Fontaine. » L'abbé Massieu le remplaça en 1714.

4. Il fut célèbre pour son érudition dans les lettres grecques, mais moins que sa femme, dont La Bruyère demandoit l'admission à l'Académie. Dacier y fut élu, en 1695, pour le fauteuil de l'archevêque de Paris, M. de Harlay. Il étoit déjà garde des livres du cabinet du Louvre, charge que le roi avoit rétablie en sa faveur pour le récompenser de son Recueil sur les Pythagoriciens (V. à la p. préc. l'art. sur l'abbé

1696. Claude FLEURY[1], abbé du Loc-Dieu, sous-précepteur de Messeigneurs les Enfants de France, *rue St Louis au Marais*[2].

1699. Louis COUSIN[3], président en la Cour des Monnoyes[4], *rue Guenegaud.*

1698. Charles Claude GENEST[5], abbé de Saint-Vilmer[6], aumosnier ordinaire de Madame la duchesse d'Orléans[7], *cloistre Saint Honoré.*

1699. Jean Baptiste Henry DU TROUSSET DE VA-

Bignon). Dacier mourut en 1722. Le cardinal Dubois le remplaça.

1. Auteur de l'*Histoire ecclésiastique.* Il fut, en 1696, le successeur de La Bruyère, son ami, et fut remplacé lui-même, en 1722, par le diplomate Adam.

2. Le roi lui avoit donné l'abbaye de Loc-Dieu, après l'éducation du duc de Vermandois, il lui accorda le prieuré d'Argenteuil après celle du duc de Bourgogne. Dès lors il résida dans ce prieuré, beaucoup plus qu'il ne logea rue Saint-Louis.

3. Il avoit en 1697 succédé à l'évêque d'Acqs, M. de Chaumont. Le marquis de Mimeure lui succéda en 1707.

4. V. plus haut, t. I, p. 69. Le président Cousin avoit d'abord été directeur du *Journal des savants* et censeur royal. Il légua ses livres à la bibliothèque de Saint-Victor, avec un fonds de vingt mille francs pour en augmenter le nombre. V. t. I, p. 137.

5. Il avoit succédé, en 1698, à Claude Boyer, comme académicien, pour des tragédies qui ne valoient guère mieux que les siennes. Son fauteuil échut après lui, en 1720, à l'abbé Dubos.

6. Ce bénéfice, de 500 écus de rente au plus, fut tout ce qu'il put obtenir du roi.

7. Mademoiselle de Blois, fille du roi et de madame de Montespan, avoit eu l'abbé Genest pour précepteur. Devenue femme du duc d'Orléans, futur Régent, elle le garda près d'elle comme aumônier, et lui fit avoir, après la mort du roi, 2,000 fr. de pension sur l'archevêché de Sens.

LINCOUR[1], secrétaire général de la Marine et des Commandements de Monseigneur le comte de Toulouze. *Cloistre Nostre-Dame*[2].

1701. Louis DE SACY, avocat, *rue Beaubourg*[3].

Nicolas DE MALEZIEU[4], chancelier de Dombes, *à l'Arsenal*[5].

Jean Galbert CAMPISTRON[6], secrétaire général des galères, *rue de Grenelle, fauxbourg Saint Germain*[7].

1. Bel esprit plutôt qu'auteur, il succéda, en 1699, à Racine son ami. Il eut en 1730 La Faye pour successeur.

2. Il quitta le Cloître un peu plus tard pour venir habiter l'hôtel du comte de Toulouse, dont il étoit, comme il est dit ici, le secrétaire des commandements. On sait que cet hôtel est aujourd'hui celui de la Banque. M. de Toulouse étant amiral, on comprend que Valincourt, qui l'avoit suivi dans quelques expéditions, et même y avoit été blessé, pût être secrétaire général de la marine.

3. Il plaida peu, traduisit beaucoup et n'imagina rien. C'est la coterie du salon de madame de Lambert qui le fit recevoir académicien en 1701, à la place du président Rose. Montesquieu lui succéda en 1728.

4. Le grand amuseur de la cour de la duchesse du Maine à Paris et à Sceaux. Le fauteuil de l'évêque de Noyon, dont il a été parlé plus haut, lui échut en 1701. Il y fut remplacé en 1727 par le président Bouhier.

5. Le duc et la duchesse du Maine tenoient leur cour à l'Arsenal, le duc étant grand maître de l'artillerie depuis 1694, il étoit donc naturel que Malézieux y logeât aussi. Sa charge de chancelier de Dombes s'explique de même par la souveraineté du duc sur cette principauté.

6. Le singe de Racine, comme on avoit dit de Silius Italicus qu'il étoit celui de Virgile. Il avoit remplacé Segrais en 1701, et il eut Destouches pour successeur en 1723.

7. La charge de secrétaire général des galères, qu'il avoit eue en 1694 après la mort de Duché, et qui lui fut confirmée par le roi en 1699, lui valoit 3,000 livres. Il la devoit au duc de Vendôme, qui étoit lui-même général des galères,

1702. Jean François DE CHAMILLART[1], Evesque de Senlis[2], et premier aumosnier de Madame la Duchesse de Bourgogne, *rue de Richelieu.*

Pierre de CAMBOUT, duc de COISLIN, pair de France[3], *à l'Hostel de Coislin, rue de Richelieu*[4].

1704. Armand Gaston DE ROHAN, Evesque et prince de Strasbourg[5], *à l'Hostel de Soubize au Marais*[6].

Melchior DE POLIGNAC[7], abbé de Bonport[8], *rue St Dominique, fauxbourg St Germain.*

Gaspar ABEILLE, prieur de Nostre Dame

et auquel, après lui avoir été présenté par Racine, il resta toujours attaché.

1. C'est sa parenté très proche avec le ministre Chamillart qui l'avoit fait arriver au fauteuil laissé vacant en 1702 par la mort de Charpentier; il l'occupa jusqu'en 1714. Le maréchal de Villars l'y remplaça.

2. Il avoit eu d'abord l'évêché de Dol.

3. Il avoit succédé, en 1702, à son père que nous avons vu sur la liste précédente, p. 279; il eut en 1710 son fils pour successeur.

4. C'est l'hôtel qu'avoit fait construire le commandeur de Jars, et qui fut un des premiers de la rue de Richelieu. Il touchoit à l'hôtel Louvois, dont la place du même nom occupe le terrain aujourd'hui. Le jardin de l'hôtel de Coislin avoit une porte sur la rue Sainte-Anne, où logeoit Bossuet, ce qui lui permettoit, avec l'agrément du duc son confrère, de venir s'y promener et même d'y recevoir des visites. (*Journal* de l'abbé Le Dieu, t. III, p. 14.)

5. Reçu à la place de Claude Perrault en 1704, il eut pour successeur, en 1749, l'évêque de Rennes, Vauréal, qui avoit encore moins de titres que lui.

6. C'est aujourd'hui, comme on sait, le palais des Archives.

7. Auteur de l'*Anti-Lucrèce*, il fut élu en 1704 à la place de Bossuet, et eut Giry pour successeur en 1741.

8. Il fut plus tard archevêque d'Auch et cardinal.

de la Mercy[1], *près la Porte St Honoré, à l'Hostel de Luxembourg*[2].

[Jean Baptiste COIGNARD, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, *rue St Jacques, près St Yves*[3].]

1. Quelques tragédies oubliées furent ses seuls titres à l'Académie, où il arriva en 1704, à la place de l'abbé Boileau, et où l'abbé Mongault lui succéda en 1718.

2. La rue Neuve-de-Luxembourg remplace cet hôtel. Abeille y logeoit comme secrétaire des commandements du maréchal de Luxembourg.

3. V. plus haut, t. I, p. 189, et II, 288. — Quand le *Dictionnaire* eut été publié, le travail de Coignard pour l'Académie fut assez restreint. Il se réduisit presque à l'impression de quelques *Avis* sur de petits morceaux de papier grands comme la main, dans le genre de celui-ci, que nous copions textuellement sur l'original :

« M.

« Vous estes adverty de la part de Monsieur le Directeur de l'Académie françoise, de vous trouver Samedy prochain deuxième jour de Décembre mil sept cent treize, à l'assemblée qui se tiendra au Louvre à trois heures précises après midy, pour le second scrutin de l'élection d'un Académicien à la place de feu M. l'abbé Regnier des Marais. »

LISTE

DES

AVIS DU BUREAU D'ADRESSE

Pour servir depuis le premier jour de l'an 1670[1].

On continuera à recevoir les avis tous les jours, jusqu'au 12 de ce mois inclusivement, et aux heures ordinaires, pour le Livre suivant, qui se trouvera aux Bureaux, le 16 à midy, jusqu'à la fin du mois.

On enseigne gratis *à l'ordinaire les adresses qui sont faites au Bureau.*

On ne se mettroit pas en peine de faire des avertissements sur l'utilité du Bureau d'adr. si on n'avoit à faire qu'à ceux qui s'en sont servis : mais comme le débit des Livres a fait remarquer

1. V. pour cette liste notre *Introduction*, t. I, p. xxxiv.

que quantité de gens ne font que commencer à en prendre connoissance, et qu'il les faut aussi instruire des avantages qu'ils en peuvent tirer, il est du moins bon d'apprendre aux derniers venus qu'il n'y a pas une voie au monde plus seure, plus abrégée et plus comode que celle là pour trouver ce qu'on souhaite, pour se défaire de ce qu'on ne veut point garder, et pour sçavoir et faire sçavoir aux autres tout ce qu'il est besoin qu'on sçache [1]. L'exemple de cette Liste fait assez voir comment elle produit cet effet, pour apprendre à chacun comment il s'en pourra servir.

Mais il faut à l'occasion satisfaire icy à la plainte de quelques uns contre ces Listes, prétendans qu'elles ne soient toutes que la même chose, sous prétexte seulement qu'ils ont pu voir en chacune, peut-estre 10 ou 12, ou fort peu plus d'avis repétez de l'une en l'autre [2]. Il suffiroit de répondre en un mot, que quand il y auroit quatre fois autant de répétitions, on ne pourroit encore honnestement plaindre ce peu qu'il en couste pour voir les autres avis nouveaux, dont on donneroit souvent dix ou vingt fois autant pour avoir la connoissance d'un seul. Mais de plus, ils doivent, une fois pour toutes,

1. Lorsqu'en septembre 1717 le *Bureau d'adresse*, qui prit alors le titre de *Bureau général privilégié d'adresse et de rencontre*, dut rouvrir rue Saint-Sauveur, « l'avis très utile au Public », qui l'annonça dans *le Mercure*, reproduisit presque textuellement ce qu'on lit ici. V. *le Mercure*, sept. 1717, p. 178-183.

2. Nous aurons plusieurs fois à signaler de ces répétitions dans les listes suivantes.

considérer qu'à peine voit-on jamais trois fois de suite cinq ou six avis de choses à vendre ou demandées, si elles ne sont d'une grande conséquence; et qu'à l'égard de ceux qui font sçavoir leur demeure et les choses qu'ils débitent, et de ceux qui ont coutume d'afficher, ils doivent nécessairement estre repetez non seulement trois ou quatre fois, mais toujours, puisqu'il y a continuellement des gens nouveaux qui ont besoin de les connoistre. Et ainsi ce petit nombre d'avis renouvellez, outre qu'il n'est pas considérable à proportion des nouveaux, pour faire qu'on songe à espergner 15 deniers pour les voir [1], est même une chose nécessaire à tout le monde, pour trouver toujours à point nommé de certaines gens et de certaines choses dont on peut avoir affaire.

Immeubles à louer, vendre ou échanger.

9. Maison à porte cochère à louer présentement, rue des Poitevins, près St. André des Arts, ayant court, remise, escurie à 4 chevaux, 3 estages par le devant de chacun 4 pièces de plain pied, et un petit corps de logis à 2 étages sur le derrière, le tout pour 900 livr. *Adresse* chez M. le Président de Mesgrigny, dans la mesme rue [2].

1. C'est-à-dire un sou trois liards. C'est ce que coûtoit, comme on le verra plus loin, chaque exemplaire de ces *listes*.

2. Cet hôtel de Mesgrigny existe encore au bout de la rue des Poitevins, près du retour en équerre qu'elle fait pour gagner la rue Serpente. Il fut occupé longtemps par

10. Petite maison à louer presentement 60 escus, ayant cuisine sous terre, cave, chambre et anti-chambre à cheminée de plain-pied, 3 ou 4 cabinets, et une grande terrasse. *Adr. et rue* comme au précédent.

11. La maison blanche proche la maison rouge[1] à louer présentement à Chaliot, ayant 2 grands corps de logis, quantité de grandes chambres, jardin et court, où il y a savonnerie, et des caves dans les carrières[2]. *Adr.* chez M. La Mouche, rue de Betisi, à la ville d'Arras.

26. Grand Hostel à louer pour Pasques, ayant 2 corps de logis, grande court, basse court, qui sont dans la rue des Maquignons[3],

le libraire Panckoucke, qui en avoit fait un véritable musée archéologique, décrit, ainsi que l'hôtel, dans sa brochure : *Collection d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines, etc., etc.*, 1841, in-8°. — Germain Brice, dans l'édit. de 1684, in-12, de sa *Description de Paris*, t. II, p. 128, a dit quelques mots de l'hôtel Mesgrigny, que le président, auquel il doit son nom, habitoit encore à cette époque : « Il est bâti avec beaucoup de régularité, et, quoique les appartements n'en soient pas fort spacieux, ils ne laissent pas d'être commodes. »

1. Guinguette fort à la mode au XVIIe siècle, comme on le voit dans *Les Pièces comiques*, 1671, pet. in-12, p. 210, 229. Les grandes dames y alloient encore en parties fines du temps de Voltaire. Longchamp, son valet de chambre, nous a dit dans ses *Mémoires*, t. II, p. 126, tout le débraillé d'un souper qu'y firent Mmes du Chatelet, du Deffand, de Mailly, de Gouvernet et de La Popelinière.

2. Ce sont les carrières, situées sous l'ancienne butte des Bonshommes, dont on a tant parlé lorsqu'on a dû construire, pour l'exposition dernière, le palais du Trocadéro.

3. Elle étoit alors nouvelle, comme le marché aux chevaux, auquel elle conduisoit et qui avoit été transporté là quand la Butte Saint-Roch avoit commencé d'être aplanie. On l'appeloit plus communément *rue Maquignonne*. Au

5 ou 6 remises, 2 escuries pour 30 chevaux, le tout pour 2,700 l. *Adr.* chez M. le Procureur général de la Chambre des Comptes, rue de Richelieu.

27. Grand Hostel à louer ou à vendre présentement propre pour un grand Seigneur, ou pour un grand Bureau ou un grand Magasin ; il y a basse court et des escuries pour 50 chevaux. *Adr.* audit lieu r. Betisi, proche la rue S. Germain [1].

33. Maison à porte cochère à louer ou à vendre presentement, r. du Brac [2], attenant à l'Eglise de la Mercy, ayant escurie, remises et autres appartenances. *Adr.* chez M. le marquis d'Espinay [3], rue de Richelieu.

34. Grande maison à louer pour Pasques, rue Neufve Montmartre [4]. Deux corps de logis, un

commencement de ce siècle, elle prit le nom de rue de l'*Essai*. C'est en effet sur tout son parcours, depuis la rue de Poliveau jusqu'au marché, que l'on « essaie » les chevaux à vendre.

1. Lisez : rue des Fossés-St-Germain-l'Auxerrois, qui en étoit le prolongement.

2. Son vrai nom est rue de Braque. Elle le doit à Arnoul de Braque, qui, en 1348, avoit fait bâtir, à l'angle qu'elle forme avec la rue du Chaume, une chapelle devenue plus tard chapelle de la Mercy, reconstruite au XVIIe siècle, démolie à moitié pendant la Révolution, puis enfin remplacée depuis peu par une maison bourgeoise, après avoir été longtemps un magasin de charbons.

3. François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, petit-fils du commandant de Paris sous Richelieu. Il mourut en 1694.

4. On appeloit ainsi la partie de la rue Montmartre qui, depuis la rue Neuve-Saint-Eustache, à l'extrémité de laquelle la porte Montmartre avoit longtemps existé, s'étendoit jusqu'au rempart.

grand et un petit, chacun à trois estages, offices, caves, trois remises, deux escuries pour quinze chevaux, une court à tourner un carrosse à six chevaux, et un grand jardin au bout, le tout de 1,000 livr. *Adr.* à madame Balduc Orphevresse, rue Bourg Labbé, à la ville de Sedan.

78. Grande maison à louer presentement, ayant 2 corps de logis separez avec leurs courts de mesme, l'un à porte cochère pour 1,000 l. et l'autre à petite porte pour 550 l. dans le cul de sac de la r. S. Denis, proche la r. aux Ours[1]. *Adr.* à mad. Ferrand aud. lieu.

43. Une chambre à louer presentement, r. S. Honoré, dans la court du Charroy[2], propre pour un homme et son valet, qu'on pourra aussi prendre en pension au mesme estage. *Adr.* à mad. de S. Robert, r. S. Honoré, chez M. Du Pont, proche les Jacobins.

86. Maison à louer présentement, r. Geoffroy Lasnier, louée 1,700 l. *Adr.* à M. de la Barre, dans l'Isle Nostre Dame, sur le Quay Daufin[3].

99. Grande maison à louer pour Noël, au Marais, r. neuve S. Claude, ayant 2 grandes courts, 3 remises, écuries à 12 chevaux, 3 étages chacun de 5 feux, de plein pied avec un appartement dégagé sur le derrière ; le tout fort propre

1. C'est l'*Impasse des Peintres*, séparée par quatre ou cinq maisons seulement du point de jonction de la rue aux Ours et de la rue Saint-Denis.

2. Nous ignorons où se trouvoit cette cour, qui sans nul doute — son nom l'indique — servoit à remiser « le charroi » des équipages. Peut-être, comme la suite le feroit croire, se trouvoit-elle rue Saint-Honoré près des Jacobins.

3. C'est aujourd'hui le quai de Béthune, qu'on appela aussi quai des Balcons.

pour 800 l. *Adr.* chez M. de La Tour, conseiller au Chastellet, rue des Mauvais Garçons près le cimetière S. Jean.

104. L'Hostel de la Bistrade[1] à louer pour Pasques, rue Pavée, près l'hostel de Bourgogne[2], pour 2,200 l. à 2 appartements aisez à séparer, escurie à 12 chevaux, 4 remises et un jardin. *Adr.* chez M. Bachelier rue Mauconseil.

1. Maison à vendre, près le Pont aux Biches[3], au bout de la rue de la Croix, tenant au Rempart[4], à l'image de S. Charles Borromée, où il y a 2 grands corps de logis devant et derrière, des courts au milieu et une place à costé. *Adr.* à M. Baudry, notaire, rue des Arcis, proche S. Jacques de la Boucherie.

15. Une belle maison à vendre à Ruël pour 25,000 l. ayant 2 corps de logis, grande escurie, grand jardin, un beau jet d'eau, terres labou-

1. Il devoit son nom au conseiller du grand Conseil Jacques de la Bistrade, mort le 30 décembre 1650, et qui avoit possédé, d'après ce que dit Tallemant, t. II, p. 453, plusieurs maisons dans Paris.

2. La rue Pavée-Saint-Sauveur, qui n'est plus aujourd'hui que la prolongation de celle du Petit-Lion, longeoit par derrière le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, dont l'entrée étoit rue Mauconseil.

3. C'étoit un « ponceau » jeté sur l'égout découvert près d'une maison portant l'enseigne des Biches.

4. Elle commençoit rue Phélipeaux et, arrivée à la rue du Vert-Bois, étoit continuée par celle du Pont-aux-Biches qui, elle-même, alloit aboutir au rempart situé alors un peu plus haut que la rue de Nazareth. Dans un titre des *Archives hospitalières*, Hôtel-Dieu, t. I, p. 95, il est parlé, à la date de 1627, du « rempart près le Pont-aux-Biches ». Un moulin à vent s'y trouvoit (*Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde*, t. I, p. 316).

rables, prez et vignes. *Adr.* chez M. Bonnelle, rue Plastrière.

17. Une grande maison à vendre à trois corps de logis, deux boutiques, quatorze à quinze feux, quatre escuries pour trente chevaux, deux jardins, trois caves, et une carrière[1], pour 20,000 livres, rue Mouftar au faubourg S. Marcel, près S. Medard[2]. *Adr.* à mademoiselle Privat, au mesme logis.

19. Une maison neufve r. du Colombier[3], de 1,200 l. de loyer bastie de pierres de taille, sur rue, et décretée[4] sur celuy qui la voudra pour 29 l. ou bien le vendeur se chargera de payer les lots et ventes[5], en luy donnant pour le tout 30,000 l.

1. On voit que les Catacombes, où l'on ne devoit déposer qu'un siècle après les ossements provenant du cimetière des Innocents, faisoient alors partie des propriétés sous lesquelles elles se trouvoient.

2. Les maisons de ce quartier se louoient relativement à un aussi bas prix qu'elles se vendoient. On en jugera par cette annonce du *Journal de la Ville de Paris* de François Colletet : « Du mercredy 26 août 1676. *On sçait une fort jolie maison à louer que l'on peut appeler un petit bijou, du prix de quatre cents livres, fort commode pour deux ménages. Elle est située dans la Ville, proche le Fauxbourg Saint-Victor : elle consiste en sale, cuisine, court, cave, et deux beaux estages à plat fonds, carrelez, cabinets, cheminées enjolivées, lieu pour alcôves, et autres commoditez nécessaires.* »

3. C'étoit l'ancien *Chemin aux Clercs*. Elle alloit de la rue de Seine à la rue des Petits-Augustins, aujourd'hui Bonaparte. On n'avoit commencé d'y bâtir qu'en 1640, ce qui explique que la maison à vendre ici fût neuve. V. p. 312.

4. Vendue par justice.

5. Il faut lire « lods et ventes. » Le *lod* étoit le droit payé au seigneur pour qu'il approuvât l'aliénation d'un bien dépendant de son domaine. Le seigneur ici étoit l'abbé

20. LXXVI arpents et demy de terre à vendre à 100 escus l'arpent, au village d'Ognes à 10 lieues de Paris, à 3 de Dampmartin [1], sans aucun bastiment ; les dites terres louées 918 l. à raison de 12 l. l'arpent. *Adr.* au Bur.

21. Maison à porte cochere à vendre au Bourg-la-Reine, à 2 lieues de Paris : ayant grange, écurie, volière à pigeons, jardin, 4 arpens et demy de sain foin, un arpent et demy de vignes et 7 de terres labourables, affermées 4,000 l. *Adr.* au dit lieu, à l'Image S. Jean, à la veuve de Fourcy, ou à Barbier, ou dans la r. de Gèvre, à M. Trie, au Jésus.

28. Deux charges de commissaire des guerres avec 2 conduites [2] à vendre ou à changer pour des rentes, maisons ou autres objets. *Adr.* à M. De Henaut, notaire rue S. Antoine au coin de S. Paul.

29. Deux maisons au quartier S. Benoist sur le devant, et une grande sur le derrière, ayant 30 feux [3], écuries à 10 chevaux, remises, deux courts, jardin, veüe en plain air [4], cheminées

de Saint-Germain-des-Prés.

1. Ce n'est pas Ognes, mais Longnes qu'il faut lire. Il y a en effet un village de ce nom dans le département de Seine-et-Oise, canton de Houdan, entre Bréval et Dammartin. Le pays est bon ; il ne faut donc pas s'étonner d'y voir l'arpent au prix de 100 écus. Dans le Nivernais, à la même époque, d'après des titres que Monteil eut en main, il ne valoit que 100 livres. (*Hist. des François des divers états*, 1re édit., t. VIII, p. 516.)

2. C'est-à-dire « directions, intendances ».

3. Chambres à feu.

4. Les maisons bâties dans les quartiers Saint-Germain et Saint-Benoît avoient ainsi et ont même encore de grands espaces, comme on en peut juger par les terrains de l'an-

fort propres en sculptures et dorures, à vendre, avec toutes les facilitez pour le payement, ou à changer contre rentes constituées. *Adr.* au bur.

31. Maison à porte cochere à vendre pour 20,000 l. à l'entrée de la rue des Tournelles, vis à vis la Bastille, ayant 12 feux, court, boutique et écurie, louée 800 l. *Adr.* au Suisse de l'hostel de Lesdiguières, rue de la Cerisaye[1].

36. Maison à vendre rue des Petits Augustins, louée 900 l. toute decrétée sur le vendeur[2], qui payera les lots et ventes[3] et donnera le tout pour 24,000 l. *Adr.* au Bureau.

79. Maison à vendre en la vallée de Montmorency, ayant court, basse-court, jardin, colombier, foulerie[4], 10 arpens d'enclos, espaliers, grands fruitiers, 30 arpens de terres tant labourables, que prez, bois, vignes et cerisaye[5] : on en vendra pour 1,200 l. et audessus, selon ce qu'on en voudra prendre. *Adr.* au bureau.

cienne rue Taranne, que les démolitions récentes ont mis à découvert pour le percement du boulevard Saint-Germain. Le jardin de Morin, l'un des plus grands « floristes » du XVIIe siècle, occupoit, par exemple, un de ces terrains derrière la Charité. (Sauval, t. III, p. 4.)

1. V. sur cet hôtel, t. I, p. 278.

2. C'est-à-dire qui sera vendue sans frais pour l'acheteur, « contrat en main », suivant l'expression d'aujourd'hui qui correspondoit, du reste, à celle qu'on lira plus loin et que nous trouvons aussi chez Fr. Colletet, *Journal de la ville de Paris,* sous la date du 29 août 1676 : « ... *on donnera toutes les assurances que l'on peut demander, et le décret dans la main de l'acquéreur.* »

3. V. une des notes précédentes, p. 309.

4. L'endroit où l'on fouloit les raisins, « le pressoir ».

5. Verger aux cerises. La rue de ce nom, citée tout à l'heure, s'appelle ainsi parce qu'elle occupe l'emplacement du jardin de l'hôtel Saint-Pol, où se cultivoient les cerisiers.

80. Maison neuve à vendre rue Jacob[1], bastie de pierres de taille sur rue, bien peinte, l'escalier propre à rampe de fer, grande écurie, court à tourner carrosse et louée 1,660 l. On la vendra le décret à la main et quitte de lots et ventes pour 44,000 l. *Adr.* au bureau.

81. Terres propres à bastir entre les rues de Clery et Bourbon, et la porte St. Denis, jusques à 2,000 toises ou environ à vendre en tout, ou en partie, à prix raisonnable, soit argent comptant, soit partie argent, partie rente[2]. *Adr.* à M. Baudrant substitut, r. du Coq, qui en donnera le plant et mémoires nécessaires.

88. Une terre à vendre en Normandie, près de l'Aigle, appelée Aube[3], où il y a de beaux

1. Elle faisoit suite à la rue du Colombier, et, comme elle, n'avoit encore que des maisons neuves.

2. Cette place vague est visible sur les plans du XVIIe siècle antérieurs à 1680, et notamment sur celui de Gomboust. Elle fut vendue par parties six ans après ce qui en est dit ici. Nous trouvons en effet, dans un *arrêt du Conseil d'État* de 1681, rendu contre Drouet, « chargé de recouvrer les deniers provenant de la vente des places, maisons, etc., dépendantes des fortifications de Paris, » mention d'un acte du 30 avril 1676, pour la vente « de terrains entre la rue de Cléry et de Bourbon, derrière le mur du jardin des Filles Dieu ; » et d'un autre, du 7 juillet suivant, pour une place vendue « entre le fossé de la ville et la rue de Cléry, derrière les Filles Dieu. » — C'est sur cet espace qu'un farceur du temps de Molière, Gilles le Niais, dressoit ses tréteaux. Une boucherie de la rue Bourbon-Villeneuve porta longtemps son nom. (Parfaict, *Hist. du Théâtre françois*, t. VIII, p. 324.)

3. Ne seroit-ce pas à cette terre, en Normandie, que le neveu de Fontenelle, M. d'Aube, ce Normand aux infatigables contradictions, si bien mis en scène par Rulhière dans son poème des *Disputes*, auroit dû son nom?

fiefs, seigneur et patron de la paroisse, affermée, le domaine, 3,000 l. et la forge à fer 1,500 l., le tout en bon estat, hormis le logis seigneurial qui va en ruine. *Adr.* à M. Menu, procureur au Chastelet au coin de l'hostel de Bourgogne [1].

94. Maison à vendre à S. Maur, ayant un grand corps de logis à 3 estages, grande court à porte cochère, jardin derriere le logis, grande guerite sur la montée [2], pour 5,000 l. *Adr.* chez M. Pres de Segle, marchand drapier r. du Petit-Pont à l'Estoille d'or.

95. Maison à vendre à S. Denis devant la grande Eglise, vis à vis la croix de la grande place, ayant par derrière 2 corps de logis et 2 courts, dont l'une à porte cochère sur une rue. *Adr.* comme au précédent.

96. Autre maison à S. Denis, ayant porte cochere, petite court et écurie à vendre avec la precedente pour 7,000 l. *Adr.* comme au précédent.

98. Une belle ferme à vendre à 3 lieues de Paris, au village de la Selle [3], pour 36,000 l. *Adr.* à M. Chastellier, chez M. Gitar, rue de Sêve, à la première maison du costé des Premontrés [4], à la 2 chambre [5].

1. Laigle étant, comme on sait, la ville de la ferronnerie et de la quincaillerie, nous ne sommes pas surpris de trouver une « forge à fer » dans une terre qui en est voisine.

2. C'est-à-dire une grande cage d'escalier, bien dégagée et bien couverte. C'étoit un des points importants des constructions de ce temps-là. V. *L'Architecture* de Savot, au chap. IX : *Des mesures du bâtiment.*

3. La Selle-Saint-Cloud.

4. Les Prémontrés réformés, dont l'église et le couvent

Meubles meublans à vendre.

13. Un lit de drap du Sceau[1] gris de 4 à 5 pieds, doublé de taffetas de la Chine à franges mêlées à vendre, avec le bois, tout garny, la courte pointe de taffetas, 6 chaises, 6 ployants, et 2 fauteuils[2] garnis de crain avec les housses, et le tapis de mesme drap et frange. *Adr.* à M. Henaut de la Monnoye chez M. Barreau.

45. Tapisserie de Flandres de 25 à 26 aunes de tour sur 3 aunes de haut, ayant quelques animaux parmy la verdure[3]. *Adr.* au Bureau, ou on en fera voir quelques pièces.

n'étoient pas alors bâtis depuis plus de six ans. Le voisinage de la Croix-Rouge, à l'entrée de la rue de Sèvres, les faisoit appeler souvent Prémontrés de la Croix-Rouge.

5. « A la deuxième chambre », c'est-à-dire au second étage. Scarron, lorsqu'il logeoit rue de la Tixeranderie, donnoit ainsi son adresse :

> ... Je me nomme Scarron,
> Et loge en *la deuxième chambre*,
> Tout vis à vis l'hôpital Saint-Gervais.

1. Lisez « d'Usseau ». C'étoit un drap commun, dont on faisoit les habits des laquais. V. Regnard, *Le Joueur*, acte I, sc. 1, et *Satires* de Furetières, p. 8.

2. L'étiquette étoit d'avoir, comme on le voit ici, un fauteuil pour six chaises ou pour six pliants. Nous lisons, par exemple, dans le *Journal* de Colletet, à la date du 6 octobre 1676 : « *On sçait une Bourgeoise qui a* une demy douzaine de Chaises de roses et un fauteuil *à vendre des plus belles et des mieux nuancées qu'il y ait à Paris, et qui sortent de dessous l'éguille.* ITEM, six autres de point d'Angleterre avec le fauteuil. » Plus loin, le 19 octobre, il dit encore : « *On nous demande* demy douzaine de bois de chaises neuves, *tournées à la mode*, avec le fauteuil. »

3. V. plus haut, sur les tapisseries à verdure, t. I, p. 283.

84. Plusieurs feuilles de paravent à vendre. *Adr.* au bureau.

89. Un carreau, avec le sac[1] de velours rouge cramoisi[2], avec trois rangs de grand gallon or et argent, tout neufs qui ont cousté 700 l. et qu'on donnera pour moins de 400 l. *Adr.* à M. Menu, procureur au Chastelet au coin de l'hostel de Bourgogne.

93. Une tenture de haute-lice[3], representant les travaux d'Ulisse, presque neuve, de 19 à 20 aunes de tour, sur 3 aunes de haut, pour 3,000 l. *Adr.* chez M. Predeseigle, marchand drapier, r. du Petit-Pont à l'Estoille d'or.

60. Douze chaises de moquette[4] larges, bien garnies de crain, et les bois à colonnes torses, avec le tapis et le lit de repos[5] tout complet, le tout à vendre 10 pistolles au dernier mot. *Adr.* au bureau.

69. Un lit de damas rouge cramoisi à crespine mélée de cinq pieds et demy de large, avec 12 ou 14 sièges. *Adr.* au bureau.

102. Un lit de point d'Angleterre ondé de

1. C'est-à-dire la couverture.

2. Comme les femmes portoient avec elles ces sortes de coussins dans les églises pour s'agenouiller, elles les habilloient richement ainsi de velours de couleur et de galons d'or.

3. V., sur les tapisseries de haute lisse, t. I, p. 283.

4. C'étoit alors déjà l'étoffe à la mode pour couvrir les chaises, et, selon Richelet, « les formes » ou tabourets. Il est parlé, dans le *Ballet des Romans*, p. 14, d'une « forme de moquette ». On en faisoit aussi des tapis. V. Tallemant, 1re édit., t. III, p. 69.

5. « Sorte de petit lit pour reposer après le dîner. » Richelet.

laine et de soye du prix de 900 l. *Adr.* à M. Curaud, au cloistre St. Médéric à l'hostel de Roanez[1].

Choses Diverses.

3. Un cachet sur un grand rubis du Temple[2], dont le manche est un chien qui a le devant et derrière d'or émaillé, et le corps d'une grande perle orientale à vendre 20 louis d'or au dernier mot, ou à échanger contre quelque lit de campagne ou un cabinet de mesme prix[3]. *Adr.* au bureau où l'on le fera voir.

5. Un orgue à 4 jeux ; sçavoir un bourdon de 4 pieds, son octave ou flute, un flageollet et une voix humaine de la fabrique de M. Le Prescheur[4]. *Adr.* à M. Denis ingenieur du Roy au

1. Il étoit habité alors par Artus de Gouffier, duc de Roannez, ami de Pascal, qui logea longtemps chez lui et faillit y être poignardé par la concierge de l'hôtel, furieuse de ce qu'il vouloit persuader à mademoiselle de Roannez, sœur du duc, de ne pas se marier et de se retirer dans un couvent. V. les *Manuscrits* de Marguerite Périer. — C'est le duc de Roannez qui conçut avec Pascal l'idée des carrosses à cinq sous, sorte d'omnibus du XVIIe siècle.

2. Sur ces fausses pierreries dites « diamants du Temple », voy. t. I, p. 248.

3. V. sur ce genre de meubles, t. I, p. 286.

4. Ce facteur d'orgues, M. Le Prescheur, que nous n'avons pas vu nommé ailleurs, avoit peut-être appartenu à la fabrique d'orgues de la rue des Ménétriers, indiquée plus haut, t. I, p. 216. V., sur Créteil, dont c'étoit aussi l'industrie, *Id.* p. 209. — Colletet, dans son *Journal*, annonce aussi deux orgues à vendre, l'un le 22 août 1676, l'autre, avec plus de détails, le 9 sept. suivant : « *On sçait un fort beau Cabinet d'Orgues bien entier et bien conditionné à huit jeux... qui peut estre fort propre pour un*

mont St. Hilaire, près l'Eglise au Chef S. Denis.

6. Une basse de viole d'Angleterre[1], enrichie de filets d'ébène, un dessus de viole, et un thuorbe de Bologne à filet et chevilles d'yvoire à vendre. *Adr.* à M. d'Angebert[2]. R. St Honoré, proche des bastons Royaux[3], chez mad. Ranquet.

7. De très beaux chevaux de Flandres à vendre en gros et en détail. *Adr.* à mad. Bareilles. R. saint Honoré, près le Palais Royal, aux Armes de Condé, proche un tapissier, à la première chambre[4].

8. De grosses boucles d'oreille de diamants du Temple[5] très beaux, à vendre pour 10 escus. *Adr.* au Bureau, où l'on les fera voir.

14. Un corps de chaise roullante à 2 fonds pour 4 personnes, garnie de serge grise neuve à 2 envers, avec les 2 coussins; il y a dedans 2 coffres, ferrez et garnis de leurs serrures, le tout à vendre pour 100 l. *Adr.* à M. Hennoyer, sellier de Mademoiselle, proche les Quinze Vingts[6].

monastère de Religieux ou Religieuses, petite paroisse de Paris, ou centre considérable à la campagne, Communauté ou Collège. On le donnera pour cinquante louis, quoiqu'il ait effectivement cousté plus de cent pistoles. »

1. V. sur *la basse de viole* et ceux qui l'enseignoient, t. I, p. 210.

2. Il faut lire, je crois, Denglebert, dont il a été parlé, t. I, p. 206, comme étant des plus célèbres sur le clavecin.

3. Cabaret voisin de Saint-Roch. V. notre *Histoire de la Butte des Moulins*, p. 52.

4. Au premier étage. V. plus haut p. 314.

5. V. ci-dessus la note 2 de la p. précédente.

6. La grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans,

16. On vend de fort bon vin de Tonnerre pour des nopces à 6, 8 et 10 s. la pinte dans la r. S. Martin, près la r. aux Ours, chez un faiseur de Luth [1].

18. Les Conciles d'impression du Louvre en 37 volumes [2], bien reliez, à vendre. *Adr.* au Bureau, où l'on en pourra faire venir quelque volume à voir si on le souhaite.

25. Le sieur Hermier, par privilège vérifié et exclusif à tous autres, continue à faire les planches façon de marbre et des tables de mesme, dont il fera voir tous les dessins qu'il a executez depuis 1643. Il loge r. S. Marc, entre les portes Richelieu et Montmartre [3], chez le sieur Petit Charpentier [4].

ayant longtemps habité les Tuileries, avoit, comme on le voit, gardé ses fournisseurs dans les environs.

1. On a vu plus haut, t. I, p. 315, que chacun pouvoit faire débit de son vin. C'est ce qui s'appeloit « vendre à pot. » Fr. Colletet, dans son *Journal*, à la date du 5 août 1676, nous dit à ce sujet ce que coûtoit alors le vin de Champagne : « *Un Bourgeois de Paris vend en détail d'excellent vin de Reims en Champagne, et le donne à 12 s. la bouteille; il en a aussi à 10 et à 8 s. la pinte. Le dit vin est de son propre crû, et l'on enseignera au Bureau sa demeure.* »

2. C'est l'édition de 1644, due en effet à l'imprimerie du Louvre, alors à ses commencements. Elle fut réimprimée, en 1715, avec des additions et une table excellente, par les soins du P. Hardouin.

3. La rue Saint-Marc, qui devoit son nom à l'une des seigneuries des Vivien, seigneurs de la Grange-Batelière, sur le terrain de laquelle on venoit alors de la bâtir, servoit en effet de trait d'union entre les portes Richelieu et Montmartre, bâties l'une et l'autre à cette hauteur dans les derniers temps de Louis XIII et démolies ensemble en 1701.

4. Il est parlé de lui dans un mémoire contre Lulli : *Requeste d'inscription de faux en forme de factum présenté*

35. La grande Bible polyglotte de Londres et le Lexicon, en 7 langues orientales, en 8 vol.[1] en blanc[2] à vendre pour 400 l. *Adr.* à mad. Balduc orfévresse, r. Bourlabbé à la ville de Sedan.

24. Un habit et manteau de moire noir, le caneçon de chamois, et les bas de soie à vendre pour 20 escus. *Adr.* chez la Dame de Clermont au coin de la rue des Consuls[3], chez un confiturier à la 3 chambre.

41. Un Collier double de 206 perles baroques de belle eau à vendre, au dernier mot 15 écus. *Adr.* au Bureau où on les pourra voir.

48. Un autre collier de perles barroques assez grosses et de belle eau à vendre pour 360 l. *Adr.* au bureau où on les pourra voir.

82. Il est arrivé un marchand de vin de la ville de Condrieux, qui en vend à 16 s. la pinte dans la rue de la Tixéranderie, proche S. Jean en Grêve.

83. Deux chevaux de Carrosse, avec le carrosse à vendre ensemble ou séparément. *Adr.* au Bur.

50. On continue à debiter au bureau des

au Châtelet, le 16 juillet 1676, par le s^r Guichard, in-4° : « Le sieur Antoine Petit, charpentier, y est-il dit, travaillant aux ouvrages de charpenterie des maisons et de l'Opéra de J.-B. Lulli. »

1. C'est *la Bible* de l'évêque de Chester, Walton, publiée en 1657 à Londres, en 6 vol. in-fol., et que le *Lexicon heptaglotton* de Castell, qu'on y joignit en 1668, augmenta de deux volumes nouveaux.

2. C'est-à-dire non reliés.

3. La même que la rue des Juges-Consuls aujourd'hui, dans l'ancien cloître Saint-Merry.

Chapeaux de la manufacture de l'Hopital Général [1], fort bons et esprouvez contre la pluye, et à très-grand marché, à 30 sols tout garnis.

51. Un homme de Province, qui croit avoir démêlé les obscuritez de la Cassandre de Licophron, mais qui ne se fie pas assez à son jugement, pour hazarder d'en donner son travail au public, sans en avoir l'avis des sçavants de Paris, prie tous ceux qui auront quelques belles conjectures sur cet autheur, d'avoir la bonté de les donner au Bureau, et s'ils y veulent bien adjouster leur nom, il ne manquera pas, en publiant l'ouvrage, d'y marquer la reconnoissance qu'il leur devra de ce secours [2].

52. Le Philosophe inconnu, arrivé depuis peu, fait toujours débiter *l'eau catholique de Paracelse* [4], remede universel contre toutes les maladies, chez le sieur d'Aiguillon de la Ferté, à 6 liv. l'once, et aux pauvres *gratis* : Et on y instruit de son usage ceux qui en prennent, dont il dit aussi que 6 goutes prises dans ce qu'on voudra, est un préservatif cordial pour maintenir la santé. Il donne avis de plus, qu'il

1. Des fabriques et manufactures avoient été établies, afin de créer, par les bénéfices qu'elles pourroient faire, des ressources pour l'Hôpital général. Nous verrons tout à l'heure que la fabrique, déjà ancienne, des tapis de la Savonnerie ne travailloit plus elle-même que pour contribuer à cette œuvre charitable.

2. Cet appel singulier n'étonne pas, quand on sait ce qu'il y a d'énigmatique dans ce poëme de *Cassandre* la prophétesse, qui fit donner à Lycophron, sorte de Nostradamus antique, le nom de « poëte ténébreux. » Nous ignorons si la traduction, pour laquelle notre provincial réclamoit les lumières de l'érudition parisienne, a jamais paru.

vend de l'eau[1] des dames vénitiennes pour embellir et entretenir le visage[2], à un écu l'once; et qu'il donne *gratis* aux pauvres une excellente emplastre pour les dents. Il loge au Marais rue de Limoges, près la fontaine du Calvaire[3], à la première porte cochère à main droite.

53. Vingt cinq pièces de pierres de ruyne[4] très bien assorties et disposées pour faire un grand cabinet ou un grand tabernacle. *Adr.* au Bureau.

90. Deux chevaux gris avec la chaise roulante à vendre pour 500 l. *Adr.* chez M. Menu, procureur au Chastelet, au coin de l'hostel de Bourgogne.

57. L'artisan chrestien, ou la Vie du *Bon Henry*, maistre cordonnier à Paris, instituteur

1. Ce seroit, dit-on, *l'eau de melisse*, qui se vendoit déjà dans les premiers temps de Louis XIII et dont les Carmes de la rue de Vaugirard finirent par accaparer le monopole. V. *Le Vieux-neuf*, 2e édition, p. 626.

2. On trouve les recettes des Dames vénitiennes pour se « blondir les cheveux » et se rajeunir le visage dans un manuscrit des archives de Venise, *Recitario della contessa Nani*, dont MM. A. Baschet et Feuillet de Conches ont publié une traduction : *Les femmes blondes de l'école vénitienne*, pet. in-8°.

3. Appelée aussi alors fontaine de l'Échaudé, et des Comédiens du Marais (V. p. 330). Elle se trouve au carrefour des rues de Limoges, de Poitou et Vieille-du-Temple, vis-à-vis d'un cabaret de cette dernière rue, qui porte encore son enseigne sur sa grille avec cette inscription AV SOLEIL D'OR. C'est là que fut maintes fois mystifié le petit Poinsinet. (*Poésies satyriques du* XVIIIe *siècle*, 1788, in-12, t. I, p. 99.)

4. « On donne ce nom à certaines pierres figurées, sur lesquelles on voit des représentations de vieilles ruines aussi naturelles que si elles étoient l'ouvrage du pinceau. » L'abbé Prévost, *Manuel lexique*, 1755, in-12, t. II, p. 380.

et fondateur des Communautez des frères Cordonniers et Tailleurs [1], se vend à Paris, chez G. Desprez dans la r. S. Jacques à l'Image S. Prosper.

62. Une montre à boîte d'argent, ovale, sonnerie et réveil, et tous les mouvements excellents à vendre pour 10 pistoles. *Adr.* au Bur. où on la fera voir.

85. Le sieur Bridaut maistre diamantaire [2] continue à vendre quantité de diamant, excellent à couper le verre, qui luy sont venus depuis peu à prix raisonnable. *Adr.* aud. sieur Bridaut dans la Monnoye.

63. La grande carte généalogique royale de France de M. Thuret [3] se débite au cadran S. Honoré [4], chez une lingère à la 4. chambre, chez M. Roger imager, sur le quay de l'Horloge, et chez M. Jaquinet graveur r. S. Anthoine, vis à vis l'hostel de Sully.

72. Un collier de fort belles perles de belle eau et assez grosses, entrenettes, d'environ

1. Son vrai nom étoit Henri-Michel Bunch. Simple garçon cordonnier, il avoit, en 1645, établi la communauté des Frères de son métier, à l'imitation de laquelle fut, peu après, créée celle des frères Tailleurs. V. plus haut, sur l'une et sur l'autre, p. 61 et 67.

2. On appeloit ainsi l'ouvrier qui taille le diamant.

3. Nous ne connaissons pas cette *carte généalogique* d'Antoine Thurel et non Thuret, qui prenoit le titre d'ancien prieur de Notre-Dame-de-Homblières. Le plus ancien ouvrage que Guigard, *Biblioth. héraldique*, p. 153, cite de lui est la *Table chronologique et généalogique des rois de France*, 1687, gr. in-fol.

4. Ce cadran se trouvoit rue Saint-Honoré, au-dessus de la porte du cloître. V. Segrais, *Œuvres*, t. II, p. 152.

1,500 l. *Adr.* chez M. Bidaux aux Galleries du Louvre.

75. *Les pensées de M. Paschal sur la Religion et sur d'autres sujets, trouvées dans son Cabinet après sa mort*, sont imprimées, et se vendent à Paris chez G. Després, r. S. Jacques, à l'Image S. Prosper [1].

91. Un beau cheval de selle gris pommelé à vendre. *Adr.* chez M. le Président Tubeuf, rue Vivien [2], derrière le Palais Royal.

92. Un carrosse vitré à 2 fonds de moyenne grandeur de velours rouge cramoisi à ramages à 3 glaces [3], et le train neuf à vendre. *Adr.* chez messieurs Tubeuf [4], r. Montmartre, vis à vis S. Joseph.

97. On continue jusqu'à la feste de la Purification [5] à vendre les plus belles curiositez du Cabinet de M. Gosseneau [6], depuis 2 heures

1. C'est la première édition des *Pensées*. L'annonce précédait la mise en vente. L'achevé d'imprimer n'est, en effet, que du 2 janvier, et déjà notre *Liste des avis*, datée du 1er, dit qu'elles ont paru.

2. Le président Tubeuf, après avoir vendu à Mazarin, pour qu'il agrandît son palais, l'hôtel situé à l'angle des rues de Richelieu et des Petits-Champs, étoit allé habiter, rue Vivienne, celui devant lequel fut percée la rue Colbert.

3. « L'usage des glaces aux carrosses nous vient d'Italie. Bassompierre est le premier qui l'ait apporté en France. » *Longueruana*, t. I, p. 109.

4. Ce sont les fils du président nommé tout à l'heure. Tallemant, t. VII, p. 313-314, parle de l'un d'eux, Charles, conseiller au Parlement, maître des requêtes.

5. 2 février.

6. Nous croyons qu'il faut lire Gosseau, comme dans la liste des curieux donnée par Spon en 1673. Il habitoit alors près des Carmélites, et peut-être, lorsqu'il vendit, comme on le voit ici, une partie de ses curiosités rue de

après midy jusqu'à 6 heures du soir, r. et proche la Monnoye.

59. On a perdu dès le mois d'octobre dernier une Eolipile, ou soufflet de cuivre rouge en forme de teste qui souffle[1]. *Adr.* à M. Audry, r. de la Ferronnerie à la Lampe.

62. Celuy qui a le secret infaillible de guérir le *miserere*, demeure toujours chez M. Le Maire, Peintre du Roy[2], r. S. Thomas du Louvre devant l'hostel de Longueville.

73. Un moulin à bled portatif et aisé à placer où l'on veut, pour moudre à la main, à une et à 2 manivelles à vendre. *Adr.* au bureau, où on le fera voir s'il est besoin.

100. On continue à vendre d'excellent vin de Beaune et de Volnay en gros et en détail, r. S. Louis au Marais, au coin de la r. S. Anastase.

la Monnoie, étoit-ce pour s'épargner l'ennui de les déménager.

1. Il a déjà, dans une de nos notes, été question de l'eolypile. Nous n'y reviendrons que pour dire comment elle servoit à Descartes pour expliquer l'origine du vent : « Vous demandez, écrit l'abbé de Fleury (*Nouveaux opuscules*, p. 370), comment se fait le vent, et vous avez recours aux trésors de Dieu. Descartes dit : je vais vous en faire. Il prend une Eolipyle, qu'il remplit d'eau à demi, et la met devant le feu ; l'eau échauffée et raréfiée chasse l'air avec violence, qui souffle le feu. Voilà le vent. » Mussenbrok en possédoit plusieurs d'une grande curiosité dans son cabinet à Leyde : « Une éolipile, par le moyen de laquelle on change l'eau en air... Une éolipile attachée sur un petit charriot, et courant sur le pavé d'une rapidité extraordinaire, par la vapeur qui en sort, etc. » (*Catal. des Instrum. de physique, etc., que l'on trouve chez Jean Van Musschenbroek*, 1725, in-8°, de 12 p., p. 7.)

2. François Lemaire, reçu de l'Académie de peinture en 1657. Il mourut en 1688.

101. Une personne de condition va faire vendre d'excellent vin de Volnay et de S. Aubin en gros et en détail dans la r. de Richelieu, joignant le logis de M. Le Roy : La Cave sera ouverte après les Roys.

103. Un carrosse à 2 fonds, doublé de damas et velours cramoisi, avec 2 glaces de Venise, le tout fort bon, et le train neuf à vendre à prix raisonnable. *Adr.* au sieur de Turny à l'échelle du Temple[1], où il faut demander Dupré, et y aller depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 pour le trouver.

105. Le Recueil de tous les Vers mis en chant jusqu'en 1670, en 6 vol.[2] faisant près de 2,000 chansons : se vend ensemble ou séparément chez C. Barbin et G. de Luines au Palais, et chez un Chandelier devant la Croix des Petits Champs[3] ; avec les livres d'airs gravez de

1. Échelle patibulaire de la Justice du Temple, placée au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes, qui lui dut un de ses anciens noms, et de la rue du Temple. Il en est parlé dans les registres du Châtelet de 1391, et, jusqu'à l'époque de la Fronde, elle resta intacte. Elle fut brûlée alors par quelques gentilshommes frondeurs. Il ne resta qu'un des montants. V. dans le La Fontaine de la Collect. Elzevirienne, t. III, p. 259, une note communiquée par nous.

2. C'est le *Recueil des plus beaux vers qui ont été mis en chant*, publié d'abord en trois parties par Charles Sercy, 1661, in-12, et repris par Barbin et De Luynes, qui l'augmentèrent de trois parties nouvelles en le continuant de 1661 jusqu'à 1670. Je ne crois pas qu'ainsi complété il se trouve dans aucune bibliothèque. Brunet, du moins, dernière édition, t. IV, col. 1167, n'en signale pas d'exemplaire.

3. Ou Croix de Bon-Puits. Elle se trouvoit au carrefour des rues du Bouloy et des Petits-Champs, qui, à cause d'elle, s'appela plus tard et s'appelle encore rue Croix-des-Petits-Champs.

M. Lambert[1], in-4° et in-8°, et un traité curieux de la méthode de chanter, le tout en gros ou en détail.

106. Un grand Théorbe de *Gaspar*[2], d'autres petits et 3 Luths, portraitz de Nanteuil[3] et autres grandes Thèses à bordure[4] à vendre ou troquer, et toutes sortes de livres à vignettes, reliez en maroquin pour la musique et le luth, à un écu la pièce. *Adr.* chez M. Quichardet, vis à vis la Croix des Petits Champs.

115. Ceux qui voudront faire rentraire des vieilles tapisseries, et les faire remettre en couleur, ou en raccommoder les relais, n'auront qu'à s'adresser à M. Lourdet Tapissier du Roy à la Savonerie qui est une des maisons de l'Hopital général[5].

118. *Biblia Heintenij cum figuris*[6], *Biblia Be-*

1. V. sur lui, t. I, p. 205.

2. Antérieur aux Amati, il travailla de 1560 à 1610. Il marquait ses instruments de cette étiquette : GASPAR DA SALO IN BRESCIA.

3. Robert Nanteuil, si célèbre comme graveur de portraits, et qui étoit alors dans toute sa gloire.

4. Ce sont ses thèses à frontispice et à bordures gravés, « toujours bonnes à garder pour l'image », comme dit la Toinette du *Malade imaginaire*.

5. V. une des notes précédentes, p. 320. Trois ans après, la Savonnerie était redevenue un établissement royal. Nous lisons, en effet, dans le *Récolement des Archives de l'assistance publique* par M. Brièle, 1877, in-8°, p. 157 : « Arrêt du Conseil du 22 août 1673, par lequel le Roi reprend la maison de la Savonnerie, dont il avoit fait don à l'Hôpital général, pour lequel cette maison étoit une trop lourde charge. »

6. C'est la Bible, préparée par Jean Henten et publiée à Francfort, en 1566, in-fol., sous ce titre : *Biblia ad vetustissima exemplaria nunc recens castigata*. Les figures sont au nombre de 127, gravées sur bois.

nedicti[1] en grand papier, et la bible des 70 en grec, avec les diverses leçons[2] à vendre, ensemble et séparément. *Adr.* au Bureau.

120. Deux jeunes chevaux entiers de carrosse, bay brun, à vendre chez M. le Président Tubeuf, r. Vivien, derrière le Palais Royal[3].

Demandes.

8. On demande une terre relevant du Roy[4], depuis 10 jusqu'à 30 lieues de Paris, et depuis 100 jusqu'à 150,000 l. ou plus. *Adr.* au bureau.

12. On demande une maison depuis 4 jusqu'à 8 lieues de Paris, sur le bord des rivières de Marne ou de Seine, en remontant depuis 4 jusqu'à 800 l. de revenu, bien bastie, où il y ait un jardin raisonnable, des bois, prez et terres. *Adr.* chez M. Guerin prestre de S. Louis, dans l'Isle Nostre Dame, rue Poultière[5].

22. On demande une terre à 8, 10, 12, ou 15 lieues de Paris, de 30 jusqu'à 40,000 l., où il y ait de l'eau. *Adr.* au bureau.

23. On demande un carrosse à 2 fonds de

1. Voici le titre de la première édition : *Biblia sacra latina, juxta Vulgatam, cura Jo. Benedicti,* Parisiis, 1549, in-fol.

2. Ce doit être celle dont voici le titre : *Divinæ Scripturæ, nempe Veteris et Novi Testamenti omnia, græce, a viro doctissimo recognita et emendata, variisque lectionibus... aucta et illustrata.* Francfort, 1597, in-fol.

3. V. une des notes précédentes, p. 323.

4. C'est-à-dire n'ayant que lui pour seigneur.

5. C'est le nom féminisé de la rue de l'Ile Saint-Louis, dont Le Poulletier, associé de Marie pour les constructions de ce quartier, avoit été le parrain.

velours et vitré, du prix de 4 à 500 l. *Adr.* à M. de Sêve de Plateau, dans l'Isle Nostre Dame sur le Quay de Bourbon.

30. Si quelqu'un a un cheval gris pommelé entier, à vendre, d'une médiocre taille, ou si on en veut acheter un semblable pour appareiller [1] : on pourra s'adresser chez le sieur Pecou mareschal, rue de la Harpe, proche la rue du Foin.

30. On demande une chocolatière d'argent [2] qui n'ait guières servy. On la payera tout ce que vaut le marc, et quelque chose de façon si elle n'est pas mal conditionnée. *Adr.* au Bureau.

31. Si quelqu'un a les livres suivants imparfaits, et les veut vendre ; sçavoir le 1 tome d'Horace de M. de Marolles, le 3 tome des leçons de Canisius [3], *H. Rosvitæ opera de Sanctis Germaniæ in-fol. Norimbergæ,* 1601 [4], *Metam.*

1. Dans l'*avis* publié par *le Mercure* de septembre 1717, p. 181, le nouveau directeur du Bureau d'adresse rappelle avec une certaine satisfaction que Louis XIII avoit ainsi « appareillé » un de ses équipages : « Ce prince, dit-il, après plusieurs recherches inutiles pour découvrir un cheval de poil Isabelle, qui pût assortir à un de ceux qui traînoient son petit carrosse, eut recours au Bureau d'adresse qui luy en indiqua un. C'est ce qui engagea Louis XIII à lire les listes du Bureau, et cette lecture a souvent mis en place des personnes qui n'étoient redevables de leurs emplois qu'à cet établissement. »

2. C'étoit un ustensile alors assez nouveau, l'usage du chocolat n'ayant guère commencé à Paris que vers 1658 ou 1660. V. *Mém.* d'Audiger, *limonadier à Paris*, nouv. édit., 1869, in-12, p. 367, et *Correspond. administ. de Louis XIV*, t. III, Introduction, p. LIII.

3. Il s'agit des *Antiquæ lectiones* de H. Canisius, 1601-1608, 7 vol. in-4°.

4. Nous n'avons vu indiqué nulle part cet ouvrage de Hrosvita.

Ovidii cum indice Pompeii Pasqualini, 1614, in-8°. Il peut s'adresser au libraire du Grand Conseil dans le Cloistre S. Germain.

46. On demande 6 ou 8 feuilles de paravent simples et assez honnestes. *Adr.* au bureau.

87. On demande un lit de 4 pieds ou environ de largeur, du Camelot de Hollande, doublé de quelque petit satin bien propre, avec des sièges revenans. *Adr.* chez un bourrelier, qui est au milieu de la rue des Juifs.

66. On demande un fauteuil renversé à cremillière [1], qui soit fort bon et bien garny sans housse. *Adr.* au bureau.

119. On demande une terre en titre de comté ou de marquisat, ou fort seigneuriale, de 40 à 50 mil écus, à 20 ou 30 lieues de Paris, du costé de Chartres ou le Vexin françois, dans le ressort du Parlement de Paris. *Adr.* chez M. Rautier épicier, r. Montmartre près la rue Tiquetonne.

Nota, *qu'il ne faut point avoir d'égard au num. 69 de la pag. 8* [2] *parce que, par le moyen de la communication du Registre, cet article a esté expédié comme les autres defaillans, avant qu'on eust achevé d'imprimer.*

1. Lisez cremaillère. Richelet, du reste, admet l'orthographe que nous voyons ici : « chaise à *cremilière*, dit-il, ou chaise de commodité. » Le Théâtre-François possède encore, parmi ses accessoires, de ces vieux et énormes fauteuils dont le dossier se renverse ou se remonte à l'aide d'une crémaillère. Molière en possédoit un de ce genre. (Eud. Soulié, *Recherches*, p. 267.)

2. Ici cet article est à la p. 315.

Lieux où se trouveront tous les quinze jours les livres d'avis à quinze deniers la pièce.

Il y aura un escriteau pour les remarquer.

Rue de la Verrerie au coin de la rue de la Poterie, M. Bullot, chandelier.

Vieille rue du Temple, près la fontaine des petits Comédiens [1], M. Cagnard, chandelier.

Rue Grenier saint Lazare, près la rue Beaubourg, M. Macé chandelier.

Rue Montmartre, proche la rue du Mail, M. Cazimir chandelier.

Rue saint Honoré aux bastons Royaux [2], au Bureau des carrosses.

Rue Taranne au fauxbourg saint Germain, au coin du carrefour saint Benoist, M. Rossy chandelier.

Rue S. Jacques vis à vis S. Yves, à la Toison d'or, M. Le Petit et Michallet libraires.

Sous la porte S. Marcel, M. de S. Denis marchand.

Isle Nostre Dame, au carrefour de la rue des deux ponts, M. Bichebois chandelier.

Rue saint Antoine, près la Place Royale, au Bureau des carrosses.

1. V. sur cette fontaine, p. 321. On appeloit Comédiens du Marais ceux dont le théâtre, où Corneille fit jouer la plupart de ses pièces, se trouvoit à peu près à l'endroit occupé aujourd'hui par le n° 90 de la rue Vieille-du-Temple, derrière l'Ecole centrale, établie, comme on sait, rue de Thorigny, dans l'ancien hôtel d'Aubert, traitant de la gabelle du Sel, auquel il avoit dû son nom d'*Hôtel-Salé*. V. Tallemant, édit. P. Paris, 391, et IX, 451.

2. V. plus haut.

A la descente du Pont Marie, proche la Barrière, M. Pierre Paul limonadier [1].

Rue de la Vieille draperie, au milieu, à la Vision de Jacob, M. Horait chandelier.

Grande Sale du Palais vis à vis la grand' Chambre, M. de Ligny.

Au bout du pont S. Michel, rue de la Boucherie, M. Moet libraire à S. Alexis.

AU BUREAU D'ADRESSE, rue Thibault aux dez.

Dans tous ces bureaux on ne débitera jamais de listes vieilles, mais seulement ceux de la Quinzaine suivante. S'il s'en trouve ailleurs, on n'y doit point avoir d'égard.

Avec privilège et permission.

1. Un café existe encore au même endroit. C'est un des plus anciens, sinon le plus ancien de Paris.

LISTE GÉNÉRALE

DU

BUREAU D'ADRESSE ET D'AVIS

PAR PRIVILÈGE DU ROY.

Du 7 *Aoust* 1688[1].

L'on continüera à l'avenir de faire imprimer notre Liste d'avis tous les quinze jours, afin que le public puisse avoir le temps de se reconnoistre.

On ne remet sur cette liste que quelques uns des articles qui estoient sur la précédente, et dont le droit a esté payé.

Les domestiques de l'un et l'autre sexe viennent continuellement au Bureau, où l'on les examine avec beaucoup d'exactitude, aussi bien que leurs repondans, pour les pouvoir produire en seureté à ceux qui en viennent demander.

1. V. *Introduction*, p. xlj.

A vendre.

1. Une tres belle maison scize rue de la Verrerie, proche S. Mery, louée à présent à une seule personne 1800 liv.

2. Une maison à porte cochère très bien bastie, scize à Soisy sous Etiole[1], six lieues de Paris, proche la rivière de Seine, grand Jardin clos de murs[2], vignes, et autres choses dont on fournira un estat au Bureau, du prix de 10,000 liv.

3. Un cheval entier avec tous ses crains, poil bay, de bonne taille, agé de six ans, fort vigoureux, propre pour la selle et pour le manege, du prix de quarante loüis d'or[3], avec douze jeunes chiens courants blanc et noir entre deux tailles, bons pour le chevreuil et lièvre, du prix de vingt quatre loüis d'or.

4. Une chaise roulante à ressorts à deux places pour un cheval, garnie de drap gris, et d'une campanne soye[4], l'imperialle ronde[5], avec les

1. C'est aujourd'hui une commune d'un millier d'habitants dans le canton de Corbeil.

2. C'étoit un point très important alors, car ne faisoit pas qui vouloit enclore de murs parc ou jardin ; on en a la preuve par les registres du Parlement, où l'on trouve par exemple, à la date du 30 mai 1663, confirmation des lettres portant permission à Le Tellier de faire enclore six cents arpents de terre en son parc de Chaville.

3. Ces chevaux de selle et de manège, toujours bien supérieurs comme prix aux chevaux de labour, se vendoient quelquefois jusqu'à quinze cents livres. V., dans les *Mémoires des Intendants*, celui de la Généralité de Limoges, au chapitre des *Haras*.

4. La campane étoit un ornement à franges, dont la forme étoit celle d'une cloche (*campana*).

5. L'impériale, lorsqu'elle étoit ronde comme ici, faisoit

harnois de deux chevaux, du prix de 120 liv.

5. Pour 60,000 liv. de rente sur l'Hôtel de Ville, en plusieurs contracts créés au denier dix huit[1], et qu'on veut vendre au denier vingt; l'argent sera employé en acquisition de fonds, dont on fournira un estat à la charge du decret.

6. Une maison à porte cochère scize à Gentilly, très belle et bien bastie, où il y a toutes sortes de commoditez, avec un grand jardin clos de murs, garny d'arbres fruitiers, du prix d'environ 7,000 liv. Il y a seureté pour l'acquisition; on s'accommodera du prix pourvu qu'il y en ait la moitié ou le tiers comptant : on aura au Bureau un estat plus au long de la dite maison.

7. Un lit de bois noyer de six pieds de large, garny d'un somier de paille, matelat, lit de plume et courte pointe serge de S. Lau[2], couleur d'ecarlatte, avec sa housse mesme serge et couleur, du prix de 120 liv. Quinze petites chaises pour la table couvertes de mocades[3] à fleurs de plusieurs couleurs à fond vert de 3 liv. pièce. Une grande aumoire[4] bois sapin à deux portes

sur le dessus des carrosses et chaises l'effet d'une couronne d'empereur. De là son nom, encore aujourd'hui en usage.

1. C'est-à-dire un denier d'intérêt pour dix-huit prêtés, ce qui équivaut à un peu moins de six pour cent, comme le denier vingt à cinq pour cent environ.

2. Lisez Saint-Lô, dont la fabrication de la serge est encore une des industries.

3. C'est une forme du mot « moquette, » qui se rapprochoit davantage de *camocas*, nom de l'étoffe bien connue au moyen âge, dont la moquette ou mocade étoit une imitation plus moderne. V. plus haut, p. 315.

4. Le peuple, qui dit « ormoire » pour armoire, se rapproche par sa prononciation de la forme du mot, telle

fermant à clef, servant de garde-meuble, du prix de 40 liv. et une chaise bourgeoise à porteur, garnie d'une étoffe de soye de 30 liv. Le tout bon et de hasard, et qu'on vendra ensemble ou séparément.

8. Une très belle maison à porte cochere bien bastie, située au Plessis-Chenet, paroisse du Coudray[1], sept lieues de Paris, proche la rivière de Seine, avec jardin, clos de vingt quatre arpens, où il y a pré, terre, vigne, bois taillis et d'haute fustaye, et plusieurs autres belles commoditez, du prix de 12,000 liv. On aura au Bureau un estat au long de la dite maison.

9. Une charge de somier de vaicelle[2] ordinaire

qu'elle est ici, et en même temps de la racine latine, *aumarium*, lieu secret, cachette, suivant le sens que ce mot a dans Pétrone (édit. Burmann, p. 868). *Aumoire* ne fut remplacé que fort tard par armoire. Il se trouve dans le *Roman du Renard*, vers 3 et 259, et, comme on le voit ici, il étoit encore usuel au XVIIe siècle. L'annotateur du *Catalogue Soleinne*, t. 1, p. 227, le rencontrant dans une pièce du même temps, *Le Murmure des femmes*, croit par erreur qu'il vient d'aumusse. — Ajoutons qu' « armoire » toutefois s'employoit déjà. On le trouve dans le *Journal* de Fr. Colletet, 3 sept. 1676, avec des détails sur ce genre de meuble, tel qu'on le travailloit de son temps : « *On sçait*, dit-il, *une belle paire d'armoires à vendre, toute neuve, et fort bien travaillée à deux grands guichets brisez, pour serrer des habits, du linge ou d'autres hardes : Elle est de ces beaux bois ondoyez, et faite par un bon ouvrier : et elle pourroit estre commode même pour serrer des livres curieux et particuliers dans une Bibliothèque.* »

1. Le Plessis-Chenet est aujourd'hui un écart de la petite commune du Coudray-Monceaux, dans le canton de Corbeil.

2. Le sommier de vaisselle avoit pour office le transport sur un cheval de somme ou *sommier* de la vaisselle dont avoit besoin la maison du roi, ou celles des princes et princesses quand elles se déplaçoient.

de chanssonnerie[1] chez Madame la Dauphine à franc estrillé[2], qui jouit de tous les privilèges aux gages fixes de 300 liv. par an[3], payez par quartier, avec logement et bouche à cour[4] du prix de 4,000 livres.

10. Deux grands chevaux de carrosse poil noir, du prix de 300 liv.

11. Une charge de peintre à la garde robbe du Roy[5], qui jouit de tous les privilèges, aux gages de 60 liv. par an, du prix de 1,000 liv.

12. Une maison à porte cochere scize à Argenteuil, proche la rivière, en deux corps de logis, avec cour, puis, et jardin d'un arpent clos de murs, du prix de 4,000 liv. On donnera au Bureau un estat au long de la dite maison.

13. Une maison à porte cochère en cette ville, au quartier S. André des Arcs, en trois corps de logis, grande basse cour, remise de carrosses, et autres commoditez, du prix d'environ 40,000 liv., louée à présent 1,800 liv.

14. Une tapisserie de verdure de Flandres, en sept pièces, de dix huit aulnes trois quarts de tour, doublée tant plain que vuide, sur deux aulnes deux tiers de haut, avec six soubassemens de fenestre mesme tapisserie; un lit de six pieds

1. Lisez « échançonnerie. »

2. C'est-à-dire, affranchi de la nécessité de fournir le cheval, le sommier.

3. C'étoit le double chez le roi. Le sommier de vaisselle touchoit 600 l. Il en avoit même eu longtemps 660, comme le sommier de bouteilles.

4. C'est-à-dire, nourri à la Cour.

5. Nous n'avons pas trouvé mention de cette charge, dont l'exiguïté des appointements dit le peu d'importance, dans les *Etats de France* de cette époque.

de long, sa housse de tabis[1] vert, garni d'un somier de paille, matelat, lit de plume, couverture d'Angleterre, huit fauteuils, et quatre chaises avec leurs housses, moitié mesme tabit, moitié d'une tapisserie à l'éguille couleur de roze, une fontaine de cuivre, et une garniture de feu fort poly, le tout du prix d'environ 800 liv. A vendre séparément ou ensemble.

15. Une tapisserie de verdure de Flandre, neuve en six pièces, de dix-huit aulnes et demy de tour, sur deux aulnes, deux tiers de hault, du prix de 900 liv.

16. La Terre et Seigneurie de la Vallée, située dans la province du Berry, à dix lieues de Bourges et sept de Gien, entre Cosne et Sanserre[2], à deux lieues de la rivière de Loire, le revenu de la dite terre consistant en droits seigneuriaux, terrage, rentes, tuillerie, estangs, garennes, six fermes, et plusieurs autres héritages dépendant de la dite Terre, du prix de 80,000 liv. Le revenu estant de 4,000 liv. à le faire valoir par ses mains, et de 3,000 liv. de bail à ferme. On fournira au Bureau un estat au long d'icelle.

17. Une maison a porte cochere, scize à Cormeil, trois lieues de Paris, en deux corps de logis, cour, puits, et jardin derrière; attenant lequel il y a une grange à foin; le tout du prix

1. C'étoit ce que nous appelons « moire » aujourd'hui. Nous l'avions emprunté aux Orientaux qui le nomment *ôtabé* et le mélangent de coton.

2. La Vallée est aujourd'hui une petite commune du canton de Lormes dans la Nièvre.

de 4,000 liv. On donnera au Bureau un estat au long de la dite maison.

18. Cinq cens arpens de bois taillis, d'environ dix ans de coupe, scituez à une lieue du port de Nogent sur Seine, en deux coupes égales; l'on affermera le tout, ou une seule coupe, à commencer au mois d'octobre prochain; ou si on veut en achepter le produit tous les ans, on le vendra, et du tout on fera bonne composition.

19. Une charge d'ayde de Panneterie chez le Roy[1], qui jouit de tous les privilèges aux gages fixes de 225 liv.[2] et 150 liv. de profits, le tout payez reglement à la fin du quartier de Juillet pendant lequel on sert[3] et est nourry, pour 5,000 liv.

20. Une charge de garde du Roy en la prevosté de l'hostel[4], sous la charge de Monsieur le Marquis de Sourches, grand prevost de France[5], qui jouit de tous les privileges, aux gages de 272 liv. 10 sols[6], à servir pendant le quartier de Janvier, du prix de 3,050 liv.

21. La Terre et Seigneurie de Cléry, scize à

1. Il y avoit chez le roi douze de ces aides dans la panneterie-commun.

2. Ces gages avoient été longtemps de 300 livres.

3. Il seroit plus clair de dire que celui qui veut ici vendre sa charge servoit pendant le quartier de juillet.

4. Ces gardes étoient au nombre de cent, y compris les douze qui portoient le titre d'exempts.

5. V. sur lui, t. I, p. 74.

6. « Ils ont, dit l'*Etat de France*, 1692, in-12, p. 444, qui leur attribue les mêmes gages, 60 livres d'extraordinaires et quelques gratifications lorsque S. M. touche les malades. » V. sur cette cérémonie t. I, p. 21.

douze lieues de Paris[1], consistant en chasteau pour le Seigneur, et appartement séparé pour le Fermier, clos fermé de murs, jardins, prez, terres, bois, et autres choses en dépendant, mesmes les droits honorifiques, du prix d'environ 25,000 liv.

22. Une belle maison couverte d'ardoise, à porte cochere, scize sur le bord de la rivière entre Brie et Corbeil, tres bien bastie, et où il y a plusieurs beaux et magnifiques logements, avec une chapelle, grande basse cour, jardin, enclos de huit arpens fermé de murs, prez, terre, bois taillis et haute fustaye, canal, vivier, et generalement toutes les autres commoditez qu'on peut souhaiter, du prix d'environ 30,000 liv. On aura au Bureau un estat au long de la dite maison.

23. Une chaise bourgeoise de porteur[2] presque neuve, garnie de brocatelle[3], avec une crépine de soye, d'environ 70 liv.

1. Il reste de cette seigneurie un hameau du canton de Marines dans l'arrondissement de Pontoise. Les seigneurs de Cléry, qui avoient leur importance dans cette contrée, possédoient aussi un hôtel à Paris, rue Montmartre. C'est sur son emplacement que fut ouverte, en 1633, la rue qui porte encore leur nom. En 1688, quand « la terre et seigneurie » furent mises en vente, comme nous le voyons ici, Claude de Poissy, chevalier, en étoit seigneur.

2. La chaise de porteur ou à porteur « bourgeoise » se distinguoit des autres parce qu'elle étoit sans armoiries.

3. Etoffe de fil et de laine, qui se fabriquoit en Flandre et qu'on appeloit aussi soit *mazeline*, soit *étoffe de l'apport-Paris*, à cause du grand commerce qui s'en faisoit dans ce quartier-là.

Demandes à achepter.

24. On demande à achetter une maison logeable en fief ou roture[1], avec clos, jardin, prez, terres labourables d'environ 20,000 liv., mais il ne faut pas qu'elle soit plus éloignée de 4, 5 ou 6 lieues de Paris.

25. Une tapisserie verdure, Flandre ou Auvergne[2], de dix huit jusqu'à vingt quatre aulnes de tour plus ou moins, sur deux aulnes et demy d'hauteur, bonne et de hazard.

26. On demande à achepter une terre en fief à dix ou douze lieues de Paris, où il y ait maison logeable, clos ou jardin, terres labourables, prez et bois, du prix d'environ 5,000 liv.

27. Une tapisserie verdure de Flandre, ou Auvergne, qui ait depuis seize jusqu'à dix huict aulnes de tour, plus ou moins, de l'hauteur ordinaire, avec un bureau propre et en estat de servir à un marchand, le tout bon et de hazard.

28. Une charge chez le Roy de 15,000 à 16,000 liv., à condition que le vendeur se chargera de l'agréément et reception de l'achepteur, et qu'il luy remettra toutes les pièces nécessaires en main.

29. Une maison en fief ou roture qui soit

1. C'est-à-dire, sans aucun titre ni droit seigneurial.

2. Les manufactures des tapisseries d'Auvergne étoient une création de Colbert qui faisoit une rude concurrence à celles de Felletin, comme on le voit par un arrêt du Conseil du 21 août 1691 sur les droits d'entrée. Jabach, qui les avoit visitées pour Colbert, en 1688, lui en avoit rendu le meilleur compte. (*Corresp.* de Colbert, t. V, p. 520.)

logeable, et où il y a clos ou jardin, prez, terres, vignes et bois, proche la rivière de Seine en montant, ou sur le chemin de Paris à Orléans, distante de Paris depuis cinq jusqu'à huit lieues, et dans l'élection de Paris, d'environ 10,000 liv.

30. Deux garçons allemands de l'âge de vingt deux ans, qui ont fait toutes leurs estudes, et dont l'un sçait jouer du clavessin et du violon, demandent condition, soit valet de chambre[1], ou précepteur pour enseigner le latin et l'allemand[2].

31. Une tapisserie d'Auvergne depuis quatorze jusqu'à dix sept aulnes de tour, plus ou moins, sur deux aulnes et demie d'hauteur, avec un miroir glace de Venize de 25 à 30 pouces de haut, le tout bon et de hazard.

Advis généraux.

Un particulier donne advis au public qu'il possede un secret admirable et indubitable pour guérir toutes sortes de diarées, dissenteries, et flux epatique, qui ne demande a estre satisfait qu'après parfaite guérison des maladies.

Un autre particulier guérit la goute, paralisie,

1. A cette époque, valets de chambre ou laquais jouoient presque tous du violon. De cette façon, lorsqu'ils avoient fini leur service, on savoit, aux dépens de ses oreilles il est vrai, ce qu'ils faisoient. L'Olive, le valet du *Grondeur*, joue du violon. V. acte I, sc. 1; et aussi Lemontey, *Hist. de la Régence*, t. II, p. 319.

2. Nos guerres avec l'Allemagne avoient rendu cette étude assez ordinaire dans les grandes familles. La Bruyère, par exemple, savoit l'allemand et l'avoit enseigné à son élève, petit-fils de Condé.

ydropisie, rumatismes, toutes sortes de fièvres, et les maux vénériens, sans qu'on soit obligé de garder la chambre.

Un particulier enseigne le toisé et l'arpentage, les fractions de fractions, le négoce, et change étranger, et l'arithmétique en toutes ses parties pour toutes sortes de professions étrangères, et autres, en un mois de temps, lorsqu'on saura les quatre règles. Plus les rédactions des poids et mesures étrangères, et autres, les évaluations, racine carrée et cube, règles de canonier, de navire et autres vaisseaux, la construction du carré magique[1] par progression géométrique en proportion double, la carte[2], et plusieurs autres sciences, et du tout donne des leçons par écrit.

Ceux qui auront quelque chose à commercer, vendre, achepter, troquer, ou loüer, prendront la peine s'ils ne veulent pas venir eux mesmes au Bureau, d'envoyer un Laquais avec un Mémoire instructif, et on leur donnera satisfaction.

Ceux qui ont de grandes maisons dans Paris, ou à la campagne, et qui faute de les rendre publiques demeurent à les louer, parce que la pluspart des gens de qualité, et autres, ne lisent pas les affiches qui sont au coing des rues, n'auront qu'à envoyer le mémoire au Bureau, pour estre mis sur la liste.

1. On appeloit ainsi un carré formé de plusieurs cases, dans lesquelles on plaçoit des nombres dont la somme prise en tous sens étoit la même.

2. C'est le nom qu'on donnoit à la géographie. Pour dire qu'on l'avoit apprise, on disoit, selon Richelet, qu'on savoit « la carte. » Il est aisé de comprendre, d'après cela, la locution populaire : « perdre la carte. »

Les maistres des auberges, des académies, des écoles, des sciences, des messageries, et autres qui souhaitent de rendre leurs establissements publics, n'auront qu'à envoyer au Bureau leurs qualitez, leurs enseignes, lieu et demeure, et l'on les enregistrera, pour estre dans la suite indiquez aux estrangers, et à ceux qui viendront s'en informer au Bureau.

Les Huissiers qui doivent aller en campagne dans les Provinces, viendront le déclarer au Bureau, et l'on leur envoyera les gens qui ont à faire dans les dites provinces pour s'emboucher[1] avec eux[2].

Ceux qu'ils veulent achepter ou vendre des rentes, emprunter de l'argent et en placer, vendre des maisons et héritages, soit à Paris ou à la campagne, s'adresseront au Bureau.

Ceux qui ont des Bénéfices à permuter et à donner à ferme, des charges à vendre ou à achepter, soit à Paris ou en Province, des bois

1. Pour « s'aboucher, » mot qui n'avoit encore cours que chez les gens de distinction et dans les livres.

2. Un passage du *Journal* de Colletet, à la date du 3 octobre 1676, nous donne l'explication de celui-ci sur les singuliers trafics des Huissiers, qui, lorsque les affaires chômoient à Paris, en achetoient en province pour s'entretenir la main : « *Comme il y a*, dit Colletet, *des gens qui se plaisent dans la sollicitation des affaires, et qui en achepten mesmes quand les leurs sont finies de peur de languir dans l'oysiveté, et pour y gagner leurs peines : nous leur donnons avis*, notamment si ce sont des Huissiers, qui font des courses à la campagne, *que nous leur ferons vendre à bon compte divers billets, cédulles et promesses, dont ils pourront faire leur profit, de particuliers encore vivants, deubs pour nourriture, logement et entretien, au payement de quoy plusieurs sont condamnez par sentence des Consuls.* »

à couper, des estangs à pescher, et qui font faire des inventaires forcés ou volontaires, prendront la peine de le venir déclarer au Bureau, ou envoyer un Mémoire instructif, et l'on en advertira le public par la liste.

Ceux qui arrivent à Paris, et ceux qui en veulent partir soit pour voyager ou autrement, et qui ont besoin de plusieurs personnes pour faire leur trein, peuvent s'adresser au Bureau, et on leur en envoyera sur le champ de toutes les tailles, qualité et condition qu'ils les demanderont[1].

Ceux qui écriront des lettres au Bureau en acquitteront le port, faute de quoy on ne les recevra point, parce que l'on s'en voit trop chargé jusqu'à présent.

Les Etrangers qui doivent arriver à Paris avec équipage, pourront s'adresser au Bureau, mesme par lettre demander ce qu'ils ont à faire, soit pour logement, domestiques, ou autres choses.

Et généralement tous ceux qui veulent rendre quelque chose publique, chercher ou indiquer, et qui d'ordinaire font mettre des affiches aux coings des rues, qui ne sont veües que de très peu de gens, et d'ailleurs déchirées et recouvertes les unes par les autres en peu de temps, au lieu de faire la depense pour l'affiche, n'auront qu'à envoyer les mémoires au Bureau, et l'on les mettra sur la liste, que l'on imprimera régulièrement tous les quinze jours, et que l'on

1. Sur ces valets de louage, v. plus haut, p. 50.

vendra et distribuera de mesme que les Gazettes[1].

On sçaura au Bureau le nom des personnes qui veulent tant vendre qu'achepter.

Le Bureau est dans l'enclos du Palais, Cour de la Moignon, du costé du Quay des Morfondus.

1. Beaucoup de gens répugnoient à se voir affichés et ne devoient, par suite, recourir qu'avec plus d'empressement aux avantages des feuilles d'adresses. Colletet annonce dans son *Journal* du 11 sept. 1676 une personne qui étoit dans ce cas. « *Honneste homme*, dit-il, *qui sçait la langue latine et l'italienne de mesme, et qui ne peut se résoudre à voir son nom dans les affiches publiques, s'offre aux honnestes gens qui auront des livres italiens ou manuscrits à traduire fidèlement, d'y travailler quels que difficiles qu'ils soient; de montrer cette Langue à quiconque désirera l'apprendre...* »

LISTE GÉNÉRALE

DU

BUREAU D'ADRESSE ET DE RENCONTRE

ESTABLI PAR PRIVILÈGE DU ROY

en la Place Dauphine.

Du 1 *Mars* 1689[1].

Le Bureau d'adresse et de rencontre se rétablit avec tant de succès, et devient d'une si grande utilité au Public que l'expérience fait encore juger favorablement de ceux qui en furent les autheurs.

En effet Paris par son immensité estant regardé

1. V. notre *Introduction*, p. xlj. C'est par mégarde que nous y avons dit que les *Listes du Bureau d'adresse* recommencèrent à paroître en février 1689. Ce n'est qu'au mois de mars, dont nous reproduisons ici le numéro, qu'elles reprirent.

comme la patrie commune de tout le royaume, et s'y trouvant des gens de toutes les Nations non-seulement dans le commerce general, mais dans le particulier, tout devint également intéressé à découvrir ce qui tombe dans la nécessité du service, et dans le dessein du commerce.

C'est de là qu'on a pris grands soins de rétablir le Bureau d'adresse et de rencontre, que les guerres et le mauvais usage de ceux qui en ont eu cy-devant l'administration, avoient rendu comme odieux au Public; mais les réglements qu'on y a faits depuis y ont étably le bon ordre, la fidélité et le secret, de sorte qu'on y peut venir à présent de confiance, soit pour vendre, acheter, échanger, affermer ou autrement, soit pour le choix des gens de quelque nature et qualité qu'on les puisse souhaiter dans le domestique, ou, pour les domestiques, pour le choix des conditions. Les Commis du Bureau n'entrent de leur chef dans aucune affaire, toutes leurs occupations se renferment à recevoir les avis et déclarations de ceux qui se présenteront au Bureau, lequel n'est estably que pour l'indication purement et simplement.

A Vendre.

1. Six chevaux de carrosse gris blanc de six à huit ans avec leur harnois de roussy doré[1], du prix de 3,500 liv.

2. Une charge de juré aulneur et visiteur de toiles[2] de la Ville, Fauxbourgs et Banlieue de

1. Cuir de Russie. V. plus haut, p. 37.

2. Son office étoit d'auner les toiles, treillis, canevas,

Paris, avec les émoluments et bourse commune[1], du prix de 12,500 liv. y compris la réception.

3. Une maison scize en cette Ville, rue Geoffroy-Langevin, du prix d'environ 8,000 liv.

4. Pour 50 à 60,000 liv. de rente en principal sur l'Hôtel de Ville[2], en plusieurs contractz creez au denier dix huit[3] : il y a bonnes seuretez pour l'acquisition.

5. Un grand carrosse coupé[4] avec ses glaces, garny de velours cramoisi; les harnois de deux chevaux de roussi bien dorez, de mesme que le carrosse monté sur un trein, le tout presque neuf, du prix de 1,500 liv.

6. Un grand carrosse à deux fonds avec ses glaces garny de velours cramoisy fort propre, d'environ 600 liv.

7. Une charge de garde en la connestablie de Messieurs les mareschaux de France[5], qui jouit

pour voir s'ils étoient bien de la mesure réglementaire. A chaque visite ils touchoient un droit. V. sur ces sortes d'offices jurés, t. I, p. 110.

1. Elle se formoit de ce que chaque membre de la corporation devoit abandonner sur ce qu'il avoit perçu. Tous avoient ensuite, quel qu'eût été leur apport, droit au partage qui se faisoit à des époques déterminées.

2. V. plus haut, sur les rentes de l'Hôtel-de-Ville, t. I, p. 42-46.

3. Un peu moins de six pour cent. V. une note un peu plus haut, p. 334.

4. Moitié du grand carrosse que, pour cela, nous appelons encore aujourd'hui « un coupé. »

5. C'est un de ces gardes qui, venant dire dans le *Misanthrope :*

Messieurs les Maréchaux dont j'ai commandement,

met le holà dans la dispute entre Alceste et Oronte. La Connétablie avoit ses audiences réglées le mercredi et le

de tous les privilèges, aux gages fixes de 200 l. avec les émoluments lors qu'on sert, du prix d'environ 1,800 liv.

8. Une terre en fief située près d'Etampes, qui ne releve que du Roy, consistant en maison à porte cochere, jardin, clos, terres labourables, prez, bois taillis, censives, droit de chasse, et autres, du prix d'environ 35,000 liv.

9. Une grande maison à porte cochère, rue de la Verrerie, du prix d'environ 40,000 liv.

10. Deux petites maisons en cette ville, rue neuve du Ponceau[1], louées 200 l. On les vendra sur le pied du denier vingt, argent comptant, et échangera mesme contre quelque rente ou maison de campagne; et s'il convient donner du retour, on le fera.

11. Plusieurs maisons à porte cochere bien bâties, grand jardin et terre scize au lieu du Roulle[2], ayant veue sur la grande ruë, à vendre ensemble ou séparément et en toutes seuretez, avec honneste composition.

12. Une fort belle et bonne Pandule sonnante[3], du prix de quinze pistolles.

samedi dans l'enclos du Palais, à la Table de marbre. V. plus haut, t. I, p. 85.

1. On appeloit ainsi la partie la plus récemment ouverte de la rue du Ponceau, qui donnoit sur la rue Saint-Martin. L'autre extrémité, où se trouvoit le petit pont sur l'égout, auquel la rue devoit son nom, s'appeloit déjà « le ponceau Saint-Denis » en 1391.

2. Le Roule n'étoit encore qu'un village de banlieue. C'est en 1722 seulement qu'il devint faubourg de Paris. V. *Archives hospitalières*, Hôtel-Dieu, t. I, p. 253, n° 3271.

3. Richelet écrit « pendule, » mais ajoute : « prononcez pandule. » L'invention due à Huyghens et que l'abbé Hau-

13. Une charge de lieutenant des Eauës et Forests à Senlis, aux gages et droicts y attribuez, du prix d'environ 5,000 liv.

14. Une maison à porte cochere bâtie à neuf, size au lieu de Clamard près Issy, jardin d'un arpent clos de murs, et autres fort belles commoditez, du prix d'environ 4,000 liv.

15. Plusieurs meubles, tableaux, montres, diamants et autres bijoux, dont on fera bonne composition ensemble ou séparément.

16. Un contract de constitution de rente de 6,000 liv. en principal, fait à Paris, créé au denier vingt, deuë par un particulier Officier au Parlement de Guyenne, et dont on aura bon compte.

17. Une maison au faubourg St. Marcel, rue de l'Oursine, du prix d'environ 6,000 liv.

18. Un coffre fort bon et de hazard dont on fera bonne composition.

19. Une tanture tapisserie de Flandre en sept pièces, tirant 24 aulnes sur 3 aulnes et demie de haut, representant l'histoire de Jules César, du prix d'environ 6,500 liv.

20. Une autre tanture tapisserie de Flandre, tirant 23 aulnes, de la mesme hauteur, representant l'histoire d'Alexandre, du prix d'environ 7,000 liv.[1].

tefeuille lui disputoit remontoit à 1657. Or Huyghens ayant alors vingt-huit ans, et Hautefeuille dix seulement, la querelle de revendication tomboit d'elle-même.

1. C'étoit une des tapisseries les plus à la mode. Le prix en montoit quelquefois plus haut qu'on ne le voit ici : « J'ai, dit la Tapissière, deux des plus belles garnitures de chambre qui se puissent voir, il y en a pour deux

21. Une grande maison à porte cochere size en cette ville, ayant veue sur les rues Jean Lointier[1] et des Deux Boules, du prix d'environ trente mille liv. dont on en constituëra, s'il est convenu, la moitié, et prendra en payement pour l'autre une charge chez le Roy convenable à un gentilhomme ou de l'argent. Plus pour environ 25,000 écus de terre au païs du Perche, près la ville de Belesme, dont il y en a une seigneuriale qui ne releve que du Roy; on les échangera mesme contre d'autres terres près de Paris, charge comme dessus, ou d'une d'auditeur des Comptes.

22. Une maison à porte cochere très belle et bien bâtie, size au lieu de Pacy[2], avec jardin d'un arpent clos de murs, et autres commoditez, du prix de 6,000 liv.

23. Une maison à porte cochère size en cette

grandes salles ; ce sont *les Conquestes d'Alexandre contre Darius*, sur le même modèle qu'ont été faites celles dont le Roy a fait présent au duc de Lorraine, mais elles nous coûtent quinze mille livres. » *L'art de plumer la poule sans crier*, 1710, in-12, p. 82. — Nous trouvons dans le *Journal* de Colletet une tapisserie dont le prix est encore plus élevé : « *Nous savons*, dit-il, à la date du 28 octobre 1676, *une superbe tenture de tapisserie, à personnages de piété, relevée d'or et de soie : Elle a plus de quarante aunes de tour, et plus de quatre de hauteur; on ne la fait que vingt-cinq mille livres, quoy qu'elle en vale plus de quarante mille...* »

1. C'est le vrai nom de la rue que par corruption on appela plus tard Jean-Lantier ; elle le portoit dès le XIIe siècle.

2. On écrivoit ainsi le plus souvent le nom de Passy près Paris, comme on écrit encore du reste Pacy-sur-Eure, Pacy-sur-Armançon.

ville, rue de la Champverrerie[1], du prix d'environ dix mil livres. Il y a bonnes seuretez pour l'acquisition.

24. Un grand lit bois noyer à colonnes torces, de damas cramoisy à fleurs d'or, ses tringues[2] fer poly, la housse taffetas cramoisy, garni d'un sommier de crain, lit de plume, matelas, couverture et courte-pointe, avec six fauteuils et deux chaises mesme bois, couvertes de leurs housses, mesme taffetas, et dont on fera honneste composition.

25. Une charge d'apotiquaire des Ecuries de Monsieur[3], qui jouit de tous les privilèges, aux gages fixes de 60 liv.[4] et 200 liv. pour les remèdes qu'on est obligé de fournir pendant les six mois qu'on sert, avec privilège de tenir boutique ouverte à Paris ou en campagne. On se chargera mesme du service, hors Paris, du prix de 2,500 liv.

26. Une maison à porte cochère sise ruë de l'Esperon, du prix d'environ 38,000 liv.

27. Une Terre en Touraine près la rivière de Loire, de l'Election d'Amboise, seigneur de paroisse, du prix d'environ 50,000 liv.

28. Un grand miroir de 29 pouces de haut

1. Lisez « de la Chanvrerie. »

2. Tringles. Le mot est écrit ici comme on le prononçoit et comme on le prononce encore chez le peuple.

3. Il y avoit deux de ces charges qui s'exerçoient par semestre, mais qui pouvoient être tenues, l'une et l'autre, par le même apothicaire, comme nous le voyons dans l'*Etat de France* de 1692, t. I, p. 744.

4. L'*Etat de France* donne le même chiffre, mais sans ajouter le détail qui suit ici à propos des remèdes.

sur 20 de large, avec sa bordure de glace, du prix de 120 liv.[1].

29. Un grand Cabinet d'ebeine fort propre garny de quantité de tiroirs, dont on aura bon marché payant comptant[2].

30. Une douzaine Chaises bois noyer garnies et bien travaillées à la moderne, couvertes de leurs housses point de Hongrie[3], du prix de 200 liv.[4].

31. Un cheval entier noir et blanc avec tous ses crains, à longue queuë, de l'âge de 4 à 5 ans, fort vigoureux, du prix de 50 louïs d'or.

1. C'est la bordure de glace, à la façon de Venise, qui avoit fait hausser le prix de ce miroir. On a vu, en effet, plus haut, p. 143, que les miroirs de 30 pouces ne se vendoient pas plus de 80 livres.

2. L'ébène étoit un des bois les plus employés pour les meubles à la mode. L'ouvrier qui les fabriquoit s'appeloit, comme on le voit dans le *Journal* de Colletet, 24 août 1676, « menuisier en ébène, » d'où est venu notre mot ébéniste. Il faisoit surtout, comme on le voit ici, des cabinets. Aussi en anglois le fabricant de meubles s'appelle-t-il encore « cabinet-maker. »

3. Sorte de point de fil qui n'étoit pas des plus fins ; c'est pourquoi Molière le fait figurer dans le *Mémoire* des hardes et nippes qu'Harpagon, en bon usurier, donne pour argent comptant à son emprunteur : « Un lit de quatre pieds à bandes de *point de Hongrie*, appliquées fort proprement sur un drap de couleur olive, avec six chaises et la courte-pointe de même. » *L'Avare*, acte II, sc. I.

4. Ces housses se vendoient souvent sans le bois des chaises ou fauteuils. Le *Journal* de Colletet, 23 octobre 1676, en annonce une douzaine et demie, aussi de point de Hongrie, « toutes frangées, montées et prestes à mettre sur les bois... Les nuances, ajoute-t-il, en sont fort vives et d'une belle mode. »

Demandes.

32. On demande à achetter une tanture de tapisserie de Flandre de verdure, d'environ 19 à 20 aulnes de tour sur l'hauteur ordinaire, qui soit bonne et de hazard, et point passée, où l'on mettra environ 200 louïs d'or.

33. Une charge soit de ville ou autre, de 4, 5 ou 6,000 liv. qu'on payera comptant.

34. Une tanture tapisserie Damas de Luques, bonne et de hazard, d'environ 22 aulnes de tour, bonne et point passée.

35. Un carrosse couppé propre et de hazard.

36. Une tapisserie d'Auvergne de 18 aulnes de tour, bonne et point passée.

37. Une maison en fief ou roture aux environs de Paris, où il y ait clos ou jardin, prez, terres, bois, du prix de douze à quinze mil livres.

38. Une charge de judicature à Paris, du prix depuis 10 jusqu'à 20,000 liv. et plus.

Le sieur Mouillard, bon Praticien et Arpenteur, logé rue de la Huchette à la Tour d'Argent, donne avis aux Seigneurs et Dames qui voudront faire renouveler leurs papiers terriers, et avoir des plants de leurs Seigneuries pour voir l'étenduë de leurs censives; comme aussi à ceux qui ont des héritages à la campagne et qui en veulent avoir des cartes avec la contenance d'iceux par figure, pour empescher les usurpations, qu'il le fera, et pour seureté de sa conduite donnera bonne caution à Paris.

Le sieur Rolas, rue Sainte Marguerite, fauxbourg

St. Germain, entre un perruquier et un chandelier, première chambre, enseigne le toisé, l'arpentage, les fractions, les changes, l'arithmétique en toutes ses parties en un mois de temps, lorsqu'on saura les quatre règles, et plusieurs autres belles sciences, par une méthode courte et très facile; et du tout donne des leçons par escrit[1].

Le Bureau est à l'entrée de la Place Dauphine du costé du Pont-Neuf entre l'epicier et le cabaretier[2].

1. Cette annonce est reproduite dans la liste suivante, avec cette différence pour l'adresse : « rue Sainte-Marguerite faubourg Saint-Germain, chez le mercier qui fait le coin de la rue des Cizeaux vis-à-vis la porte de l'Abbaye. »

2. Cette adresse est répétée à la fin de la liste qui va suivre, avec ce détail en plus : « à la première chambre, au-dessus du cabaretier. »

LISTE GÉNÉRALE

DU

BUREAU D'ADRESSE ET DE RENCONTRE

estably par privilège du Roy en la place Dauphine.

Du premier Avril 1689.

Paris contenant en soy beaucoup plus de peuple que ville du monde, et son aport y estant si grand, non seulement de tous les naturels François, mais des Etrangers de toutes les nations, que les moyens que tout le monde y trouve de subsister ne sçauroient estre trop connus pour la grandeur de la ville et pour l'avantage des particuliers.

Tous ceux dont on s'est servi jusqu'icy sur les avis qu'on a voulu rendre publics ont esté d'un foible secours, en comparaison du Bureau d'Adresse et de Rencontre, et des Listes qu'on

a commencé de distribuer, parce que les Affiches se couvrent par la quantité des Placards[1], outre qu'elles ne contiennent que des avis particuliers, qu'on ne lit pas commodément et sans une espèce de pudeur[2] pour les gens de distinction[3].

Ces considérations, celles qui regardent l'utilité publique et l'avantage du commerce, qui depend des Rencontres et des Occasions que les avis font naistre, ont fait les principaux objets du r'establissement du Bureau d'Adresse et de Rencontre, et des précautions qu'on a prises de n'en confier l'administration qu'à des conditions

1. Le Placard, s'appliquant d'autorité, pouvoit ainsi, de droit, couvrir les affiches. Elles-mêmes, en s'accumulant, couvroient des *Avis* qui valoient mieux qu'elles. Colletet s'en plaint dans son *Journal* du 8 août 1676 : « La quantité d'affiches, dit-il, ont caché un livre d'importance pour les curieux. » — Le placard se distinguoit des affiches par les armes du roi figurées en tête, et qui faisoient qu'on l'appeloit aussi « pannonceau royal. » C'est par placards, et non par affiches simples, qu'étoit annoncé tout immeuble à vendre par décret.

2. Les affiches annonçant certains remèdes ne pouvoient pas, en effet, être lues « sans une espèce de pudeur. » On en peut avoir un exemple par celle que donne Locke dans la relation de son *Voyage à Paris*, et qu'a reproduite *Le Vieux-neuf*, 2e édit., t. II, p. 72.

3. Le *Journal* de Colletet indique quelques affiches de livres; ainsi, le 6 juillet 1676, le *Traité des maladies des femmes grosses*, par Fr. Mauriceau, dont il a été parlé plus haut, t. I, p. 159; et, le 1er août suivant, *Le Tailleur sincère*, avec plusieurs figures en taille-douce : « il se vend, dit-il, chez A. de Rafflé, rue du Petit-Pont, in-folio en parchemin 40 fr., et in-8 20 fr. » Il oublie d'ajouter que l'auteur s'appeloit Benoist Boulay, dont le portrait sert de frontispice. Son livre, « nécessaire, dit encore Colletet, pour ceux qui veulent pratiquer l'épargne, » est aujourd'hui des plus rares.

portées par les Règlements, afin d'asseurer dans le Public la confiance des particuliers, et faciliter les ventes, achapts, amodiations, traités et conventions qui se font à l'egard des immeubles, et pour mettre dans un plus grand commerce toutes sortes de meubles, comme Lits, Tapisseries, Bijoux, Tableaux, Chevaux, Carrosses et autres effets, et principalement pour donner aux gens de qualité, et à ceux qui ont besoin de domestiques; des Aumôniers, Gentilshommes, Ecuyers, Gouverneurs, Intendans, Receveurs, Secretaires, sous Secretaires, Hommes d'affaires, Solliciteurs, Commis, Ecrivains, Precepteurs, Maistres d'Hostel, Vallets de chambre, Suisses, Portiers, Concierges, Gardes-bois, Cochers, Postillons, Pallefreniers, Chasseurs, Fauconniers, Sonneurs de Cor, Jardiniers, Vignerons, Gens de Labour, Charretiers, Muletiers, Valets à tout faire, Laquais à gages et à récompense[1], et généralement toutes sortes d'autres domestiques, pour les recevoir, non seulement à leur choix, mais avec plus de seureté et de connoissance que par le passé, le Bureau n'estant estably que pour l'Indication.

A Vendre.

1. Une charge de Substitut de M. le Procu-

1. Les « laquais à récompense » se distinguoient des « laquais à gages » en ce qu'ils n'étoient payés pour ainsi dire que par hasard ou fantaisie. Après avoir servi trois ou quatre ans, ils recevoient de leur maître trois ou quatre cents francs et n'avoient pas le droit d'en demander davantage. La plupart des valets de Regnard et de Dancourt sont des « laquais à récompense. »

reur général à Paris, aux Gages et Droits y attribuez, du prix de 25,000 liv.

2. Un Carrosse couppé avec 6 glaces de Venise garni de velours cramoisi, le tout comme neuf, du prix d'environ 700 livres.

3. Une charge de grand Valet de pied de Madame[1], qui jouit de tous les privileges, aux gages et profits y joints, du prix de 3,000 liv.

4. Deux grands chevaux de carrosse grissel[2] à longue queue, de 5 à 6 ans, du prix de 1,000 l.

5. Des Tablettes bois noyer avec leurs bordures noires, fermant par un treillis de cuivre à 2 portes[3], une grande Armoire bois chesne fermant de mesme, de 9 à 10 pieds de haut et de 8 à 9 de large, le tout presque neuf, du prix de 160 livres.

6. Un beau coureur danois, poil bay[4], sans deffaut, propre pour l'armée, de 6 ans, du prix de 50 louis d'or.

7. Un carrosse couppé neuf, doré aux extremités[5], garny de drap gris, du prix d'environ 800 liv.

1. Ils étoient au nombre de dix, chacun à 20 sols par jour pour leur nourriture « outre leurs habits d'hiver et d'été. » *Etat de France* pour 1692, p. 776.

2. Il faut lire *gris-sale*, une des nuances du gris admises dans les haras.

3. Presque tous les corps de bibliothèque étoient disposés ainsi dans les cabinets. Louis Racine en avoit un de ce genre, comme on le voit par son inventaire aux *Mss.* de la Bibliothèque nationale.

4. C'est le *cob* bai brun, trapu et à belle tête, encore recherché aujourd'hui. Le vrai cheval *danois* en usage au XVIIe siècle pour les attelages de luxe étoit, au contraire, grand, haut sur jambes, avec tête busquée et robe isabelle, pie ou tigrée.

5. Cet excès de dorures pour les carrosses fut un peu

8. Une terre seigneuriale en Brie, 9 lieuës de Paris, avec haute, moyenne et basse justice, dont on aura un estat au Bureau, du prix de 120,000 liv.

9. Un coureur à courte queue[1] de 5 à 6 ans, poil noir, du prix de 200 liv.

10. Un grand lit de velours verd, ses campannes[2] et molets de soye[3], doublé d'un satin couleur de serize avec sa courte pointe, ciel et dossier même satin, 7 fauteuils et 6 chaises même velours, le tout comme neuf, du prix de 1,000 livres. Une pippe satin plaint, à fond blanc, chamarrée en rond d'haut en bas d'un point d'Espagne d'or et couleur de feu, avec des galons de velours même couleur, garni de campannes d'or, le tout presque neuf, du prix chacune de 120 livres.

11. Quantité de très beaux patrons, tapisserie de verdure en plusieurs pièces, peints sur du carton et de la toille, dont on aura bon prix.

12. Deux tableaux de chasse originaux de Nicasius[4], de 6 pieds de haut sur 5 de large,

plus tard prohibé par ordre du roi. V. *Correspond. admin. de Louis XIV*, t. II, p. 829, et *Variétés histor. et litt.*, Collect. elzévir., t. X, p. 254, note.

1. Richelet définit ainsi le coureur : « cheval déchargé de taille, qui a la queue courte et coupée. »

2. V. une des notes précédentes, p. 333.

3. C'étoit une sorte d'ornement frangé que Molière, en fils de tapissier, se garde bien de confondre avec la frange même, quand il dit dans le *Mémoire* de l'Avare : « Plus, un pavillon à queue, d'une bonne serge d'Aumale rose, sèche, avec le *mollet* et les franges de soie. »

4. C'est le peintre d'animaux Nicasius Bernaert, d'Anvers, élève de Sneyders et l'un des habitués de la maison de *la Chasse*, au coin des rues du Sépulcre et du Four, qui étoit, dit Dubois de Saint-Gelais, « le refuge des

l'une de Cerfs et l'autre de Chats sauvages, du prix de 24 louis d'or.

13. Un lit de garçon de 3 pieds et demy de large, Damas de Lucques aurore et cramoisy, avec sa couverture et 2 teyes d'oreillers de Marseille, le tout presque neuf, du prix de 200 liv. Un Cabinet de Flandre d'écaille de Tortue et d'Ebeine à tiroir, très beau et bien travaillé, du prix de 150 livres.

14. Un Colier de perles rondes de belle eau, très beau et bien choisy, du prix de 200 louïs d'or.

15. Une tenture de tapisserie verdure de Flandre en 6 pièces, de la hauteur et longueur ordinaire, comme neuve, du prix de 800 liv. Une montre en Pendule faite par Martinot[1], à boëtier d'or, sa chaine de même avec son étuit de chagrin garny de cloux d'or, du prix de 15 louïs d'or. Plus 2 Miroirs, l'un tout de glace de Paris,

peintres de son pays. » Sa vie fut assez nomade, si l'on en juge par les registres de l'Académie de peinture. Reçu en 1663, il dut, pour cause d'absence, se faire recevoir une seconde fois deux ans après et se faire réadmettre encore en 1672. Sa vieillesse se noya dans l'ivrognerie. Il en mourut à 70 ans, le 16 septembre 1678. Desportes fut quelque temps son élève.

1. Les Martineau formoient toute une dynastie d'horlogers, dont l'un, Louis-Henry, étoit, en 1692, valet de chambre horloger du roi. En 1700, une descente fut faite chez deux d'entre eux pour avoir contrevenu à l'édit contre le luxe. L'un dut laisser saisir vingt pendules, l'autre dix-huit. Ils logeoient sur le quai des Orfèvres. Un Martineau, qui étoit de la Religion, partit pour Londres après la révocation de l'Édit et s'y rendit célèbre dans son métier. C'est de lui que descendoit miss Harriett Martineau, qui s'est fait un nom dans les romans d'éducation. V. sur les Martineau, Wood, *Curiosities of clocks*, 1866, in-8, p. 387.

dont la principale est de 27 pouces de haut sur 21 de large, du prix de 150 livres, et l'autre de Venize de 22 pouces de haut sur 17 de large, avec sa bordure d'Ebeine, du prix de 80 livres.

16. Une très belle maison à porte cochere bâtie à neuf, située près Grosbois en Brie, Jardins, Cloz, Prez, Terres, Vignes, Bois, Glacière, Reservoir, Canal garny de Poissons, et autres fort belles et utiles commodités, du prix de 45 mille livres.

17. Deux charges, l'une de Lieutenant du Prevost général de Flandre et Haynault aux gages de 1,250 livres, payez par quartier avec privilege et exemption de tous imposts dans Valancienne où est la résidence, du prix d'environ 18,000 livres; et l'autre de Garde au même Pays, aux gages fixes de 375 livres, outre quantité de profits, du prix de 2,000 livres.

18. La charge de Lieutenant criminel d'une Ville, sise sur le bord de la rivière de Loire, où il y a Presidial, Bailliage, Prevoté et Gouvernance, du prix d'environ 35,000 liv.[1].

25. Deux grandes Maisons à porte cochere sises en cette Ville à louer presentement moyennant 900 livres chacune, l'une rue S. Martin, près la rue aux Ours, vis à vis le cul de sac de la rue S. Julien[2]; et l'autre sise rue des Gravil-

1. A la suite de cet article 18, nous en supprimons huit qui ne sont que la reproduction d'articles déjà insérés dans la liste précédente. Le 19e de celle-ci, liste d'avril, se trouve le 2e de celle de mars; le 20e, le 8e; le 21e, le 10e; le 22e, le 11e; le 23e, le 13e; le 24e, le 21e; le 26e, le 32e; et le 28e, le 37e. Nous ne conservons que les nos 25 et 29, qui ne figurent pas dans l'autre liste.

2. C'est la rue ou ruelle Saint-Julien, qui devoit son

liers, avec un grand et beau jardin, dans lesquelles il y a toutes sortes de commoditez.

Demandes.

29. Une Terre en fief, distant depuis 6 jusqu'à 18 lieues de Paris, près, s'il se peut, de quelque petite Ville ou Bourg, où il y ait maison logeable, jardin, cloz, prez, terres et bois, du prix de 50 à 60,000 livres.

Le sieur Macard continue à faire debiter les instruments de Mathématiques du defunt Sr Sevin dans sa boutique sur le Quay des Morfondus, à l'Astrolabe[1].

Le sieur Legeret, maistre menuisier à Paris, rue Saint Loüis, Isle Notre-Dame, donne avis qu'il fait et vend une machine fort légère et portative, par luy depuis peu inventée, qui coupe la paille aussi menue qu'est l'avoine, ce qui fait que les chevaux la mangent plus facilement, surtout lorsqu'on y mêle un peu d'avoine.

nom au voisinage de l'église de St-Julien-des-Ménétriers. Elle prit ensuite le nom de rue du Maure.

1. V. pour les ouvriers en instruments de mathématiques, t. I, p. 148.

LISTE GÉNÉRALE

DU

BUREAU D'ADRESSE ET DE RENCONTRE

estably par privilège du Roy en la place Dauphine.

Premier May 1689.

Pendant que toute l'Europe armée contre la France travaille à porter la gloire du Roy jusqu'à l'Immortalité[1], pendant que son nom seul fait trembler l'Univers, et qu'il porte la Terreur et la Crainte jusque sur les Trosnes et jusqu'au Cœur des Armées les plus nombreuses, l'amour

1. On étoit alors sous le coup direct des menaces de la Ligue d'Augsbourg, qui réunissoit contre nous l'Empire, l'Espagne, la Suède, la Bavière, la Saxe et, par surcroît, la Hollande et l'Angleterre, depuis que l'expulsion de Jacques II avoit eu pour conséquence l'avènement du prince d'Orange, son gendre, sous le nom de Guillaume III.

au dedans arme ses sujets et luy donne chaque jour de nouvelles marques de sa grandeur, on la voit en effet portée à un point où l'espérance même des autres Roys n'estoit jamais parvenuë, non seulement dans ses forces, dans la protection de ses alliés, dans la magnificence de son règne, dans les vertus du Siècle et de la Religion; mais encore dans ses Estats, Paris n'est pas seullement la Capitale du Royaume; mais celle du Monde ou pour mieux dire un monde entier où ce qu'il y a de sublime dans la politique, dans les Sciences et les Arts, de libre dans la politesse, de bon dans les mœurs, de grand dans les cœurs, d'heureux et de fidelle dans le commerce, y rassemble les peuples les plus esloignez pour en composer une Ville de tous les Habitans du monde, où l'ordre dans la confusion fournit égallement à tous les moyens de subcister, et où le Bureau d'adresse et de rencontre rétably par les Ordonnances du Roy pour l'indication seulement, donne à ce monde entier les avis, les ouvertures et la facilité pour vendre, achepter, échanger et affermer soit charges, seigneuries, terres, maisons, rentes, meubles, tableaux, chevaux, carrosses et generallement tout ce qui tombe en commerce; les Maîtres de quelques conditions qu'ils soient y trouveront toutes sortes de domestiques avec les informations toutes faites pour les prendre avec une confiance égalle, et les Domestiques des conditions suivant qu'ils en sont plus ou moins capables.

A vendre.

1. Une charge de Ville de Cinquantenier[1], qui exempte de tutelle, curatelle, logement de gens de guerre et plusieurs autres[2], d'environ 500 l.

2. Deux charges aux Siège présidial et Baillage de Vitry le François en Champagne, l'une de Président aux gages de 330 livres, et l'autre de Conseiller aux gages de 50 livres, dont les émoluments sont de 150 livres, plus un droit de deux sols pour livre sur les émoluments qui se lèvent aux dits sieges, qui est de 60 livres de rente, et du tout on fera bonne composition.

3. Une chaise roulante à ressorts sur deux roues[3], garnie d'un petit velours rouge et blanc, dont on aura bon compte.

1. Le cinquantenier étoit, en effet, un officier de ville. Chaque quartenier, ou officier de quartier, en avoit deux sous son commandement, auxquels il transmettoit les ordres de la ville pour qu'ils les fissent savoir aux bourgeois.

2. Ces espèces de charges n'avoient pour bénéfices que des exemptions. On n'y étoit payé que par ce qu'on ne payoit pas.

3. Ces sortes de chaises, que traînoit un valet, furent très longtemps en usage. On s'en servoit encore en province au commencement de ce siècle. Il y en avoit d'autres, découvertes, qu'on appeloit « chaises à parasol, » qui n'étoient employées que pour promener les dames dans les jardins ou les parcs. Seignelay les avoit mises à la mode, lorsqu'il avoit reçu le roi à Sceaux au mois de juillet 1685 : « Ce fut là, dit l'abbé Le Beuf, qu'on vit les premières chaises tirées par des hommes pour se promener dans les jardins. On les connoissoit à Versailles, mais elles étoient plus simples. Les chaises de Sceaux étoient à quatre personnes et quatre parasols. Les hommes qui les conduisoient ne marchoient pas devant, mais de chaque côté. » *Hist.*

4. Un carrosse couppé comme neuf à six glaces, garny de velours rouge avec ses ressorts, harnois et testières garnis de cloux dorez[1] du prix d'environ 1,000 livres.

5. Deux grands chevaux de carrosse poil noir à longue queue, de 4 à 5 ans, du prix de 1,100 livres.

6. Une maison à porte cochere, size à Vanvre, où il y a toutes sortes de commodités avec un clos de 4 arpens, du prix de 6,000 liv.

7. Une Maison à porte cochere, size au-lieu d'Antoni, Clos et Jardin derriere de 6 arpens, avec 6 arpens de pré, du prix de 1,500 liv.

8. Une Maison à porte cochere size à Montreuil, cloz de dix arpens, où il y a parterre, jardin, potager, bois d'haute fustaye et autres choses avec quantité d'eaue, et dans une très belle veue, dont on aura bonne composition.

9. Une terre en Fief et Seigneurie, size près Mauleon en Poictou, affermée 4,200 livres, qu'on aura à bon prix.

10. Une Maison à porte cochere size sur le chemin de Chartres, 10 lieues de Paris, jardins, clos de deux arpens, sept arpens de pré, et 130 arpens de terre, le tout près et attenant la maison et du prix de 13,000 liv.

du diocèse de Paris, t. IX, p. 379. A Marly, le roi fit établir dans les grandes allées un système de rainures de fer, pour que le mouvement de ces chaises roulantes y fût plus facile et moins cahoté. Ce sont nos premiers tramways. V. le bel ouvrage de M. Guillaumot, *Monographie du château de Marly-le-Roi*, gr. in-fol.

1. La Bruyère, lorsqu'il s'est indigné du luxe de ces carrosses, n'a oublié aucun des détails qui sont ici : « les rangs de clous parfaitement dorés, les doubles soupentes, les ressorts, etc. »

11. Une Maison à porte cochere, quartier de la Porte S. Michel, rue des Francs Bourgeois, du prix d'environ 30,000 liv.

12. Un grand lit de tapisserie à petit point de toutes sortes de fleurs en broderie sur un drap d'Espagne couleur de musc brun doublé d'un satin de la Chine[1], sa courte-pointe, ciel et dossier même satin, 4 pommes même Drap et tapisserie avec leurs bouquets de plumes et egrettes, un Tapy de Table à 4 pans, trois fauteüils même tapisserie et point, 12 chaises à dossiers et 8 sieges pliants aussi tapisserie, et du tout on fera bon prix.

13. Une Maison à porte cochere size au lieu de Maisons, près Charenton, avec Jardin de deux arpens clos de murs et autres commodités, à vendre pour 6,000 livres ou à louër[2].

Demandes.

28. On demande à achetter une tenture tapisserie de Damas cramoisi de Lion ou Gennes.

1. L'accoutrement de ce lit rappelle un des habits que Molière portoit à la ville : « un juste au corps de drap de Hollande musc, avec une veste de satin de la Chine. » Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 278.

2. Les articles qui suivent étant les mêmes que quelques-uns de ceux de la liste précédente, nous nous contenterons de renvoyer à celle-ci, en indiquant à quels numéros ceux que nous supprimons correspondent. Le n° 14 de la présente liste reproduit textuellement le n° 1 de celle d'avril ; le 15 est le 5 ; le 16, le 8 ; le 17, le 10 ; le 18, le 11 ; le 19, le 12 ; le 20, le 25 ; le 21, le 14 ; le 22, le 15, avec cette simple addition : « et du tout on fera bon prix. » Le 23 est le 16 ; le 24, le 17 ; le 25, le 18 ; le 26, le 19 ; le 27, le 29 ; le 29, le 31.

On indiquera au Bureau un homme de Lettres pour composer Factums, Placets, Lettres, Mémoires, Préambules, Discours publics ou autres ouvrages où l'on voudra un stile net, concis, juste et une diction pure et éloquente[1].

1. Ces sortes d'écrits, notamment les *factums* ou *mémoires* sur procès, étoient quelquefois l'œuvre des écrivains les plus distingués. Racine ne dédaigna pas d'en rédiger pour M. de Luxembourg dans un procès des plus importants : « Le célèbre Racine, dit Saint-Simon, édit. Hachette, in-18, t. 1, p. 91, si connu par ses pièces de théâtre...., prêta sa belle plume pour polir les factums de M. de Luxembourg et en réparer la sécheresse de la matière par un style agréable et orné. »

LISTE DES AVIS

DU

JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE,

OU BUREAU DE RENCONTRE;

Pour servir au Public depuis le Mercredy 18 Novembre, jusqu'au Mercredy 2e Décembre 1693.

On recevra les avis tous les jours, et on donnera tous les Mercredys, de quinze jours en quinze jours, des Listes nouvelles.

Par permission du Roy contenuë en ses Brevets, Arrests de son Conseil d'Estat, Déclaration, Privilege, Confirmation, Arrests de la Cour de Parlement, Sentences et Jugements donnez en consequence.

A PARIS,

Au Bureau d'Adresse et de Rencontre étably dans le Marché Neuf, chez un Serrurier, attenant la Barriere des Sergens.

Le Tableau où est le Privilege du Roy sert d'Enseigne.

Avec permission.

M. DC. XCIII.

LISTE DES AVIS
DU JOURNAL GÉNÉRAL
DE FRANCE
OU BUREAU DE RENCONTRE.

Plusieurs personnes viennent au Bureau pour s'informer de quelle maniere il faut dresser leurs Mémoires, et d'autres en envoyent qui ne sont pas assez instructifs; comme il faudroit bien du temps pour instruire tous ceux qui y viennent les uns après les autres, on a jugé à propos pour satisfaire à ce que plusieurs ont demandé de dresser quelques articles, et de continuer dans les Listes suivantes, jusqu'à ce qu'on aye parlé de tous ceux qui peuvent y estre employez. En voici quelques-uns qui peuvent servir de Modèles.

Si quelqu'un est dans le dessein de vendre une Terre, voicy comme il en doit dresser le Mémoire.

La Terre de ..... qui est à ..... lieues de Paris, et située à ..... est à vendre. Elle consiste en plu-

sieurs pavillons, ou bien en un corps de logis dans le fonds de la cour, avec deux ailes ou non sur les côtez, et contient tant d'appartements, tant de chambres, tant de greniers, offices, cuisines, caves, écuries, celliers, colombiers et granges. Il faut marquer de quoy le tout est couvert, la grandeur de la court, s'il y a des espaliers autour des murs de la dite court, si les murs sont percez par des portes ou balustrades, qui donnent entrée aux jardins. S'il y a des fleurs, des fruits, des legumes, des jets d'eaux, des vignes, des bois, des bleds, du S. foin, et généralement tout ce qui peut faire du revenu ou servir à l'embellissement; on doit ajouter si la maison est en belle veuë, et si la riviere passe auprès, et à combien de distance; on ne doit pas oublier s'il y a des fossez, une basse court, s'il y a quantité de terres labourables, s'il y a des terres seigneuriales, si cette terre a droit de haute, basse et moyenne justice, si la Cure ou quelques autres bénéfices en dépendent, et tous les autres droits qu'elle peut avoir, si elle a titre de Baronnie, de Vicomté, ou autre, si l'on est Seigneur entier d'une ou deux paroisses, s'il y a des fiefs, s'il y a des estangs, combien la Terre est affermée, avec ou sans réserve, si on la veut échanger, si l'on veut toute la somme en argent comptant, des rentes, ou quelque autre chose, et quelles seuretez on donnera. On peut faire un détail à proportion pour les grandes et petites Maisons de Campagne, et pour les grandes et petites maisons a vendre ou a loüer à Paris; On y peut ajouter les commoditez, les dégagements, les cheminées et alcôves, avec leurs ornements, les dorures et peintures, et marquer combien on veut loüer ou vendre les Maisons, combien elles sont

louées, et s'il y a des escaliers separez, et plusieurs sorties, afin que celui qui se chargera de toute la Maison puisse connoistre par là s'il en peut facilement reloüer les Appartements. Comme chaque particulier sait mieux l'estat de son bien et de ses affaires que les plus intelligens, ces articles pourront estre encore mieux dressez sur l'idée que l'on en donne. Voicy un Model d'un article pour une charge à vendre.

On veut vendre une Charge, il faut marquer si elle est chez le Roy, ou de judicature, et si elle est unique a la Cour ou dans son siège ; il faut mettre si elle est de Paris, ou à combien de Paris, dans quelle Province, et dans quelle Ville, il faut dire quels en sont les Privilèges, combien elle a de gages, si elle a droit de commissions [1], *si elle exempte de Taille et de Tutelle, combien on la veut vendre, et si l'on veut toute la somme en argent comptant.*

1. Privilège très envié, surtout lorsque c'étoit le droit de *committimus* au grand sceau, parce qu'il donnoit droit à ne plaider que devant certains juges, et ainsi à n'évoquer les causes que là où elles avoient intérêt. Les membres de l'Académie françoise en jouissoient, ce qui donna occasion à l'abbé de Villiers d'écrire ces quelques lignes dans le XXXIe dialogue de ses *Vérités satyriques*, p. 266 :

« CRITAS. Je sçai que vous avez des procès....

« PROTAS. Eh bien! en faut-il davantage pour être de l'Académie? Cela me donnera droit de *committimus* au grand sceau ; n'est-ce rien pour un homme qui a des procès?

« CRITAS. Je n'y faisois pas réflexion, et cette raison ne m'étoit pas venue dans l'esprit. Rien n'est mieux pensé, rien n'est mieux imaginé que de se faire de l'Académie pour plaider à son aise, c'est-à-dire tant qu'on voudra, et partout où l'on voudra. »

AVIS.

Comme l'expérience fait voir qu'il y a de l'incommodité à prendre des Domestiques de la main de ses amis, que l'on ne peut lorsqu'ils déplaisent congédier sans les offenser, et qui sont autant d'Espions domestiques qui leur reportent tout ce qui se fait chez vous, et en cas de malversation on ne poursuit pas en justice les Amis qu'on ne fait point obliger devant notaire ; ces considerations devroient engager un chacun d'avoir plus volontiers recours au Bureau, où l'on n'en reçoit aucuns qui n'aient de bonnes cautions, gens solvables et non attitrez.

VOICY LE DÉTAIL

des domestiques que l'on trouve au Bureau.

Sçavoir,

Aumôniers.	Chasseurs.
Precepteurs.	Garde-bois.
Escuyers.	Cochers.
Maistres d'hostels.	Portiers.
Secrétaires.	Laquais.
Hommes d'affaires.	Postillons.
Receveurs.	Palfreniers.
Concierges.	Et autres ayant tous
Commis.	de bons répondants.
Hommes de Chambres.	

IMMEUBLES.

On veut vendre une maison à huit lieues de Paris, size le long de la riviere d'Oize, entre

Beaumont[1] et l'Isle Adam ; Elle consiste en un corps de logis et deux Pavillons, dans les quels il y a plusieurs appartements, salle, chambre, cabinets, cuisine, office, garde-manger, cave, greniers, grange, écurie, remise de carrosse, foulerie, et autres commoditez; il y a aussi un Coulombier, qui rapporte en pigeonneaux et en fumier 100 livres de rente; il y a des Jardins et enclos où il y a quantité de bons arbres fruitiers, on vend pour 200 livres de fruits tous les ans, on recueille aussi sept à huit cent de bon foin qui sert dans la maison, on peut aussi faire venir à Paris ce que l'on veut par la Rivière, qui n'est qu'a 200 pas de la dite Maison; on en donnera une plus ample explication aux personnes qui voudront l'acheter, et on en fera un prix raisonnable. *Adresse au Bureau.*

On veut vendre une Maison size au faubourg S. Germain, le terrain fait face sur la rue de Grenelle et sur la rue S. Dominique, d'environ huit à neuf toises sur 106 à 107 de longueur, fermé de bons murs dans l'Enclos du Marais; il y a plusieurs arbres fruitiers, des espaliers le long des murs par un treillage d'echalats de cœur de chesne, avec deux puits, une petite Maison pour le Jardinier et une petite serre à costé[2]. Plus, un corps de logis bati en pavillon

1. Beaumont-sur-Oise, canton de l'Isle-Adam.

2. On voit qu'une maison au faubourg Saint-Germain, rue de Grenelle, étoit en 1693 une véritable habitation champêtre. On peut se le figurer encore mieux par la gravure qu'a donnée Israël Sylvestre de la maison du président Le Coigneux, — aujourd'hui Ministère de l'Instruction publique, — avec son entourage de terrains vagues et ses vastes

de trois estages en carrez; dans chaque estage il y a plusieurs chambres, cabinets, galletas, cuisine, cave, et autres commoditez, la dite maison est en bon estat; on en donnera une plus ample explication aux Personnes qui la voudront acheter, et on en fera un prix raisonnable. *Adresse au Bureau.*

On veut vendre une grande Maison size a Boissy S. Leger[1], près Creteil, a trois lieues de Paris, consistant par bas en grandes caves, offices, salle, fournil, plusieurs belles chambres et cabinets, et dans la plus belle veue qu'on puisse voir, de beaux greniers et chambres pour les Domestiques, grande cour verte entourée d'un très beau espalier de Peschers et d'Abricotiers, écurie à mettre quinze chevaux, une petite court basse; le tout attenant est un logement entier pour un Jardinier et un Vigneron dépendant de la susdite Maison, beau jardin en terrasse,

jardins, au milieu desquels le pavillon « de structure solide, » dit Brice, se dressoit comme en pleine campagne. C'est du reste, selon Tallemant, ce qu'avoit voulu le président. « Il alla, dit-il, bastir une grande maison au bout du Pré-aux-Clercs, pour avoir un grand jardin où se promener, comme on lui avoit ordonné de respirer l'air tout à son aise. » Auprès, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la mairie du VIIe arrondissement, un ancien premier commis de M. de Lionne, nommé Thoinier, avoit une maison du même genre et des jardins que M. Le Coigneux auroit bien voulu joindre aux siens. Il ne put jamais l'obtenir de son voisin à cause d'une magnifique treille qui lui donnoit le meilleur muscat de Paris : « Il me disoit là-dessus, dit le faux Vigneul-Marville, que M. Le Coigneux étoit le seul qui ne trouvoit pas bon ce muscat. » *Mélanges*, t. I, p. 265.

1. On sait que c'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Corbeil.

au bas du quel il y a un petit bois de haute-fustaye rempli d'allées couvertes, on entre de plein pied du jardin dans une grande galerie peinte, qui donne en perspective au bois, et de la galerie on entre dans les chambres vis à vis la dite maison. Il y a un Enclos de 25 à 30 arpens de Terre, dont il y en a trois plantez en vignes qui sont en leurs cinquièmes feüilles, des Terres labourables et le reste en foin, le tout garny de beaux Espaliers de fruits à noyaux et poiriers, enclos de murs et de hayes vives; il y a aussi un fief qui a 60 arpens d'etenduë sur quoy l'on dixme[1], et haute, moyenne et basse justice; le tout est à vendre, a loüer ou a échanger. *Adresse au Bureau.*

On veut vendre une grande Maison size ruë de Vaugirard, elle est composée d'une grande court, deux remises de carrosse, deux écuries dans les quelles il tient beaucoup de chevaux, un grand jardin de six arpens, un appartement bas, deux autres grands appartements et quantité d'autres chambres pour des Domestiques, de grandes caves, des cuisines et offices, et une belle chapelle; elle est de 2500 livres de loyer. *Adresse au Bureau.*

On veut vendre une Maison size dans la rue des Prescheurs, où a logé en dernier lieu Monsieur Gelée[2]; la dite maison est à porte cochere,

1. On prend la dîme.

2. V. sur ce parent du poète Regnard, t. I, p. 295, note 3. Son adresse y est donnée rue de la Chanvrerie, mais on voit que la maison indiquée ici, ayant une cour commune et deux entrées, appartenoit à cette rue aussi bien qu'à celle des Prescheurs.

bien batie de pierres de taille, la court est commune avec une autre Maison qui perce dans la rue de la Champverrerie, salle, cuisine en bas, petite écurie, remise sous la porte cochere, trois estages l'un sur l'autre, et grenier au dessus chaque estage, composé de chambres, antichambres, cabinets, et deux autres petites chambres, le tout de plain pied; le premier et second estage ayant les principales chambres peintes, dorées et parquetées, belles cheminées, et plusieurs tableaux non communs; il y a trois cheminées à chaque estage, de belles et grandes caves, et doubles caves. La dite Maison est louée 900 livres par le dernier bail. Ceux qui la voudront voir trouveront des personnes qui montreront les Appartemens. Il faut s'adresser pour le prix à Monsieur de la Ville-Dieu, qui loge rue Traversine, dans la Maison de Madame Francine[1], on en fera un prix raisonnable.

On veut vendre une charge d'avocat au Conseil, la Personne qui s'en veut défaire en fera un prix raisonnable, et mesme la donnera a crédit, pourvû qu'on luy donne des seuretez

1. Veuve de Francine, ou plutôt Francini, car il étoit Italien, « intendant des eaux et fontaines des maisons royales et entrepreneur privilégié des chaises roulantes. » Mêlé à toutes sortes d'affaires, comme le fut plus encore son fils, gendre de Lulli, et, après lui, directeur de l'Opéra, Francine avoit fait bâtir, tout des premiers, sur les terrains de la butte Saint-Roch, lorsqu'on l'eut aplanie. D'après un manuscrit en notre possession, il avoit été propriétaire de quatre maisons dans la rue Traversine ou Traversière, indiquée ici, et appelée rue Molière aujourd'hui. A sa mort, comme on le voit, il en étoit resté une à sa veuve, qui sans doute y logeoit.

bonnes et solvables. Il prendra en payement des billets sur des officiers et autres personnes pourvu qu'ils soient en estat de payer, et autres accommodements. *Adresse au Bureau.*

On veut vendre une Maison size au village de Cüeilly près Champigny sur Marne, à trois lieües de Paris, consistant en un grand Corps de logis, chambres, antichambre, cabinets, court, jardin, un demy arpent de vignes donné à loyer pour la somme de quarante escus par an. *Adresse au Bureau.*

On veut vendre une grande Maison à petit Champ, paroisse S. Medard, fauxbourg S. Marceau [1], consistant en six boutiques, caves, jardin, deux petites salles, huit chambres à cheminées à chaque Estage, y ayant trois Estages et quatre greniers au dessus, l'Escalier au milieu, y ayant des corridors pour aller aux dites chambres, estant toutes séparées.

Plus, une autre petite Maison au coin du dit jardin, consistant aussi à trois Estages, deux chambres et cabinets à chaque Estage, grenier au dessus, avec deux salles basses, et deux caves, le tout à vendre. On les donnera à 18,000 livres, mesme quand on n'auroit pas toute la Somme, on ne laissera pas de s'accommoder. *Adresse au Bureau.*

On veut vendre un Office de Changeur d'Especes d'or et d'argent de la Ville de Paris, avec

1. Le *Petit champ* du faubourg Saint-Marcel, qui devint au siècle dernier le *Champ d'Albiac*, du nom de son propriétaire, se trouvoit à peu de distance de la rue de *l'Épée de bois*, qui pour cette raison est appelée sur d'anciens plans rue du *Petit-Champ*.

faculté d'exercer la Banque à vendre; Elle est à present d'un Exercice continuel de grand rapport, elle est propre à tous banquiers, caissiers et de finances; l'on en sçaura le prix et condition qui sont faciles et raisonnables. *Adresse au Bureau.*

MEUBLES.

2. On veut vendre un petit Cabinet, dans lequel il y a cinq cents médailles d'argent, toutes pièces antiques et fort curieuses[1], on le fait cinq cents Escus. *Adresse au Bureau.*

On veut vendre un carrosse coupé presque tout neuf, garni d'un veloux vert plein, trois belles glaces, une devant, et une à chaque costé, avec un trapontin[2]; on veut aussi vendre les chevaux, ils sont entiers, noirs, à courte queue, âgez de cinq à six ans, et de bonne taille, avec les harnois, le tout en bon estat n'ayant qu'à monter dedans; on fait les chevaux et le carrosse 1300 livres. *Adresse au Bureau.*

Demandes.

3. On demande une Maison à acheter du prix de dix ou douze mille livres, à deux ou trois lieues de Paris, on n'est point attaché en quel endroit elle soit, pourvu qu'elle soit jolie et en

1. Pour le goût des médailles, qui étoit alors un des plus répandus, v. t. I, p. 221, 223, 225, 227, 228, 229, 230.

2. Lisez *strapontin*, mot que l'on croiroit beaucoup plus moderne, mais qui se trouve déjà dans les *Caractères* avec le sens qu'il a ici. V. *La Comédie de La Bruyère*, 2e édit., 1872, in-18, t. I, p. 87.

bon estat ; on veut un jardin, des écuries, remise de carrosse, greniers et basse court; on ne se soucie pas qu'elle soit en fief ou en roture. *Adresse au Bureau.*

On demande une belle housse avec sa garniture, une douzaine de chaises, et six fauteüils avec des housses, et que les bois soient à la mode; une autre douzaine de chaises de tapisserie propres à mettre dans une salle, on ne se soucie pas qu'elles soient tout à fait à la mode; un miroir de glace de moyenne grandeur. *Adresse au Bureau.*

On demande six chevaux pour labourer et mettre à la charrette, on les veut d'hazard de quelque personne qui vienne de campagne, afin qu'ils soient tous dressez, on y mettra jusqu'à mil ou douze cens livres; on demande aussi leurs équipages, qu'on paiera comptant. *Adresse au Bureau.*

On donne avis à ceux qui cherchent une Personne qui sache les Langues pour les accompagner dans leurs voyages aux Païs estrangers, qu'il y en a un qui s'offre en quelque qualité que l'on voudra. C'est un homme de 40 à 42 ans, bien fait de sa personne, honneste homme de Profession, qui en donnera des preuves suffisantes aux personnes qui luy feront l'honneur de le vouloir employer. *Adresse au Bureau.*

On demande un manteau de camelot gris d'azard, et qu'il y aye un petit galon d'or, et qui soit propre. *Adresse au Bureau.*

On demande une armoire de bois de noyer propre et faite à la mode, avec une belle ferrure. *Adresse au Bureau.*

On demande un colier de perles entrenet d'une belle eau; on le veut du prix de cinquante escus ou deux cents francs. *Adresse au Bureau.*

On veut vendre une Croix de Diamans, composée de sept diamans avec son coulant, les Diamans sont fort nets et fort beaux, bien mis en œuvre. Elle a coûté trente louis d'or, on la donnera pour un prix raisonnable. *Adresse au Bureau.*

Il y a un carrosse coupé tenant quatre ou cinq personnes à l'aise, garni de Damas cramoisi, trois glaces, une devant et une à chaque portiere, bien suspendu le train et les roues, le tout en bon estat, sans harnois de chevaux, environ de quatre cents livres. Il y a aussi un cheval pour Mousquetaire, propre à deux mains. *Adresse au Bureau.*

L'adresse pour ecrire est à Mr du Manuel Me du Bureau d'adresse et de rencontre où l'on recevra tous les jours des Avis. Il faut acquitter le port des Lettres.

On prie qu'on dise le dernier mot des choses dont on se veut défaire. On les vendroit plus aisément, par ce que ceux qui le souhaitent estant souvent étonnez du prix, ne les vont pas voir.

Quoy que la pluspart de ceux qui font des Demandes au Public par les Listes qui se distribuent tous les Mercredys, laissent leur adresse, ils sont avertis de passer souvent au Bureau, pour y estre instruits de ce qui s'y passera, sur les avis qu'ils auront donnez.

Chaque Journal se vendra trois sols.

Le Bureau pour recevoir les avis est au Marché-Neuf, chez un serrurier, attenant la Bariere des Sergents. Le Tableau où est le Privilege du Roy sert d'enseigne.

AVEC PERMISSION.

FIN DES APPENDICES.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPALES

MATIÈRES CONTENUES EN CET OUVRAGE[1].

A.

Abrégé de la science des temps, II, 205.
Académies, I, 120.
Académie de découvertes, I, xlv, xlix, 9.
Académie Françoise (Listes de 1676 et 1705), II, 275, 289.
Accouchements, I, 159 et II, 69.
Adresses casuelles de la ville de Paris, I, xlij.
Affaires ecclésiastiques, I, 15.
Adresses recouvertes après l'impression, II, 68.
Adresses diverses, II, 73.
Adresses (autres) nouvellement recouvertes, II, 177.
Affiches, I, vj, xxxij, xxxiv; II, 345, 357.
Affiches (petites), I, 10.
Afficheurs, II, 75.
Agneaux, I, 292.
Aiguilles, II, 24.
Alimens, I, 289.
Almanachs, I, 193; II, 190.

1. Afin de continuer à reproduire aussi exactement que possible le livre de Blegny, nous nous sommes conformé pour cette table, comme disposition, texte et orthographe, à celle qu'il a donnée dans sa première édition et qui — nous ignorons pourquoi — ne se retrouve pas dans la seconde. Nous nous sommes contenté d'y faire les additions nécessaires.

Almanach spirituel, I, 26.
Amirauté, I, 70.
Andouilles, I, 293-294.
Anchois, I, 302-303.
Animaux, I, 289. (Chair et poisson.)
Apoticaires, II, 69.
Architecture et Maçonnerie, II, 102.
Arcs de carosses, I, 47, 267.
Ardoises, II, 118.
Argenteurs, I, 287.
Armes et Bagages de guerre et de chasse, I, 261.
Armoires, II, 344.
Asnes, I, 264.
Auberges (tables d'Auberges) et Hostels garnis, I, 316.
Avis du Bureau d'adresse (Liste des), II, 302.
Avis généraux, II, 341.
Avis du journal général de France (Liste des), II, 373.

B.

Bailliage du Palais, I, 77.
— du Temple, I, 86.
— de Saint-Jean de Latran, I, 86.
Bains et Etuves, I, 182.
Balliveaux, II, 122.
Bandages, I, 13.
Banquiers, I, 117.
Banquiers expéditionnaires en cour de Rome, I, 18 et II, 68.
Baromètres, I, 242.
Bas, II, 30.
Bateaux (gardes), I, 111.
Bateurs d'or, II, 46.
Bâtimens du Roy, II, 87.
Bénéfices et Bénéficiers, I, 19.
Bêtes azines, I, 264.
Beurre (Marchandises de), œufs, fromages et légumes, I, 296.
Bible polyglotte, II, 319.
Bibliothèques, I, 129.
Bijouteries, I, 237.
Bijouterie de cire, II, 68.
Billards, I, 274.
Biscuits, I, 301.
Boêtes d'Allemagne, II, 23.
Bœufs, I, 291.
Bois de taillis à vendre, II, 338.
Bonneterie (Ouvrage et Commerce de), II, 28.
Bonnets carrés, II, 75.
Bottes, II, 65.
Bouchons de liège, II, 7.
Boucles d'oreilles, II, 317.
Boulangers, I, 306.
Boules à jouer, I, 274.
Bois à brûler, II, 8.
— à bâtir.
Boudin blanc, I, 294.
Bouquetières, I, 165.
Bouteilles de poche, II, 42.
Brefs et Bréviaires, I, 192.
Bureau d'Adresses (Listes générales du), II, 332-346, 356, 364.
Bureau des Indes Orientales et Occidentales, I, 108-109.
Bureau d'adresses ou de rencontre, I, xx, xxiv et II, 302.
Bureau des Merciers, II, 18.
Bureaux publics, I, 106.
Buscs et bois d'Evantails, II, 24.

C.

Cabarets. V. *Traiteurs*.

Cabinets d'ébeine, II, 353, 382.
Cabinets, I, xxxiv.
Café et cacao, I, 303.
Caffé et chocolat, I, 303.
Caisses de jardin, I, 282.
Calçons et chaussons de chamois, II, 37.
Calendrier, II, 218.
Calottes, II, 75.
Cancers, I, 170.
Canepin, II, 75.
Canifs, II, 48.
Caractères d'imprimerie, I, 194.
Caractères des signes et planètes, II, 200.
Carrafons, I, 303.
Carrières, II, 112, 113.
Carosses de louage, remises, I, 266.
Carosses de route, II, 160.
Carrosses à vendre, II, 323, 325, 348, 359, 367.
Cartes à jouer, I, 274.
Carte généalogique de France II, 322.
Cartons, II, 27.
Cassolettes philosophiques, I, 243 et II, 35.
Catherinettes, I, x, xij.
Cerisaies à Montmorency, II, 311.
Chair et poisson, I, 289.
Chaircutiers, I, 293.
Chaises de moquette, II, 315, 353.
Chaises de porteur, II, 339.
Chaises roulantes, II, 317, 333, 366.
Chaisnetiers, I, 296.
Chambre des comptes, I, 64.
Chambre souveraine des décimes, I, 85.
Chambre du Trésor, I, 75.
Chancellerie, I, 146; II, 348.
Changements, I, 79.
Chapeaux (Commerce de), II, 38, 63.
Chapeaux à vendre, II, 320.
Charbon de terre, charbon de bois, II, 9.
Charges à vendre, II, 310, 338, 347, 348, 350, 352, 359, 362, 366.
Charrettes de routes, I, 263; II, 174.
Charité (directrices de), I, 23.
Châtelet, I, 70.
Chaux, II, 105.
Chevaux et équipages, I, 264.
Chevaux à vendre, II, 317, 319, 321, 323, 327, 333, 347, 353, 359, 360, 367.
Cheveux (Ouvrages et Marchandises de), II, 39.
Chiens, I, 273.
Chinoiseries, V. *Lachinage*.
Chirurgiens, II, 68.
Choses diverses à vendre, II, 316.
Cicle solaire, II, 211.
Ciment, II, 105.
Cireure (cirage) de cordonniers, II, 67.
Citrons, I, 302.
Clavecins, I, 205; II, 72.
Clouds, II, 137.
Coches par terre et par eaux, II, 172.
Cochons, I, 292.
Coffres, I, 239.
Coiffeuses, I, 271; II, 41, 73.
Collèges, I, 138.
Colliers de perles à vendre, II, 319, 322, 361.

Committimus (droit de), II, 375.
Conférences, I, 127; II, 86.
Connétablie, I, 75.
Confiseurs, I, 300.
Confituriers I, xxxiij.
Conseils du Roi et Chancellerie, I, 46.
Conserves balsamiques, I, 170.
Consuls, I, 76.
Consultations chirurgicales, I, 158.
Consultations médicinales, I, 151; II, 77.
Contraintes judiciaires, I, 100; II, 343.
Coquillages, I, 236.
Cordes à instruments, I, 215.
Cordonnerie (Ouvrages et Marchandises de), II, 65.
Courriers, II, 249.
Cours des Aides, I, 63; II, 78.
Cours des Monnoyes, I, 69.
Courtiers, Couratiers, I, xij, 10.
Couteliers, Couteaux, II, 47.
Craquelins, Biscuits, Macarons, etc., I, 301.
Crêpes et Crêpons, II, 13.
Creusets, II, 75.
Cristal minéral, I, 175.
Cuirs et vendeurs de cuirs, II, 86.
Cuivre, II, 46.
Curé d'Evry, empirique, I, 156.
Curieuses (Dames), I, 231.
Curieux (Fameux) des Ouvrages magnifiques, I, 216.
Curiosités (Commerce de) et de bijouterie, I, 236.
Commerce des Ouvrages d'or, d'argent, de pierreries, de perles, I, 244.

D.

Damasquinerie, I, 240.
Danse, I, 124, 126.
Déclarations du Roy, I, 190.
Découpeurs, I, 62.
Demandes pour acheter, II, 327, 340, 354, 368, 382.
Dents malades, I, 170-172; II, 178.
Dentelles, Points, Boutons, Galons d'or, II, 16-17.
Département des courriers, II, 249.
Descentes (Bandages), I, 12, 173 et II, 85.
Diamants du Temple, I, 248; II, 316.
Diamants à vendre, II, 322.
Docteurs et Licentiez en droit, I, 87.
Domestiques, I, vj; II, 49, 344, 358, 376.
Doreurs, Argenteurs, I, 287.
Draperies, II, 11, 314.
Drogueries, I, 165.
Drogueries chimiques, I, 175.
Drogueries étrangères et de Montpellier, I, 175.
Durée des jours et des nuits, II, 242.

E.

Eau catholique de Paracelse, II, 320-321.
Eau de Cordoue, I, 172; II, 34.
Eaux distillées, I, 175.

Eaux et forêts, I, 76.
Eau histerique, I, 172.
Eau rouge de la reine d'Hongrie, I, 172.
Eaux minérales, I, 175.
Eaux de vie, I, 176.
Echets, I, 274.
Ecoles (petites), I, 18.
Ecole médicinale, I, 141.
Ecrans, II, 22.
Eclipses, II, 242.
Ecritoires, II, 27.
Ecrivains jurés, I, 249; II, 53.
Edits et déclarations du Roy, I, 190.
Eolipiles, II, 324.
Eguilles et Epingles, II, 24.
Election, I, 77.
Emailleurs, I, 242.
Emplâtre de la manufacture royale, I, 13.
Epacte et Lunaisons, II, 213.
Epiciers, I, xxxiij, 302; II, 5-6.
Epiceries et autres denrées domestiques, II, 5.
Essences de Rome et de Gènes, II, 33.
Essence végétale, I, 14, 172.
Estampes et tableaux, I, 239.
Etoffes à meubler, I, 284.
Etoffes indiennes, II, 13.
Etoffes d'Italie, II, 13.
Etoffes de soie d'or et d'argent, I, 272 et II, 13.
Etoffes de l'Apport-Paris, II, 339.
Etuves ordinaires, I, 182.
Evantails, II, 20.
Exercices (Nobles) pour la belle éducation, I, 253.
Exercices de piété, I, 21.
Experts Ecrivains, II, 53.
— Arithméticiens, II, 54.
— Maçons, Charpentiers, II, 54.
— Couvreurs, II, 54.
— Généalogistes, II, 55.

F.

Fabrique des Monnoyes, II, 245.
Fayences, I, 283; II, 43.
Fer (Ouvrages et Marchandises de), II, 129.
Fer blanc, II, 46, 131.
Fermiers généraux, I, 28, 32; II, 79.
Ferme à vendre, II, 313.
Ferrailles, II, 129.
Fêtes mobiles, II, 217.
Feux d'artifices, I, 272.
Figures de plâtre bronzées, I. 241.
Fileurs d'or, II, 46.
Finances royales, I, 26, 33.
Flûtes et Flageollets, I, 212.
Foires (Etat des plus considérables), II, 266.
Fontainiers, II, 155.
Fourneaux, II, 75.
Fourrures, II, 35, 38.
Frère Ange, empirique, I, 157.
Frères cordonniers, II, 67, 322.
Frères tailleurs, II, 61.
Friperie, II, 60.
Fromages, I, 297.
Fruiterie (offices de), I, 300.
Fruits secs, I, 302.

G.

Gants (marchandises des gantiers et parfumeurs), II, 31.
Garçons de métier, II, 50.
Garçons de cuisine et de cabaret, II, 49.
Garnitures de rubans, II, 24.
Gazettes, I, xvij, xxix, 193.
Généalogies, II, 53.
Gibecières, I, 273.
Gobelins, II, 92-93.
Glaces de miroirs, II, 141, 142.
Grand Conseil, I, 61.
Grains balsamiques, I, 13, 171.
Grains dépuratifs du sang, I, 172.
Graines de jardins, I, 282.
Graveurs en taille douce, II, 68.
Graveurs de médailles, II, 153.
Graveurs en lettres, II, 152.
Graveurs en pierre, II, 153.
Greffiers du Parlement, I, 94.
Grenailles, I, 248.
Grenier à sels, I, 79.
Guainiers, II, 37, 49, 74.
Guinguettes, II, 305.
Guipures, II, 17.
Guitarre, I, 211.

H.

Habillements (habits d'hommes et de femmes), II, 58.
Habits et manteaux à vendre, II, 319.
Habits faits de théâtre et de mascarade à quatre pistoles par an, I, 271 et II, 62.
Hameçons, I, 296.
Harans, I, 295.
Hautbois, I, 212.
Herbages, I, 165.
Hôtel de Ville, I, 75.
Heures, I, 192.
Horlogers. V. *Orlogeurs*.
Hospitaux (Administration des), I, 112.
Hostels garnis et tables d'Auberges, I, 316.
Huile d'amandes et autres tirées sans feu, I, 175.
Huile d'olive, II, 5.
Huissiers, I, 100.
Hydromètres, I, 242.
Hypocras, I, xxxiij.

I.

Immeubles à louer, à vendre, à échanger, II, 304.
Indiction romaine, II, 212.
Instructions (premières) de la jeunesse, I, 248.
Instruments mathématiques et de chirurgie, II, 48.
Instruments à vents, I, 212; II, 72.

J.

Jambons, I, 293.
Jardin médicinal, I, 26.
Jardin Royal, II, 87.
Jardinages, I, 275.
Jartières, II, 23.
Jeûnes et solemnitez, II, 215.
Jurés bourgeois, II, 54.
Jouailleries, II, 23.

Juges et Consuls, I, 76.
Journal des avis et affaires de Paris, I, xxxv.
Journal des Savants, I, 191.
Journal du Bureau de rencontre, I, xxxix.
Juridiction des Poudres et Salpêtres, I, 79.
— des Garennes, *ibid.*
— du Chantre Notre-Dame, I, 17, 20.

L.

Laboratoire du sieur de Blégny, I, 169.
Lachinage, I, 239.
Lait d'anesses, de chèvres ou de vaches, II, 72.
Lancettes, II, 47.
Lapins, I, 273.
Laquais, II, 50, 344, 358, 376.
Lard, I, 293.
Leçons particulières, I, 138.
Leton, II, 46.
Lettre Dominicale, II, 211.
Librairie (Impressions et Commerce de), I, 19, 185.
Lieux où se trouveront tous les quinze jours les livres d'avis, II, 330.
Linges, points et dentelles, II, 15.
Lingots d'or et d'argent, I, 248.
Lits, I, 284, 285.
Lits à vendre, II, 314, 315, 334, 352, 360, 361, 368.
Litières, I, 267.
Livres d'avis, II, 330.
Livres de Mathématiques, I, 190.
Livres de Médecine, I, 162, 163, 190.
Livres de piété et d'église, I, 20, 26.
Lods et ventes, II, 309.
Loupes, I, 174.
Lustres et girandoles, II, 143.
Luths, I, 211.

M.

Macarons, I, 301.
Machinistes, II, 121.
Maçonnerie (lieutenant général de la), I, 78; II, 102.
Maçons et Manœuvres, II, 102.
Magistrats (principaux), I, 55.
Maisons à louer, 305-308, 333, 362.
Maisons à vendre, II, 308-313, 334-337, 349, 351, 367, 368.
Maladies vénériennes, I, 171.
Maladies des yeux et des oreilles, I, 174.
Marchandises d'Outre-Mer, II, 20.
— de Dieppe, II, 22.
— de Saint-Claude, II, 23.
Maréchaussée, I, 75.
Marionnettes et Manequins, I, 272.
Marqueterie, I, 286.
Manufactures des ouvrages du Roy, II, 87.
Maroquins, I, 109; II, 38.
Masques, I, 271.
Matériaux à bâtir, II, 105.
Mathématiques, I, 146, 254 et II, 71.
Matières métalliques (Commerce de diverses matières), II, 45.

Matières médicinales, I, 164.
Médailles, I, 130, 221, 223, 225, 227, 230; II, 382.
Médecine et Médecins, I, 150.
Médecine ordinaire, I, 150.
Médecine empirique, I, 156.
Médecins jurés, II, 52.
Melons, I, 303.
Menus Plaisirs, I, 269.
Menuiserie, II, 121.
Menuisiers en ébène, II, 353.
Mercerie, Quincaillerie (Commerce de), II, 18.
Mercure galant, I, 193.
Mercure d'or, I, 13.
Messageries, II, 166.
Meubles à vendre, II, 314.
Meubles de la Chine, I, 236, 240.
Meubles ordinaires et Tapisseries, I, 283.
Meubles d'orfévrerie, II, 73.
Meubles vieux, I, 287.
Migniatures, II, 97, 98.
Miroirs, II, 21, 140, 353, 361.
Mirouettiers, II, 21, 140, 353, 361.
Moëllons, II, 107, 113.
Monnoies (Fabrique des nouvelles), II, 244.
Montres à vendre, II, 322, 361.
Morrhues, I, 295.
Mouches, II, 76.
Moulin à blé à vendre, II, 324.
Moutons, I, 291.
Mulets, I, 264.
Musettes, I, 212.
Musique, I, 204.

N.

Nombre d'or, II, 210.
Nomenclateurs, I, vj, 7.
Nourrices, II, 49.
Nourriture, I, 289.

O.

Œufs, I, 296.
Officialité, I, 16, 18, 21.
Officiers nouveaux, Metteurs à bord et gardes bateaux, I, 111.
Olives, I, 303.
Omissions et changements, I, 79.
Opérations chirurgicales, I, 157 et II, 68.
Opérateurs pour la pierre, la cataracte, les dents, I, 160.
Orlogeurs, II, 73, 349, 361.
Oranges, I, 302.
Ordonnances (Nouvelles), I, 186.
Orgues, I, 205, 206; II, 316.
Orvietan, I, 169.
Ouvrages exquis de peinture et de sculpture, II, 92.
Ouvrages et bois de Menuiserie, II, 121.
Ouvrages et fournitures de Charpente, II, 115.
Ouvrages et fournitures de Couvreurs, II, 118.
Ouvrages d'or, d'argent, de pierreries, de perles, etc. (Commerce des), I, 244.

P.

Panneterie et Patisserie, I, 304.

Paniers à fruits, I, 301.
Papetiers (Marchandises de), II, 26.
Parfumeurs (Marchandises des), II, 31.
Parlement, I, 86.
Parties casuelles, I, 38, 108.
Pastel, II, 99.
Patissiers, I, 300, 304.
Paveurs (Ouvrage des), II, 157.
Peaux pour les chapeliers, II, 38.
— pour les foureurs, II, 38.
Peaux de mouton en chamois, II, 36.
— de chagrin, II, 37.
Peintures, sculptures, dorures, II, 144.
Peintres, II, 178; ouvrages de peinture, II, 92, 144.
Pelleterie et fourrure, II, 35.
Penitencier (grand), I, 17.
Pendules à vendre, II, 349.
Pension pour les malades, I, 178.
Pensions et répétitions pour les écoliers, I, 138, 249.
Perles, I, 248; II, 319, 322, 361.
Perruques, I, xxxiij; II, 40.
Philosophes, I, 123.
Pieds de porc à la Sainte-Menehould, I, 294.
Pierre (qualité et coupe de la), II, 111, 114, 115.
Pierreries, I, 247.
Pigeons, I, 273.
Pistaches, I, 304.
Placages (meubles de), I, 286.
Plâtre, II, 105.
Plomb en balles et grains, II, 46.
Plomberies (Ouvrages de), II, 155.
Planches de Bateaux, I, 121, 122.
Plumes d'acier, II, 76.
Points, II, 17.
Poissons, I, 294, 295.
Police, I, 186.
Portraits en cire, II, 69.
Porcelaines, I, 239 et II, 42.
Porcs, I, 292.
Poteries, Carrelage, Vuidange, II, 158.
Poulmoniques (Conserve et liqueur pour les), I, 170.
Précisions chronologiques et historiques des temps, II, 209.
Prévôté de l'Hôtel du Roy et de la Ville, I, 74.
Prévôt des Marchands, I, 75.
Prieur médecin, I, lv, 157.
Prisonniers (pauvres), I, 24.
Privilégiez, Privileges à vendre, II, 77.
Prix des Ouvrages de Maçonnerie, II, 105.
— de Charpente, II, 116.
— de Menuiserie, II, 122.
— de Couvreurs, II, 119.
— des marchandises de fer, II, 131.
— des Glaces, II, 143.
— des Pavés, II, 157, 158.
— des Ouvrages de Sculpture, peinture et dorure, II, 146.
— des Plombs, II, 156.
— des Nattes et Frottages, II, 156, 160.
— des Vitres, II, 138, 139, 140.
Proxenêtes (courtiers antiques), I, vij, viij.

Q.

Quincailliers, II, 25.

R.

Rabats, II, 73.
Recommanderesses, I, x; II, 49.
Recueil de Vers, II, 325.
Remarques sur la durée des jours et des nuits, II, 242.
— sur les systèmes du monde, II, 203.
Remèdes pour les chevaux, I, 69.
Remèdes du Roi, I, 170.
Rentes de l'Hôtel de Ville, I, 42.
Répétitions pour les écoliers, I, 138, 249.
Requestes de l'Hôtel du Roy, I, 78.
— du Palais, I, 78.
Rocfort, fromage, I, 299.
Roulliers et charrettes de routes, II, 174.
Rubans, II, 20.

S.

Sable, II, 157.
Sages femmes jurées, II, 69.
Saignée, I, 159.
Savons, II, 7, 33.
Savoyards, II, 21.
Science des Temps, II, 205.
Sculpteurs, II, 92, 145.
Sculpture (Ouvrages de), II, 145.
Séances des Tribunaux, I, 78.
Secret pour guérir le *Miserere*, II, 324.
Secrétaires du Roy, I, 54.
Secrétaires et Greffiers, I, 93.
Sel policreste, I, 169.
Sergens, I, 100.
Seringues, II, 77.
Sermons, I, 200, 201.
Serrures, II, 136.
Servantes, I, x; II, 49.
Sirop de vanille, I, 177.
— de thé, febrifuge, I, 177.
Soies, II, 9.
Souliers, II, 67.
Squelettes, II, 77.
Sucres, II, 6.
Suif, II, 8.
Supputation des Epoques, II, 210.
Systêmes du monde, II, 203.

T.

Table de Marbre (juridiction de la), I, 78.
Tableaux, I, 239.
Tableaux à vendre, II, 360.
Tablettes à vendre, II, 359.
Tablettes d'Alary, I, 177.
Tablettes de poche, I, 243.
Taillandiers, II, 47.
Tailleurs, II, 59, 60, 61.
Tambours, I, 263.
Tamis, II, 77.
Tapisseries à vendre, II, 314, 336, 350, 361.
Tapissiers fripiers, I, 287; II, 326.
Tapisseries et Meubles ordinaires, I, 283.
Tapisseries de cuir doré, I, 286.
— d'Auvergne, II, 340.
— de la Savonnerie, II, 320, 326.

— de Flandres, I, 283.
— de Beauvais, I, 283.
— d'Aubusson, I, 283.
— de Bergame et de Rouen, I, 284.
Tarif des nouvelles monnoyes, II, 244.
Temporalité, I, 79.
Tentes et pavillons de guerre, I, 262.
Tentures de haute lice, I, 283; II, 315.
Terre cizellée, I, 240.
Théorbes, I, 210; II, 326.
Terres, fiefs et seigneuries à vendre, II, 337, 338, 349, 360, 363, 367.
Thériaque de Rouvière, I, 167.
Thermomètres, I, 242.
Tireurs d'or, II, 46.
Toiles cirées, II, 76.
Tontine, I, 44.
Tourneurs, II, 51, 103-104.
Traiteurs, I, 314, 315, 319.
Treillis d'Allemagne, II, 13.
Trésor des Almanachs, II, 193.
Trésor d'Esculape, II, 177.
Trésor Royal (Gardes du), I, 28.
Trésoriers, I, 38, 53.
Tribunaux, I, 78.
Triquetracts, I, 274.
Trompettes et timbales, I, 215; II, 73.
Truffles, II, 71.
Tuiles, II, 119.
Tuyaux de tolle de fer à brûler du bois sans fumée, II, 76.

V.

Vacations des Tribunaux, I, 86.
Vaches de Roussy, II, 37, 38.
Volailles, I, 292.
Vapeurs, I, 171; II, 79.
Veaux, I, 291.
Verre (Vitriers), II, 44, 138.
Verrerie (Commerce des Verriers), II, 41.
Vérifications et rapports de jurez, II, 52.
Vins de liqueurs, I, 301.
Vins (Marchandises et aprest de), I, 309 et II, 318, 324.
Violle et Viollon, I, 209, 210 et II, 317.
Vieux papiers et parchemins, II, 28.
Vitriers (Ouvrage des), II, 138.
Voyer, I, 109.

Y.

Yeux artificiels, II, 75.

TABLE DU TOME II.

Pages.

Suite du *Livre commode* 5

Table générale des Articles 181

Trésor des Almanachs pour l'année bissextile 1692 . 187

APPENDICE.

Liste de Messieurs de l'Académie françoise en janvier 1676. 275

Liste de l'Académie françoise (1705) 289

Liste des avis du Bureau d'adresse (janvier 1670) . 302

Liste générale du Bureau d'adresse et d'avis (7 aoust 1688) 332

Liste générale du Bureau d'adresse et de rencontre (1 mars 1689) 346

Liste générale du Bureau d'adresse et de rencontre (1 avril 1689) 356

Liste générale du Bureau d'adresse et de rencontre (1 may 1689) 364

Liste des avis du Journal général de France (18 novembre 1693). 371

Table alphabétique des matières contenues dans les deux Volumes. 387

FIN.

DC
704
B5
1878
t.2

Blegny, Nicholas de
Le livre commode des adresses de Paris pour 1692

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 04 06 14 002 8